

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE  
CENTRALE  
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

**CEEAC**



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES  
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA  
CENTRAL

**ECCAS**

**PLAN  
STRATEGIQUE  
A MOYEN  
TERME DE LA  
CEEAC**

**2016**  
-----  
**2020**

**RAPPORT FINAL  
PROVISOIRE**



## Table des matières

LISTE DES ANNEXES	3
LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CEEAC	6
RESUME ANALYTIQUE	8
<b>1 PARTIE 1 : CONTEXTE REGIONAL ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE</b>	<b>14</b>
<b>1.1 ANALYSE DE LA CEEAC EN TANT QUE COMMUNAUTE ECONOMIQUE REGIONALE</b>	<b>14</b>
<b>1.2 ANALYSE DE LA CEEAC EN TANT QU'ESPACE REGIONAL</b>	<b>21</b>
1.2.1 <i>Les indicateurs sociaux</i>	22
1.2.2 <i>Indicateurs économiques</i>	30
<b>1.3 LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE DES ECONOMIES DE LA CEEAC</b>	<b>35</b>
1.3.1 <i>Trend de croissance et résilience</i>	35
1.3.2 <i>Les perspectives de rating des pays</i>	37
<b>1.4 ANALYSE DES POINTS FORTS, DES FAIBLESSES, DES POSSIBILITES ET MENACES (SWOT)</b>	<b>39</b>
<b>2 PARTIE 2 : STRATEGIE A MOYEN TERME ET PLAN D'ACTIONS 2016-2020</b>	<b>41</b>
<b>2.1 VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES CORRESPONDANTS</b>	<b>41</b>
<b>2.2 PRINCIPES-CLES</b>	<b>41</b>
<b>2.3 PILIERS, RESULTATS, PROGRAMMES ET CIBLES STRATEGIQUES</b>	<b>42</b>
2.3.1 <i>Pilier 1 :Prévention des conflits, gestion des crises et soutien à la paix.</i>	43
2.3.2 <i>Pilier 2 : Marché commun et diversification de l'économie régionale</i>	45
2.3.3 <i>Pilier 3 : Capital humain et gestion durable des ressources naturelles et l'environnement</i>	49
2.3.4 <i>Pilier 4 : Renforcement des capacités de soutien à la mise en œuvre du mandat de la CEEAC</i>	52
<b>2.4 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<b>56</b>
2.4.1 <i>Stratégie de mise en œuvre du plan</i>	56
2.4.2 <i>Mécanisme de suivi et d'évaluation du plan stratégique</i>	85
<b>2.5 RISQUES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION</b>	<b>87</b>
2.5.1 <i>Risque de gestion.</i>	87
2.5.2 <i>Risque de financement.</i>	87
2.5.3 <i>Risque politique.</i>	88
<b>2.6 BUDGET ESTIMATIF ET MATRICE DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>88</b>
2.6.1 <i>Estimation financière des piliers stratégiques</i>	88
2.6.2 <i>Matrice de mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme</i>	89
<b>3 CONCLUSION GENERALE</b>	<b>90</b>
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DES TRAVAUX	91
ANNEXE 2 : TABLEAU DES APPARTENANCES AUX CER PILIER	95
ANNEXE 3 : TABLEAU DES APPARTENANCES A L'OHADA PAR CER	102
ANNEXE 4 : DOCUMENTATION PRINCIPALE UTILISEE	102
ANNEXE 5 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	109
ANNEXE 6 : TABLEAU GENERAL DES PROGRAMMES	111

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 :	Termes de référence
Annexe 2 :	Tableau des appartances aux CER pilier
Annexe 3 :	Tableau des appartances à l'OHADA par CER
Annexe 4 :	Documentation principale utilisée
Annexe 5 :	Liste des personnes rencontrées
Annexe 6 :	Tableau général des programmes

## **LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS**

Tableau 1 :	Répartition des Etats dans les CER pilier
Tableau 2 :	Schéma des multi-appartenances
Tableau 3 :	Indice global d'intégration par CER
Tableau 4 :	Niveau du commerce de CER
Tableau 5 :	Flux monétaires commerciaux depuis les régions d'Afrique
Tableau 6 :	Comparaison des infrastructures par sous-régions de l'Afrique
Tableau 7 :	Taux d'équipement TIC par Etat CEEAC
Tableau 8 :	Indice de sécurité des pays de la CEEAC
Tableau 9 :	Indice global de gouvernance des pays de la CEEAC
Tableau 10 :	Classement des pays de la CEEAC selon l'indicateur IDH
Tableau 11 :	Classement de la CEEAC selon l'indicateur d'égalité des genres
Tableau 12 :	Taux de chômage dans les pays de la CEEAC
Tableau 13 :	Taux de pauvreté et population des pays de la CEEAC
Tableau 14 :	Emission de CO2 dans les pays de la CEEAC
Tableau 15 :	Classement des pays de la CEEAC selon l'indicateur Doing Business
Tableau 16 :	Flux des IDE entrants par CER
Tableau 17 :	Flux IDE par pays de la CEEAC
Tableau 18 :	Flux des IDE par CER et origine des fonds sur 2009-2013
Tableau 19 :	Statut des pays CEEAC selon norme ITIE
Tableau 20 :	Classement des pays de la CEEAC selon l'indicateur Mo Ibrahim
Tableau 21 :	Classement de la CEEAC selon l'indicateur de résilience FSG
Tableau 22 :	Solidité des perspectives de croissance en Afrique sub-saharienne
Tableau 23 :	Notation et perspectives des pays de la CEEAC
Tableau 24 :	Présentation schématique du PER « CEMAC 2025 »
Tableau 25 :	Etat de la multi-appartenance des pays de la CEEAC
Tableau 26 :	Etat de l'équilibre financier global du Secrétariat Général
Tableau 27 :	Situation financière cumulée à fin 2015
Tableau 28 :	Situation à fin 2015 des engagements des PTF
Tableau 29 :	Matrice SWOT de la situation su Secrétariat Général
Tableau 30 :	Répartition géographique des projets structurants en Afrique
Tableau 31 :	Carte des projets de corridors ferroviaires sur fonds privés
Tableau 32 :	Concordance entre moyen de financement et nature du projet financé
Tableau 33 :	Répartition des activités par projets

Tableau 34 :	Répartition des activités par objectifs
Tableau 35 :	Récapitulatif des initiatives du Secrétariat général de la CEEAC
Tableau 36 :	Tableau de concordance entre Vision 2025 et PSMT
Tableau 37 :	Plan d'actions
Tableau 38 :	Schéma général de l'enchaînement des tâches
Tableau 39 :	Présentation des strates du plan d'action
Tableau 40 :	Planning des tâches du PSMT

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ALE	Accord de Libre Echange
ALPC	Armes Légères de Petit Calibre
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats d'Afrique Centrale
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CCI	Contribution Communautaire pour l'Intégration
CCNUCC	Convention Cadre des NU sur le Changement Climatique
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-sahéliens
CER	Communauté Economique Régionale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPIL	Comité de Pilotage sur la rationalisation des CER en Afrique centrale
COREP	Commission Régionale des Pêches
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSIR	Document de Stratégie d'Intégration Régionale
EAC	East African Community
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FOMAC	Force Multinationale de l'Afrique Centrale
GES	Gaz à Effet de Serre
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDH	Indicateur de Développement Humain
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IS	Institution régionale Spécialisée de la CEEAC
ITIE	Indicateur de Transparence des Industries Extractives
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires
PDDA	Programme Détailé de Développement de l'Agriculture Africaine
PER	Programme Economique Régional
PTF	Partenaire Technique et Financier
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
RNB	Revenu National Brut
SADC	South African Development Countries
TCI	Taxe Communautaire d'Intégration
TFTA	Accord de libre-échange USA/Europe
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNCTAD	United Nations Conference of Trade and Development
UIT	Union Internationale des Télécommunications
USD	United States Dollar
ZLE	Zone de Libre Echange

## AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CEEAC

Depuis que j'ai pris mes fonctions en août 2013, je me suis attaché avant tout à recentrer l'orientation stratégique de la CEEAC dans un contexte régional de crise sécuritaire et économique persistante,



avec un seul objectif à l'esprit: améliorer l'impact des services que nous rendons aux États Membres de la Communauté en appuyant ces derniers dans leur marche vers la construction d'un espace de paix, de prospérité et de solidarité.

J'ai donc le plaisir de présenter aux instances de la Communauté, le premier plan stratégique à moyen terme 2016-2020 de la CEEAC et son plan d'actions prioritaires. Avec ce plan stratégique, la CEEAC amorce ainsi la deuxième phase de la mise en œuvre de la Vision 2025 adoptée en 2007 à Brazzaville par la XIII<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le plan stratégique 2016-2020 traduit les objectifs et aspirations des citoyens de la Communauté, tels que contenus dans l'énoncé de la Vision 2025. Il prend appui sur un état des lieux de la région, fondé sur une analyse pertinente et objective des indicateurs reconnus, pour définir les axes stratégiques et les actions prioritaires.

L'état des lieux de la situation de la CEEAC n'est pas marqué par beaucoup d'indicateurs positifs. Que ce soit en termes d'indicateurs sociaux – taux de pauvreté, autonomie de la jeunesse, égalité des genres ou développement humain par exemple – ou d'indicateurs économiques – Doing Business, gouvernance des fonds publics, résilience des économies par exemple -, les caractéristiques de la CEEAC ne sont pas satisfaisantes.

Les orientations stratégiques retenues sont d'abord celles qui auront un impact sur la qualité des services que la CEEAC rend aux populations de la région Afrique centrale. Ces orientations sont fondées sur le principe que l'intégration économique régionale est la clé de la transformation et du développement et, à ce titre, le vecteur de la réduction durable de la pauvreté notamment, par la création d'emplois qu'elle propose à la population et la gestion efficace des ressources naturelles partagées.

Pour ce faire, il revient aux plus hautes instances de la CEEAC d'impulser des évolutions dans son fonctionnement – question de la multi-appartenance, problème du financement des activités du Secrétariat général, priorité donnée à une zone de libre-échange au sein de la CEEAC voire avec d'autres CER . Sur cette base, des projets structurants pourront être identifiés qu'il reviendra au Secrétariat général de mener à bien par la mise en œuvre de moyens financiers diversifiés et adaptés – PTF, Etats, ONG et emprunts obligataires -.

Le plan stratégique à moyen terme 2016-2020 définit quatre axes ou piliers stratégiques, déclinés en programmes et actions prioritaires autour desquels les mandats de l'Institution sont organisés pour les cinq prochaines années :

- Pilier stratégique 1 : Prévention des conflits, gestion des crises et soutien à la paix en Afrique centrale.
- Pilier stratégique 2 : Marché commun et diversification de l'économie régionale.
- Pilier stratégique 3 : Capital humain et gestion durable des ressources naturelles et la biodiversité.
- Pilier stratégique 4 : Renforcement des capacités de soutien à la réalisation des mandats de la.

Le plan stratégique à moyen terme propose également un plan d'actions prioritaires (PAP) pour la période 2016-2018 à partir duquel des initiatives clés sont préconisées, ainsi qu'un mécanisme

d'évaluation qui permettra à l'organisation de mesurer au fur et à mesure les progrès accomplis. Il définit aussi les valeurs et principes fondamentaux qui sous-tendent les activités de la CEEAC ainsi que sa structure de gouvernance.

Cette stratégie est le résultat concret des initiatives entreprises par le Secrétariat général pour recentrer l'orientation stratégique de la Communauté. Associé au cadre de résultats renforcé du plan stratégique à moyen terme, elle propose une nouvelle approche programmatique et de nouvelles méthodes de travail dans l'Organisation. Il cible également les ressources et l'action de la CEEAC sur les domaines dans lesquels les avantages comparatifs de la Communauté sont les plus nets, et vise à produire des résultats là où l'impact est le plus fort.

Le plan stratégique et son plan d'actions prioritaires marquent un progrès décisif dans la façon dont le Secrétariat général travaille, abattant des cloisonnements entre les services et concentrant les ressources sur les objectifs prioritaires fixés par les Instances communautaires. La nouvelle approche de programmation et les nouveaux modes de fonctionnement permettront à l'organisation d'axer son énergie et ses activités sur la concrétisation des mandats. L'ensemble constitue une feuille de route visant à transformer véritablement la CEEAC en une organisation détentrice de connaissances fermement ancrée dans la réalité.

Je tiens à souligner que les propositions réunies dans ce document esquisSENT une réponse à l'ambition renouvelée et à la détermination des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC pour le renforcement et la consolidation de l'intégration régionale en Afrique centrale.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui, à l'intérieur et l'extérieur de l'institution, ont apporté leur concours à l'élaboration de cette stratégie à moyen terme. Axée sur l'amélioration de l'efficacité et de la visibilité de la CEEAC, elle sera la boussole de la Communauté sur la période quinquennale 2016-2020.

**Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI**  
**Secrétaire général de la CEEAC**

## **RESUME ANALYTIQUE**

### ***Contexte général***

1. Ce document présente le Plan à moyen terme 2016-2020 et le plan d'actions prioritaires proposés par le Secrétariat général de la CEEAC pour orienter les activités de la Communauté à partir de 2016. Il traduit les objectifs et aspirations des citoyens de l'Afrique centrale, tels que contenus dans l'énoncé de la Vision 2025 de la CEEAC.
2. Le plan stratégique à moyen terme et son plan d'actions prioritaires offrent une ligne de visée claire qui relie les objectifs fondamentaux de l'Organisation aux résultats et produits mesurables que la CEEAC s'est engagée à obtenir moyennant une utilisation rationnelle des ressources à sa disposition. Il présente un ensemble révisé de fonctions essentielles, ainsi qu'une nouvelle approche programmatique appuyée par des indicateurs connus pour renforcer l'impact des capacités techniques et opérationnelles de l'Organisation.

### ***Enjeux et défis à relever***

3. Au vu de la configuration d'autres espaces d'intégration régionale au niveau continental, la région Afrique centrale occupe une place d'une importance stratégique majeure. Elle est, comme son nom l'indique, une région charnière, la seule à être limitrophe de toutes les autres régions du continent : CEDEAO, UMA, COMESA-IGAD et SADC. Elle assure ainsi la continuité physique des espaces africains d'intégration et devrait à ce titre, jouer un rôle à la fois de relais et de pôle de convergence des processus régionaux.
4. Elle recèle, comparativement aux autres régions du continent, des plus grandes potentialités de développement économique (pétrole, eau, bois, mines, etc.). Elle comprend aussi dans aire géographique, la première Union douanière mise en place depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja, ce qui constitue un acquis non négligeable dans la poursuite des objectifs d'instauration d'une zone de libre-échange (ZLE) au niveau continental.
5. Paradoxalement, c'est l'espace régional qui enregistre aussi les plus lourds handicaps ou retards, relativement à cette dynamique continentale. En effet, la CEEAC est un espace physique faiblement articulé, insuffisamment pourvu de voies de communications adéquates au regard de ses 6 millions de Km<sup>2</sup>, avec notamment le réseau routier inter-états le moins dense du continent. Elle constitue un espace qui a connu - et qui connaît encore - des troubles politiques (conflits inter-états, guerres civiles, mutineries ou rebellions), avec leur cortège de populations réfugiées ou déplacées. Elle est enfin une communauté économique régionale dont le cadre institutionnel de coopération économique est de toutes les communautés économiques du continent, celle qui rencontre le plus grand nombre de difficultés dans la mise en œuvre de son schéma d'intégration.
6. La situation de la CEEAC apparaît très perfectible notamment à travers les indicateurs sociaux – IDH, égalité des genres, insertion des jeunes, ... - et économiques – Doing Business, attractivité des IDE, gouvernance, ... - les plus révélateurs. En outre, l'indicateur de résilience des économies, qui montre leur capacité à absorber des chocs externes, est parmi les plus faible du continent. Il en ressort que les conditions de vie de la population sont relativement difficiles malgré des potentialités de la CEEAC que chacun reconnaît comme immenses.
7. Face à ces défis, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés en octobre 2007, à mettre en œuvre la vision stratégique de la CEEAC, consistant à « faire de la CEEAC, d'ici 2025, un

espace de paix, de prospérité, de solidarité ; un espace économique et politique unifié pour un développement équilibré et auto entretenu et où chaque citoyen circule librement »<sup>1</sup>.

### ***But du plan stratégique à moyen terme***

8. La mise en œuvre de cette vision nécessite la définition d'un plan stratégique à moyen terme déclinant les priorités d'actions à mettre en œuvre selon l'urgence, pour atteindre les objectifs fixés par la vision 2025. Le bilan économique de la CEEAC et les progrès insuffisants en termes d'intégration appellent à renforcer les efforts pour développer une planification stratégique centrée sur les priorités capables de sortir cette dernière de cette situation.

9. Un certain nombre d'actions et d'initiatives ont été enregistrées depuis quelque temps, sans pour autant qu'elles aient eu pour effet d'inverser fondamentalement les tendances actuelles. Nécessité s'impose donc, sans obligatoirement remettre en cause les orientations stratégiques adoptées jusqu'ici, de définir des voies prioritaires pour une plus grande efficacité du processus d'intégration de l'Afrique centrale.

10. Le Plan stratégique à moyen terme pour la période 2016-2020 traduit donc cette volonté. Elle est ancrée dans une analyse lucide de la situation régionale et une expérience approfondie du chemin parcouru par la Communauté au cours de la dernière décennie et de la destination à laquelle elle souhaite parvenir au cours de la prochaine. Il est conçu pour renforcer le rôle de la CEEAC et définir les priorités de développement à moyen terme de cette Communauté identifiée par l'Union Africaine comme l'un des huit piliers de l'intégration continentale.

### ***Cadre de résultats du plan stratégique.***

11. Face à ces grands défis, le plan stratégique est axé sur des objectifs fondamentaux et spécifiques, sous-tendus par quatre axes stratégiques et un plan d'actions prioritaires qu'il revient à la CEEAC de mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité et la visibilité de la Communauté. S'alimentant mutuellement, elles doivent se traiter comme un projet global et ne peuvent s'accomplir de manière séquentielle.

12. Les objectifs fondamentaux contribuent à renforcer l'intégration régionale et la diversification de l'économie régionale. Ils présentent les impacts qu'il faudra produire pour relever ces deux défis dans les États Membres, ainsi que les moyens dont dispose la Communauté pour mener des interventions mesurées à l'aide d'indicateurs et de cibles, qui concourront aux trois objectifs spécifiques visés par le plan stratégique, à savoir : (i) Promouvoir et consolider la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale, condition essentielle au bien-être de ses populations ; (ii) Accélérer la mise en place de la zone de libre-échange (ZLE) et rendre effective l'Union douanière en Afrique centrale dans une première étape vers la réalisation de la Communauté économique africaine conformément aux idéaux contenus dans le Traité d'Abuja et (iii) Améliorer sensiblement le niveau de développement humain des populations de la région.

13. Un objectif transversal, qui vient compléter les trois objectifs précités, consiste à disposer d'ici 2020, d'une Organisation régionale solide et efficiente ainsi que des capacités internes renforcées, œuvrant vers la réalisation des mandats de la CEEAC.

14. Le cadre ce résultats du plan stratégique est bâti autour de quatre axes ou piliers stratégiques : (i) Axe 1 : Edification d'un espace de paix, sécurité et stabilité qui consiste à mettre en place les politiques et les institutions nécessaires pour assurer la bonne Gouvernance politique et sécuritaire, l'instauration d'une diplomatie préventive et la gestion de toutes les phases des conflits ; (ii) Axe 2 : Etablissement d'un marché commun et développement économique à travers la mise en place des

---

<sup>1</sup> Vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025 – Page 31

politiques et Institutions nécessaires pour la réalisation d'un marché commun en Afrique Centrale afin que les populations puissent sortir de la pauvreté et que le secteur privé puisse affronter les récessions mondiales et autres crises externes; (iii) Axe 3 : Développement humain et amélioration des conditions de vie des populations par la création des conditions nécessaires à l'amélioration de l'environnement et au développement humain; et (iv) Axe 4 : Renforcement des capacités de soutien à la mise en œuvre des mandats de la CEEAC à travers le renforcement de l'efficience et l'efficacité de son action.

#### ***Quatre initiatives stratégiques***

15. En mettant en œuvre le plan stratégique à moyen terme, la CEEAC accordera une attention toute particulière à quatre initiatives complémentaires qui font partie intégrante des objectifs et des axes stratégiques du Plan, à savoir:

- Proposer une nouvelle organisation financière aux Etats. Cette initiative consisterait à identifier les points de dysfonctionnement des procédures actuelles de financement du fonctionnement du Secrétariat général et à définir avec les Etats une nouvelle organisation financière.
- Proposer des modifications statutaires aux Etats membres de la CEEAC. Cette initiative consisterait à modifier les statuts du Secrétariat Général pour en faire une Commission dotée d'attributions élargies et plus en cohérence avec son identification comme pilier de l'intégration africaine. De plus, l'actualisation statutaire devrait clarifier la question de la multi-appartenance de ses membres à plusieurs CER pilier.
- Prendre le leadership dans les négociations commerciales. Elle consisterait à proposer la création d'une ZLE avec la CEDEAO, ce qui offrirait des perspectives de développement économique aux pays membres de la CEEAC. Cette position de leader devrait comprendre que la CEEAC devienne l'interlocuteur de l'UE dans les négociations APE.
- Faire évoluer l'organisation de la CEEAC. Cette évolution comprendrait, l'amélioration des conditions de fonctionnement du Secrétariat Général et l'émergence d'une banque de développement à l'échelle de la CEEAC. En outre, une rationalisation des structures avec la CEMAC sera recherchée afin de renforcer ses moyens et d'éviter les dispersions.

#### ***Financement du plan stratégique.***

16. Le cadre de résultats présente une vue à la fois synthétique et détaillée de l'ensemble des programmes et sous-programmes ainsi que les ressources financières nécessaires, entre les contributions des Etats membres et les apports des partenaires, pour mener à bien le plan d'actions prioritaires et atteindre les cibles à cinq ans énoncées dans le cadre de résultats. Les divers programmes qui seront exécutés dans le cadre des piliers du Plan nécessiteront, pour la période 2016-2020, un montant total estimé à **1.378.587.823 €**, soit une moyenne de **275.717.565 €** par an.

17. Les contributions des Etats membres représentent une modeste fraction des besoins de la Communauté. Les difficultés financières actuelles des pays membres portent à croire que leurs contributions au financement du plan stratégique pourraient bien baisser en grande partie au cours des prochaines années.

#### ***Principaux atouts du plan stratégique à moyen terme***

18. Le plan stratégique à moyen terme se traduit par trois atouts principaux :

- Un cadre institutionnel clair et logique, caractérisé par la déclinaison des axes en objectifs stratégiques (piliers), en programmes puis en sous-programmes (projets) ;

- Un plan cohérent, dans lequel les projets des différents axes se renforcent les uns les autres et convergent vers un même objectif, excluant une compilation de projets sans cohérence entre les actions ;
- Une approche programme permettant l'élaboration d'un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) qui faciliterait la recherche, la mobilisation et l'affectation opportune des ressources aux programmes identifiés de manière claire, logique et cohérente.

19. Le plan stratégique à moyen terme de la CEEAC est appelé aussi à servir de guide d'actions permanent pour :

- Les Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté, en commençant par le Secrétariat général de la CEEAC ;
- Les États membres de la CEEAC qui y retrouvent à la fois l'agenda régional de leur plan national de développement économique et social (devant être mis en forme à travers le volet pays du PSMT). Une telle passerelle permet d'assurer une bonne articulation entre le niveau régional et le niveau national ;
- Les acteurs du secteur privé, partenaires essentiels et indispensables dans la création des richesses dans la Communauté. L'agenda communautaire détaillé et les opportunités que renferme le plan opérationnel présentent un intérêt certain pour le secteur privé et assurent une bonne articulation entre le secteur privé et le secteur public communautaire ;
- Les Bailleurs de fonds, qui y trouveront une meilleure visibilité lors des missions d'élaboration de leurs cadres d'intervention dans les pays membres et d'appui à la Communauté.

20. En d'autres termes, le plan stratégique permet, d'une part, d'assurer une bonne articulation entre la vision 2025 de la CEEAC, des Etats membres et le secteur privé, et celui des partenaires techniques et financiers et, d'autre part, fournit des possibilités de complémentarité entre les interventions des différents Bailleurs de fonds au niveau de la région Afrique centrale.

21. Le plan stratégique à moyen terme comprend deux grandes parties i) une première partie qui présente le contexte général d'élaboration du plan stratégique, notamment le contexte économique, social et sécuritaire de la région et ii) un deuxième chapitre qui décline, de manière détaillée, l'ensemble des axes et priorités stratégiques pour la période 2016-2020.

## **Présentation générale des travaux**

Par contrat référence N°07/CI/FAD/CEEAC/PARCI/2014 établi entre le Secrétariat général de la CEEAC et Pierre-Yves AUBERT, une prestation d’élaboration du Plan stratégique à moyen terme de la CEEAC a été convenue (Cf. Annexe 1). La prestation se déroule sur 50 jours/homme, dont 30 en CEEAC, et comprend notamment les éléments suivants :

- Analyser la situation actuelle à travers le diagnostic des capacités du Secrétariat général et une revue des engagements avec les PTF ;
- Formuler un Plan stratégique réaliste à un horizon de 5 ans, tenant compte des capacités du Secrétariat général et des engagements des PTF. Ce document sera présenté sous une forme provisoire lors d’un séminaire régional dont les conclusions permettront d’aboutir à une version définitive consensuelle ;
- Rédiger une note de synthèse pour approbation par le Conseil des Ministres de la CEEAC.

La première mission s'est déroulée du 15 au 28 février 2016 en deux temps :

- Du 15 au 25 février, au Gabon.

Les travaux ont consisté en des réunions de cadrage avec la maîtrise d’ouvrage et la Cellule d’exécution du programme d’appui au renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC afin de préciser les Termes de référence et les attentes du Secrétariat général. En outre, des entretiens individuels avec des membres du personnel du Secrétariat général se sont déroulés ;

- Du 25 au 28 février, au Cameroun.

Des entretiens avec la Commission de la CEMAC, le Secrétariat technique du Comité de pilotage sur la rationalisation des CER en Afrique centrale (COPIL) et le Bureau sous régional de la CEA ont été organisés par la Maîtrise d’ouvrage à Yaoundé et Douala.

Même si tous ces entretiens n'ont pas pu se dérouler dans les locaux des structures rencontrées – COPIL et CEA ont été rencontrés en marge de leur réunion à Douala –, ce qui n'a pas permis un confort d'échange optimal et la mise à disposition de certains documents utiles, la disponibilité des personnes sollicitées ainsi que la qualité de leur contribution est notable.

La seconde mission s'est déroulée à Libreville du 11 au 22 avril 2016. Elle a permis de poursuivre les travaux qui avaient été entrepris lors de la mission de février. Des entretiens individuels sont venus compléter les précédents avec :

- Certaines personnes du Secrétariat Général de la CEEAC, soit pour compléter l’entretien initial soit parce que l’entretien n’avait pas pu se tenir lors de ma mission initiale ;
- Un entretien avec le chef du bureau de liaison de l’Union Africaine dans la CEEAC. Ceci a permis de mieux appréhender la position de l’UA par rapport aux CER mais aussi plus spécifiquement par rapport à la CEEAC.

Le 20 avril, un atelier de présentation a été animé au sein du Secrétariat général, conformément aux éléments indiqués dans les Termes de référence. Il a permis de présenter la trame générale provisoire des travaux et de recueillir les observations qui ont été incorporées dans la version provisoire.

En outre, l’opportunité d’une participation au séminaire organisé le 21 avril sur le thème « L’Afrique centrale, une sous-région laissée pour compte ? Reconsidérer les différentes approches visant à améliorer les résultats dans le domaine du développement en Afrique centrale » a été saisie. Ce séminaire de haut niveau, organisé conjointement par le PNUD et l’UE, visait à rechercher de

nouvelles approches pour améliorer les résultats dans le domaine du développement en Afrique centrale. Certains des thèmes mis en débat – identification des points de blocage dans l’aboutissement des Programmes et Projets, articulation de la CEEAC avec la CEMAC, situation financière des CER, problématique de la multi-appartenance de pays à plusieurs CER, ... - ont permis d’alimenter la réflexion qui sous-tend les présents travaux.

La troisième mission s'est déroulée en Juillet 2016. Centrée sur la présentation et la finalisation du PSMT, elle a notamment été marquée par un séminaire de validation qui s'est tenu à Yaoundé – Cameroun les 5 et 6 juillet 2016.

Le livrable correspondant au Plan stratégique est présenté en deux parties, la première est centrée sur l'Analyse de la situation de la CEEAC, la seconde sur Les axes du Plan stratégique de la CEEAC.

## 1 Partie 1 : Contexte régional et perspectives de croissance

22. Le Plan stratégique à moyen terme 2016-2020 est élaboré au moment d'un double choc, dont les conséquences sur la région Afrique centrale sont quotidiennes mais encore parcellaires :

- **Le Brexit.** En demandant à sortir de l'Union Européenne, la Grande Bretagne a montré qu'une Union, bien que solide et ancienne, devait en permanence faire la preuve de son utilité au risque de voir des pays s'en détacher. Si chacun des pays membre n'est pas convaincu que son intérêt est de participer à l'Union c'est l'Union qui est affaiblie, et ce n'est pas l'octroi de dérogations à la règle commune qui peut la renforcer. En outre, ce départ ouvre une période d'au moins 2 ans<sup>2</sup> d'incertitudes, qui aura un impact fort sur les négociations de l'APE régional avec la CEEAC ; au-delà de la diminution du marché européen inclus dans l'APE c'est la conception même de cet accord qui pourrait évoluer compte tenu des positions antérieures de la Grande Bretagne en matière de libéralisation des échanges.
- **Le niveau des cours du pétrole :** Le pétrole a un poids de l'ordre de 40% dans le PIB régional mais, compte tenu de la faiblesse de sa consommation locale et de la structure de l'économie, un poids dans les exportations et les recettes de l'Etat proche du double. Ce prix ayant connu des évolutions très importantes depuis 2007, année d'adoption de la Vision 2025, – le cours moyen annuel du baril de Brent est passé de 72.45USD en 2007 à 111.08 en 2012 puis 52.35 en 2015 – les projections des taux de croissance du PIB régional s'avèrent hasardeuses.

23. En outre, 2016 marque la fin de la première étape de mise en œuvre de la Vision 2025. Elle indique les axes prioritaires que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC se sont assignés à l'horizon 2025. Force est de constater que moins de la moitié du chemin a été parcouru depuis 2007. Si l'atteinte de certains objectifs stratégiques a été pénalisée par les changements de circonstances conjoncturelles – développement des ressources humaines, diversification de l'économie, ... – d'autres, bien que ressortissant uniquement d'une décision de la Conférence, – transformation du Secrétariat général en Commission, rationalisation des CER dans l'espace CEEAC – ont peu avancé.

24. Le plan stratégique à moyen terme s'attache donc à identifier les forces et faiblesses de la CEEAC mais surtout, la situation courante étant bien connue, à identifier ses perspectives afin qu'il ait un impact et permette d'atteindre les objectifs fixés par le plan Vision 2025. Il s'agit par construction d'un plan macroscopique restant au niveau des orientations stratégiques, même si des éléments de plan d'action ont été incorporés.

### 1.1 Analyse de la CEEAC en tant que Communauté Economique Régionale

25. Les Communautés Economiques Régionales (CER) sont des regroupements de pays ayant des perspectives communes. Pour simplifier la présentation qui suit, il a paru utile de normaliser la terminologie concernant les CER en trois catégories :

- *Les CER historiques* : Il s'agit de regroupements de pays qui ont une histoire en commun et, de ce fait, des éléments de convergence – langue, monnaie, structures juridiques et judiciaires, ... -. Ces CER sont par exemple la CEMAC et l'UEMOA ;
- *Les CER géographiques* : Ce sont des CER qui entendent gérer de manière concertée une problématique ou un patrimoine commun, comme un lac ou un fleuve majeur. Il s'agit par

---

<sup>2</sup> L'article 50 du Traité de Lisbonne indique que les négociations sur la sortie d'un Etat membre peuvent durer 2 ans, si la durée n'est pas prorogée d'accord parties.

exemple de la CEPGL<sup>3</sup> qui regroupe les pays ayant la gestion des grands lacs en patrimoine partagé, de l'ABN pour ce qui concerne les pays riverains du fleuve Niger<sup>4</sup> ou de la Commission du Bassin du Lac Tchad<sup>5</sup> ;

- *Les CER piliers* : Ce sont les regroupements qui ont été reconnus par l'UA comme les acteurs de l'intégration africaine. 8 CER – UMA, CEDEAO, CAE, IGAD, SADC, COMESA, CEEAC et CEN-SAD - ont été reconnues comme pierres angulaires de l'intégration africaine<sup>6</sup>.

26. La présente analyse est centrée sur la CEEAC en tant que CER pilier de l'Union Africaine. Cependant, la problématique de son articulation avec la CEMAC se pose car cette dernière est comprise en totalité dans la CEEAC, comme l'UEMOA est enclavée dans la CEDEAO. L'analyse du poids des différentes CER est délicate car il dépasse celui du continent en raison de la multi-appartenance :

**TABLEAU 1 : REPARTITION DES ETATS DANS LES CER PILIER**

CER	Etats membres	Habitants	PIB
CEEAC	11	169,64	278,42
COMESA	19	414,89	413,94
UMA	5	55,15	204,81
SADC	15	288,49	552,79
CEDEAO	15	339,86	721,09
CEN-SAD	28	604,15	1 386,79
EAC	5	156,62	146,98
IGAD	7	235,46	227,27
<b>Total</b>	<b>105</b>		

SOURCE : WWW.UNECA.ORG ET WWW.BANQUEMONDIALE/DONNEES - JUILLET 2016

27. Il en ressort une grande hétérogénéité des CER piliers que ce soit en nombre de pays, population comprise ou PIB cumulés, même en se limitant aux CER d'Afrique sub-saharienne.

---

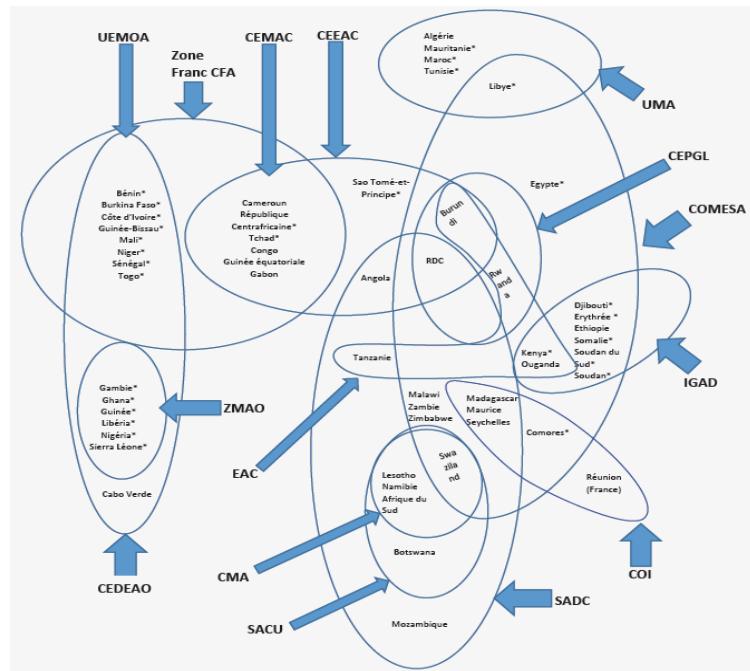
<sup>3</sup> Crée en septembre 1976, elle regroupe la Burundi, la RDC et le Rwanda.

<sup>4</sup> L'autorité du Bassin du Niger (ABN) est l'une des plus anciennes Organisations Intergouvernementales Africaines si l'on fait remonter sa création à 1964 à Niamey sous sa forme originale qui était la Commission du Fleuve Niger. L'ABN a pour mission de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin dans tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources notamment sur les plans de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture, de l'exploitation forestière, des transports et communication et de l'industrie. Les États membres sont : le Burkina, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria, et le Tchad. Son siège est à Niamey (République du Niger).

<sup>5</sup> La CBLT a été créée le 22 mai 1964 par quatre pays riverains du Lac Tchad : le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Le nombre de pays membres est passé à six depuis l'adhésion de la RCA en 1996 et de la Libye en 2008. Le Soudan, l'Egypte, la République du Congo et la RD Congo sont membres observateurs.

<sup>6</sup> La dimension des CER apparaît toutefois peu prise en compte par certains PTF multilatéraux comme le FMI ou la Banque Mondiale.

TABLEAU 2 : SCHEMA DES MULTI-APPARTENANCES



SOURCE : RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE 2014 – BAD – PAGE 17

28. Sans entrer dans une analyse exhaustive de ce schéma (Cf. Annexe 2), il montre combien la superposition des appartенноances ne permet pas de lire avec aisance la stratégie des différents pays. Certaines publications indiquent que l'UA entend ramener le nombre de CER à cinq, les cinq premières indiquées dans le tableau 1 ci-dessus dont fait partie la CEEAC, mais ceci semble se heurter à des obstacles politiques majeurs.

29. La situation de la CEEAC est caractérisée par six éléments majeurs :

- Une gouvernance très perfectible : Dans l'acception de la BAD la gouvernance relève de cinq principes essentiels à savoir la transparence, l'obligation de rendre compte, la participation, la lutte contre la corruption et la primauté du droit. Sans qu'il soit opportun d'entrer dans une analyse complète de la gouvernance des pays de la CEEAC, il est possible de poser comme base que la question électorale est centrale dans la gouvernance.
- Une situation relativement homogène : La CEEAC compte onze pays qui présentent une situation globalement plus homogène que dans les sept autres CER identifiés par l'UA comme pilier de l'intégration africaine. Par exemple, au niveau linguistique, monétaire, juridique ou économique, la CEEAC présente moins de diversité que la CEDEAO ; le pays moteur de la CEDEAO représente 66% du PIB de la CER alors qu'il est de 35% à la CEEAC. De plus, la CEEAC épouse les contours d'une vraie zone géographique, le Bassin du Congo.
- Des potentiels encore inexploités : La CEEAC c'est la seconde réserve forestière du monde, la seconde réserve hydraulique du monde – selon certaines publications le barrage d'Inga pourrait équivaloir à 3 EPR de la dernière génération de réacteurs nucléaires -, un potentiel minier ou agricole considérable
- Une situation sécuritaire incertaine : Elle concerne à la fois la sécurité alimentaire, la sécurité judiciaire ou juridique et la sécurité des personnes. Au total, l'incertitude touche tous les fondements de l'activité économique et sociale.
- Une faible intégration : La CEEAC est la CER où le commerce entre ses membres est le plus faible. Ceci provient à la fois de la faiblesse des infrastructures de raccordement entre ses

membres et de la faiblesse du développement de l'industrie manufacturière qui pourrait transformer des ressources provenant d'un pays proche.

- Des indicateurs perfectibles : L'analyse de la situation des pays de la CEEAC amène à souligner que l'environnement de l'activité économique pénalise l'aboutissement des projets et le développement du secteur privé.

30. En effet, alors que le commerce se développe de manière généralement concentrique, d'abord avec ses voisins<sup>7</sup> puis progressivement avec des partenaires de plus en plus éloignés, ceci ne se vérifie pas en Afrique, et notamment en Afrique centrale.

31. L'intégration régionale, définie<sup>8</sup> comme « *La libre circulation des biens et de mouvement sur tout le continent africain* » est évaluée à travers un indice global d'intégration calculé pour chacune des huit CER piliers. Cet indice global synthétise cinq dimensions – intégration commerciale, infrastructures régionales, intégration productive, libre circulation des personnes et intégration financière et macro-économique – comprenant elles-mêmes seize indicateurs. Le tableau de l'indice global et de sa déclinaison en indices sectoriels, se présente comme suit :

TABLEAU 3 : INDICE GLOBAL D'INTEGRATION PAR CER

CER	Intégration commerciale	Infrastructures régionales	Intégration productive	Libre circulation des personnes	Intégration financière et macroéconomique	INDICE GLOBAL MOYEN
CAE	0.780	0.496	0.553	0.715	0.156	<b>0.540</b>
CEDEAO	0.442	0.426	0.265	0.800	0.611	<b>0.509</b>
CEEAC	0.526	0.451	0.293	0.400	0.599	<b>0.454</b>
CEN-SAD	0.353	0.251	0.247	0.479	0.524	<b>0.395</b>
COMESA	0.572	0.439	0.452	0.268	0.343	<b>0.415</b>
IGAD	0.505	0.630	0.434	0.454	0.221	<b>0.457</b>
SADC	0.508	0.502	0.350	0.530	0.397	<b>0.531</b>
UMA	0.631	0.491	0.481	0.493	0.199	<b>0.459</b>
<b>MOYENNE</b>	<b>0.540</b>	<b>0.461</b>	<b>0.384</b>	<b>0.517</b>	<b>0.381</b>	<b>0.470</b>

SOURCE : INDICE DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE – RAPPORT 2016 - UA – BAD CEA

32. Il ressort du tableau ci-dessus les caractéristiques suivantes :

- L'indice global d'intégration, obtenu par la moyenne arithmétique des indices sectoriels, montre que la CEEAC est à peine en dessous de la moyenne continentale – 0.454 pour la CEEAC contre une moyenne continentale de 0.470 ;
- Chaque CER se situe au-dessus de la moyenne continentale pour au moins un indicateur. Concernant la CEEAC c'est l'intégration financière et macro-économique dont le niveau dépasse sensiblement la moyenne africaine – 0.599 contre 0.381 -. De manière assez paradoxale, cet indicateur d'intégration financière et macro-économique est celui dont la moyenne continentale est la plus basse et celui dont la dispersion par rapport à la moyenne est la plus forte des cinq indicateurs retenus ;

<sup>7</sup> Le commerce intra UE représente presque 63% du commerce de ses pays membres. Selon l'INSEE, la part des exportations des pays de la zone euro en direction de la zone euro est de 67,3 % et la part des importations des pays de la zone euro en provenance de la zone euro s'élève à 63,4 %. Source : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>8</sup> Source ; Indice de l'intégration régionale en Afrique – Rapport 2016 - UA – BAD CEA Page 1

- La multi-appartenance rend l'analyse des résultats plus complexe puisque des pays appartenant à plusieurs CER, ayant un poids économique relativement élevé et de bons scores globaux d'intégration influent sensiblement sur les scores globaux de plusieurs CER<sup>9</sup>.

33. Le rapport donne aussi des éléments au niveau des pays, dont les caractéristiques suivants sont relevés concernant la CEEAC ;

- Les deux pays les plus importants de la CEEAC en termes de PIB que sont l'Angola et la RDC, qui contribuent tous les deux à plus de la moitié à sa production de richesses, n'affichent pas les meilleures performances en matière d'intégration ;
- Du fait de scores relativement élevés en matière d'intégration commerciale, de liberté de circulation des personnes et d'intégration financière, les cinq meilleurs indices globaux des pays de la CEEAC sont obtenus par des pays de la CEMAC.

34. Le tableau infra montre que le commerce entre les pays de la CEEAC est le plus faible de l'Afrique ; en outre, la part de la CEEAC dans le commerce africain est également la plus faible de tous les CER.

TABLEAU 4 : NIVEAU DU COMMERCE DE CER

	CEEAC	UMA	COMESA	CEDEAO	SADC	Afrique
CEEAC	<b>1,2</b>	0,5	2,3	1,7	5,0	<b>9,4</b>
UMA		<b>9,4</b>				<b>15,4</b>
COMESA			<b>14,9</b>			<b>30,7</b>
CEDEAO				<b>19,0</b>		<b>27,9</b>
SADC					<b>28,1</b>	<b>30,1</b>

SOURCE : DSIR AFRIQUE CENTRALE – BAD – PAGE 6 – FEVRIER 2011

35. Le tableau ci-dessus montre que le commerce de la CEEAC représenterait :

- 1,2% du commerce continental pour le commerce entre ses membres, soit le plus faible taux de toutes les CER pilier,
- 9,4% du commerce continental pour la CEEAC dans son ensemble, soit là aussi le plus faible taux de toutes les CER pilier.

---

<sup>9</sup> Le Kenya par exemple est membre de 4 CER et pour 3 d'entre elles – CAE, COMESA et IGAD - ce pays a le meilleur score global d'intégration. Pour la CEN-SAD, c'est la Côte d'Ivoire qui a le meilleur score, comme en CEDEAO.

TABLEAU 5 : FLUX MONETAIRES COMMERCIAUX DEPUIS LES REGIONS D'AFRIQUE

	USD	Euro	ZAR	Autres
UMA	18%	75%	0%	7%
EAC	69%	9%	4%	18%
CEEAC	12%	70%	0%	18%
SADC	53%	19%	14%	14%
COMESA	17%	17%	13%	13%

SOURCE : RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE 2014 – BAD PAGE 95

36. Au-delà de la faible insertion de la CEEAC dans les échanges africains, il ressort du tableau ci-dessus sa grande ouverture sur l'extérieur. La CEEAC est la CER pilier d'Afrique sub-saharienne où le taux de compensation en Euro est le plus élevé<sup>10</sup>. Ceci dénote une faiblesse de son système financier et une activité économique d'abord orientée vers les exportations au long cours.

37. Au total, l'intégration économique est moins développée dans la CEEAC que dans les autres CER pilier, ce qui pénalise le développement économique de la zone. Concernant l'Afrique centrale, le DSIR de la BAD note que « *La faiblesse des échanges intracommunautaires reflète en partie les difficultés d'exportation liées principalement à l'absence d'infrastructures et à la faible diversification des économies nationales*<sup>11</sup> ».

38. La BAD indique<sup>12</sup> par ailleurs que le pourcentage de routes goudronnées en Afrique est cinq fois inférieur à celui des pays développés. En conséquence, le coût du transport y est de 63% plus élevé alors qu'il représente entre 30 et 50% de la valeur des exportations africaines<sup>13</sup>. La mauvaise qualité des routes et des voies ferrées a aussi un impact sur le commerce intra-africain, qui représente tout juste 11% du total des échanges commerciaux contre 37% entre les 10 pays d'Asie du sud-est.

39. Toutefois, ce niveau de commerce intra-zone intrigue puisque qu'il semble invariant depuis de nombreuses années. Il est bien évident qu'il n'intègre pas le commerce fait régulièrement de part et d'autre des frontières. Mais il n'est pas certain que l'incorporation de ce commerce, presque toujours informel, modifie substantiellement l'analyse puisqu'il existe dans d'autres CER.

40. Même si d'autres sources<sup>14</sup> indiquent un taux de 2% pour le commerce entre les pays de la CEEAC<sup>15</sup>, les raisons principales en sont assez largement admises :

- La faiblesse des liaisons routières<sup>16</sup> et ferroviaires entre ses membres,
- Les obstacles administratifs et autres à la libre circulation des marchandises,
- Les options stratégiques prises au moment des indépendances d'orienter les économies vers l'autosuffisance plutôt que vers la complémentarité,
- La structure extravertie des productions nationales en raison notamment du poids des activités d'extraction et d'exploitation forestière.

<sup>10</sup> La situation de l'UMA est certainement due à sa position géographique.

<sup>11</sup> DSIR Afrique centrale – Page 7

<sup>12</sup> Source : Afrique Renouveau – Avril 2014 – Page 16

<sup>13</sup> Dans les 16 pays enclavés – dont le Burundi, le Tchad, la RCA et le Rwanda - le coût du transport représente les trois quarts de la valeur des exportations.

<sup>14</sup> L'Afrique centrale une région laissée pour compte ? PNUD Janvier 2016 – page 23

<sup>15</sup> Valeur totale annuelle de l'ordre de 1,5 milliards USD.

<sup>16</sup> Au-delà de la question de la faiblesse du réseau routier, le coût du transport est un problème compte tenu de la mauvaise qualité du réseau, des barrages non-officiels, du temps de passage des frontières en raison de l'absence de postes de contrôles juxtaposés et des retours à vide.

41. Au-delà des questions de liaisons entre les pays, c'est dans les infrastructures autour de l'assainissement, des TIC et de l'eau que l'Afrique centrale est plutôt moins équipée que dans les autres régions de l'Afrique.

TABLEAU 6: COMPARAISON DES INFRASTRUCTURES PAR SOUS-REGIONS DE L'AFRIQUE

	Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Est	Afrique australie	Afrique centrale
Densité des routes goudronnées	38	29	92	4
Densité d'axes principaux	28	6	80	13
Densité de couverture mobile	72	46	133	84
Densité de couverture Internet	2	2	4	1
Capacité de production électrique	31	16	176	47
Couverture en électricité	18	6	24	21
Eau améliorée	63	71	68	53
Assainissement amélioré	35	42	46	28

SOURCE : L'AFRIQUE CENTRALE UNE REGION LAISSEE POUR COMPTE ? PNUD JANVIER 2016 – PAGE 21

42. Selon l'UIT plus de trois milliards de personnes sont désormais en ligne et les technologies de l'information et de la communication (TIC) continuent de croître à un rythme soutenu dans presque tous les pays du monde. D'après les données les plus récentes, l'utilisation de l'Internet continue de croître à un rythme constant, à un taux de 6,6% en 2014 (3,3% dans les pays développés, 8,7% dans les pays en développement). Le nombre d'internautes dans les pays en développement a doublé entre 2009 et 2014, et ces pays regroupent désormais les deux tiers des personnes connectées dans le monde.

43. Sur les 4,3 milliards de personnes qui n'utilisent pas encore l'Internet, 90% vivent dans des pays en développement. Dans les 42 pays les moins connectés, qui comptent au total 2,5 milliards d'habitants, il reste très difficile d'avoir accès aux TIC, en particulier pour les nombreux habitants des zones rurales. Toutefois, c'est en Afrique que le taux est le plus faible, 11,1% contre une moyenne mondiale de 43,6%.

44. Fin 2014, 44% des ménages ont un accès Internet au domicile, alors qu'ils n'étaient que 40% un an avant et 30% quatre ans avant. 78% des ménages des pays développés ont maintenant un accès à l'Internet, contre 31% pour ceux des pays en développement et à peine 5% pour ceux des 48 pays figurant sur la liste des pays les moins avancés établie par les Nations Unies.

45. Le Rapport "Mesurer la société de l'information 2014" montre par ailleurs que l'écart se creuse entre les zones urbaines et les zones rurales en ce qui concerne l'adoption des TIC, même dans les pays les plus riches du monde. C'est dans les pays très développés, comme le Japon ou la République de Corée, que cet écart est le plus faible, avec un taux de pénétration de l'Internet auprès des ménages en zones urbaines supérieur d'à peine 4% à celui des ménages en zones rurales, mais il est nettement plus important dans les pays en développement comme la Colombie et le Maroc, où il peut atteindre 35%, et l'on estime que les différences sont sans doute encore plus prononcées dans les pays les plus pauvres pour lesquels on dispose rarement de données.

46. D'une manière générale, le rapport indique que l'accès en zones rurales progresse beaucoup plus lentement que l'accès en zones urbaines et que les décideurs de tous les pays devraient en priorité chercher à connecter les ménages des zones rurales à l'Internet large bande.

47. Le même rapport classe 167 pays dans le Monde en fonction de leur niveau de développement des TIC. Concernant la situation des pays de la CEEAC, le classement s'établit comme suit en 2002, 2010 et 2015<sup>17</sup> :

TABLEAU 7 : TAUX D'EQUIPEMENT TIC PAR ETAT CEEAC

	2002	2010	2015
<b>Angola</b>		<b>144</b>	<b>140</b>
<b>Burundi</b>			
<b>Cameroun</b>	<b>125</b>	<b>149</b>	<b>147</b>
<b>Congo</b>	<b>132</b>	<b>136</b>	<b>141</b>
<b>Gabon</b>	<b>107</b>	<b>122</b>	<b>133</b>
<b>Guinée Eq.</b>		<b>134</b>	<b>146</b>
<b>RCA</b>			
<b>RDC</b>	<b>151</b>	<b>162</b>	<b>160</b>
<b>Rwanda</b>	<b>143</b>	<b>154</b>	<b>154</b>
<b>STP</b>			
<b>Tchad</b>	<b>153</b>	<b>167</b>	<b>167</b>

SOURCE : RAPPORT ANNUEL UIT 2015 ET SITE WWW.ITU.INT

48. L'analyse des éléments ci-dessus concernant le développement des TIC dans les pays de la CEEAC montre que :

- Les pays sont globalement mal classés, avec des positions dans les deux derniers déciles ;
- Le classement a tendance à se dégrader, en raison d'une amélioration de l'indicateur moins rapide que dans les autres pays de monde, ce qui accroît la fracture numérique aussi bien des pays de ces pays vis-à-vis de l'extérieur que de leurs régions par rapport à leurs villes-centre.

49. Ces indicateurs d'infrastructures – routes, voies ferrées, assainissement, TIC, ... - touchent l'environnement de l'activité sociale et économique. Il s'agit des éléments qui conditionnent l'intégration régionale en Afrique centrale. Leur amélioration sera un élément clé de l'atteinte des objectifs de la Vision 2025 en matière de réduction de la pauvreté.

## 1.2 Analyse de la CEEAC en tant qu'espace régional

50. Selon les orientations données au plan stratégique à moyen terme 2016-2020, les éléments ci-dessus pourraient servir d'indicateur de suivi de l'évolution de la situation des pays

### Les indicateurs de suivi

Un indicateur est un paramètre qualitatif et/ou quantitatif qui expose en détail la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint. Les indicateurs se concentrent sur les caractéristiques importantes de l'objectif à atteindre.

Les caractéristiques d'un bon indicateur sont :

- réels, c'est-à-dire qu'ils reflètent précisément le contenu essentiel d'un objectif ;

<sup>17</sup> Classement 2002 sur 154 pays, 2010 et 2015 sur 167 pays.

- plausibles, c'est-à-dire qu'ils décrivent les aspects cruciaux et impacts directs de tout objectif ;
- orientés vers les cibles, c'est-à-dire qu'ils spécifient ce qu'on attend en ce qui concerne la qualité, la quantité, le temps et la localisation afin d'atteindre les objectifs globaux
- indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne s'appliquent qu'à un seul objectif ;
- mesurables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être évalués empiriquement et dans la mesure du possible avec des éléments fournis de manière indépendante ;
- vérifiables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être évalués objectivement par des personnes indépendantes.

51. Pour ne pas multiplier les informations mais dégager une analyse globale cohérente, 11 indicateurs ont été retenus, présentés en commençant par les indicateurs sociaux - au nombre de 6 - puis les indicateurs économiques - 5 indicateurs -.

## **1.2.1 Les indicateurs sociaux**

### ***1.2.1.1 Indicateur de paix et de stabilité***

52. La sécurité sous toutes ses formes est certainement l'indicateur le plus global et celui sans lequel l'intégration et la réduction de la pauvreté dans la région demeure un leurre.

53. L'Indice de Paix mondial est un indice composite, formé de 23 indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui mesurent le niveau de paix dans 162 pays. Ces indicateurs peuvent être regroupés en trois grands thèmes : le niveau de sécurité et de sûreté au sein d'une société, le nombre de conflits internationaux et intérieurs et le degré de militarisation de la société. Il s'agit donc d'un indicateur synthétique qui ne se limite pas à la notion de guerre, mais plutôt de violence de la société avec des éléments divers – taux d'homicide, instabilité politique, relations avec les pays voisins, impact du terrorisme, niveau de réfugiés, ... -.

54. Cet indice, géré par l'Institute for Economics and Peace, montre le lien entre développement économique et sécurité de la société dans laquelle l'activité économique se situe.

55. Mesure statistique unique en son genre, l'Indice de Paix Mondial permet de comprendre ce qui engendre la paix dans une société et ce qui doit être modifié pour modérer la violence à venir. Les pays<sup>18</sup> sont classés par catégories en fonction du niveau de l'indice synthétique obtenu :

- Très haut niveau de sécurité : 25 pays, dont Maurice est le seul pays africain
- Haut niveau de sécurité : 38 pays, dont 7 pays africains
- Niveau moyen : 36 pays, dont 4 pays de la CEEAC
- Bas niveau : 51 pays, dont 4 pays de la CEEAC
- Très bas niveau de sécurité : 12 pays, dont 2 de la CEEAC

56. La CEEAC est souvent caractérisée par un niveau d'insécurité élevé, ce qui pénalise l'aboutissement de ses projets structurants et limite leur portée en matière d'intégration physique, économique et sociale.

---

<sup>18</sup> STP ne fait partie des 162 pays évalués par Institute for Economics and Peace en 2015

TABLEAU 8 : INDICE DE SECURITE DES PAYS DE LA CEEAC

Pays	Rang/162	Niveau
Angola	88	Moyen
Burundi	130	Bas
Cameroun	134	Bas
Congo	115	Moyen
Gabon	66	Moyen
Guinée Eq.	81	Moyen
RCA	158	Très bas
RDC	155	Très bas
Rwanda	139	Bas
STP	ND	ND
Tchad	140	Bas

SOURCE: GLOBAL PEACE INDEX 2015 – INSTITUTE FOR ECONOMICS AND PEACE

57. Même si cet indice peut connaître des évolutions erratiques d'une année sur l'autre, la situation globale des pays de la CEEAC n'apparaît pas favorable de ce point de vue.

#### ***1.2.1.2 Indicateur de gouvernance***

58. Outre les conflits armés, la CEEAC est caractérisée par un niveau d'insécurité quotidienne élevé. Parmi les 162 pays classés, seulement 4 sont dans la catégorie "moyen" ce qui pénalise l'ensemble de leur activité et des conditions de vie des populations. L'origine de cette situation est évidemment multiple mais les éléments tels que le niveau de la vie démocratique et l'existence de ressources extractives importantes sont généralement relevés comme explicatifs.

59. Pour ce qui est de l'environnement global de la situation en CEEAC, les indicateurs sont multiples. Pour rester sur la logique d'indicateur synthétique et externe, les travaux conjoints de la CEA et du PNUD en la matière<sup>19</sup> peuvent valablement être utilisés. Il s'agit d'un travail sur l'essentiel des pays africains dont la méthodologie est la synthèse d'avis sous la forme d'enquêtes d'opinion. Cette méthodologie est certes discutable, mais quand il s'agit d'évaluer par exemple la capacité de la société à accepter la gouvernance nationale, y compris lors des phases critiques que sont les élections, c'est certainement plus le ressenti que la réalité qui est un indicateur fiable.

60. La CEA et le PNUD ont établi une batterie de 24 indicateurs – efficacité du pouvoir législatif, efficacité du pouvoir judiciaire, indépendance des organisations de la société civile et des médias, équilibre des pouvoirs, liberté/sécurité des partis politiques, ... - qui sont synthétisés dans un indice global de gouvernance obtenu par la moyenne des indicateurs.

---

<sup>19</sup> Election et gestion de la diversité en Afrique – CEA PNUD – Février 2013

TABLEAU 9 : INDICE GLOBAL DE GOUVERNANCE DES PAYS DE LA CEEAC

Pays	Indice global de gouvernance
<b>Angola</b>	<b>50</b>
<b>Burundi</b>	<b>ND</b>
<b>Cameroun</b>	<b>54</b>
<b>Congo</b>	<b>50</b>
<b>Gabon</b>	<b>52</b>
<b>Guinée Eq.</b>	<b>ND</b>
<b>RCA</b>	<b>ND</b>
<b>RDC</b>	<b>ND</b>
<b>Rwanda</b>	<b>72</b>
<b>STP</b>	<b>51</b>
<b>Tchad</b>	<b>42</b>

SOURCE : ELECTION ET GESTION DE LA DIVERSITE EN AFRIQUE – CEA PNUD – FEVRIER 2013

61. Compte tenu de la méthode d'élaboration de l'indice global de gouvernance, il faut comprendre que plus il est élevé et plus l'indicateur est positif, mais que la comparaison entre les pays n'a pas beaucoup de sens. Au contraire, il faudrait disposer d'une série de données sur la durée pour appréhender l'évolution de la situation de chacun des pays de la CEEAC pris individuellement. Cette base d'information n'est malheureusement pas disponible<sup>20</sup>.

62. Il ressort des éléments ci-dessus qu'un seul pays de la CEEAC a une note supérieure à 60 sur 100 mais que ce pays obtient la meilleure note des 40 pays africains évalués. En revanche, aucun autre pays de la CEEAC ne parvient à avoir une note globale supérieure à 60 sur 100 et que 4 autres pays ne sont pas évalués, ce qui dénote une situation très perfectible.

#### ***1.2.1.3 Indicateur de développement Humain***

63. L'IDH a été créé pour souligner que ce sont les personnes et leurs capacités qui devraient constituer le critère ultime pour évaluer le développement d'un pays, et non la seule croissance économique. L'IDH peut aussi servir à remettre en question les choix de politiques nationales, en comparant comment deux pays ayant le même niveau de RNB par habitant peuvent atteindre des résultats différents en matière de développement humain. Ces contrastes peuvent stimuler le débat sur les priorités politiques des gouvernements.

64. L'Indice de développement humain (IDH) est une mesure sommaire du niveau moyen atteint dans des dimensions clés du développement humain : vivre une vie longue et en bonne santé, acquérir des connaissances et jouir d'un niveau de vie décent. L'IDH est la moyenne géométrique des indices normalisés pour chacune des trois dimensions :

- La dimension de la santé est évaluée selon l'espérance de vie à la naissance ;
- La dimension de l'éducation est mesurée au moyen du nombre d'années de scolarisation pour les adultes âgés de 25 ans et plus et des années attendues de scolarisation pour les enfants en âge d'entrer à l'école.
- La dimension du niveau de vie est mesurée par le revenu national brut par habitant.

---

<sup>20</sup> Le rapport sur la gouvernance en Afrique a été publié en 2005, 2009, 2013 et 2016 mais en fournissant des informations différentes d'une livraison à l'autre.

65. L'IDH simplifie le développement humain et ne permet d'appréhender qu'une partie de ce qui le compose. Il ne reflète pas les inégalités, la pauvreté, la sécurité humaine ou l'autonomisation. En 2015, l'indicateur IDH permet de classer 188 pays en 4 catégories :

- « Très haut niveau » pour 50 pays,
- « Haut niveau » pour 56 pays,
- « Niveau moyen » pour 38 pays et
- « Niveau faible » pour 44 pays.

TABLEAU 10 : CLASSEMENT DES PAYS DE LA CEEAC SELON L'INDICATEUR IDH

Pays	Rang / 188
Gabon	110
Congo	136
Guinée Equatoriale	138
STP	143
Angola	149
Rwanda	151
Cameroun	153
RDC	176
Burundi	184
Tchad	185
RCA	187

SOURCE: 2015\_IDH-STATISTICAL ANNEX TABLES\_ALL

66. L'analyse des résultats concernant les pays constituant la CEEAC permet de relever que :

- 4 pays sont dans la catégorie « Niveau moyen »
- 7 dans la catégorie « Niveau faible ».

67. La position des pays de la CEEAC est donc très perfectible puisqu'un seul pays est situé en dehors du dernier tiers du classement, mais que 6 pays sur 11, représentant plus de 80% de la population de la CEEAC, sont dans le dernier décile du classement.

#### **1.2.1.4 Indicateur d'égalité des genres**

68. L'indice d'égalité des genres de la BAD aborde trois dimensions importantes révélatrices du domaine analysé :

- **L'autonomie économique.** L'Indice de l'égalité de genre mesure l'écart entre les hommes et les femmes dans la participation à la force de travail, dans les salaires et les revenus, dans la propriété des entreprises et l'accès aux services financiers. Les résultats de ces évaluations permettent d'indiquer si les hommes et les femmes jouissent d'opportunités économiques égales dans chacun des 52 pays africains mesurés par l'Indice. Le rapport 2015 de la BAD indique à ce niveau que les disparités sont souvent liées à un accès inégal à la terre, au crédit et aux infrastructures.
- **Le développement humain.** Pour évaluer l'égalité dans le développement humain, l'Indice de l'égalité de genre cherche à déterminer si les garçons et les filles ont-ils les mêmes chances à l'école ? et si les femmes ont accès à des services de santé reproductive ? Ces dimensions

étant évaluées par des indicateurs qui mesurent les taux d’alphabétisation et les taux de scolarisation par exemple, la BAD a pris l’option de produire un indice spécifique.

- **Les lois et institutions.** Sur la base de l’indice des institutions sociales et du genre de l’OCDE, l’indice de la BAD établit une analyse concernant la représentation des genres dans les institutions, le niveau de droits selon les genres concernant notamment la famille.

69. Ces trois dimensions sont regroupées dans un indicateur synthétique qui permet de classer 52 pays africains. Le classement des pays de la CEEAC s’établit comme suit :

TABLEAU 11 : CLASSEMENT DES PAYS DE LA CEEAC SELON L’INDICATEUR D’EGALITE DES GENRES

Rang / 52	
<b>Angola</b>	25
<b>Burundi</b>	11
<b>Cameroun</b>	41
<b>Congo</b>	37
<b>Gabon</b>	28
<b>Guinée Eq.</b>	34
<b>RCA</b>	40
<b>RDC</b>	36
<b>Rwanda</b>	2
<b>STP</b>	32
<b>Tchad</b>	44

SOURCE : WWW.BANQUEMONDIALE.ORG/DONNEES/INDICATEURS - JUILLET 2016

70. Il ressort du tableau ci-dessus que 8 pays sur les 11 que constitue la CEEAC, mais regroupant près des ¾ de sa population, sont dans la seconde moitié du classement. La situation est donc, dans ce domaine aussi, non-satisfaisante.

#### **1.2.1.5 Indicateur d’insertion des jeunes**

71. Les termes d’intégration à l’emploi et d’insertion socioprofessionnelle sont souvent utilisés comme équivalents. L’objectif d’emploi est toujours présent dans la question de l’insertion quelles que soient les actions entreprises. Les jeunes sont en attente d’un revenu qui leur permette d’améliorer leurs conditions de vie, mais aussi d’un statut et d’une possibilité d’évolution personnelle. L’emploi est important à leurs yeux pour ce qu’il ouvre comme perspective d’autonomie vis-à-vis de la famille et de prise de responsabilités.

72. En Afrique subsaharienne la question est plus prégnante qu’ailleurs car plus de la moitié de la population a moins de 25 ans et la transition démographique ne démarre que lentement<sup>21</sup>. Le système éducatif comme le marché du travail subissent une pression démographique bien plus élevée qu’ailleurs. Le système économique apparaît insuffisamment dynamique et structuré pour répondre à la demande massive et continue d’emplois.

73. S’il est reconnu que l’activité économique ne permet pas à la population de trouver un emploi, la question du taux de chômage des jeunes se pose avec acuité. Le chômage étant défini comme la part

---

<sup>21</sup> Les arrivées annuelles sur le marché de l’emploi en ASS devraient passer de 17 millions en 2010 à 27 millions en 2030. Entre 2000 et 2008, 20 % seulement des 73 millions d’emplois créés en Afrique ont concerné les 15-24 ans.

de la population active qui est sans emploi mais disponible pour en occuper un et à la recherche d'un emploi.

TABLEAU 12 : TAUX DE CHOMAGE DANS LES PAYS DE LA CEEAC

	Hommes		Femmes	
	Jeunes	Total	Jeunes	Total
<b>Angola</b>	9,90	6,40	11,20	7,30
<b>Burundi</b>	9,70	6,30	11,60	7,50
<b>Cameroun</b>	5,60	3,70	7,90	5,10
<b>Congo</b>	10,00	6,10	11,40	6,90
<b>Gabon</b>	30,90	14,60	40,80	25,80
<b>Guinée Eq.</b>	11,90	7,70	13,60	8,20
<b>RCA</b>	11,50	7,10	12,40	7,70
<b>RDC</b>	10,30	6,70	13,30	7,40
<b>Rwanda</b>	0,90	0,80	0,50	0,40
<b>STP</b>	ND	ND	ND	ND
<b>Tchad</b>	10,00	6,50	11,10	7,50

SOURCE : WWW.BANQUEMONDIALE.ORG/DONNEES/INDICATEURS - JUILLET 2016

74. Même si les comparaisons sont rendues difficiles par le fait que la définition du chômage varie d'un pays à l'autre, par les lacunes des appareils statistiques qui servent à la compilation des données retraitées, par le niveau de l'activité économique informelle et que le taux de chômage est aussi conditionné par le taux de scolarisation, y compris dans l'enseignement supérieur, il ressort de l'analyse des données de la Banque Mondiale en la matière deux éléments importants :

- Le taux de chômage des jeunes est toujours supérieur à celui de l'ensemble de la population du même genre. Dans chacun des pays de la CEEAC, mais ceci n'est pas une caractéristique propre à cette CER, il est d'environ moitié plus élevé pour les jeunes de la tranche d'âge 15/24 ans que pour l'ensemble de la population ;
- Le taux de chômage des femmes est toujours supérieur à celui des hommes, que ce soit pour la population dans son ensemble ou pour la tranche d'âge 15/24 ans. Mais là aussi, cette situation ne marque pas une caractéristique de la CEEAC par rapport aux autres CER.

75. La raison d'un taux de chômage important dans l'espace CEEAC provient d'abord d'une faible activité économique à haute intensité de main d'œuvre. Les activités extractives qui caractérisent les économies des pays de la CEEAC sont fortement capitalistiques – elles nécessitent des investissements très importants, le plus souvent en matériels importés – mais emploient peu de personnels – surtout locaux – par millions d'USD de PIB d'activité. Même si la définition des activités HIMO fait l'objet de débats, il peut être admis sans difficulté que certaines activités – agriculture, travaux publics, entretien des routes rurales, ... - permettraient d'augmenter le taux d'emploi des jeunes dans l'espace CEEAC. Il reste à vérifier que les orientations des systèmes éducatifs sont conformes à cette perspective.

#### **1.2.1.6 Indicateur de pauvreté**

76. L'Agenda 2030 du développement durable de la Banque Mondiale indique en matière de réduction de la pauvreté « Les cibles sont globales et applicables universellement... C'est à chaque

Etat qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités ».

77. L'Objectif de Développement Durable (ODD) prévoit que tous les pays doivent définir un seuil de pauvreté pour fixer des cibles et mesurer les progrès vers cet objectif. Les pays ont différentes options, qui dépendent largement de leurs niveaux de revenu respectifs. Différentes options sont ouvertes dont :

- **Le seuil de pauvreté absolue**, fixé par la Banque Mondiale à 1,90 dollar par jour, est largement utilisé par les pays en développement ;
- **Le seuil de pauvreté relative**, défini par rapport à la distribution générale des revenus dans un pays – entre 40 et 60 % du niveau de vie médian du pays –.

78. Chaque pays de la CEEAC établit donc ses statistiques selon ses propres critères, ce qui donne la situation comme suit<sup>22</sup> :

**TABLEAU 13 : TAUX DE PAUVRETE ET POPULATION DES PAYS DE LA CEEAC**

	Pauvreté	Population
Angola	36,60%	23,230
Burundi	67,10%	10,820
Cameroun	37,50%	22,770
Congo	46,50%	4,505
Gabon	32,70%	1,688
Guinée Eq.	76,80%	0,821
RCA	62,00%	4,804
RDC	63,60%	74,880
Rwanda	44,90%	11,340
STP	61,70%	0,186
Tchad	46,70%	13,590

SOURCE : [HTTP://WWW.DONNEES.BANQUEMONDIALE.ORG/PAYS](http://WWW.DONNEES.BANQUEMONDIALE.ORG/PAYS) - JUILLET 2016

79. En moyenne, 52% de la population de la CEEAC vit en dessous du seuil de pauvreté selon les chiffres rapportés par l'UNICEF.

80. Même s'il serait réducteur d'établir un lien de causalité strict entre taux de pauvreté et emploi, les analyses de l'OCDE indiquent que « *Dans pratiquement tous les pays, le taux de pauvreté des ménages sans emploi est plus du double de celui observé parmi les ménages d'actifs*<sup>23</sup> ». L'emploi est donc bien le facteur déterminant de réduction de la pauvreté même si la composition de la famille ou le temps de l'emploi sont des éléments à considérer.

#### **1.2.1.7 Indicateur d'émission de CO2**

81. Les observations scientifiques montrent que les émissions passées de gaz à effet de serre (GES) ont déjà une incidence sur le climat mondial. Si les évolutions actuelles se poursuivent et si les politiques menées présentement sont maintenues, il faut s'attendre à un réchauffement rapide de la planète. Des actions s'imposent dès aujourd'hui pour réduire les émissions mondiales de GES dans les décennies à venir.

<sup>22</sup> Taux de pauvreté en pourcentage de la population. PIB en milliards USD. Population en millions.

<sup>23</sup> Source : Le travail est-il le meilleur antidote à la pauvreté ? 2009 Page 185

82. Le réchauffement observé depuis 50 ans est dû pour l'essentiel aux activités humaines, en particulier à la production et à la consommation de combustibles fossiles, au développement de l'agriculture et aux changements d'affectation des terres. Ces activités ont provoqué une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui s'est traduite par une modification de l'atmosphère terrestre.

83. Tandis qu'une petite partie de la quantité de GES est produite naturellement, l'essentiel résulte de l'activité humaine. L'utilisation massive de combustibles fossiles – charbon, gaz, pétrole -, déforestation, agriculture et élevage intensifs produisent de grandes quantités de GES dont la diffusion n'est pas maîtrisée et qui se concentrent dans l'atmosphère.

84. Les différents GES et leurs sources se présentent comme suit :

GES	Source naturelle	Source humaine
Vapeur d'eau	- Evaporation de l'eau	- Centrales électriques - Irrigation
Dioxyde de carbone	- Respiration des êtres vivants - Feux de forêt - Volcans	- Utilisation des énergies fossiles
Méthane	- Décomposition des végétaux	- Elevage intensif - Agriculture intensive - Décharges d'ordures
Protoxyde d'azote	- Marécages	- Engrais azotés
Ozone	- Foudre	- Industrie - Circulation automobile
Gaz fluoré	- Néant	- Aérosol - Climatiseurs

85. Parmi les GES, le dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> est le plus important car il représente les 2/3 de l'effet de serre induit par l'activité humaine. Il est donc celui sur lequel se concentre l'attention et qui sert aussi de révélateur de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.

TABLEAU 14 : EMISSION DE CO<sub>2</sub> DANS LES PAYS DE LA CEEAC

	TOTAL	PER CAPITA
<b>Angola</b>	29 710	1,40
<b>Burundi</b>	209	NS
<b>Cameroun</b>	5 662	0,30
<b>Congo</b>	2 248	0,50
<b>Gabon</b>	2 237	1,40
<b>Guinée Eq.</b>	6 689	8,90
<b>RCA</b>	286	0,10
<b>RDC</b>	3 425	0,10
<b>Rwanda</b>	664	0,10
<b>STP</b>	103	0,60
<b>Tchad</b>	539	NS

SOURCE : [WWW.HTTPS://EITI.ORG/FR/COUNTRIES](https://eiti.org/fr/countries)- JUILLET 2016

86. Dans les pays de la CEEAC, l'émission de CO<sub>2</sub> issue de l'activité humaine est plutôt réduite compte tenu de la faiblesse de l'activité industrielle et de la circulation automobile<sup>24</sup>. De plus, le Bassin du Congo est la deuxième plus grande forêt tropicale humide du monde ce qui en fait un puits de carbone très important au niveau planétaire.

87. Le lien entre le développement de l'activité économique et la gestion des émissions de GES peut être comprise par la stratégie REDD+. C'est la stratégie de la CCNUCC pour atténuer le changement climatique et lutter contre la déforestation au niveau mondial. L'objectif principal de cette stratégie est que les pays industrialisés compensent financièrement les pays en voie de développement dans leurs actions contre la déforestation. Ainsi, la CEEAC pourrait recevoir des recettes financières en contrepartie de ses actions de maintien de l'environnement.

## 1.2.2 Indicateurs économiques

### 1.2.2.1 Indicateur Doing Business

88. La Banque Mondiale publie depuis 2003 un indicateur synthétique sur la facilité de faire des affaires dans chaque pays. Alors que les premiers rapports visaient essentiellement à évaluer l'efficience et les coûts de l'application de la réglementation des affaires, les évolutions des années récentes introduisent de plus en plus d'éléments qualitatifs. Le rapport de 2016 introduit par exemple des indicateurs qualitatifs dans le processus d'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété et l'exécution des contrats.

89. Le classement des pays de la CEEAC parmi les 189 pays du monde classés en 2016 permet de les situer par rapport à l'environnement global des activités économiques.

TABLEAU 15 : CLASSEMENT DES PAYS DE LA CEEAC SELON L'INDICATEUR DOING BUSINESS

PAYS	RANG / 189
Rwanda	62
Burundi	152
Gabon	162
STP	166
Cameroun	172
Congo	176
Guinée Equatoriale	180
Angola	181
Tchad	183
RDC	184
RCA	185

SOURCE : DOING BUSINESS 2016

90. Globalement, la situation des pays composant la CEEAC perçue à travers l'indicateur Doing Business n'est pas bonne : Ils sont tous classés dans les deux derniers déciles à partir de la place 152 sur 189 pays classés, sauf le Rwanda. Un autre angle d'analyse indique que sur les 37 pays composant les deux derniers déciles, 10 sont de la CEEAC. En outre, leur évolution sur une dizaine d'années ne s'améliore pas.

<sup>24</sup> La moyenne mondiale des émissions de CO<sub>2</sub> par habitant est de 4,9, avec des moyennes de 0,8 en Afrique sub-saharienne, de 9,9 pour l'OCDE et 0,3 pour les PMA.

91. Il en ressort que la situation des entreprises, qui sont le vecteur principal de l'emploi et donc de la réduction de la pauvreté est difficile, plus difficile en CEEAC que dans les autres CER de l'Afrique.

### ***1.2.2.2 Indicateur de l'attractivité des IDE***

92. Cet indicateur montre que la CEEAC est la zone dont l'attractivité en matière d'investissements évolue le plus positivement. Il vient donc partiellement corriger l'analyse provenant des données issues de Doing Business.

93. Même s'il est bien compris que l'impact en matière d'emploi des populations ou de réduction de la pauvreté n'est pas toujours garanti par un IDE et que le niveau des IDE en CEEAC reste faible, il y a une évolution qui, si elle se confirmait en tendance pluriannuelle, serait positive.

TABLEAU 16 : FLUX DES IDE ENTRANTS PAR CER

en millions USD	2013	2014	Variation
<b>CEEAC</b>	<b>1 916</b>	<b>8 175</b>	<b>327%</b>
<b>EAC</b>	3 997	4 578	15%
<b>COMESA</b>	15 248	16 196	6%
<b>SADC</b>	16 243	15 964	-2%
<b>CEDEAO</b>	13 081	12 270	-6%
<b>UMA</b>	8 932	7 149	-20%

SOURCE: UNCTAD – WORLD INVESTMENT REPORT - 2014

94. En affinant la situation des IDE par pays composant la CEEAC, l'évolution sur 2013-2014 se présente comme suit :

TABLEAU 17 : FLUX IDE PAR PAYS DE LA CEEAC

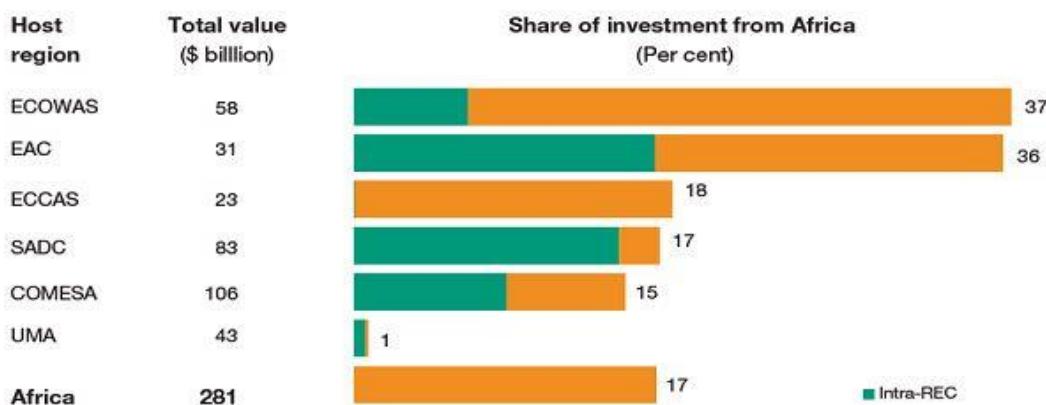
	2013	2014
<b>Angola</b>	- 7120	- 3881
<b>Burundi</b>	7	32
<b>Cameroun</b>	326	501
<b>Congo</b>	2 914	5 502
<b>Gabon</b>	968	973
<b>Guinée Eqatoriale</b>	1 914	1 933
<b>RCA</b>	2	3
<b>RDC</b>	2 098	2 063
<b>Rwanda</b>	258	268
<b>STP</b>	11	20
<b>Tchad</b>	538	761
<b>TOTAL</b>	<b>1 916</b>	<b>8 175</b>

SOURCE: UNCTAD – WORLD INVESTMENT REPORT - 2014

95. Une analyse plus complète devrait intégrer au minimum les éléments suivants :

- La position spéciale de l'Angola dans les placements de ses propres excédents, qui ont un impact fort sur les flux de la CER. Il apparaît en effet que la moitié de l'amélioration apparente de la situation provient de la diminution des placements financiers de l'Angola à l'extérieur ce qui dénote plutôt une détérioration de sa situation ;
- Le reste de l'évolution entre 2013 et 2014 est concentré sur le seul Congo ;
- L'impact de ces IDE en matière d'emploi et de réduction de la pauvreté n'est pas toujours garanti, notamment parce qu'il semble qu'il y ait une corrélation forte entre l'activité extractive des pays et les IDE qu'il attire.

**TABLEAU 18 : FLUX DES IDE PAR CER ET ORIGINE DES FONDS SUR LA PERIODE 2009-2013**



**SOURCE: UNCTAD – WORLD INVESTMENT REPORT - 2014**

96. L'analyse des informations fournies sur le même sujet par l'UNCTAD relatives à la période 2009-2013 permet de compléter les enseignements ci-dessus en soulignant trois éléments majeurs concernant la CEEAC :

- Une faible valeur des IDE en total cumulé, puisqu'ils représentent 23 milliards USD soit à peine plus de 8% du total des IDE ;
- Une faible capacité à attirer des investissements d'autres CER puisque ceux-ci ne représentent que 18% du total des IDE ;
- L'inexistence du financement intra-CEEAC, cette CER ne parvenant pas à mobiliser ses propres ressources pour financer ses propres investissements. Cette situation tend à montrer la faiblesse de son activité d'intermédiation financière.

### **1.2.2.3 Indicateur de gouvernance des industries extractives**

97. La norme ITIE est une norme mondiale visant à promouvoir une gestion ouverte et responsable des ressources naturelles. L'ITIE cherche à renforcer les systèmes des gouvernements et des entreprises, informer le débat public et améliorer la confiance. Dans chaque pays de mise en œuvre, l'ITIE est soutenue par une coalition composée de représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile.

98. L'extraction de ces ressources naturelles extractives – pétrole, gaz, métaux et minéraux - peut générer la croissance économique et soutenir le développement social. Cependant lorsque les revenus de ces ressources sont mal gérés cela a bien trop souvent ouvert la voie à la corruption et même dans certains cas à des conflits armés. Pour assurer que ces ressources profitent bien à tous les citoyens, il

est capital d'obtenir plus de transparence sur la gestion des richesses issues de l'extraction des ressources naturelles d'un pays.

99. Les pays mettent en œuvre la Norme ITIE pour assurer une divulgation pleine et entière des impôts et autres versements effectués par les entreprises extractrices pétrolières, gazières et minières aux gouvernements. Cette mise en œuvre est fondée sur une déclaration d'intention de chaque pays de mettre en application les procédures de transparence, notamment en matière fiscale.

100. Concernant la CEEAC, seulement 4 pays appliquent cette norme, la RCA ayant été suspendue et STP étant en cours d'examen de candidature.

TABLEAU 19 : STATUT DES PAYS CEEAC SELON NORME ITIE

<b>Angola</b>	
<b>Burundi</b>	
<b>Cameroun</b>	2013
<b>Congo</b>	2013
<b>Gabon</b>	
<b>Guinée Eq.</b>	
<b>RCA</b>	Suspendu
<b>RDC</b>	2014
<b>Rwanda</b>	
<b>STP</b>	Candidat
<b>Tchad</b>	2014

SOURCE : [WWW.HTTPS://EITI.ORG/FR/COUNTRIES](https://EITI.ORG/FR/COUNTRIES) - JUILLET 2016

101. Bien que l'industrie extractive représente l'activité principale de certains pays de la CEEAC, et soit un des activités majeures de la CEEAC dans son ensemble notamment en ce qui concerne les recettes en devises, il en ressort que les pays sont peu enclins à améliorer la transparence de cette activité et à combattre les exploitations illicites.

102. Pourtant, les pays qui mettent en œuvre cette norme, présentent un meilleur climat d'investissement grâce à un signal positif aux investisseurs et institutions financières internationales indiquant que le gouvernement s'engage à plus de transparence. L'ITIE contribue également à renforcer la responsabilité et la bonne gouvernance, ainsi qu'à promouvoir une plus grande stabilité économique et politique. Cela peut à son tour contribuer à la prévention des conflits trouvant leur source dans les secteurs pétrolier, minier et gazier.

103. La situation de la CEEAC peut donc se comprendre comme une autonomie des activités extractrices, notamment au niveau des règles fiscales, soutenue par les Etats ce qui alimente les mécanismes de corruption.

#### ***1.2.2.4 Indicateur de bonne gouvernance***

104. Créé en 2007, l'indicateur Mo Ibrahim fournit un état de la gouvernance de chacun des pays d'Afrique. Souvent présenté comme un indicateur du niveau de corruption, un peu comme Transparency International, il s'attache surtout en réalité à évaluer les politiques publiques.

105. Les domaines d'analyse concernent :

- « Sécurité et état de droit » pour 23 indicateurs,
- « Participation et droits de l'homme » pour 19,
- « Développement économique durable » pour 30,
- « Développement humain » pour 22 indicateurs.

106. L'Afrique centrale dans sa globalité est la région ayant pour chacun des 4 domaines indiqués le résultat le moins bon.

TABLEAU 20 : CLASSEMENT DES PAYS DE LA CEEAC SELON L'INDICATEUR MO IBRAHIM

Pays	Rang / 52
Rwanda	11
STP	13
Gabon	23
Cameroun	37
Burundi	38
Congo	42
Angola	43
Guinée Equatoriale	46
RDC	48
Tchad	49
RCA	52

SOURCE : COMMUNIQUE 2015 – MO IBRAHIM FOUNDATION

107. Concernant le classement 2015 de la CEEAC, seulement 3 de ses membres sont dans la première moitié du classement, les 8 autres étant dans le dernier tiers du classement. De plus, la situation ne s'améliore pas globalement au fil des années.

#### ***1.2.2.5 Indicateur de résilience***

108. La résilience économique peut se définir comme la capacité de maintenir l'activité proche de son potentiel malgré un choc. Elle comporte ainsi au moins deux dimensions : le degré d'atténuation des chocs et la vitesse à laquelle les économies retournent à la normale après un choc.

109. L'indicateur de résilience conçu par le cabinet FSG – Frontier Strategy Group – indique donc la capacité des économies des 45 pays d'Afrique sub-sahélienne à faire face à des chocs externes. Il montre que plus une économie est diversifiée, plus son système démocratique est performant, et plus la résilience est élevée.

TABLEAU 21 : CLASSEMENT DES PAYS DE LA CEEAC SELON L'INDICATEUR DE RESILIENCE FSG.

Pays	Rang / 45
STP	8
Rwanda	20
Cameroun	21
Gabon	24
Burundi	34
RDC	36
Congo	37
Guinée Equatoriale	40
Angola	42
Tchad	44
RCA	45

SOURCE : FRONTIER STRATEGY GROUP - 2016

110. On constate que seulement 3 pays - STP, le Rwanda et le Cameroun - sont dans la première moitié du classement ; les 8 autres - qui regroupent 80% de la population de la CEEAC - sont donc dans la seconde moitié du classement. Si la situation géographique de STP peut être identifiée comme la cause de ce classement, concernant le Cameroun c'est surtout la relative diversification de son économie qui lui permet d'obtenir un classement relativement favorable.

111. De façon générale, les pays qui occupent le bas du tableau souffrent de l'instabilité politique, d'une mauvaise gouvernance ou sont très dépendants des exportations de matières premières. Ainsi, l'Angola, deuxième producteur de pétrole brut du continent, et la Guinée Equatoriale se classent en bas du tableau en raison du faible degré de diversification de leurs économies. A l'inverse FSG considère que l'appartenance à la zone CFA est un élément positif en matière de résilience du fait de l'arrimage à l'euro qui amorti les chocs externes, d'où le classement plutôt positif du Gabon bien que son économie soit faiblement diversifiée.

112. En évaluant la capacité d'absorption des chocs externes, d'autant plus faible qu'une économie est peu diversifiée et centrée sur une production dont elle ne maîtrise pas l'établissement des prix de vente, l'indicateur de résilience permet donc d'anticiper la croissance d'un pays à travers sa trajectoire de croissance passée.

### 1.3 Les perspectives de croissance des économies de la CEEAC

#### 1.3.1 Trend de croissance et résilience

113. A partir des travaux du cabinet américain FSG, l'Université de Harvard a positionné les pays d'Afrique sub-saharienne selon leur potentiel de croissance sur la période 2016/2018. On n'est plus sur l'analyse de la situation, mais dans un exercice de prospective.

114. Pour comprendre et analyser ces données, il faut en préciser les normes de présentation du schéma dont notamment :

- La taille des ellipses bleues représente le niveau des PIB en USD courant estimé pour 2018. Plus une ellipse est importante et plus sa contribution au PIB continental est élevée. Mais la représentation en USD induit que plus une économie est exposée à des risques de change erratiques et plus la taille de l'ellipse pourra être modifiée ;

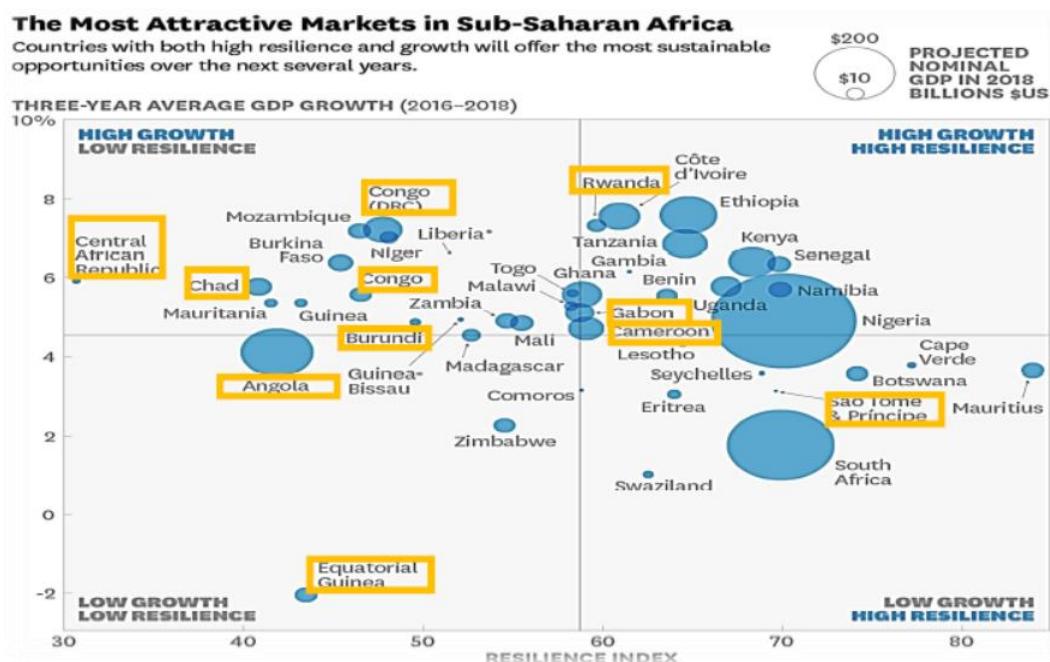
- En abscisse, il est indiqué le taux de croissance moyen attendu sur la période pour les pays d'Afrique sub-saharienne, en l'occurrence de l'ordre de 4,5% l'an. Ceci signifie que tous les pays positionnés au-dessus devraient connaître un taux de croissance supérieur à la moyenne de la région sous revue. A l'inverse, les pays situés en-dessous devraient avoir un taux de croissance de leur PIB plus faible ;
- En ordonnée, la valeur moyenne du coefficient de résilience est indiquée. Les pays situés à droite ont un taux de résilience estimé supérieur à la moyenne de la zone analysée, alors que les pays positionnés à gauche ont un coefficient de résilience en dessous de la moyenne.

115. En croisant ces données sur le taux de croissance et la capacité de résilience, il est possible de construire 4 zones :

- La plus positive est celle située en haut à droite, puisque les pays y combinent un taux de croissance élevé et un taux de résilience élevé ; ces pays ont donc des perspectives positives mais aussi une probabilité élevée de les atteindre ;
- A l'inverse, les pays situés en bas à gauche sont caractérisés par un trend de croissance faible mais aussi par un coefficient de résilience faible, ce qui fait que même ces perspectives basses sont incertaines compte tenu de la faible capacité de ces pays à absorber des chocs externes ;
- Les deux autres zones sont intermédiaires avec des éléments positifs et d'autres qui le sont moins.

116. Pour aider à la compréhension de cette représentation graphique concernant les pays de la CEEAC, ils ont été encadrés en jaune. Elle se présente donc comme suit :

TABLEAU 22 : SOLIDITÉ DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE DES ÉCONOMIES D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE



SOURCE: HARVARD BUSINESS REVUE – SUB-SAHARIAN AFRICA'S MARKETS MOST AND LEAST RESILIENT ECONOMIES – 5 FÉVRIER 2016

117. On constate que seuls le Rwanda et à un degré moindre le Cameroun, le Gabon et STP sont dans une zone favorable, couplant de manière satisfaisante résilience et croissance soutenue. Il s'agit de pays dont le poids dans la CEEAC n'est pas négligeable puisqu'ils représentent ensemble 21% de la population et du PIB.

118. A l'inverse 7 pays de la CEEAC – RCA, Tchad, Angola, RDC, Burundi, Angola et Guinée Equatoriale - sont dans la zone de faible résilience aux chocs externes, dont deux – Angola, première puissance économique de la CEEAC -, et Guinée Equatoriale sont caractérisés à la fois par un faible trend de croissance et une probabilité importante de ne pas atteindre la projection indiquée. Ceci provient d'une économie dominée par une seule production, sans que ces pays soient des acteurs majeurs dans la détermination de ses prix, avec une monnaie nationale et une gouvernance perfectible.

### 1.3.2 Les perspectives de rating des pays

119. Une agence de notation évalue la capacité d'un emprunteur à rembourser le capital et les intérêts de ses dettes. Cet emprunteur peut être un État, une collectivité locale ou une entreprise. C'est l'opinion de l'agence sur le risque de crédit à un instant donné, sur un horizon de temps donné.

120. La note de crédit évolue dans le temps si le risque de crédit augmente ou diminue. L'agence de notation place le plus souvent la note sous surveillance avant de la changer. La mise sous surveillance peut être positive, si l'agence de notation réfléchit à augmenter la note. Elle est négative, si elle s'oriente plus vers une baisse de la note.

121. Certains prêteurs exigent une note de crédit avant de s'engager. La note de crédit peut donc faciliter la recherche de financements de l'emprunteur. De plus, certaines normes prudentielles des banques commerciales ou des compagnies d'assurance ne permettent pas de placer des fonds sur des émissions « *speculative grade* ».

122. Les agences de rating les plus connues sont Standard and Poors, Moody's et Fitch Rating ; leurs notes, ainsi que leurs perspectives concernant les pays de la CEEAC sont reprises dans le tableau ci-dessous. Comme certains pays ne sont pas notés par ces agences majeures, les notations de la COFACE complètent les données :

TABLEAU 23 : NOTATION ET PERSPECTIVES DES PAYS DE LA CEEAC

Pays	SP	Moody's	Fitch	COFACE
Angola	B Stable	B1 Négative	B+ Stable	C/D
Burundi				D/D
Cameroun	B/B Stable			C/C
Gabon	B/B Stable	B1 Négative	B+ Négative	C/C
Guinée Equatoriale				
RDC	B Négative	B3 Stable		D/D
RCA				D/D
Congo	B- Négative	B2 Négative	B Négative	C/D
Rwanda	B+ Négative		B+ Stable	C/C
STP				C/D
Tchad				D/D
SP	Moody's	Fitch	COFACE	
Faible risque de défaut	AAA à A-	AAa à A3	AAA à A-	Echelle de 7 niveaux : A1, A2, A3, A4, B, C, D dans l'ordre croissant du risque, risque pays puis environnement des affaires
Investissement spéculatif	BBB+ à B-	Baa1 à B3	BBB+ à B-	
Risque de défaut ou défaut	CCC+ à D	Caa1 à C	CCC à D	

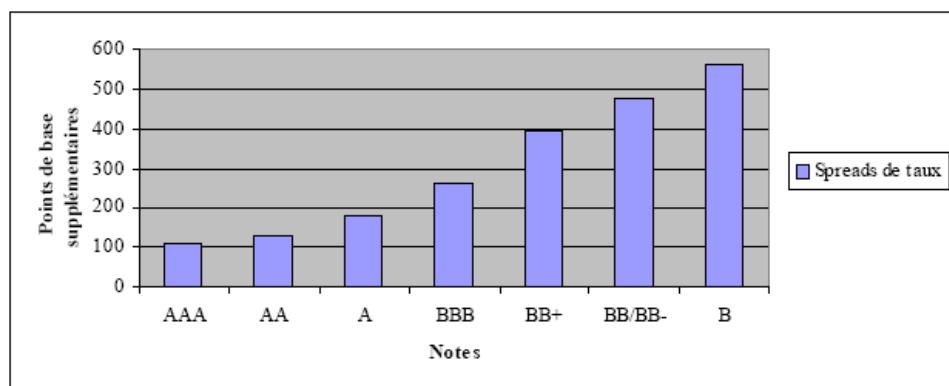
SOURCE : TRADINGECONOMICS.COM

123. Il ressort du tableau ci-dessus que les pays de la CEEAC ont des notes globalement assez mauvaises et, de plus, avec des perspectives négatives ce qui indique qu'elles auront probablement tendance à être dégradées.

124. Sans entrer dans une analyse théorique discutable, il est aisément de remarquer que plus la note est basse – surtout si sa perspective est négative – et plus le coût de la collecte de fonds sur des marchés financiers est élevée.

125. L'effet d'une notation sur le spread de taux des obligations, c'est-à-dire sur le différentiel de taux d'intérêt exigé par les investisseurs par rapport à un emprunt d'Etat, considéré en occident comme la meilleure des signatures, a fait l'objet de plusieurs études empiriques. Elles montrent que l'analyse ne retient que les notes établies par les principales agences de notation.

126. L'analyse centrée sur le marché américain montre que la qualité de la signature évaluée par la notation des agences constitue l'élément déterminant de la fixation du taux d'intérêt à l'émission d'une dette, et ensuite sur le marché secondaire. En prenant comme référence les obligations américaines d'Etat à 10 ans, l'analyse évalue le différentiel de points de base exigé de sociétés industrielles américaines en fonction de leur note comme suit :



127. Ainsi, le taux d'intérêt que doit payer à l'émission un émetteur privé noté AAA est de 110 points de base au-dessus du titre d'Etat américain – Etat 3.50% ; entreprise 4.60%. Un émetteur noté BB- doit quant à lui supporter un différentiel de coût de l'ordre de 400 points de base.

128. Le pouvoir de la notation est d'autant plus considérable qu'elle est devenue une norme utilisée par les régulateurs, alors même que les agences de notation soulignent qu'elles ne font qu'émettre des opinions. Cependant les régulateurs ont officialisé leur rôle par la procédure de l'agrément. Par exemple, les accords de Bâle II font reposer la pondération des actifs pour déterminer le capital réglementaire des banques sur les notations des agences ; Les Compagnies d'assurances, les fonds de pension, les gérants d'OPCVM sont soumis à des règles de détention d'obligations et de titres appuyées sur les notations des agences ; Les titres acceptés par la Banque Centrale Européenne en contrepartie de refinancement des banques doivent être d'une qualité suffisante estimée par les notes attribuées par les agences.

129. La notation financière constitue toutefois un indicateur fiable car statistiquement sur les dix dernières années, un émetteur noté « A » a fait défaut 4 fois sur 10.000, tandis qu'un noté « B » a fait défaut près de 2 fois sur 100, soit 50 fois plus souvent. Même si les pratiques des agences de notation font l'objet de nombreuses critiques, dont certaines apparaissent fondées, leur apport en matière d'évaluation des risques demeure globalement appréciable puisque la note s'apparente à un indicateur synthétique avancé du risque de défaillance.

130. En l'état actuel des choses, le Gabon par exemple a emprunté en 2015, 80 milliards de FCFA sur 5 ans sur le marché financier régional à un taux de 6%. L'objectif est d'améliorer le réseau routier de Libreville. En mai 2016, le Gabon emprunte 98 milliards de FCFA sur 5 ans à 6.50% pour financer

des projets d'un montant global de 131,4 milliards de FCFA dont 25 en complément et 33,4 milliards venant du budget.

#### 1.4 Analyse des points forts, des faiblesses, des possibilités et menaces (SWOT)

131. Pour utiliser les points forts et les opportunités disponibles pour la CEEAC de façon à répondre aux faiblesses et aux menaces, une analyse SWOT a été entreprise. Les conclusions de cette analyse ainsi que les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020 sont données dans le tableau ci-dessous.

132. Pour aider à la compréhension de cette matrice dans le cadre des présents travaux, l'élément paraissant le plus déterminant a été mis en exergue dans chacune des quatre catégories.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat et bases d'une volonté politique des 11 Etats membres de la CEEAC existants ;</li> <li>- <b>Appuis multiformes des PTF notamment dans les principaux domaines de coopération (paix, infrastructures économiques et environnement) y compris le renforcement des capacités institutionnelles ;</b></li> <li>- Nombreux projets intégrateurs ;</li> <li>- Capacité de convoquer des réunions statutaires;</li> <li>- Diversité du personnel, en termes de culture, de compétences et d'origine ;</li> <li>- Mécanismes institutionnels d'appui au mandat déjà existant ;</li> <li>- Leadership régional dans le domaine de la paix et la sécurité</li> <li>- Bureaux de liaison dans certains pays de la CEEAC (RCA, Bruxelles, RDC) et à l'UA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Non-respect de paiements des contributions par les Etats Membres ;</b></li> <li>- La plupart des organes institutionnels ne sont pas encore opérationnels ;</li> <li>- Le Secrétariat général n'a pas les capacités d'être « <i>une force de proposition</i> » au regard des missions de la CEEAC ;</li> <li>- Le manque d'appropriation de la Communauté par Etats membres ;</li> <li>- Le manque d'appropriation de la Communauté par les citoyens de la région : manque de gouvernance ;</li> <li>- Non-respect des principes d'indépendance des institutions communautaires, de compétences des responsables, d'équité entre les Etats membres et de rotation des postes.</li> <li>- L'appartenance à plusieurs CER.</li> <li>- Procédés, systèmes et TIC peu fiables, ne sont ni homologués ni certifiés ;</li> <li>- Structure inadéquate et peu souple;</li> <li>- Equipements et infrastructures physiques insuffisantes;</li> <li>- Difficultés au niveau de l'administration et du leadership ;</li> <li>- Déficit au niveau des ressources humaines, tant au plan quantitatif que qualitatif ;</li> <li>- La place des organismes spécialisés reste à définir</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CER pilier stratégique de l'Union africaine;</b></li> <li>- <b>Bonne coopération avec les PTF ;</b></li> <li>- Réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC en cours;</li> <li>- Processus de rationalisation des CERs en Afrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Situation financière difficile ;</b></li> <li>- Faible articulation avec les autres CERs piliers ;</li> <li>- Pandémie ;</li> <li>- Changement climatique et déforestation ;</li> <li>- Conflits récurrents ;</li> </ul>

<sup>25</sup> Aménagements de réseaux d'eau, de téléphone, internet et électricité, de routes et d'aéroport. Réfection d'hôtels et d'hôpitaux.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- centrale ;</li> <li>- Multiplicité des projets intégrateurs ;</li> <li>- Potentiel d'autonomisation des femmes ;</li> <li>- Nouveaux partenariats stratégiques pour l'Afrique centrale dans le domaine des infrastructures ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance vis-à-vis des produits primaires limités,</li> <li>- Economies de rente non diversifiées ;</li> <li>- Niveaux de chômage élevés ;</li> <li>- Demande accrue d'énergie et de produits alimentaires ;</li> <li>- Exclusion de l'ordre financier ou mondial émergents ;</li> <li>- Faible indice d'intégration régionale et questions d'égalité entre les hommes et les femmes.</li> </ul>
--	---

SOURCE : CONSULTANT

133. A partir de cette présentation de la situation de la CEEAC et du Secrétariat général, il devient possible de poser les jalons de propositions concernant le Plan stratégique. Tout d'abord, il faut admettre l'idée que la stratégie c'est une hiérarchisation des priorités et une organisation pour les atteindre.

134. A partir de la présentation de la situation globale de la CEEAC, il est possible de tirer quelques enseignements concernant la conception du plan stratégique à moyen terme 2016-2020 :

- La situation de l'environnement général n'est pas satisfaisante puisque l'analyse de chacun des indicateurs montre que les pays de la CEEAC sont dans un étage peu flatteur ;
- L'analyse de la CEEAC comme CER, montre que son niveau d'intégration n'est pas suffisant pour qu'elle offre des perspectives aux acteurs nationaux des pays qui la composent et aux autres CER africaines

135. Pour que les programmes et Projets portés par la CEEAC aboutissent dans de bonnes conditions et qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs de la vision 2025 ou de l'agenda 2063 de l'UA, il convient d'améliorer l'environnement général de la région ainsi que la qualité des indicateurs ci-dessus.

136. La situation de la CEEAC peut donc être résumée par : Une population globalement pauvre dans une région potentiellement riche. La question est de savoir s'il faut améliorer l'environnement pour que les projets aboutissent ou si c'est l'aboutissement des projets qui améliorera l'environnement des économies des pays de la région.

## **2 Partie 2 : Stratégie à moyen terme et plan d'actions 2016-2020**

### **2.1 Vision et objectifs stratégiques correspondants**

137. Le plan stratégique à moyen terme 2016-2020 fait partie du processus de planification et de programmation initié par la XIIIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC qui se sont engagés en octobre 2007, à « faire de la CEEAC, d'ici 2025, un espace de paix, de prospérité, de solidarité ; un espace économique et politique uniifié pour un développement équilibré et auto entretenu et où chaque citoyen circule librement ».

138. Le plan stratégique à moyen terme constitue la pierre angulaire de la réforme du processus budgétaire, qui se fonde sur l'exigence croissante de transparence et de visibilité formulée par les États membres et les partenaires au développement, d'instaurer au sein de la CEEAC, un processus de gestion programmatique axée sur les résultats et la performance des programmes.

139. Le Plan stratégique à moyen terme applique les principes de cette approche axée sur les résultats renforcée qui, selon les indications du Cadre des résultats en annexe, comprend les objectifs stratégiques, expriment les résultantes en matière d'intégration régionale qui contribuent à la réalisation des objectifs continentaux (Agenda 2063) et mondiaux (ODD) que les Etats membres prévoient d'obtenir à l'horizon 2025 aux niveaux régional et national.

140. Les objectifs stratégiques définis dans le Cadre des résultats sont axés sur les résultats du fait de deux caractéristiques majeurs: ils sont plus directement liés aux objectifs de l'Agenda de l'UA (2063) et mondiaux (ODD) et sont assortis d'indicateurs de réalisation. Les deux objectifs stratégiques sont les suivants: (i) contribuer au renforcement de l'intégration régionale et (ii) à la réduction de la pauvreté en zone CEEAC, grâce notamment à une transposition efficace des activités normatives de l'organisation en résultats concrets sur le terrain au niveau des pays membres.

141. Le plan stratégique aussi prévoit des objectifs spécifiques, qui fournissent l'environnement porteur nécessaire à l'action de la CEEAC. Ils permettent l'exécution effective des services aux Etats membres, en accordant toute l'attention voulue aux questions d'efficience à travers trois objectifs essentiels :

- accroître l'engagement de la CEEAC et des Etats membres dans la résolution des conflits, la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale, condition essentielle au bien-être de ses populations et à la diversification de l'économie régionale ;
- Accélérer la mise en place de la zone de libre-échange (ZLE) et rendre effective l'Union douanière en Afrique centrale dans une première étape vers la réalisation de la Communauté économique africaine conformément aux idéaux contenus dans le Traité d'Abuja ;
- Apporter un appui aux Etats membres afin d'améliorer sensiblement le niveau des indicateurs de développement humain des populations de la région.
- Un objectif transversal, qui vient compléter les trois objectifs précités, consiste à accroître les capacités de soutien à la mise en œuvre des mandats de la CEEAC afin de disposer d'ici 2020, d'une Institution régionale solide et efficiente ainsi que des capacités internes renforcées, œuvrant vers la réalisation des objectifs de la CEEAC.

### **2.2 Principes-clés**

142. Le plan stratégique à moyen terme est guidé par les principes suivants :

- Servir de cadre institutionnel clair et logique, caractérisé par la déclinaison des axes en objectifs stratégiques (piliers), en programmes puis en sous-programmes (projets) ;
- Constituer un cadre cohérent, dans lequel les programmes et projets des différents piliers stratégiques se renforcent les uns les autres et convergent vers un même objectif stratégique, excluant une compilation de projets sans cohérence entre les actions ;
- Proposer une approche "*programme*" devant permettre l'élaboration d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) qui facilitera la mise en place d'un processus budgétaire axé sur les résultats, la recherche, la mobilisation et l'affectation opportune des ressources aux programmes identifiés de manière claire, logique et cohérente ;
- Servir de guide permanent d'actions pour :
  - o Les Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté, en commençant par le Secrétariat général de la CEEAC ;
  - o Les États membres de la CEEAC qui y retrouvent l'agenda régional de leur plan national de développement économique et social (devant être mis en forme à travers le volet pays du PSMT). Une telle passerelle permet d'assurer une bonne articulation entre le niveau régional et le niveau national ;
  - o Les acteurs du secteur privé, partenaires essentiels et indispensables dans la création des richesses dans la Communauté. L'agenda communautaire détaillé et les opportunités que renferme le plan d'action prioritaires présentent un intérêt certain pour le secteur privé et assurent une bonne articulation entre le secteur privé et le secteur public communautaire ;
  - o Les partenaires au développement, qui y trouveront une meilleure visibilité lors des missions d'élaboration de leurs cadres d'intervention dans les pays membres et d'appui à la Communauté.

143. En d'autres termes, le plan stratégique permet, d'une part, d'assurer une bonne articulation entre l'agenda 2063 de l'UA, la vision 2025 de la CEEAC et les plans nationaux de développement des pays membres ainsi que les stratégies d'intégration des partenaires techniques et financiers et, d'autre part, fournit des possibilités de complémentarité entre les interventions des différents bailleurs de fonds au niveau de la CEEAC.

### **2.3 Piliers, résultats, programmes et cibles stratégiques**

144. Sur la base de l'analyse des objectifs stratégiques de la région, des attentes des parties prenantes et de l'analyse S.W.O.T infra, le plan stratégique à moyen terme propose quatre (4) axes ou piliers stratégiques: (i) Prévention des conflits, gestion des crises et soutien à la paix ; (ii) Marché commun et diversification de l'économie régionale ; (iii) Capital humain et gestion durable des ressources naturelles et la biodiversité ; (iv) Renforcement des capacités de soutien à la mise en œuvre des mandats (missions) de la CEEAC.

145. Le choix de ces axes ou piliers stratégiques découle aussi des domaines de haute priorité pour l'intégration de la région tels que définis par la 13ème Conférence des Chefs d'Etats de Gouvernement de la CEEAC, tenue à Brazzaville en octobre 2007.

146. Afin de s'assurer d'un renforcement mutuel entre les piliers du plan stratégique, chaque axe se décline en programmes et actions prioritaires ayant ses propres objectifs spécifiques et ses indicateurs de suivi, dont ceux qui ont été identifiés dans la première partie du présent Plan stratégique. Par ailleurs dans la définition des indicateurs et des cibles, il a été tenu compte de la cohérence entre la stratégie d'intégration régionale et les objectifs et cibles de développement durable (ODD) est établi pour chaque axe ou programme prioritaire.

147. Le cadre de résultat pour chacun des axes, programmes et cibles stratégiques figure dans sa version intégrale en annexe.

### **2.3.1 Pilier 1 :Prévention des conflits, gestion des crises et soutien à la paix.**

148. Les Etats d'Afrique centrale ont confié à la CEEAC un mandat fort en termes de paix et sécurité, à travers la signature du protocole du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) en 2000. La CEEAC est ainsi devenue le pilier de l'Afrique centrale pour l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine (APSA).

149. La région Afrique centrale fait face à d'importantes menaces de déstabilisation. Ces dernières émanent d'une part des crises internes de certains pays de la région, les plus persistantes étant celles de la RCA et de l'est de la RDC, et d'autre part, de l'impact des crises dans les régions limitrophes, telles que celles du Darfour, du Sud-Soudan, du bassin du lac Tchad et de la Libye. A cela s'ajoutent des phénomènes comme le grand braconnage, les trafics illicites ou le terrorisme qui dépassent les frontières des pays et des régions et prennent de l'ampleur. Les agences nationales d'investigation financière, réunies dans le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC), constatent effectivement une activité grandissante de blanchiment d'argent dans la région.

150. Cinq zones sont particulièrement touchées par l'insécurité :

- la région des Grands Lacs, où la crise de l'est de la RDC et ses conséquences sur les pays voisins ont démontré la nécessité d'une approche globale qui s'attaque aux causes réelles du conflit. Il s'agit de facteurs tels que le problème foncier, le conflit entre éleveurs (pasteurs nomades) et agriculteurs (sédentaires), la concurrence sur l'accès à l'eau potable, les problèmes démographiques liés à la très forte densité de population du Rwanda et du Burundi, le problème de l'exploitation des richesses naturelles dont regorge cette zone, le problème de la gestion des parcs animaliers déclarés comme réserve au niveau mondial et enfin le problème de la gouvernance politique et sociale des états mitoyens à la zone. A ces facteurs s'ajoutent les inégalités importantes entre les genres et la prolifération d'armes légères et de petit calibre ;
- la République centrafricaine, où le contexte sécuritaire reste volatile, malgré les moyens renforcés mis en place suite à la reprise de l'opération de maintien de la paix par l'ONU ;
- les États riverains du golfe de Guinée, affectés par un grand nombre de défis liés à une maîtrise insuffisante des eaux territoriales et des côtes. L'insécurité se traduit par une multiplication d'activités criminelles, telles que la piraterie et le vol à main armée en mer, la pêche illégale, non-déclarée et non-réglementée (pêche INN)<sup>26</sup>, la contrebande et les trafics. Il est établi que ces activités nuisent au développement économique de la région et contribuent à financer, entre autres, des réseaux terroristes en participant ainsi à la déstabilisation de la région ;
- la région du Sahel, confrontée à des phénomènes de radicalisation religieuse, d'extrémisme violent, de trafics illicites et de grand banditisme. L'Afrique centrale est directement affectée par ces menaces de nature transfrontalière et transrégionale qui touchent en premier lieu des pays riverains du lac Tchad, mais qui ont également contribué à amplifier la crise en RCA;
- la CEEAC est également touchée par une vaste zone d'insécurité croissante liée à l'impact de la Lord's Resistance Army (LRA) et des groupes armés qui sévissent à sa frontière orientale, aux confins de la RCA et de la RDC, limitrophe du Sud-Soudan et du Soudan avec le parc de la Garamba (RDC) situé au centre de la zone. Ces groupes armés sont à l'origine de l'explosion

---

<sup>26</sup> La possibilité pour certains pays d'être identifiés comme non-coopératifs au titre de la réglementation de l'UE sur la pêche INN (Règlement du Conseil (EC) N°1005/2008 du 29 septembre et ses textes de mise en œuvre) pourrait par ailleurs affecter la possibilité d'exporter vers l'UE les produits halieutiques pêchés dans leurs eaux.

du grand braconnage et de trafics illicites multiples (or et diamant notamment) qui échappent à tous contrôles étatiques dans cette vaste zone transfrontalière.

151. La CEEAC est encore trop peu outillée pour réagir à cette forme nouvelle de dégradation du climat sécuritaire et il convient donc de renforcer les réponses apportées par les États de la région, soit de manière interétatique, soit au titre bilatéral avec l'aide de l'UA et des Nations Unies (ONU)<sup>27</sup> dans le cadre de leur stratégie conjointe.

152. L'objectif de cet axe stratégique est d'accroître le niveau d'engagement de la CEEAC dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la consolidation de la paix en Afrique centrale afin que, d'ici 2020, au moins sept (7) pays membres sur onze (11) soient classés dans la catégorie « moyen » ou « mieux » de l'indice de paix mondial (ODD-16).

153. Cette cible sera atteinte à travers la mise en œuvre des programmes et actions prioritaires ci-après:

#### **2.3.1.1 Programme "Paix et Sécurité"**

154. Ce programme vise à améliorer la stabilité politique régionale et la gouvernance démocratique à travers un appui spécifique aux institutions régionales et nationales intervenant dans la promotion et le soutien à la paix, la stabilité, la médiation, et la prévention des conflits en Afrique centrale (ODD-16a).

155. Ce programme se décline en trois actions prioritaires:

- "*Prévention des conflits*" dont l'objectif est de développer des outils et mécanismes de prévention à travers les instruments traditionnels de prévention des conflits (Alerte rapide, diplomatie préventive, suivi du processus électoral, lutte contre les ALPC, démarcation et délimitation des frontières, criminalité émergente etc.). Il s'agit concrètement de trouver des solutions pacifiques aux crises et aux conflits en renforçant les capacités du mécanisme d'observation, de surveillance et de prévention des conflits en Afrique centrale (MARAC).
- "*Gestion de conflits*" qui vise à assurer les opérations de maintien, d'imposition ou de restauration de la paix à travers la mobilisation et l'opérationnalisation des Etats-majors de planification et de conduite de système d'information permettant de prendre des décisions appropriées en temps réel. Il s'agit concrètement de mettre en place une force d'intervention rapide en cas de tension ou de conflit en vue contenir des situations tendues, de réduire l'intensité et la durée des conflits ainsi que le temps d'intervention nécessaire aux opérations de pacification et multiplier les cycles d'exercice pour assurer la disponibilité opérationnelle et technique de la FOMAC.
- "*Interventions post-conflits et consolidation de la paix*" dont les objectifs stratégiques visent à assurer le leadership régional dans la mise en œuvre effective de toutes les opérations de soutien à la paix, de réconciliation, de reconstruction et de développement post-conflit en Afrique centrale. Il s'agit d'instaurer et coordonner des processus inclusifs visant à favoriser le dialogue et la réconciliation ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants ; le soutien aux populations vulnérables et la mise en place d'une justice transitionnelle.

#### **2.3.1.2 Programme "stabilité politique et gouvernance sécuritaire"**

156. Ce programme vise à appuyer les pays dans la mise en place les politiques et les institutions nécessaires pour assurer la bonne gouvernance politique et sécuritaire, l'instauration d'une diplomatie

---

<sup>27</sup> Par exemple, la Commission pour la consolidation de la paix des NU travaille actuellement avec le Burundi et la République centrafricaine.

préventive et la gestion de toutes les phases des conflits. Il s'agit d'appuyer les pays membres dans les réformes politiques et institutionnelles qui conditionnent le renforcement de la gouvernance politique et sécuritaire.

157. Ce programme sera réalisé à travers les deux actions prioritaires ci-après :

- "*Gouvernance politique et démocratique*" qui vise à élaborer et à mettre en œuvre un plan régional de bonne gouvernance englobant la gouvernance politique y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains ainsi que la gouvernance administrative et économique. Cette action permettra de promouvoir des règles de bonne Gouvernance notamment en matière électorale, renforçant la transparence dans l'exercice du pouvoir, la légitimité politique et la confiance des populations dans les institutions et les dirigeants des pays (ODD-16.3).
- "*Gouvernance sécuritaire et lutte contre les trafics et le terrorisme*" dont l'objectif est de promouvoir la redevabilité et l'efficacité des forces de défense et de sécurité que ce soit en matière de gestion des frontières, la prolifération des armes légères, la lutte contre le terrorisme, la piraterie maritime ou la criminalité émergente. Il s'agit concrètement d'appuyer le processus de modernisation du dispositif de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC dans le golfe de Guinée, d'une part et d'autre part, renforcer l'application des dispositions légales et juridiques sur les activités en mer afin de permettre des poursuites effectives des activités illicites.(ODD-16.4)

### **2.3.2 Pilier 2 : Marché commun et diversification de l'économie régionale**

158. La mise en place au sein de la CEEAC d'un marché commun, d'une Union douanière et d'une zone de libre-échange, paraît difficile. Les fortes disparités entre les économies des pays ne facilitent pas l'intégration de leurs marchés. La faible population de la région, leur degré d'enclavement et les infrastructures insuffisantes, compliquent la circulation des biens et des personnes, le contrôle territorial des Etats et le maintien d'un niveau de sécurité correcte.

159. La circulation des biens est aussi entravée par de nombreuses barrières non tarifaires (légales et illégales). Enfin, l'environnement des affaires est trop peu incitatif pour attirer les investissements directs étrangers, en dehors de ceux destinés aux industries extractives dans les secteurs du pétrole et des minerais et pour mobiliser les investissements domestiques de la région. Les potentialités avérées dans les domaines énergétique, forestier et agricole sont ainsi relativement peu exploitées et contribuent faiblement au développement économique de la région.

160. La CEEAC est la région où le système des transports est peu développé et très insuffisant, mal entretenu et mal intégré à cause de plusieurs maillons manquants, de normes de construction et de cadres réglementaires différents d'un pays à l'autre.

161. La faible interconnexion des réseaux nationaux de transport entre les pays d'Afrique centrale constitue une contrainte majeure à l'intégration physique et économique ainsi qu'au développement des pays de la région. Le transport terrestre est dominant : 80% du transport des personnes et des marchandises se fait par ce mode dans la région. Cependant, les routes bitumées ne représentent que 20% de l'ensemble des 150 000 km du réseau routier régional. Le réseau routier consensuel du PDCT-AC n'est bitumé qu'à concurrence de 30%. A l'exception de l'axe Yaoundé-Libreville et de Yaoundé-Bata, les autres capitales régionales ne sont pas entièrement reliées entre elles. Une partie du réseau routier national en Angola et au Burundi est considéré comme faisant partie du programme consensuel des transports. A ce jour, l'Angola et le Burundi ont bitumé respectivement 38% et 100% du réseau routier consensuel situé sur leur territoire.

162. Il reste que, malgré ces efforts, comparé aux autres régions, le transport par voie terrestre en Afrique centrale est le plus onéreux du fait des conditions difficiles de réalisation des infrastructures (un kilomètre de route coûte quatre fois plus au Gabon qu'en Côte d'Ivoire). Cette situation contribue

à limiter la mobilité des facteurs et à renchérir les coûts du transport-transit qui représentent dans certains pays 40 à 70 % des prix de revient des produits.

163. Par ailleurs, les systèmes de chemins de fer d'Afrique centrale ne sont pas reliés entre eux et les lignes ferroviaires actuelles sont obsolètes et peu utilisées. En ce qui concerne le transport aérien, bien que l'Afrique Centrale soit la région ayant le plus libéralisé le secteur, celui-ci souffre d'un manque de connectivité entre les pays en raison de la faillite de plusieurs compagnies aériennes de la région, de la vétusté des avions, d'une faible concurrence et d'infrastructures aéroportuaires limitées. Ces facteurs renchérissent les coûts du billet d'avion et du fret et détériorent la qualité des services.

164. En outre, la faible capacité des services portuaires de la région contribue à surenchérir les coûts de frets. Les principaux ports d'Afrique centrale sont peu outillés pour faire face au transport maritime des containers qui ne cesse de se développer. Il en résulte, notamment des délais d'attente de débarquement qui peuvent atteindre 17 jours au port régional de Douala. Les délais d'attente peuvent représenter 80% du délai de livraison total des marchandises en Afrique centrale, comparé à 20% en Asie de l'Est. Cette situation, combinée à la faiblesse des services de facilitation du transport vers l'arrière-pays, contribuent à accroître considérablement les coûts des transports maritimes dans la région. Vue la complexité des réformes portuaires, le secteur privé – déjà représenté dans la gestion des ports - continuera à jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité des services portuaires, dans un contexte de partenariat public/privé renforcé.

165. Les difficultés d'approvisionnement en électricité et en eau, ne favorisent pas l'émergence d'un secteur privé dynamique et compétitif. L'accès à l'électricité reste très limité avec des déséquilibres, non seulement, entre pays, mais aussi entre les zones urbaines et les zones rurales. La capacité de génération d'électricité de la région est de 47 mégawatts par million de personnes comparé à 31 mégawatts pour la CEDEAO et 16 mégawatts pour la CAE. Toutefois, la production réelle d'électricité oscille entre 3% et 4% de ce potentiel, et seuls 21% de la population ont accès à l'électricité. Les ressources en eau de la région sont abondantes. Cependant, la gestion de ces ressources est inadéquate et près de la moitié de la population de la région n'a pas accès à l'eau potable.

166. Avec de nombreux autres problèmes au niveau de la facilitation des transports et du commerce, le système des transports ne joue pas son rôle de moteur du développement économique des Etats et de l'intégration régionale.

167. Le commerce inter-régional global reste, pour ces raisons, relativement faible. Par ailleurs, la CEEAC et la CEMAC doivent aussi composer avec le chevauchement institutionnel et la multi-appartenance de certains Etats membres à deux ou plusieurs organisations à vocation intégrative. Cette situation influe sur l'efficacité des actions, la coordination et l'harmonisation des engagements politiques, et crée des difficultés pour leur application, notamment pour la libre circulation des biens et des personnes.

168. Le deuxième pilier du plan stratégique à moyen terme a pour objectifs d'accélérer la mise en œuvre du marché commun et de promouvoir la diversification économique en Afrique centrale. Il s'agit concrètement, d'ici 2020, d'accroître d'au moins 10%, les échanges intra-CEEAC, rendre effective la libre circulation des personnes et des biens et, renforcer la capacité productive de la région afin de parvenir à un taux de croissance économique d'au moins 7% par an d'ici 2025 (ODD-8).

169. La stratégie d'intervention arrêtée est de commencer par une intensification des échanges entre les pays de la CEEAC et les pays voisins, notamment au sein de la CEEAC mais pas seulement, pour ensuite développer les échanges au long cours mais en privilégiant les activités à plus forte valeur ajoutée qu'actuellement, soutenues par des capacités productives renforcées.

170. Cette stratégie est soutenue par la mise en œuvre des programmes et actions prioritaires ci-après :

### **2.3.2.1 Programme – "Commerce et développement des échanges"**

171. Le programme vise à accroître le commerce des pays de la région en vue de l'approfondissement de l'intégration régionale et une participation accrue dans l'économie mondiale. Il s'agit de mettre en place les assises indispensables à la croissance des échanges commerciaux communautaires et internationaux, notamment, un cadre institutionnel et juridique favorable ainsi que des infrastructures et des systèmes de transport et de communications performants à travers les quatre actions prioritaires suivantes :

- "**Libre Echange et Union douanière**" qui a pour objectifs, de rendre effective la zone de libre-échange de la CEEAC en 2018 au plus tard et jeter les bases d'une Union douanière à l'horizon 2020. Il s'agit d'améliorer l'indicateur d'intégration commerciale de la CEEAC de 0,526 (2016) à au moins à 0,540 en 2020. Pour y parvenir, les réalisations attendues contribueront à accélérer la mise en oeuvre des programmes d'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires dans l'espace CEEAC à travers, notamment : (i) les activités de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités au sein des Etats membres de la CEEAC ; (ii) la préparation et l'organisation de campagnes de vulgarisation et de sensibilisation des opérateurs sur les instruments de la ZLE ; (iii) la mise en place des mécanismes de rapprochement des CER au processus d'harmonisation des instruments relatifs à la (iv) l'harmonisation des normes communautaires (ODD-8.a).
- "**Commerce et facilitation des affaires**" dont l'objectif vise à accroître le niveau des échanges intra-régional et réduire les entraves au développement des entreprises dans l'espace CEEAC. La stratégie proposée consiste à promouvoir un environnement des affaires propice aux investissements et à l'amélioration de la compétitivité du secteur privé en vue de stimuler le commerce intra régional (ODD-8.a).
- "**Libre circulation et migrations**". L'objectif de cette action est de rendre effective la libre circulation des personnes et lever progressivement les entraves au droit d'établissement des ressortissants des pays membres de la CEEAC. Les réalisations attendues viseront surtout à mettre en place un dispositif régional encadrant la libre circulation et le droit de séjour et d'établissement des citoyens de l'espace communautaire et définir une politique commune en matière d'asile et d'immigration (ODD-10.7). Ces actions contribueront à améliorer l'indice sectoriel d'intégration de la CEEAC dans le domaine de la libre circulation des personnes, de 0,400 en 2016 à au moins 0,517 en 2020.
- "**Gouvernance des infrastructures des transports, TIC et de facilitation du commerce**" dont l'objectif est d'appuyer la mise en place d'une infrastructure régionale et transfrontalière de qualité, fiable, durable et résiliente pour faciliter l'intégration régionale et les échanges économiques entre les états membres en privilégiant un accès universel financièrement abordable et équitable (ODD-9.1). La stratégie d'intervention à moyen terme suivra trois axes prioritaires : (i) consolider les opérations réalisées dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)<sup>28</sup> et du PDCT-AC dont l'objectif premier est de relier les capitales des pays d'Afrique centrale entre elles ; (ii) améliorer la sécurité et la sûreté aérienne et offrir des services de navigation aérienne sûrs, efficaces dans un espace aérien unifié afin d'appuyer le commerce, et l'intégration socioéconomique régionale au sein de la CEEAC et (iii) finaliser d'ici 2019, avec l'appui des partenaires, les actions de création/renforcement d'un environnement favorable non seulement à l'accès généralisé aux services de télécommunications/TIC haut débit mais également à l'intégration régionale et continentale. Au terme de la stratégie en 2020, les actions ci-dessus contribueront à améliorer l'indice global de

---

<sup>28</sup> Ce programme (juillet 2010) est conçu pour fusionner toutes les initiatives continentales portant sur les infrastructures : 'NEPAD-Short Term Action Plan', 'NEPAD Medium to Long Term Strategic Framework' (MLTSF), et l'initiative du Plan directeur des infrastructures de l'UA en un seul Programme cohérent pour tout le continent qui dégagera les orientations politiques et les priorités d'investissements dans les domaines clés entre 2011 et 2030.

l'intégration de la CEEAC dans le domaines des infrastructures régionales, qui passera de 0,451 à au moins 0,461 en 2020. En outre, au titre du transport aérien et des TIC, d'autres résultats sont attendus, notamment, (i) augmenter de 23 %, le trafic aérien intracommunautaire et améliorer le niveau de sécurité et de sûreté aérienne des compagnies aériennes, des aéronefs, des aéroports et services de navigation aérienne et (ii) doter la CEEAC des principaux instruments d'orientation de toutes ses actions et de celles de ses partenaires en matière d'édition de véritables société et économie de l'information en zone CEEA.

### **2.3.2.2 Programme – "Développement des capacités productives de la CEEAC"**

172. Le programme vise à améliorer la capacité productive des pays de la CEEAC en vue de parvenir à un taux de croissance économique moyenne de 7% par an d'ici 2020. Il vise aussi à améliorer l'indice sectoriel d'intégration productive de 0,293 en 2016 à 0,384 en 2020. Pour y parvenir, les réalisations attendues consistent à procéder à l'harmonisation et au soutien des politiques et stratégies en matière de développement des capacités des secteurs productifs (énergie, eau et mines).

173. Ces réalisations suivront les quatre axes ci-près:

- "*Renforcement des capacités énergétiques régionales*" dont l'objectif essentiel est de définir et mettre en œuvre une politique communautaire de l'énergie de façon à ce que, d'ici 2025, au moins 50% de la population de la région ait un accès à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable. L'intervention proposée consiste à promouvoir, dans les pays de la Communauté, les énergies renouvelables dans le cadre de la politique de diversification énergétique et accroître la capacité de production, de transport et de distribution des ressources énergétiques (ODD-7).
- "*Gestion intégrée des ressources en eau*". A travers cette action, il est envisagé de mettre en œuvre la politique régionale de l'eau de façon à, d'ici 2025, garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement, et augmenter la part des budgets nationaux consacrés à la mise en valeur durable des ressources en eau à des fins socioéconomiques. Les axes d'intervention proposés pour atteindre cet objectif stratégique consistent : (i) à mettre en place de mécanismes et outils communautaires de gestion intégrée en vue d'assurer une gestion durable des ressources en eau partagées à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient et, (ii) promouvoir la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays membres de la CEEAC en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement (ODD-6).
- "*Industrie et ressources extractives*". L'objectif stratégique de cette action est de promouvoir une industrialisation durable et diversifiée, contribuant davantage pour une croissance inclusive, par une plus grande transformation locale des ressources extractives. De manière spécifique, il s'agit à travers de doter la région d'une politique industrielle commune durable de façon à, d'ici 2025, améliorer la transformation locale des ressources extractives et accroître la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut régional (ODD-9.2).
- "*Mines et industrie*". La définition d'une politique minière commune repose sur l'intérêt de disposer, à terme, d'un cadre législatif et réglementaire sans grandes disparités d'un pays à l'autre, de manière à attirer les investisseurs étrangers directs à participer au développement minier de la zone. L'industrie minière est à plusieurs titres un domaine stratégique pour les économies des pays de la CEEAC. Elle comprend des ressources dont la portée en revenus, en produits semi-finis et finis, pourrait contribuer au développement de ces pays. De même, l'impact de l'exploitation des ressources minières sur l'environnement et, dans bien des cas, sur les droits fondamentaux de l'homme, reste très problématique. On constate, une double négligence en matière de normes environnementales et de droits fondamentaux de l'homme, notamment les principes de l'OIT, l'exploitation des enfants mineurs, la sécurité des travailleurs et leur traitement salarial. Or les pays de la CEEAC étant tous membres des Nations Unies, ils sont donc garants du respect des principes internationaux applicables dans l'industrie minière. La matérialisation de ces défis devra

reposer sur l'élaboration et la promulgation d'une politique communautaire sur les principes généraux applicables à l'industrie minière dans l'espace CEEAC. Les codes miniers des pays membres traiteront des spécificités nationales. Au-delà de l'harmonisation éventuelle des législations, cette politique vise principalement l'appui aux grands projets miniers transfrontaliers qui pourraient permettre le développement d'un pôle métallurgique en zone CEEAC basé sur la transformation sur place de l'ensemble des minéraux exploités.

### **2.3.3 Pilier 3 : Capital humain et gestion durable des ressources naturelles et l'environnement**

174. La CEEAC se singularise aussi par des faibles indicateurs de développement avec un impact négatif sur les capacités de production et des échanges régionaux ainsi que sur les conditions sociales et le bien-être des populations.

175. En effet, au plan social, près de 52% de la population vit avec moins d'un dollar par jour. Le taux de pauvreté est légèrement supérieur à la moyenne observée en Afrique. Environ 1,5 million de personnes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi, dans un contexte de chômage élevé (31% des jeunes au Gabon, ce taux pouvant atteindre 40% des femmes).

176. En matière de stratégie de réduction de la pauvreté, la CEEAC ne dispose pas de Stratégie régionale de réduction de la pauvreté susceptible d'harmoniser à terme, les documents nationaux en la matière et de réaffirmer la dimension régionale de la stratégie de lutte contre la pauvreté, à l'instar de l'Afrique de l'Ouest.

177. La CEEAC est confrontée aussi à l'expansion rapide de la pandémie du VIH/SIDA. Le taux de prévalence dans la population sexuellement active était de 4,6% environ dans la région contre 1,3% dans les pays en développement. La mortalité due à ces fléaux sanitaires a un impact négatif sur le niveau de l'espérance de vie dans la région et la disponibilité de la population active. Parmis les conditions d'expansion de la pandémie du VIH/SIDA, figure en bonne place le fait que le virus est contracté par les villageoises le long des voies de communication difficiles, obligeant les camionneurs à des arrêts longs et répétitifs. Afin de faire face à cette situation, les Ministres de la santé de la CEEAC ont adopté une stratégie régionale de coordination de la lutte contre le ViH en Afrique centrale ainsi qu'une Feuille de route sur la responsabilité et la solidarité partagées de lutte contre le ViH/sida en Afrique Centrale. faute de ressources, cette stratégie tarde à être mise en œuvre.

178. En matière de genre, certaines formes de discrimination contre les femmes existent. Bien que les constitutions des Etats membres ne contiennent pas de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes, dans la plupart des pays, les jeunes filles et les femmes continuent d'être victimes de discriminations et de préjugés dont certains ont un fondement culturel. Ceci a été particulièrement observé au cours des longues crises et guerres civiles qu'ont connues plusieurs pays d'Afrique centrale où fillettes, jeunes filles et femmes ont fait l'objet de violences. Pour y faire face, diverses actions sont menées en faveur des femmes, en particulier dans le cadre de politiques et de stratégies nationales en matière de genre. Ces dernières sont en cours d'harmonisation par la CEEAC, en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale en la matière.

179. La persistance de ces maux contrarie gravement les efforts des pays de la CEEAC pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté comme envisagé dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ainsi que dans les Objectifs de Développement Durable (ODD).

180. Dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles et la biodiversité, l'Afrique centrale fait aussi face à de nombreux défis. Les ressources forestières et fauniques font notamment l'objet de nombreuses convoitises et de pillages qui mettent en péril les équilibres écologiques et privent les gouvernements et les communautés de revenus substantiels. L'exploitation illégale du bois menace gravement la gestion durable des ressources forestières. La chasse illicite et surtout le commerce de la viande de brousse constituent des risques sous-estimés pour la biodiversité, non seulement par l'appauvrissement du capital faunique, mais aussi par l'impact sur la régénération de la

flore. Le braconnage des grands mammifères, le trafic illicite de la flore, de la faune et des minerais constituent par ailleurs des moteurs importants de la corruption, des freins à la bonne gouvernance et des sources de financement de réseaux criminels internationaux ou de bandes armées qui entretiennent l'instabilité sécuritaire

181. La politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles de la CEEAC avec ses douze axes d'orientation stratégique permet d'aborder ces défis sous un angle régional, notamment par une mise en cohérence des initiatives nationales de planification sectorielle. Des progrès sont attendus notamment dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières et la biodiversité. À cet effet, l'opérationnalisation du concept du système de l'économie verte en Afrique centrale (SEVAC) permettra également à la fois une meilleure valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes fragiles, et un développement économique durable et inclusif via la promotion de l'économie verte. En parallèle, les questions liées à l'exploitation illégale des ressources, aux divers trafics et au grand braconnage s'annoncent comme des problématiques transversales majeures qui sont prises en considération dans la présente stratégie à moyen terme.

182. En matière d'agriculture, la CEEAC prévoit de « *faire de l'agriculture le levier de l'intégration régionale* », grâce à la mise en cohérence de la politique agricole commune de la CEEAC (PAC-CEEAC), du programme régional de sécurité alimentaire de l'Afrique centrale (PRSA-AC) et du programme régional d'investissements pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN) appuyé par l'Union africaine. Ce dernier vise notamment l'intensification du commerce intra et extra régional de produits agricoles et le développement d'instruments régionaux de régulation du commerce extérieur.

183. Le troisième pilier du plan stratégique a pour objectifs de contribuer à améliorer sensiblement les indicateurs de développement humain de la région notamment, en créant les conditions nécessaires de vie essentielles au développement humain et durable. De manière spécifique, il s'agira d'ici 2020, faire au moins que 7 pays sur 11 de la CEEAC soient dans la catégorie « moyen » ou « mieux » de l'indice de développement humain et parvenir, à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles du bassin du Congo.

184. Les axes d'intervention à moyen terme s'appuieront sur les acquis et enseignements tirés des programmes précédents et aborderont les besoins urgents et croissants de la région à travers la mise en œuvre des programmes et actions prioritaires ci-après:

#### ***2.3.3.1 Programme – "Renforcement du capital humain".***

185. Ce programme vise à réduire sensiblement d'ici 2020, la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté, à lutter contre les vulnérabilités et à favoriser la cohésion sociale afin d'augmenter la résilience au niveau communautaire et réduire les possibilités d'éclatement de conflits dans l'espace CEEAC. Il s'agit, d'ici 2020, faire au moins que 7 pays sur 11 de la CEEAC soient dans la catégorie « moyen » ou « mieux » de l'indice de développement humain. Pour y parvenir, il est proposé d'intervenir dans les domaines prioritaires suivants:

- "***Emploi et lutte contre la pauvreté***". Cette action vise, d'ici 2020, à initier un processus d'harmonisation des documents nationaux en la matière et de réaffirmer la dimension régionale de la stratégie de lutte contre la pauvreté en Afrique centrale notamment, à travers l'élaboration d'une stratégie régionale et d'un plan d'actions pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCRRP), sur la base desquels un programme régional de réformes pourrait être conçu et mis en œuvre aux niveaux national et régional. Cette stratégie devra être construite comme un complément et non un substitut aux programmes nationaux. Il visera surtout à mieux recentrer les programmes régionaux sur – et en accroître les bénéfices pour – les pauvres, à en améliorer la visibilité et l'utilité pour les pays, et in fine à faire de l'intégration régionale un vrai catalyseur de la lutte contre la pauvreté dans la région (ODD-1).

- "**Genre et lutte contre les discriminations des personnes vulnérables**" dont l'objectif est, d'ici 2020, d'éliminer les obstacles existants qui peuvent entraver la participation égale des femmes et des hommes au processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Il s'agit, à travers la politique et le plan d'actions régional sur le Genre, de fournir aux décideurs, des indicateurs fiables fondés sur les droits instrumentaux et humains et des raisonnements rigoureux pour aligner les politiques, programmes et projets de la CEEAC sur les principes de l'égalité des genres (ODD-5).
- "**Éducation et Culture**" dont l'objectif est de promouvoir la coopération régionale en matière d'éducation et de la culture de façon à ce que, d'ici 2020, au moins 80% de la population de la CEEAC ait un accès à la formation et à l'éducation de qualité ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, fondées sur la citoyenneté et l'égalité des chances pour tous. Ce projet vise aussi à favoriser l'intégration régionale par l'éducation et la culture, en contribuant à : l'amélioration de l'efficacité des systèmes éducatifs nationaux et régionaux existants; l'élaboration de programmes communs de formation adaptés; la promotion d'échanges systématiques d'expériences et d'information en matière d'éducation; la coordination de la mise en œuvre des programmes culturels; au renforcement des entreprises et industries culturelles et la valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels (ODD-4).
- "**Sciences et Technologie**" qui vise fondamentalement deux objectifs stratégiques : (i) développer une base scientifique et technologique adéquate capable d'induire les changements socio-économiques nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie de leurs populations, particulièrement de celles des zones rurales; (ii) d'assurer une application appropriée de la science et de la technologie au développement de l'agriculture, des transports et des communications, de l'industrie, de la santé et de l'hygiène, de l'énergie, de l'éducation et de la main-d'œuvre ainsi que la préservation de l'environnement. La réalisation de cette action permettra de prendre toutes dispositions nécessaires en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une politique commune de recherche scientifique et de développement technologique.
- "**Renforcement du système santé de la CEEAC**" dont l'objectif stratégique est, d'ici 2020, de contribuer à améliorer, l'accès des populations de la CEEAC aux besoins primordiaux de santé dans le contexte de la couverture sanitaire universelle et disposer de capacités efficaces de gestion, de prévention et de riposte aux épidémies, aux urgences sanitaires et humanitaires. Dans le cadre de la période 2016-2020, il s'agit surtout, d'élaborer et mettre en œuvre la politique communautaire de santé et d'assurer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des initiatives régionales de lutte contre l'épidémie du sida, la tuberculose, le paludisme et autres maladies tropicales négligées afin de contribuer à la réduction de la charge de morbidité et de mortalité ainsi que d'œuvrer à l'amélioration de la sécurité sanitaire, des règlements sanitaires, de la préparation aux situations d'urgence et à la capacité de riposte aux urgences de santé publique (ODD-3).

#### **2.3.3.2 Programme – "Environnement et gestion durable des ressources naturelles".**

186. Ce programme vise à, d'ici 2020, définir et mettre en œuvre un nouveau cadre de coopération en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles en Afrique centrale, qui permettra de contribuer à une économie verte caractérisée par un développement économique durable et inclusif, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique.

187. La stratégie arrêtée dans le plan stratégique consiste à : (i) harmoniser les politiques et stratégies de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles au niveau de la région, (ii) favoriser la coopération avec les organisations régionales et internationales sur l'environnement, (iii) développer les capacités humaines et institutionnelles des pays concernés pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et (iv) adopter un approche concertée et convergente des thèmes environnementaux majeurs dans la région.

188. Les opérations principales porteront sur trois domaines prioritaires:

- "**Agriculture et sécurité alimentaire**" dont l'objectif à moyen terme est d'accroître la part du secteur agricole dans la croissance économique des états de la CEEAC afin de, à l'horizon de 2020, réduire de 50%, le taux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et doubler la productivité agricole de l'Afrique centrale d'ici 2025 (ODD-2). Les actions prioritaires retenues sur le moyen terme suivront les quatre axes suivants : (i) Améliorer la productivité et la compétitivité des filières régionales d'exportation (café, coton, huile de palme et cacao) afin de renforcer leur contribution à la lutte contre la pauvreté, (ii) Développer les instruments régionaux de régulation du commerce extérieur et renforcer les capacités des services de l'agriculture de la CEEAC et des pays membres ; (iii) Développer un cadre commun pour la mise en place d'un système régional d'alerte précoce pour les crises alimentaires et nutritionnelles et mettre en œuvre des instruments régionaux d'appui à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ; (iv) Appuyer la COREP dans l'élaboration ou l'adaptation de sa stratégie et de son plan d'action à moyen terme afin de lui permettre de piloter la mise en œuvre des actions dévolues du fait de son arrimage à la CEEAC.
- "**Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité**" dont l'objectif essentiel est d'améliorer d'ici 2020, la gouvernance des ressources naturelles et la gestion durable des aires protégées aux niveaux régional et national qui permettront de contribuer à une économie verte caractérisée par un développement économique durable et inclusif, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. En matière de gestion durable des ressources naturelles, les opérations principales retenues suivront trois axes : (i) la gestion des ressources forestières et les écosystèmes par la CEEAC et les institutions spécialisées ; (ii) la lutte contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles et (iii) une action en faveur de la formation en gestion des forêts et protection de l'environnement. Dans le domaine de la biodiversité, les opérations suivront deux axes : (i) l'aménagement des aires protégées et (ii) l'appui technique aux structures nationales en charge de la gestion des aires protégées. (ODD-15)
- "**Changements climatiques et résilience aux catastrophes naturelles en Afrique Centrale**". L'objectif est de parvenir d'ici 2020, à doter la CEEAC d'une politique régionale et de mécanismes efficaces de planification et de gestion pour faire face aux risques de catastrophes et aux changements climatiques et plus précisément pour la prise en charge efficace des questions de : (i) prévention/préparation; (ii) réponse d'urgence ; (iii) réhabilitation/relèvement ; (iv) coordination et gestion des programmes sur la RRC. L'effet attendu à moyen terme est le renforcement de la résilience des communautés de l'Afrique centrale et la réduction de leur vulnérabilité aux différents chocs liés aux catastrophes naturelles (ODD-13).

### **2.3.4 Pilier 4 : Renforcement des capacités de soutien à la mise en œuvre du mandat de la CEEAC**

189. La CEEAC connaît un certain nombre de problèmes au rang desquels il convient de relever : i) le manque de ressources humaines et financières découlant de l'irrégularité des contributions dues par les Etats membres ; ii) la faible application des décisions communautaires découlant de l'insuffisante appropriation des principaux instruments et mécanismes du marché régional par les principaux acteurs ; iii) des structures institutionnelles toujours en construction, marqué en outre par l'inexistence de la Cour de Justice Communautaire alors même que sa création est prévue par le Traité fondateur de la Communauté ; iv) la faible visibilité extérieure et une coordination minimale avec les autres Communautés Economiques Régionales de la sous-région ; v) la faiblesse et l'obsolétescence de son cadre légal et réglementaire.

190. L'audit opérationnel et organisationnel de l'institution, réalisé avec l'appui de la BAD dans le but de donner un nouvel élan à l'institution a formulé des recommandations d'amélioration de la performance de la CEEAC, notamment en ce qui concerne les aspects suivants : le cadre légal et réglementaire, la coordination (la culture-maison, les relations avec les partenaires et les États

membres, l'information/communication) ; le suivi et l'évaluation ; le leadership et le management stratégique ; la gestion administrative, financière et comptable ; et la gestion des ressources humaines, etc...

191. L'objectif stratégique du pilier 4 est d'approfondir la dynamique entamée depuis 2007 avec l'appui des partenaires internationaux. Il s'agit notamment, de consolider la bonne gouvernance et de permettre à la CEEAC d'être en mesure de définir et mettre en oeuvre efficacement des politiques communautaires appropriées. Plus spécifiquement, il s'agit de doter la CEEAC des moyens qui lui permettront de jouer son rôle de locomotive de l'intégration, et en particulier de prendre en charge de façon efficace la mise en oeuvre des piliers stratégiques.

192. Pour cela, elle devra renforcer de façon significative ses capacités de gestion, accroître la sécurisation de son financement, accélérer les réformes institutionnelles pour attirer l'investissement privé et améliorer la Gouvernance de toutes les institutions communautaires. Au total, une CEEAC et des institutions communautaires fortes et performantes sont le point de passage nécessaire pour que les fruits de l'intégration soient durablement et positivement appréciés des pays membres.

193. Ce pilier est critique à la réussite effective de la mise en oeuvre du plan stratégique et constitue, à cet égard, une priorité dans la phase de démarrage. Pour ce faire, les trois (3) programmes ci – après, ont été identifiés :

#### ***2.3.4.1 Programme – "Renforcement des capacités de gestion du Secretariat général "***

194. Ce programme vise à améliorer de façon générale, les capacités de gestion des services chargés des programmes, de l'administration, du budget et des ressources humaines du secretariat général de la CEEAC. Ceci passe par (1) la mise en conformité des normes et procédures internes de gestion avec les standards internationaux en matière de comptabilité, d'audit, de contrôle interne, de transparence et des marchés publics, (2) la réorganisation de la structure de gestion administrative, budgétaire et comptable de manière à permettre à la CEEAC de réaliser avec efficacité les objectifs politiques, programmes et actions confiés par ses Etats membres.

195. Les opérations structurant ce programme suivront quatre (4) axes :

- "***Mise en place d'une gestion programmatique axée sur les résultats***". Il s'agit de mettre en place un processus budgétaire axé sur les résultats avec l'introduction du gestion programmatique incluant l'élaboration et l'exécution d'un Cadre Budgétaire à Moyen Terme glissant (CBMT) à partir de 2018. Concrètement, cette action vise à (i) développer des outils de programmation budgétaire pluriannuelle facilitant la priorisation des dépenses de la CEEAC en fonction des contraintes financières de l'organisation; (ii) aider le secretariat général à évaluer les ressources financières nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans les stratégies de développement des secteurs ; (iii) accompagner les services techniques dans la rédaction leurs CDMT sectoriels; et (iv) la mise en place d'un dispositif opérationnel permettant l'actualisation du CDMT en fonction de l'évolution des données, tant au niveau des besoins de financement qu'au niveau des ressources disponibles.
- "***Renforcement des capacités de gestion des ressources humaines***" dont l'objectif est d'optimiser et de rationaliser la gestion des ressources humaines de l'Organisation communautaire. La stratégie envisagée vise à permettre aux services concernés d'assumer l'administration générale de l'ensemble des mandats confiés à la CEEAC ; fournir les services de soutien nécessaires à l'exercice des mandats dans un contexte de rareté des ressources et d'accroissement des besoins. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour renforcer les pratiques de gestion à l'échelle de la CEEAC. Elle sera axée sur les quatre priorités établies pour l'organisation : (i) améliorer les pratiques, les outils et la capacité de gestion des ressources humaines de gestion des ressources humaines; (ii) établir un effectif efficace et représentatif; (iii) fournir des occasions d'apprentissage, de formation et de perfectionnement pour répondre aux besoins opérationnels

futurs; (iv) favoriser la santé du milieu de travail ainsi que des relations de travail efficaces et souples.

- . "**Renforcement des capacités de gestion administrative, financière et comptable**". Il s'agit de renforcer et moderniser les fonctions stratégiques des services administratifs et financiers pour leur permettre de remplir les fonctions essentielles dans des conditions satisfaisantes de qualité et d'efficacité. La réalisation de cette action permettra (i) de réaliser un état des lieux exhaustif des systèmes de gestion des données administrative, financière et comptable de la CEEAC ainsi qu'une évaluation de leurs capacités à répondre aux exigences en matière de production et de gestion fiable de l'information de type ERP et (ii) fournir, installer et mettre en service un progiciel de gestion intégrée comprenant la gestion des ressources budgétaire, comptable et administrative du Secrétariat général de la CEEAC et mise en œuvre d'un plan de formations fondé sur une analyse exhaustive des besoins des services administratifs et financiers.
- "**Renforcement des capacités de mobilisation des ressources domestiques**". Cette action s'articule autour des opérations ci-après : (i) évaluer le mécanisme de financement autonome de la CEEAC institué par décision n°05/CEEAC/CCEG/X/02, révisée en octobre 2007 (décision n° 29/CEEAC/CCEG/XIII07, (ii) proposer des ajustements des paramètres du prélèvement et les modalités de recouvrement; (iii) proposer des conditions de passage au régime de plein droit (disponibilité intégrale) et (iv) créer des synergies avec les autres CERs bénéficiant de prélèvements autonomes similaires aux fins d'harmonisation et de coordination (v) mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources domestiques.

#### **2.3.4.2 Programme – "Réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC"**

196. Ce programme vise à doter la Communauté d'ici 2020, des institutions et une structure organisationnelle efficientes requises pour la réalisation des objectifs du Traité. De manière spécifique, il s'agit de renforcer les Institutions de la CEEAC afin d'améliorer l'efficacité et la performance de ses structures, processus, personnel ainsi que ses valeurs et compétences à travers deux opérations spécifiques :

- "**Audit du cadre légal et réglementaire de la CEEAC**" qui vise à examiner le mode d'organisation et de fonctionnement de la CEEAC afin de déceler les éventuelles défaillances et de proposer des solutions pour y remédier et la rendre plus opérationnelle, efficace et efficiente
- "**Refonte des textes fondamentaux de la CEEAC**" visant à moderniser les institutions et l'organisation de la CEEAC de façon à disposer d'ici 2020, des capacités requises pour l'exercice de ses mandats et à améliorer les capacités organisationnelles et institutionnelles nécessaires pour absorber et utiliser efficacement les ressources mises à la disposition de la CEEAC par les États et les différents partenaires.
- "**Définition et mise en place d'un organigramme cible**" incluant : (i) l'élaboration et la mise en place de plans de recrutement, de redéploiement des effectifs déjà en place, de formation, afin de permettre à la CEEAC de disposer des ressources humaines adéquates, mobilisées derrière un véritable projet d'entreprise.

#### **2.3.4.3 Programme "Renforcement du système statistique, d'information et de communication".**

197. Ce programme a pour objectif d'élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2017, des actions visant à renforcer la collecte des données statistiques, les capacités d'analyse et de diffusion des informations des Etats membres et des CER de l'Afrique centrale. Il vise aussi à développer et renforcer au niveau régional une politique de développement des statistiques dans la perspective d'améliorer la qualité des données et l'harmonisation de la production des statistiques, y compris la mise en place d'observatoires. Il vise enfin à assurer une communication institutionnelle efficace afin de renforcer l'image et la visibilité de l'Institution.

198. Il permettra à la CEEAC d'avoir une visibilité de ses actions en matière statistique pour soutenir la mise en œuvre des piliers du plan stratégique à moyen terme. En effet, l'exercice de la coordination des politiques économiques, sociales et environnementales exigent des statistiques de qualité qui ne peuvent être obtenues que dans un cadre bien organisé.

199. Pour ce faire, quatre volets sont prévus : (i) L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement de la statistique régionale ; (iii) le développement de la base de données sur les infrastructures régionales et le commerce extérieur ; (iii) Le développement de la communication et la promotion de la CEEAC ; (iv) La mise en place du nouveau schéma directeur du système d'information.

#### **2.3.4.4 Programme – "Coopération et développement des partenariats".**

200. A travers ce programme, il s'agit d'accroître d'ici 2020, la collaboration de la CEEAC avec la communauté régionale et internationale et promouvoir les partenariats stratégiques qui ont un effet de levier sur le processus d'intégration régionale.

201. La réalisation de ce programme permettra d'établir des relations avec diverses communautés et institutions dynamiques, engagées dans des missions et activités stratégiques en mettant en relief les valeurs et les missions de la CEEAC. Elle permettra aussi d'établir des relations durables à valeur ajoutée et une compréhension stratégique des opérations des institutions de la CEEAC pour s'assurer de leur engagement efficace et sans faille.

202. Ce programme cible quatre deux composantes spécifiques :

- "**Coopération régionale et relations avec les Etats**" qui consiste à accroître d'ici 2020, la capacité de la CEEAC à travailler en partenariat avec les Etats membres, l'UA et les autres organisations d'intégration en Afrique Centrale. Il vise concrètement à promouvoir une coopération et une collaboration effectives avec les Etats membres et les autres CER ainsi que les synergies, les liens et les bonnes relations de travail avec toutes les institutions de la Communauté.
- "**Partenariats stratégiques et coordination des bailleurs des fonds**". Cette action vise deux objectifs essentiels : (i) élaborer et mettre en œuvre un cadre de partenariat et de collaboration efficaces avec les agences multilatérales, les partenaires stratégiques et de développement et (ii) créer et promouvoir des partenariats stratégiques en vue d'optimiser les ressources et le processus d'intégration régionale en Afrique centrale.

#### **2.3.4.5 Programme – "Pilotage et appropriation du plan stratégique à moyen terme"**

203. Ce programme comporte deux volets : 1) La mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du plan stratégique, 2) L'élaboration et la mise à jour du plan stratégique/volets pays et 3) Mise en place d'un plan de communication et de promotion du plan stratégique à moyen terme :

- "**Mise en place du cadre institutionnel de pilotage du plan stratégique**" articulé autour de quatre composantes : (i) le Conseil des Ministres ; (2) la Coordination régionale et (3) les coordinations nationales
- "**Mise en place des volets/pays du plan stratégique à moyen terme**". Cette action vise à formuler, pour chaque pays de la CEEAC, un document spécifique mettant en exergue les actions attendues dans le pays dans le cadre de la mise en œuvre du plan à moyen terme, favorisant ainsi une meilleure cohérence entre le plan régional et les plans nationaux. Ceci permettra de renforcer l'appropriation du plan stratégique par les États membres et de faciliter le déroulement du programme dans chaque État. Pour ce faire, l'organisation de missions auprès de chaque États membre de la CEEAC sera absolument nécessaire. Par ailleurs, ce document pays devra être mis à

jour tous les ans, afin de prendre en compte l'évolution d'une part de la mise en œuvre du plan régional, d'autre part des plans nationaux.

- "**Communication et promotion du plan stratégique**". Cette action vise à assurer une large diffusion du plan stratégique à travers : i) une stratégie de communication ciblée ; ii) la mobilisation des ressources à la mise en œuvre des actions..

204. Le plan d'actions détaillé comprenant les programmes, les indicateurs et les coûts des actions est fourni en Annexe 6.

## **2.4 Stratégie de mise en œuvre, mécanisme de suivi et d'évaluation**

### **2.4.1 Stratégie de mise en œuvre du plan**

205. La mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme s'articule autour de deux axes essentiels : (i) un plan opérationnel pour la période 2016-2018 comportant un ensemble d'actions urgentes à mener au regard des enjeux et défis à relever au cours de la période de mise en œuvre du plan stratégique et (ii) un mécanisme pour suivre les progrès accomplis et s'assurer que les résultats escomptés sont obtenus.

#### **2.4.1.1 *Le plan opérationnel pour la première étape 2016-2018***

206. La mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme se fera en deux étapes triennales : la première étape couvre la période 2016-2018. Elle est l'étape de la montée en puissance progressive vers l'atteinte des objectifs poursuivis. Le plan opérationnel décrit de façon précise les activités urgentes à entreprendre durant cette première étape.

207. Celles-ci sont structurées autour de quatre (4) actions clés qui constituent le préalable stratégique à l'atteinte des objectifs du plan à moyen terme:

- Articuler la CEEAC avec la CEMAC ;
- Articuler la CEEAC avec les autres CERs piliers de l'UA;
- Réformer la structure et l'organisation du Secrétariat général ;
- Identifier les investissements prioritaires à réaliser ;

#### **(1) Articuler la CEEAC avec la CEMAC**

208. L'Afrique centrale comporte en son sein une CER historique regroupant six pays membres dela CEMAC, souvent présentée comme le maillon stable de la CEEAC. Il est exact que la CEMAC dispose d'atouts dont les principaux sont :

- Une langue de travail commune, qui a permis d'échanger à tous niveaux – politique, culturel, économique - depuis plus de 50 ans ;
- Un droit des affaires commun, l'OHADA, qui est une référence continentale et qui stabilise l'environnement juridique de ses membres. Cet environnement des affaires est un élément qui favorise les échanges entre ses membres car les voies de recours, les mécanismes de garantie ou la structuration des entités juridiques sont mieux maîtrisés (Cf. Annexe 3) ;
- Le FCFA monnaie commune et la BEAC en banque centrale commune, ce qui a permis un niveau très élevé d'intégration dans le domaine financier. Ainsi, la CEMAC est la zone de la CEEAC, avec l'Angola, qui dispose d'un marché financier permettant de lever des financements à long terme. L'existence de deux marchés financiers, l'un à vocation nationale

au Cameroun et l'autre au Gabon à vocation régionale, qui coopèrent peu fait l'objet d'études visant à les rapprocher le plus souvent en les spécialisant ;

- La BDEAC comme banque de développement, ce qui permet à la CEMAC de financer des projets avec un autre canal que les PTF et les contributions des Etats. Il s'agit là d'une capacité majeure, au-delà des insuffisances reconnues de la BDEAC en matière d'organisation. Mais une banque de développement ne peut se développer qu'en prenant appui sur un marché boursier efficace – comme la BOAD ou la BIDC en UEMOA – qui lui permet d'obtenir des ressources dans sa monnaie d'emploi ce qui réduit à néant son exposition au risque de change et à long terme ce qui améliore sensiblement la gestion de son exposition au risque de décalage de maturité.

Quand une CER ou un Etat dispose d'une banque de développement, il peut financer des projets identifiés par ses dirigeants comme prioritaires en levant des fonds sur un marché financier. Il dispose donc là d'un vecteur d'autonomie important dans l'identification de ses priorités stratégiques, ce qui est une direction majeure du renforcement des capacités du Secrétariat général. Ceci est d'autant plus important que le niveau des recettes fiscales en CEEAC est faible<sup>29</sup>. « *La mobilisation des ressources fiscales constitue en effet la première source, durable et prévisible, de financement du développement et permet de dégager un espace budgétaire utilisable pour le financement des dépenses prioritaires.* »<sup>30</sup>

209. La CEMAC dispose de son propre Programme Economique Régional fondé sur son document Vision CEMAC 2025 (Cf. Annexe 4). Ce PER se décline en 5 axes stratégiques :

- L'Axe 1 : « Vision partagée » vise à assurer un pilotage efficace et une appropriation du PER au niveau de chaque Etat, une large diffusion de la Vision CEMAC et du PER et à valoriser le patrimoine culturel et favoriser le rapprochement de citoyens de la CEMAC.
- L'Axe 2 : « Bonne gouvernance et environnement des affaires » vise à consolider la bonne gouvernance des Institutions, Organes et Institutions spécialisées, à améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement, et à approfondir l'intégration économique.
- L'Axe 3 : « Intégration physique et aménagement du territoire » vise à développer l'infrastructure économique de soutien à la compétitivité, et à assurer un aménagement durable, équilibré et solidaire de l'espace CEMAC.

<sup>29</sup> Les statistiques de la Banque Mondiale ne donnent aucun indicateur du ratio Recettes fiscales / PIB pour les pays de la CEEAC ce qui dénote une faiblesse importante de l'appareil statistique. L'OCDE a publié une étude sur une sélection de pays africains qui montre que le Cameroun et le Rwanda ont un taux de recettes fiscales / PIB de 16.10% en 2014, taux le plus faible parmi les 8 pays africains étudiés.

<sup>30</sup> Source : La mobilisation fiscale dans les pays de la Zone franc : Principaux enseignements sur une longue période. Banque de France Rapport annuel de la Zone Franc 2011 – Page 107

#### Les spécificités d'une Banque de développement

Une banque de développement est une structure de financement à long terme de projets dont le fonctionnement, surtout si elle est régionale, se différencie de celui des banques commerciales par les éléments suivants :

1. La phase de décaissement du prêt est généralement échelonnée sur une durée longue et soumise à des conditionalités à chaque phase du décaissement de la ligne de financement accordée ;
2. La dispersion géographique des dossiers de financement, ce qui induit des coûts de traitement élevés et impose une grande rigueur dans l'application des procédures ;
3. Des projets en nombre limité, mais d'un montant unitaire important et d'une durée longue. Une banque de développement régionale africaine évalue une vingtaine de dossiers par an, pour en financer effectivement la moitié. Son encours de dossiers est de l'ordre de la centaine mais pour un montant global pouvant être de l'ordre du milliard d'USD ;
4. Un positionnement spécifique par rapport à la structure financée. A la différence des banques commerciales qui enregistrent les opérations quotidiennes de trésorerie des emprunteurs - et en retirent à la fois une source d'informations au fil de l'eau et des éléments de sécurité additionnels par la possibilité de couvrir une échéance aussi tôt que la situation de trésorerie le permet -, la banque de développement intervient comme un financeur externe souvent ponctuel. L'absence d'antériorité dans la connaissance du promoteur du projet doit impérativement être compensée par une instruction rigoureuse et professionnelle de son dossier ainsi que par une analyse exhaustive et suivie des garanties apportées ;

Les fonds d'une banque de développement proviennent de son capital social, des lignes confiées par les PTF et, n'ayant pas de comptes ouverts au nom des déposants, d'emprunts obligataires émis sur les marchés financiers. Quand les emprunts sont effectués dans la monnaie de ses emplois, c'est-à-dire sur un marché financier localisé dans sa zone d'intervention, son exposition aux risques est mieux maîtrisée.

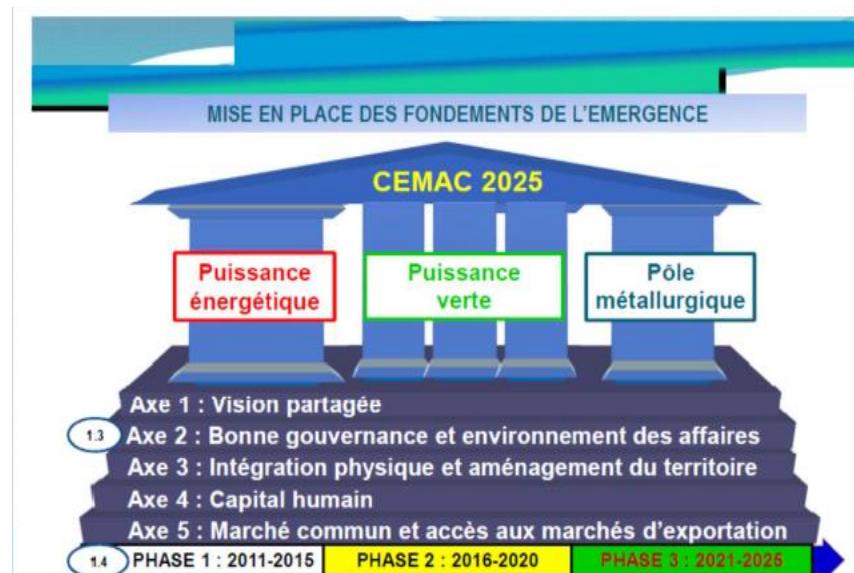
- L'Axe 4 : « Capital humain » vise à développer les ressources humaines et à renforcer les systèmes de santé.
- L'Axe 5 : « Marché commun et accès aux marchés d'exportation » a pour objectif d'accélérer la mise en œuvre du marché commun et de promouvoir la diversification économique.

210. La vocation de la CEMAC telle qu'elle ressort de son PER est de devenir à l'horizon 2025 une triple puissance :

- **Puissance énergétique.** « *La CEMAC nourrit l'ambition de devenir une puissance énergétique d'ici 2025, au regard de son énorme potentiel de génération d'énergie électrique propre, basé essentiellement sur l'hydroélectricité, le gaz et la cogénération à partir des déchets de l'exploitation du bois. L'objectif est d'atteindre le cap d'une puissance de production installée de 25 000 MW, couvrant la demande des pays de la CEMAC et exportant sur le marché régional (Nigéria, & pays d'Afrique de l'Ouest).* »<sup>31</sup>. Il en ressort que l'orientation stratégique de la CEMAC à ce niveau est plus orientée vers la CEDEAO que vers la CEEAC.
- **Puissance verte.** Cette composante vise essentiellement à promouvoir l'agriculture et la transformation des denrées agricoles afin de soutenir une activité industrielle émergente.
- **Puissance métallurgique.** Ce projet vise principalement l'appui aux grands projets miniers transfrontaliers qui pourraient permettre le développement d'un pôle métallurgique en zone CEMAC basé sur la transformation sur place de l'ensemble des minerais exploités en zone CEMAC.

211. Cette triple puissance se décompose en trois périodes quinquennales, ce qui permet une schématisation comme suit par la Commission de la CEMAC :

TABLEAU 24 : PRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU PER « CEMAC 2025 »



SOURCE : CEMAC PER PLAN OPERATIONNEL REGIONAL – POWERPOINT DE PRESENTATION

212. De manière synthétique, la phase 1 du PER de la CEMAC se décompose comme suit :

---

<sup>31</sup> Source : CEMAC PER Plan Opérationnel Régional – Juillet 2012 – Page 52

	Nombre de Programmes	Nombre de Projets	Coût global de la phase 1 en millions FCFA <sup>32</sup>
Axe 1	3	5	4 368
Axe 2	8	19	37 233
Axe 3	6	53	2 977 233
Axe 4	5	12	73 436
Axe 5	5	18	64 824
Total	27	107	3 157 533

SOURCE : CEMAC PER PLAN OPERATIONNEL REGIONAL – JUILLET 2012

213. La Commission de la CEMAC (*Cf. Annexe 5*) indique un besoin de financement de 3 157 milliards de FCFA pour la première phase opérationnelle du PER, dont presque la moitié serait acquis, le reste étant à trouver auprès des Etats via la mobilisation d'une partie de la TCI, un Fonds Emergence CEMAC dont l'assiette pourrait être constituée par une taxe sur les exportations, des PTF et par des levées de fonds sur les marchés financiers.

#### Exemple de financement combiné d'infrastructure

L’Ethiopie, dont le revenu annuel par tête moyen est de l’ordre de 475USD, a entrepris l’édification du barrage Renaissance. Ce projet de 4,8 milliards d’USD, pour construire un barrage qui produira 6 000 mégawatts d’électricité, semble dépasser les capacités financières du pays. Cette production correspond à 3 fois celle du barrage d’Assouan, ou encore 8 fois celle du Sénégal. La partie exportée de l’électricité produite devrait rapporter 750 millions USD par an.

Son financement est assuré par des dons des Ethiopiens de la diaspora et du pays – des fonctionnaires ont versés la moitié d’un mois de salaire pour participer à ce projet -, des recettes fiscales et des obligations en monnaie locale souscrites par la population pour 1,8 milliards USD et des emprunts à l’étranger pour 3 milliards USD.

214. Sans entrer dans une analyse exhaustive du PER CEMAC, on peut tout de même en souligner quelques caractéristiques :

- Il est beaucoup plus orienté vers les entreprises que le PER de la CEEAC. A plusieurs reprises la CEMAC identifie les entreprises à la fois comme l’objectif de ses actions et comme le vecteur de la réduction de la pauvreté<sup>33</sup> ; cette orientation ne se retrouve pas dans le PER de la CEEAC et le document Vision 2025 de la CEEAC occultant presque complètement la notion même d’entreprise ;
- L’objectif de marché de la CEMAC est dans un premier temps celui composé par les pays de la CEMAC<sup>34</sup>. Il y a une approche graduelle, visant à d’abord se renforcer sur le marché régional pour ensuite aller sur les marchés internationaux ;
- Il dépasse parfois le champ de la CEMAC dans ses orientations<sup>35</sup>.

<sup>32</sup> Le total indiqué est celui du document de la CEMAC bien que la somme devrait être de 3 158 094 millions FCFA.

<sup>33</sup> « L’offre d’enseignement technique et de formation professionnelle est faible et ne permet pas aux entreprises de disposer des profils dont elles ont besoin, ni de réduire un chômage que la quasi-cessation de l’embauche dans l’administration public renforce, en particulier au niveau des jeunes. » PER CEMAC – Plan opérationnel 2011-2015 Juillet 2012 Page 16/1. « Pour autonomiser le secteur privé en Afrique de l’Ouest, la Commission de la CEDEAO a créé récemment une Direction du secteur privé dont les objectifs fondamentaux sont de promouvoir le développement du secteur privé comme moteur de la croissance et de l’intégration... » Vision 2020 CEDEAO – Page 18

<sup>34</sup> « Le marché commun représente le premier marché pour les entreprises de la CEMAC. Sa mise en œuvre effective, ainsi que la libre circulation des personnes constituent donc les deux premiers programmes de cet axe, afin de faire de la CEMAC un espace où les entreprises commercent librement, sur la base de règles commerciales et concurrentielles communes. » PER CEMAC – Plan opérationnel 2011-2015 à Juillet 2012 Page 16/17

<sup>35</sup> Notamment quand l’Angola, pays non frontalier de la CEMAC, est identifié comme un objectif en matière de débouchés commerciaux. PER CEMAC – Plan opérationnel 2011-2015 Juillet 2012 Pages 37 et 82

215. Le personnel de la Commission en charge du PER rencontré dans la cadre des présents travaux indique que le taux de réalisation des objectifs de la Phase 1 est « *marginal* » et que globalement l'échéance 2025 du PER ne peut plus tenir, ce qui montre que malgré un niveau d'intégration élevé, la CEMAC peine à faire avancer convenablement son plan stratégique.

216. Si la CEMAC dispose d'atouts incontestables, il n'en demeure pas moins qu'elle n'a pas été reconnue par l'UA comme un pilier de l'intégration continentale. L'UA a identifié 8 CER et demande qu'elles assurent le leadership dans leurs zones pour atteindre les objectifs continentaux, dont l'intégration des économies est souvent mentionnée au premier rang. Il leur revient donc de prendre des initiatives dans cette direction. A moins d'apparaître comme la CER la plus en retrait par rapport aux objectifs continentaux, la CEEAC doit donc prendre des initiatives dans ce sens ou, à tout le moins, les accompagner.

## (2) Articuler la CEEAC avec les autres CER pilier

217. Si l'on recense tous les adhérents aux 8 CER piliers, on dénombre 105 membres alors qu'il y a 55 pays en Afrique. Ceci veut dire que de nombreux pays sont adhérents de plus d'une CER pilier. Au niveau continental, seulement 15 pays sont membres d'une seule CER, 31 pays sont membres de deux CER, 8 de 3 CER et un pays est membre de 4 CER piliers. La multi-appartenance est donc quasiment de règle.

218. Au-delà de la conformité avec les statuts des CER et présentée comme une composante de la souveraineté des Etats, la multi-appartenance est parfois présentée lors des entretiens plus comme une opportunité que comme une difficulté. La BAD souligne par exemple que si l'adhésion à plusieurs CER induit une mobilisation additionnelle de ressources, elle peut se révéler « *rentable et l'appartenance à deux organisations régionales peut rapporter plus qu'elle ne coutent*<sup>36</sup> ». Le pays peut bénéficier à la fois d'une intégration plus poussée et d'un marché plus large, comme c'est le cas du Kenya avec l'EAC et la COMESA. Dans le même temps, les organisations régionales peuvent bénéficier des impulsions des pays appartenant à plusieurs.

219. Cette situation de multi-appartenance pose néanmoins des problèmes de trois ordres :

- **Un problème financier.**

En multipliant les adhésions, les pays multiplient leurs charges financières, ce qui augmente le risque de non-paiement. La contribution des Etats au fonctionnement de la CEMAC est une TCI au taux de 1% sur une assiette composée des importations de pays tiers ; la CCI de la CEEAC est de 0,4 sur une assiette identique. Pour les Etats de la CEMAC, c'est donc un total de 1,4% qui devrait être versé. Le raisonnement vaut pour l'adhésion multiple à des CER piliers.

Il n'en reste pas moins que l'analyse de la régularité du versement de la CCI ne montre pas de lien direct entre multi-appartenance et accumulation d'arriérés<sup>37</sup>. Le paiement effectif de la CCI relève donc certainement plus d'une priorisation des engagements par chaque Etat membre, d'où l'impérieuse nécessité de montrer en permanence que l'appartenance à la CEEAC est un élément positif pour chacun de ses membres.

- **Un problème stratégique.**

Chaque CER a sa propre stratégie et il peut donc y avoir des conflits. Par exemple, si la CEEAC veut protéger sa production d'eau minérale en bouteille ou de banane, elle peut exclure cette production des accords de libre-échange. Mais si l'EAC, ou la SADC ou la COMESA ne le fait pas, l'entrée en CEEAC sera libre pour ce produit à partir des pays ayant une double appartenance.

---

<sup>36</sup> Source : Rapport sur le développement Afrique 2014 – BAD page 19

<sup>37</sup> Cf. Tableau 26 infra

Un pays ou une zone n'ayant pas cette production sur son sol va permettre les importations librement ce qui aura pour conséquence d'affaiblir le tissu industriel des autres membres de son CER. Le raisonnement fréquemment entendu selon lequel l'importation à prix réduit dégagerait un pouvoir d'achat égal à la différence de prix multipliée par le volume importé fait bien peu de cas des pertes d'emplois induits.

En toute hypothèse, la multi-appartenance ne peut perdurer au motif qu'un pays ne peut appartenir à plusieurs unions douanières puisque tous ses membres sont tenus d'adopter des tarifs extérieurs communs, à moins d'une identité de chaque tarif pour plusieurs unions douanières.

- **Un problème juridique.**

Des contradictions peuvent se faire jour entre différents engagements des Etats. Par exemple, la multi-appartenance pose des problèmes au niveau de la ratification du Traité d'Abuja de 2012 sur la sécurité aérienne.

TABLEAU 25 : ETAT DE LA MULTI-APPARTENANCE DES PAYS DE LA CEEAC

	CEN-SAD	COMESA	SADC	EAC	CEMAC
<b>Angola</b>			X		
<b>Burundi</b>		X		X	
<b>Cameroun</b>					X
<b>Congo</b>					X
<b>Gabon</b>					X
<b>Guinée Equ.</b>					X
<b>RDC</b>		X	X		
<b>RCA</b>	X				X
<b>Rwanda</b>		X		X	
<b>STP</b>	X				
<b>Tchad</b>	X				X

SOURCE : WWW.UNECA.ORG- JUILLET 2016

220. La multi-appartenance apparait donc bien comme habituelle pour les pays de la CEEAC puisque tous ses membres font partie d'une autre CER, pilier ou historique.

221. En outre, comme tous les Etats de la CEEAC non-membres de la CEMAC sont membres de plusieurs CER piliers, la Commission de la CEMAC souligne qu'ils conçoivent leur développement en dehors de la CEEAC<sup>38</sup> alors que les Etats de la CEMAC n'ont pas d'autre horizon que le développement de la CEEAC.

### (3) Reformer la structure et l'organisation du Secrétariat général

222. Pour comprendre la situation du Secrétariat général, trois points peuvent être analysés :

- Ses missions ;
- Sa situation financière du Secrétariat Général ;
- Sa situation organisationnelle.

---

<sup>38</sup> Depuis 2003, le Burundi et la RDC ont mis en place le PDPA graduellement avec COMESA.

## **Les missions du Secrétariat Général :**

223. Le Traité de 1983 donne les fondements des attributions du Secrétariat Général dans ses Articles 19 à 22 notamment. On en retiendra qu'il lui revient de :

- Gérer les programmes et les projets communautaires ;
- Rendre compte au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et des Gouvernements ;
- Faire des propositions susceptibles de contribuer au fonctionnement et au développement harmonieux de la Communauté<sup>39</sup>

224. Le Secrétariat Général n'est donc pas seulement une instance de gestion des programmes et projets communautaires décidés par les Etats ; il est statutairement une force de proposition pour améliorer le fonctionnement de la CEEAC. Même si le Secrétariat Général ne peut pas décider d'orientations stratégiques, il doit se positionner comme le vecteur de propositions aux instances de décisions en application de l'article 20 du Traité qui souligne que « *Le Secrétariat Général est le principal Administrateur exécutif de la Communauté* ». De ce fait, il est fondé à proposer des initiatives à la Conférence et au Conseil.

## **La situation financière du Secrétariat Général**

225. La situation financière de la CEEAC est difficile. Quelques éléments permettent d'en rendre compte :

- Depuis 2010, le taux d'exécution des contributions des Etats est de l'ordre de 35%, c'est-à-dire que les Etats de la CEEAC payent effectivement le tiers de ce qu'ils doivent en contributions annuelles. Les arriérés de contribution des Etats s'accumulent, puisqu'à fin 2015 seuls le Congo et le Tchad sont à jour de cotisation ; les arriérés cumulés représentant presque 5 années de frais de fonctionnement du Secrétariat Général ce qui explique sa situation fonctionnelle et ne lui permet de mobiliser des ressources pour financer des projets sur fonds propres ;
- Seuls 3 Etats membres de la CEEAC – Congo, Gabon et Tchad – ont mis en œuvre le mécanisme de la CCI, les autres continuant de faire transiter les contributions par leurs budgets nationaux ce qui renforce le caractère aléatoire des versements au Secrétariat général du fait d'arbitrages entre des priorités diverses ;
- En 2007, 85% des ressources du Secrétariat Général venaient des Etats et 15% des PTF, 10 ans plus tard la hiérarchie s'est quasiment inversée. Durant la période 2010-2015 sous revue ci-dessous, les contributions effectives des Etats au Secrétariat Général de la CEEAC a représenté 33% des recettes totales, 66% étant le fait des PTF ;
- La contribution des Etats ne couvre presque jamais les frais de fonctionnement du Secrétariat Général, alors que ceci devrait être un absolu minimum et que le Traité de 1983 prévoyait même que cette contribution devait permettre de financer des projets et programmes. Le taux de couverture des frais de fonctionnement par les contributions des Etats est seulement de 85% ce qui veut dire que ces contributions n'assurent pas le fonctionnement minimal du Secrétariat Général.

TABLEAU 26 : ETAT DE L'EQUILIBRE FINANCIER GLOBAL DU SECRETARIAT GENERAL

---

<sup>39</sup> Article 20 alinéa g du Traité.

	<b>Contribution des Etats</b>	<b>Contribution des PTF</b>	<b>Charges de fonctionnement</b>
<b>2010</b>	<b>5 703</b>	<b>10 432</b>	<b>5 483</b>
<b>2011</b>	<b>1 774</b>	<b>14 978</b>	<b>6 185</b>
<b>2012</b>	<b>5 073</b>	<b>21 852</b>	<b>6 794</b>
<b>2013</b>	<b>7 176</b>	<b>19 159</b>	<b>5 400</b>
<b>2014</b>	<b>2 806</b>	<b>12 704</b>	<b>4 332</b>
<b>2015</b>	<b>7 278</b>	<b>11 970</b>	<b>6 934</b>

SOURCE : AGENCE COMPTABLE DE LA CEEAC

226. Cette situation financière est à la fois la cause et la conséquence des problèmes fonctionnels de la CEEAC. C'est parce que les Etats doivent encore être convaincus de l'utilité de l'appartenance à cette CER que son financement n'est pas prioritaire, mais c'est aussi du fait des tensions financières que les projets visibles et structurants portés par le Secrétariat général au nom des Etats membres manquent.

TABLEAU 27 : SITUATION FINANCIERE CUMULEE A FIN 2015

	Arriérés à fin 2014	Contribution 2015 due	Montant versé en 2015	Arriérés à fin 2015
Angola	6.325.613.970	1.300.735.294	0	7.626.349.264
Burundi	5.868.065.112	500.282.805	500.282.805	5.868.065.112
Cameroun	3.076.876.280	1.300.735.294	3.377.611.574	1.000.000.000
RCA	3.057.295.898	500.282.805	0	3.557.578.703
Congo	0	1.300.735.294	0	1.300.735.294
RDC	7.244.285.174	1.000.565.611	1.499.975.000	6.744.875.785
Gabon	0	1.300.735.294	900.000.000	400.735.294
Guinée Equato.	0	1.300.735.294	0	1.300.735.294
STP	7.277.291.225	500.282.805	0	7.777.574.030
Tchad	0	1.000.565.611	1.000.565.611	0
<b>TOTAL</b>	<b>32.849.427.659</b>	<b>10.005.656.107</b>	<b>7.278.434.990</b>	<b>35.576.648.776</b>

SOURCE : AGENCE COMPTABLE DE LA CEEAC

227. Cette situation a un impact direct sur l'efficacité du Secrétariat Général dans la mesure où une partie significative du personnel est embauché avec des contrats à durée limitée. Bien qu'adosés au financement des PTF, ces contrats se terminent à leur échéance, que le travail soit fini ou non. Comme le renouvellement du financement peut prendre du temps, la personne se retrouve fondée à chercher un autre emploi ce qui pénalise l'avancement du projet sur lequel elle travaillait puisqu'il faut enclencher un nouveau processus de recrutement et incorporer une nouvelle personne qui ne connaît pas l'historique du projet sur lequel elle travaille.

228. Mais cette situation financière tendue n'est pas une caractéristique exclusive de la CEEAC, qui indiquerait une faiblesse de sa part. Par exemple :

- La situation de la Commission de la CEMAC fait apparaître un budget 2016 de 73,6 milliards de FCFA, investissement et fonctionnement compris, en baisse de 25% par rapport à 2015 et il a été rapporté publiquement<sup>40</sup> que le taux de contribution effectif était du même ordre que celui de la CEEAC. La Commission demande aux Etats que les exemptions fiscales octroyées souverainement par les Etats – sur des produits de première nécessité mais aussi pour soutenir

<sup>40</sup> Séminaire du PNUD à Libreville le 21 avril 2016.

des exploitations de pétrole par exemple – ne soient plus exclues de la base de contribution. Ainsi, L'Etat conserverait le droit d'accorder des exemptions fiscales mais celles-ci ne modifieraient pas l'assiette de la contribution due. En outre, le mécanisme de prélèvement sur le compte des Etats ouvert dans les Livres de la BEAC semble peu opérationnel au motif que les Ministres concernés ont un droit de blocage sur les virements que pourraient initier la CEMAC ;

- Le Nigeria a récemment annoncé le gel de sa contribution à la CEDEAO tant que les autres pays accumulerait des retards dans leurs contributions. La contribution est de 0,5% des importations de pays tiers. Seuls 5 pays sur 15 seraient à jour de cotisation ; le Liberia aurait 20 années de retards de paiement. Les salaires de la Cour de Justice de la CEDEAO ne sont plus payés selon certains articles de presse ;
- La Commission Economique pour l'Afrique des NU a publié un article le 28 mars 2014 qui pose comme point de départ de l'analyse que : L'une des causes majeures du piétinement des processus d'intégration en Afrique réside dans l'insuffisance ou l'irrégularité des ressources mobilisées pour la coopération régionale<sup>41</sup>.

229. Concernant les contributions financières des PTF aux programmes et projets, elles dénotent une implication constante, généralement sous forme de dons.

**TABLEAU 28 : SITUATION A FIN 2015 DES ENGAGEMENTS DES PTF**

PTF	Montant attendu	Montant engagé	Taux de réalisation
UE	6 968 255 020	6 146 983 507	88.21%
BAD	15 193 647 652	5 464 702 680	35.97%
BM	500 000 000	200 000 000	40.00%
FEM_UNESCO	1 500 000 000	6 855 000	0.46%
GWP-Caf	200 000 000	0	0.00%
CFC/OIBT/ITTO	408 207 000	73 150 694	17.92%
GDTE/NEPAD	66 000 000	0	0.00%
UA/IBAR	190 000 000	78 698 000	41.42%
Total	25 026 109 672	11 970 389 881	47.83%

SOURCE : AGENCE COMPTABLE DE LA CEEAC

230. L'analyse du taux de réalisation des engagements des PTF doit se faire à l'aune des mécanismes de ces financements. Il s'agit le plus souvent de lignes pluriannuelles pour lesquelles le déblocage effectif des fonds est soumis à des conditions dont il revient aux services du Secrétariat général d'assurer l'effectivité. En cas de lourdeur administrative ou de délais de réalisation long pour des projets complexes, mais aussi en cas d'insuffisance de moyens humains du Secrétariat général, les délais déblocage des fonds peuvent s'allonger.

231. Il ressort de ce qui précède que le règlement de la question de la situation financière du Secrétariat général doit être érigé au rang de première priorité du Plan stratégique puisqu'elle conditionne l'accomplissement de ses missions.

### **La situation organisationnelle du Secrétariat Général**

232. La situation organisationnelle n'est globalement pas à la hauteur des missions que le Traité de 1983 lui a assignées. Certains éléments ont un impact sur la Plan stratégique dans la mesure où la productivité du personnel en pâtie, dont notamment :

---

<sup>41</sup> Source : Une nouvelle stratégie pour le financement de l'intégration en Afrique du Nord. - Commission Economique pour l'Afrique - Rabat 28 mars 2014 -

- **Un siège peu fonctionnel.** Les bâtiments qui abritent le siège du Secrétariat général sont peu fonctionnels – dispersion des sites, sécurité peu adaptée, service de documentation situé dans la partie la moins accessible du bâtiment, bureau des secrétaires parfois éloigné de celui du responsable, ... - et ne correspondent pas aux bâtiments qui abritent des institutions communautaires à Libreville – BVMAC, CIMA, ... -. De plus, l'état global de ces bâtiments laisse à désirer du fait de manque d'entretien et de problèmes d'humidité. Une rapide analyse montre qu'il faudrait un bâtiment d'environ 3000M<sup>2</sup> de surface de plancher<sup>42</sup> même dans le cas d'un regroupement de services entre la CEMAC et la CEEAC. Un déménagement constituerait un projet en tant que tel, d'autant plus que la CEEAC est propriétaire des murs ;
- **Un système d'information lacunaire.** Un projet d'intranet est en cours. Il devrait être élevé au rang des priorités majeures compte tenu de son impact sur la productivité du personnel. En l'état actuel de l'organisation, une énergie importante du personnel est mise au service de la correction par des intervenants successifs de notes circulant dans des parapheurs, et la circulation des informations – notes de services, ordres de missions, ... - prend du temps. L'évolution du système d'information touche également l'archivage des documents, dont une bonne partie est faite dans les bureaux des agents, dans des conditions de conservation et selon une organisation peu évidente ;
- **Un système de gestion du personnel mal adapté.** Compte tenu de la nature des activités du Secrétariat Général, le système de gestion du personnel doit être grandement amélioré. Il faut que la DRH sache en permanence quels sont les membres du personnel qui sont présents au Siège, ceux qui sont en mission, ceux qui sont pris par des travaux extérieurs – colloques, réunions, ... -. Une procédure de suivi des présences et des horaires n'est abordée ici qu'en ce qu'elle concerne la productivité du personnel dans l'accomplissement de ses travaux.

233. Les éléments ci-dessus – configuration des locaux, système d'information et gestion du personnel - ne concernent les présents travaux que pour autant que les orientations du Plan stratégique doivent intégrer ces éléments au risque d'être irréalistes. En outre, il est bien évident que ces différents points doivent être traités de manière conjointe dans le cadre d'un plan global.

234. Le cœur de la question organisationnelle semble être au niveau des procédures. Il faut écrire des procédures de gestion des projets – et ensuite les appliquer – de telle sorte que la hiérarchie puisse en permanence savoir quelles sont les activités en cours, quels sont les contacts pris avec les PTF, quelles sont les difficultés rencontrées par les services dans l'accomplissement de leurs tâches dans la gestion des projets, ... Ceci est d'autant plus indispensable que certains projets ou programmes sont localisés à la demande des PTF dans des Institutions Spécialisées dont l'autonomie confine à l'indépendance<sup>43</sup>, et dont les statuts sont très divers.

235. Dans la pratique, chaque programme / projet dispose de son propre Manuel d'opérations. L'objectif à ce niveau est de tendre vers un manuel unique de gestion des programmes et projets communautaires. Pour y parvenir, il faudrait que la CEEAC réussisse l'audit de 6 piliers dans la mesure où les programmes/projets sont entièrement financés par les PTF. L'objectif de cette évaluation indépendante est de fournir aux PTF les renseignements leur permettant de décider si les 6 piliers essentiels - comptabilité, audit, contrôle interne et passation des marchés, suivi et évaluation – sont en place à la CEEAC et fonctionnent d'une façon satisfaisante et peuvent répondre aux critères fixés par les partenaires pour l'exécution de tâches en gestion conjointe.

236. La Commission de la CEMAC indique à ce niveau avoir la règle d'organisation suivante : les Tables rondes, Etudes et Ateliers préalables à un projet sont financés sur fonds propres par la TCI mais

---

<sup>42</sup> L'espace nécessaire au travail de 200 personnes est d'environ 2500M<sup>2</sup> de bureaux individuels d'une surface unitaire entre 12 et 35M<sup>2</sup> selon la situation hiérarchique, 70M<sup>2</sup> de salle de réunion, 75M<sup>2</sup> d'annexes et 250M<sup>2</sup> de couloirs, entrées et sanitaires. Source : [www.burealocaux.com](http://www.burealocaux.com)

<sup>43</sup> Il a été rapporté que le COREP a approché directement des PTF pour obtenir des financements ou que certains documents sont transmis directement par la COMIFAC à la BAD, par exemple.

quand la phase de réalisation démarre, avec l'intervention de prestataires externes le financement doit être supporté par les PTF. On voit donc bien que le manuel de procédures transcrit des principes d'organisation qui sont eux-mêmes fondés sur des éléments financiers.

237. Un manuel de procédures c'est un document qui recense toutes les phases d'un Programme ou d'un Projet et qui situe le positionnement de chaque intervenant. Dans une forme achevée, un manuel de procédures est fondé sur une présentation graphique avec des explications jointes et des modèles des documents devant évoluer. Enrichi d'instructions annexes, il constitue un document opérationnel permettant la mise en place de nouvelles procédures ou à tout le moins la formalisation de procédures unifiées. En exposant notamment de manière graphique ce que doivent être les procédures, les bases d'une rationalisation et d'une amélioration du travail des agents du Secrétariat Général seront posées.

238. La modélisation graphique permet de simplifier la réalité. Elle facilite le raisonnement et aide à clarifier les idées. Elle procure une vision synthétique des actions à réaliser ainsi que leur enchaînement, puisqu'elle oblige décomposer ces actions étape par étape.

239. La représentation graphique oblige le rédacteur à prendre du recul. Il doit acquérir une vision plus globale et plus abstraite de l'organisation que l'on souhaite décrire. Elle oblige aussi à la rigueur qu'imposent les liens graphiques et la logique. En revanche il faut noter que la présentation graphique possède en elle-même ses limites car elle tend à donner une vision parfois trop simple d'une réalité complexe. Enfin elle facilite la participation des utilisateurs à l'amélioration des instruments de travail de l'entreprise

240. Il faut cependant veiller à ce que le graphique soit suffisamment précis pour être efficace mais pas trop pour ne pas devenir trop peu compréhensible par d'autres que les rédacteurs. En étant évolutive, et donc continuellement mise à jour, la documentation sur le manuel de procédures constitue un document de base qui a vocation à être remis à tout nouvel agent du Secrétariat Général. Il s'agit donc pour lui à la fois d'un document de travail et d'un symbole de son insertion dans une organisation qui a ses règles propres.

#### **(4) Identifier et mettre en œuvre des investissements prioritaires**

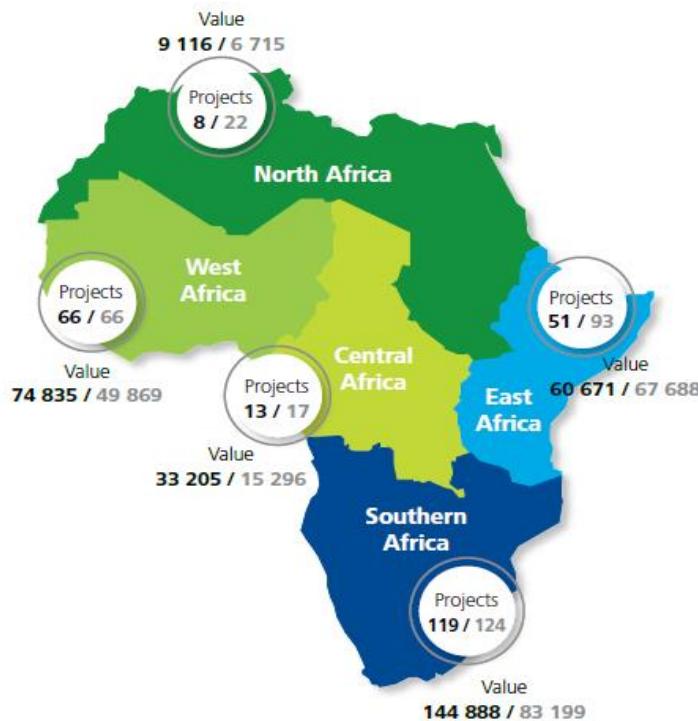
241. L'approche des projets structurants peut débuter par une vision continentale, car la planification stratégique consiste d'abord à identifier des axes prioritaires dans les investissements structurants. Comme les ressources – financières et humaines notamment – sont toujours moins abondantes que les besoins à satisfaire, c'est par une priorisation que l'ajustement devient réalisable.

242. Au niveau continental, la BAD a récemment rappelé que les objectifs de son plan stratégique<sup>44</sup> 2013-2022 demeuraient : électrifier, nourrir, industrialiser, intégrer l'Afrique pour améliorer la qualité de vie des africains. En ouverture des 54èmes Assemblées à Lusaka en mai 2016, il a été annoncé que parmi ces priorités, c'est celle relative à l'énergie, et notamment l'électricité, qui apparaissait comme la plus décisive. Le suivi de ces objectifs sera du ressort de 5 bureaux régionaux placés sous la responsabilité de Directeurs généraux.

---

<sup>44</sup> Stratégie pour la période 2013-2022 – BAD

TABLEAU 30 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PROJETS STRUCTURANTS EN AFRIQUE



SOURCE : AFRICAN CONSTRUCTION TREND REPORT 2014 – DELOITTE – PAGE 2

243. Il en ressort que l’Afrique centrale est la sous-région dans laquelle le nombre et la valeur des projets est la plus faible d’Afrique sub-saharienne – 13 projets pour 33 milliards USD en 2014 soit 10% du total continental -.

244. Si l’on regarde les secteurs d’activité de ces projets majeurs, la répartition se présente comme suit :

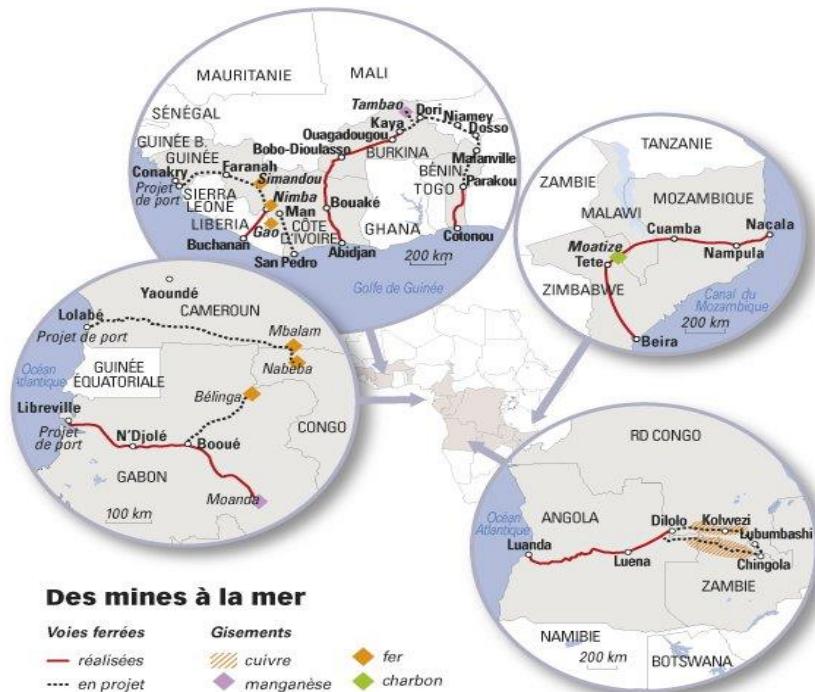
	Central Africa	West Africa	North Africa	East Africa	Southern Africa
Transport	60%	29%	25%	59%	24%
Energie	27%	21%	75%	37%	44%
Mines	7%	14%		2%	10%
Construction	6%	8%			7%
Eau		12%			5%
Pétrole, gaz		9%		2%	2%
TIC		1%			2%
Education					1%
Santé		3%			1%
Agriculture					1%
Industrie		1%			
Divers		2%			3%

SOURCE : AFRICAN CONSTRUCTION TREND REPORT 2014 – DELOITTE – PAGE 2

245. Il en ressort qu’outre un niveau assez réduit de projets en Afrique centrale, leur diversification est elle-même réduite. Tout se passe comme si, quand la valeur et le nombre des projets sont réduits, ils se concentrent sur le transport et l’énergie ; mais quand l’activité croît, des secteurs additionnels apparaissent.

246. En outre, la difficile situation financière du Secrétariat Général a des effets sur l'identification des projets prioritaires. Les projets avancent au gré des financements des PTF... dont il faut bien comprendre qu'ils ont leurs propres priorités qui ne sont pas forcément celles des Etats. Par exemple, les orientations concernant les axes stratégiques du transport ne sont pas les mêmes selon que l'on veut promouvoir le commerce intra-zone ou le commerce au long cours. Si on prend pour exemple les projets en matière ferroviaire, les cartes sont révélatrices. Si on demande à des fonds privés de financer des voies ferrées, il ne faut pas s'étonner de constater que ces fonds proviennent de l'étranger et que les infrastructures proposées ont pour vocation essentielle de raccorder des activités extractives aux ports maritimes.

**TABLEAU 31 : CARTE DES PROJETS DE CORRIDORS FERROVIAIRES SUR FONDS PRIVES**



SOURCE : JEUNE AFRIQUE – 25 AVRIL 2016 – INFRASTRUCTURES : CES CORRIDORS AFRICAINS QUI VALENT DE L'OR

247. Sans entrer dans une analyse qui dépasse le champ des présents travaux, il ressort des cartes ci-dessus que les investisseurs privés se mobilisent pour financer des voies qui ont pour finalité plus de promouvoir le commerce portuaire donc international que l'intégration économique des pays africains. La différence avec les Plans régionaux est notable. L'objectif poursuivi par le PCDT-AC est de « *Renforcer l'intégration en assurant : l'accès aux pays enclavés et l'accroissement des échanges commerciaux dans les pays de la CEMAC* »<sup>45</sup>. Ceci illustre le lien entre mode de financement et orientation stratégique des infrastructures, qui peut se synthétiser comme suit :

**TABLEAU 32 : CONCORDANCE ENTRE MOYEN DE FINANCEMENT ET NATURE DU PROJET FINANCE**

Nature du financement	Caractéristiques du projet financé	Exemple
Emprunt obligataire	Infrastructure générant un flux de recettes financière suffisant pour rembourser le capital et payer les intérêts	Route à péage, voie ferrée, barrage, ...
Impôts	Infrastructure sans rentabilité financière mais avec une utilité sociale	Ecole publique, hôpital, route, ...
ONG	Projet à portée sociale, sans retombée financière évaluable	Scolarité des filles, promotion culturelle, ...

<sup>45</sup> Support de présentation du Programme de facilitation du transport en zone CEMAC/CEEAC

PTF	Infrastructure ou projet pouvant avoir des caractéristiques très diverses, mais pouvant répondre à sa propre stratégie	Climat des affaires, agriculture, sécurité aérienne, ...
Fonds privés	Infrastructure financièrement rentable pour l'entité qui la finance	Voie ferrée de la mine au port

SOURCE : CONSULTANT

248. Ce lien entre mode de financement et infrastructures est d'autant plus fort que la CEEAC est caractérisée par une faiblesse de ses moyens de financement internes : un marché financier embryonnaire qui ne permet pas de mobiliser des emprunts obligataires à la hauteur de l'épargne disponible et une activité fiscale réduite du fait de la prééminence de l'activité informelle dans de nombreux secteurs.

249. Comme, de surcroit, les Etats ont leurs propres Plans stratégiques – Gabon émergent, Plan national de développement du Congo, Plan national de développement du Tchad, Cameroun Vision 2035, ...- avec des horizons qui coïncident souvent avec des échéances électorales, le Secrétariat Général peine à s'affirmer comme porteur des projets stratégiques de la sous-région.

250. Concernant le Plan stratégique de la CEEAC (Cf. Annexe 6), il devra être en conformité avec les grands axes des orientations continentales – Agenda 2063 de l'UA – et le Plan Vision 2025 de la CEEAC.

251. L'Agenda 2063 de l'UA fixe les grandes orientations à une échéance longue. Il est utile, voire même indispensable d'avoir une vision à long terme. Mais l'exercice est hautement aléatoire. Qui aurait pu imaginer en 1965 l'impact des TIC 50 ans plus tard sur la vie quotidienne ? Qui peut savoir quelles seront les objectifs dans 50 ans ? Sans en faire une analyse complète de l'Agenda 2063, nous pouvons nous limiter à souligner que sept aspirations ont été identifiées, et qu'elles débouchent sur un Appel à l'action. Dans cet appel à l'action 14 priorités sont présentées dont notamment :

- Des projets d'infrastructures – transport routier, aérien, fluvial et maritime ; Energie ; TIC – ;
- Renforcer l'agriculture et les industries agro-alimentaires ;
- Limiter l'impact des activités sur le changement climatique ;
- La création d'une zone de libre-échange au niveau continental d'ici 2017 avec une multiplication par 2 du commerce intra-africain d'ici 2022 ;
- La parité entre les hommes et les femmes d'ici 2020.

252. On retrouve là des orientations générales qui sont conformes aux projets portés par la CEEAC. Il en est d'autres – augmenter la mobilisation des ressources financières de l'Afrique et les orienter vers le financement du développement, supprimer tout visa d'ici 2018 pour des voyages d'africains en Afrique, renforcer l'unité de la voix africaine dans les négociations internationales, ... - qui ne sont pas dans son champ actuel.

#### ***2.4.1.2 Initiatives stratégiques (IS)***

253. La question est donc de savoir ce qu'il faut faire pour, ayant dessiné les contours de la situation actuelle, atteindre les objectifs du Plan stratégique. Le plan à moyen terme comporte cinq objectifs intermédiaires appelés initiatives stratégiques (IS), pour chacun de ses objectifs stratégiques. Les IS définissent les cibles intermédiaires, déclinant les actions que doit entreprendre le Secrétariat général de la CEEAC au cours de la période 2016-2018.

- ***IS1 :Proposer une nouvelle organisation financière de la CEEAC***

254. La question de la situation financière du Secrétariat général, dont il a été indiqué supra qu'elle conditionne l'accomplissement du Plan stratégique dans son ensemble, doit trouver une solution

d'abord avec les Etats de la CEEAC. C'est aux Etats qu'il revient d'assurer en premier lieu les frais de fonctionnement du Secrétariat général et les charges d'investissement y afférentes – locaux, système d'information, ... -. Sans ressources financières pérennes provenant de la CEEAC, l'institution ne peut continuer à fonctionner et mettre en œuvre les priorités qu'elle a définies.

255. Dans un premier temps, une analyse de la situation devra être menée. Elle est globalement bien connue, autant par les Etats que par les services du Secrétariat général. Mais, c'est peut-être au niveau de la volonté d'évolution des Etats que l'état des lieux devrait se centrer. Un travail avec les Etats doit aboutir à des versements plus réguliers sur une base de calcul revue et selon un mode de versement redéfini. Les accords commerciaux ayant pour conséquence de diminuer la base des recettes douanières, il faut imaginer – et mettre en place – des voies de financement complémentaire, sans que ceci détourne les Etats de leur responsabilité première en la matière.

256. Il ne fait pas de doute que cette initiative fait partie intégrante du Plan stratégique car la question de la multi-appartenance à des CER pilier et l'appartenance à des CER autres que les 8 piliers sont de nature à renforcer l'acuité de cette question financière. Quand une solution sera trouvée avec les Etats, le support de sa mise en application devra être considéré.

257. Le positionnement des nouvelles dispositions concernant le fonctionnement financier du Secrétariat Général au sein d'un Traité actualisé ferait sens pour leur donner plus de poids. En outre, une réflexion sur l'élargissement de l'assiette des contributions devrait être menée, à l'instar des travaux en cours dans l'UMA par exemple. Les accords commerciaux ayant pour conséquence de diminuer la base des recettes douanières, il faut imaginer – et mettre en place – des voies de financement complémentaire, sans que ceci détourne les Etats de leur responsabilité première en la matière.

- ***IS2 : Proposer des modifications statutaires aux Etats de la CEEAC***

258. La modification statutaire fondamentale porte sur le Traité de 1983. Il institue un Secrétariat général ayant pour mission « *de préparer et d'exécuter les décisions et les directives de la Conférence et les Règlements du Conseil* ». Ce statut est devenu progressivement inadapté, notamment depuis que l'UA a identifié la CEEAC comme CER pilier puisque le Secrétariat Général doit devenir une force motrice de l'intégration et pour l'atteinte des objectifs continentaux.

259. Dans cette direction, le document Vision 2025 propose un Axe stratégique N°8 : Transformation du Secrétariat Général de la CEEAC en Commission. Et le document continue en indiquant « ainsi la Commission pourrait adopter des lois et règlements directement applicables dans les Etats membres » ce qui sera fait « sur la base du principe de subsidiarité »<sup>46</sup>.<sup>47</sup> Les Etats de la CEEAC ont donc bien validé le principe de l'émergence d'un Secrétariat Général doté de prérogatives élargies.

260. La question de la multi-appartenance à des CER pilier a déjà été évoquée. Dans ce domaine, il convient de rappeler deux éléments fondamentaux de la position de l'UA :

- Il revient à chaque CER pilier de prendre l'initiative d'une harmonisation des objectifs et des procédures avec les CER non piliers. C'est donc au Secrétariat Général de la CEEAC qu'il revient de prendre l'initiative d'une concertation avec la CEMAC. Actuellement la CEMAC promeut ses projets sans trop se soucier de la CEEAC ; par exemple, dans son Plan opérationnel 2011-2015, la

---

<sup>46</sup> Page 36

<sup>47</sup> Le principe de subsidiarité consiste à résERVER à l'échelon supérieur – la CEEAC – uniquement ce que l'échelon inférieur – les États membres – ne pourrait effectuer que de manière moins efficace.

seule mention concernant la CEEAC est celle relative à l'Axe 5 Marché commun et diversification économique qui indique page 114 « *Cet Axe vise à accélérer la mutation de la CEMAC d'acteur d'un marché faiblement intégré de quelques 40 millions d'habitants en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant les autres pays de la CEEAC et le Nigéria) ...* ». On ne retrouve pas là une volonté d'harmonisation avec la CEEAC ou de mise en conformité avec les orientations de l'UA ;

- La multi-appartenance à des CER piliers est un frein à l'intégration continentale. Il revient donc à la CEEAC de modifier ses statuts pour que l'adhésion soit exclusive. Il est bien compris que ceci pourrait entraîner une diminution du nombre de ses membres, mais en proposant ce choix seulement aux pays appartenant à plusieurs CER piliers ce risque serait limité.

La multi-appartenance pose des problèmes stratégiques et financiers graves. Là aussi les choses sont connues. Le rapport de 2007 de la BAD intitulé Les communautés économiques régionales au sein du NEPAD. Quelles perspectives pour un développement économique et social durable en Afrique ? Il indique en sa page 515 : « *L'un des problèmes majeurs rencontrés par les CER en Afrique est l'absence de ressources stables pour assurer les missions qui leur sont dévolu par l'UA et le NEPAD. L'expérience de plusieurs regroupements régionaux et sous régionaux en Afrique a montré qu'ils sont confrontés à de nombreuses difficultés (...) et ce parce que les Etats membres versent irrégulièrement leurs contributions, ce qui s'ajoute bien souvent par leur appartenance simultanée à plusieurs organisations régionales* ». Pour la BAD aussi, la multi-appartenance est un problème stratégique et financier.

261. Les modifications statutaires préconisées touchent donc deux domaines fondamentaux qui apparaissent comme des éléments de faiblesse de la CEEAC : la question du financement par le mécanisme de financement autonome de la CCI et la question de la multi-appartenance.

- **IS3 : Prendre le leadership régional dans les négociations commerciales avec l'UE**

262. La montée en puissance graduelle vers les objectifs de l'UA est un mode opératoire conforme aux orientations continentales. En conformité avec les initiatives conjointes SADC, COMESA et EAC visant à faire émerger une zone de libre-échange<sup>48</sup>, une initiative du même ordre de la CEEAC vers la CEDEAO dans un premier temps aurait du sens compte tenu de leur proximité géographique, culturelle, juridique, linguistique voire monétaire<sup>49</sup>. Si cette initiative était couplée avec l'évolution statutaire limitant les adhésions aux CER piliers, le risque de perdre des adhérents serait réduit. La perspective de l'accès facilité au marché du Nigeria serait porteuse d'espoir pour les productions de pays comme le Cameroun notamment.

263. Cette option stratégique de base se fonde sur l'analyse et la constatation qu'un pays commerce d'abord sur son marché domestique, ensuite avec ses voisins et enfin avec l'étranger éloigné.

264. Concernant la Zone de Libre Echange (ZLE) tripartite SADC/COMESA/EAC la presse rapporte fréquemment les éléments suivants : « *En vertu de cet accord, tous les 26 pays, dont le produit intérieur brut (PIB) combiné s'élève à environ 1,3 milliards de dollars pour une population de 565 millions, fusionneront en un marché commun afin d'éliminer les lignes tarifaires et les barrières commerciales. Les pays membres bénéficieront d'un commerce intra-régional libéralisé, ce qui devrait stimuler la circulation des biens et services*<sup>50</sup> ». Si les éléments mentionnés sont globalement exacts, une ZLE CEEAC/CEDEAO présenterait globalement un poids comparable en termes de

---

<sup>48</sup> Accord TFTA signé le 10 juin 2015 au Caire par 26 pays.

<sup>49</sup> Sans compter qu'elle permettrait l'émergence des conditions favorables à la mise en cohérence de politiques commerciales sur des produits dont l'ensemble serait un acteur majeur comme le café et le cacao.

<sup>50</sup> Source : Afrique Renouveau – Décembre 2015 – Page 16

nombre de pays couverts, de population et de PIB cumulé<sup>51</sup> mais aurait une capacité d'impulsion sur les économies des Etats membres probablement plus forte compte tenu des éléments de cohérence indiqués supra.

265. En outre, ceci pourrait améliorer la visibilité du Secrétariat Général de la CEEAC, réduire les risques de perte d'adhérents de la CEEAC vers la CEDEAO et montrer aux instances de l'UA que la CEEAC - trop souvent perçue comme le maillon faible de l'intégration africaine<sup>52</sup> - est devenue un acteur moteur de l'intégration africaine.

266. Enfin, cet ensemble CEEAC/CEDEAO viendrait équilibrer le poids de la ZLE EAC/SADC/COMESA, ce qui mettra la CEEAC dans une situation plus favorable quand il faudra négocier la ZLE continentale.

267. Les questions de la multi-appartenance et des axes stratégiques des négociations commerciales sont, de fait, imbriquées. « Les experts mettent cependant en garde contre des attentes démesurées vis-à-vis du TFTA en raison des pesanteurs existantes qui pourraient ralentir sa mise en œuvre. Par exemple, le faible niveau actuel du commerce intra-régional en Afrique pourrait entraver les tentatives d'augmenter le volume des échanges au sein du marché unique. En outre, certains pays connaissent des situations d'adhésions multiples à des blocs économiques régionaux, entraînant l'adoption de politiques commerciales nationales incohérentes. »<sup>53</sup>

268. Au-delà de ces questions, deux problèmes importants sont mis en exergue dans la mise en œuvre de l'accord Tripartite :

- Le mécanisme de ratification par les pays membres. Tous les pays n'ayant ratifié l'Accord, le principe de la géométrie variable sera mis en application. A défaut, ce serait donner un pouvoir disproportionné et anormal aux pays les moins réactifs ;
- Les pertes de recettes douanières. L'Accord prévoit que le commerce intra-zone doit être fait en franchise de droit. Pour limiter l'impact financier, une première étape prévoit une application sur 63% de l'assiette.

269. Dans ce cadre, le Secrétariat Général de la CEEAC doit devenir l'instance de négociations des accords commerciaux. Depuis octobre 2003, les pays d'Afrique centrale et l'UE sont engagés dans une négociation d'APE visant à instituer un nouveau cadre aux échanges commerciaux qui remplacerait le système de préférences commerciales non réciproques issu des accords de Cotonou du 23 juin 2000. La question du développement est au centre des divergences entre l'UE et l'Afrique centrale ; il s'agit notamment des questions de financement du renforcement des capacités, la mise à niveau des entreprises d'AC, le calcul des pertes fiscales induites par la mise en œuvre de l'accord, les modalités d'accès des marchandises et des services aux marchés de l'AC et de l'UE.

270. Au-delà de ces aspects techniques, l'AC semble avoir des difficultés à faire émerger une position commune entre intégration et commerce international. De plus, la configuration de la négociation est source d'ambiguïté : alors que l'UE devrait négocier avec la CEEAC, comme elle l'a fait avec la CEDEAO, la négociation couvre la CEMAC, STP et la RDC. Cette configuration affaiblit la CEEAC et les perspectives d'intégration régionale.

271. Mais la mise en place d'une ZLE dans la CEEAC se heurterait à la question de la multi-appartenance. Un pays membre A, membre de cette union douanière a-t-il le droit de restreindre la

---

<sup>51</sup> 26 pays, 999 milliards USD de PIB et 510 millions d'habitants en ZLE CEEAC/CEDEAO contre 26 pays, 1134 milliards et 631 millions en ZLE EAC/COMESA/SADC.

<sup>52</sup> Il a été rapporté dans le cadre des présents travaux que les autres blocs pensent qu'il est souhaitable de continuer l'intégration économique continentale sans attendre les CER en retard comme la CEEAC ou la CEDEAO.

<sup>53</sup> Afrique Renouveau – Département de l'information des Nations Unies – Décembre 2015 – Page 17

circulation d'un produit en provenance d'un pays B, également membre de l'Union douanière de la CEEAC au motif que ce produit provient d'un pays C, non membre de l'Union douanière de la CEEAC mais membre d'union douanière à laquelle B appartient ? Cette question deviendra rapidement centrale du fait de la signature du Cameroun d'un accord qui prévoit un démantèlement des tarifs douaniers sur 80% de ses importations en provenance de l'UE sur une période de 15 ans. La question du statut douanier des importations provenant du Cameroun par les 5 autres pays de la CEMAC demeure ouverte<sup>54</sup>.

272. Il en ressort que c'est bien un plan stratégique d'ensemble qui doit être mis en œuvre puisque les questions statutaires, financières et organisationnelles sont imbriquées.

- ***IS4 : Faire évoluer l'organisation institutionnelle de la CEEAC***

273. L'organisation actuelle de la CEEAC ne lui permet pas d'accomplir correctement ses missions. Par exemple, le Secrétariat général se trouve affaibli du fait de l'institution d'IR pour loger des projets dont il a été indiqué supra que leur autonomie confinait à l'indépendance, ou du manque de capacité dans la gestion de projets d'infrastructure sur emprunts obligataires en FCFA.

274. Le principe de l'organisation est de confier la gestion des programmes et projets, et donc leur accomplissement sous une forme coordonnée au Secrétariat général, les autres acteurs intervenants sous son contrôle, par délégation des Etats et en application du Traité actualisé. Les priorités dans l'évolution organisationnelle apparaissent dès lors être les suivants :

- **Fonder les procédures sur un manuel d'opérations unifié et évolutif.**

Ecrire, et appliquer un manuel d'opérations unifié et évolutif, concernant la gestion des projets et programmes comme cela se fait notamment dans les institutions financières. Ceci couvrira aussi les échanges entre les Institutions Spécialisées et le Secrétariat Général ;

- **Faire émerger une banque de développement intervenant au niveau de la CEEAC.**

Un peu à l'image de la BIDC à la CEDEAO<sup>55</sup>, elle permettrait de doter la CEEAC d'un bras financier, capable de lever des fonds sur les marchés financiers pour financer des projets bancables<sup>56</sup> et donc de réduire la dépendance du Secrétariat Général aux PTF. Elle serait un outil essentiel dans la perspective du renforcement des capacités du Secrétariat général en permettant à la CCEAC de se doter d'un instrument autonome de financement de projets ;

- **Rationaliser les interventions entre la CEEAC et la CEMAC.**

L'application des orientations et des décisions de l'UA revient à confier le leadership des opérations à la CEEAC, d'autant plus qu'il n'est pas envisageable que la CEMAC intervienne en dehors de son champ géographique. Sur cette base, c'est un principe de fusion qui doit être mis en place y compris en application des décisions des Autorités de la CEEAC. La position de la CEA est peu différente, indiquant que la CEMAC doit devenir un acteur spécialisé de la CEEAC.

C'est parce qu'un besoin de rationalisation des activités de la CEMAC et de la CEEAC est nécessaire qu'a été institué le COPIL. Il lui revient de faire des propositions et de conduire le

---

<sup>54</sup> Cf. Note « Les implications de la non-conclusion de l'APE Régional avant août 2016 et du scenario de non APE » du Comité ministériel de négociation APE du 17 juin 2016.

<sup>55</sup> L'UMA a annoncé début 2013 la création d'une banque de développement doté de 100 millions d'USD de capital. La PTA Bank est une banque de développement qui couvre l'EAC et la COMESA de manière quasi complète.

<sup>56</sup> « Sur le marché régional des capitaux, la Banque a effectué trois émissions de bons et d'obligations qui ont permis de mobiliser 269,2 milliards FCFA en 2014. Les ressources ainsi collectées permettent de financer différents projets marchands. » Rapport annuel 2014 de la BOAD page 39. La BIDC a levé 40 milliards de FCFA sur le marché obligataire de l'UEMOA en 2014.

processus de rationalisation des CER d'Afrique centrale en application des orientations du Plan Vision 2025 qui indique que « *l'objectif (est) de prévoir un seul organisme d'intégration en Afrique Centrale*<sup>57</sup> ». Le chemin parcouru dans cette direction depuis bientôt 10 ans que le COPIL a été créé n'apparaît pas significatif.

275. Pour éviter les blocages et capitaliser sur les compétences des diverses instances, une répartition des activités doit être convenue. Il n'en demeure pas moins que la situation actuelle avec une cohabitation du Secrétariat Général de la CEEAC et de la Commission de la CEMAC ne peut perdurer et que l'objectif devrait être un rapprochement institutionnel des deux structures.

276. Si la répartition se fait sur la base des projets et programmes, il faudrait identifier les points forts de chaque organisation, pour lui confier des domaines de compétences idoines. La répartition pourrait se faire comme indiqué dans le tableau suivant.

TABLEAU 33 : REPARTITION DES ACTIVITES PAR PROJETS

CEEAC	CEMAC
▪ Paix et sécurité	▪ Activités financières
▪ Energie et eau	▪ TIC
▪ Commerce	▪ Culture
▪ Transports	▪ Education
▪ Agriculture	▪ Genre
▪ Environnement	

SOURCE : CONSULTANT

277. Le personnel actuel de la CEEAC prendrait en charge les projets les plus généraux et ceux sur lesquels il intervient de manière régulière :

- Paix et sécurité. C'est une dimension forte de la CEEAC qui n'est pratiquement pas prise en compte au sein de la CEMAC, et sur laquelle elle dispose d'un savoir-faire reconnu ;
- Les dimensions qui englobent directement l'ensemble des pays de la CEEAC parce que le potentiel est extérieur à la CEMAC – Energie et eau notamment<sup>58</sup> – ou en raison de leur impact sur les axes stratégiques des projets – Commerce, Transports par différents modes<sup>59</sup>, Agriculture – ou parce que des réalisations importantes ont été réalisées – Environnement notamment -.

278. Le personnel issu de la Commission de la CEMAC prendrait en charge les domaines dans lesquels la CEMAC est en avance sur le reste de la CEEAC, dont par exemple :

<sup>57</sup> Page 36 du Plan Vision 2025

<sup>58</sup> Les deux éléments sont liés car l'essentiel de la production d'énergie électrique provient de l'exploitation de l'eau, la CEEAC ayant 58% du potentiel hydraulique africain – dont 80% provient de la RDC soit en dehors de la CEMAC - mais seulement 2,6% de sa production. De plus, aucun des grands fleuves n'appartient à un seul pays, ce qui impose de régler la question des cours d'eau partagés. En outre, la Commission de la CEMAC n'a pas de service de gestion de l'eau.

<sup>59</sup> D'autant plus que la CEEAC est le seul CER pilier à être limitrophe des 7 autres.

- Activités financières. Le niveau de développement des activités financières en zone CEMAC est beaucoup plus abouti que dans le reste de la CEEAC ce qui lui donne une expertise relative dans ce domaine ;
- TIC. Même si le classement des pays de la CEMAC n'est pas fondamentalement meilleur que celui des autres pays de la CEEAC en la matière, une capitalisation sur les réalisations du Gabon en la matière pourrait avoir du sens ;
- Culture, Education et Genre sont des domaines liés qui touchent le fonctionnement de la société et son potentiel de développement.

279. Si la répartition des attributions était faite sur la base des objectifs, elle pourrait attribuer à la CEEAC ce qui concerne l'environnement sociétal de développement économique et à la CEMAC la gestion des projets. Sur cette base, la répartition pourrait s'établir comme suit :

TABLEAU 34 : REPARTITION DES ACTIVITES PAR OBJECTIFS

Environnement	Projets
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Paix et sécurité</li> <li>▪ Climat des affaires</li> <li>▪ Education</li> <li>▪ Salubrité publique</li> <li>▪ Corruption</li> <li>▪ TIC</li> <li>▪ Cadastre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités financières</li> <li>▪ Culture</li> <li>▪ Energie et eau</li> <li>▪ Transport</li> <li>▪ Agriculture</li> <li>▪ Environnement</li> <li>▪ Commerce</li> </ul>

SOURCE : CONSULTANT

280. Cette répartition rejoue sensiblement celle promue par le 11ème FED selon lequel la CEEAC interviendrait comme leader sur les questions de Paix et sécurité et de conservation des ressources naturelles, la CEMAC assurant le leadership sur les questions de développement économique. Cette répartition aboutirait à une répartition du Tableau général des programmes (Cf. Annexe 6) comme suit :

- Leadership CEMAC : Mandat 1 – Marché commun et diversification économique
- Leadership CEEAC : Mandat 2 – Capital humain, gestion des ressources naturelles et environnement
- Leadership CEEAC : Mandat 3 – Édification d'un espace de paix, sécurité et stabilité

281. En outre, une option complémentaire pourrait être de loger les compétences de la Commission de la CEMAC concernant le mandat 1 ci-dessus au sein d'une BDEAC reconfigurée. Ceci aboutirait à l'émergence de deux pôles complémentaires avec une coordination revenant au Secrétariat Général de la CEEAC, institution du Traité fondateur de la Communauté.

282. Cette répartition des activités ne doit pas occulter que l'objectif à moyen terme est que toutes les activités soient coordonnées par la CEEAC, CER reconnue comme pilier au niveau continental. Cet objectif passe par l'accomplissement d'initiatives majeures reprises ci-dessous :

TABLEAU 35 : RECAPITULATIF DES INITIATIVES DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CEEAC

Nature des initiatives du Secrétariat Général	
Initiative 1	Proposer une nouvelle organisation financière aux Etats

<b>Initiative 1.1</b>	Etat des lieux en matière de financement
<b>Initiative 1.2</b>	Elaboration d'une nouvelle organisation financière
<b>Initiative 2</b>	Proposer des modifications statutaires aux Etats CEEAC
<b>Initiative 2.1</b>	Passer de Secrétariat Général à Commission
<b>Initiative 2.2</b>	Encadrer la multi-appartenance
<b>Initiative 3</b>	Prendre le leadership dans les négociations commerciales
<b>Initiative 3.1</b>	Proposer une ZLE ouest-africaine
<b>Initiative 3.2</b>	Devenir l'instance de négociation de l'APE avec l'UE
<b>Initiative 4</b>	Faire évoluer l'organisation de la CEEAC
<b>Initiative4.1</b>	Produire un manuel d'opérations unique et évolutif
<b>Initiative 4.2</b>	Faire émerger une banque de développement de la CEEAC
<b>Initiative4.3</b>	Répartir les activités entre la CEEAC et la CEMAC

283. La présentation ci-dessus, avec une numérotation des initiatives, a pour seul objectif la clarté. Elle n'indique pas un ordre de priorité dans le séquencement des actions à mettre en œuvre.

284. Ces initiatives stratégiques recoupent pour l'essentiel les axes du Plan et de la vision 2025. Le tableau ci-dessous met chacun des axes stratégiques de Vision 2025 en face de l'initiative stratégique qui lui correspond.

TABLEAU 36 : TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE VISION 2025 ET PSMT

Vision 2025		Plan Stratégique à Moyen Terme	
Les axes prioritaires et stratégiques à court terme		Piliers	Initiatives stratégiques
Axe stratégique n°1 : Renforcement et opérationnalisation des instruments de financement de la communauté		Pilier 4 : Renforcement des capacités de soutien à la mise en œuvre des mandats.	Initiative 1.1 : Etat des lieux en matière de financement Initiative 1.2 : Elaboration d'une nouvelle organisation financière Initiative 4.2 : Faire émerger une banque de développement de la CEEAC
Axe stratégique n°3 : Accélérer la mise en œuvre du Plan Directeur Consensuel de Transports-Afrique Centrale (PDCT-AC)		Pilier 2 : Marché commun et diversification économique.	Initiative 3.1 : Proposer une ZLE ouest-africaine
Axe stratégique n°4 : Renforcement des capacités et de la visibilité de la CEEAC		Pilier 4 : Soutien à la mise en œuvre des mandats de la CEEAC.	Initiative 1.2 : Produire un manuel d'opérations unique et évolutif Initiative 3.2 : Devenir l'instance de négociation de l'APE avec l'UE
Les axes prioritaires et stratégiques à moyen terme		Piliers	Initiatives stratégiques
Axe stratégique n°5 : Mise en place d'un marché commun intégré et performant		Pilier 2 : Marché commun et diversification économique.	Initiative 3.1 : Proposer une ZLE ouest-africaine
Axe stratégique n°6 : Mise en œuvre d'une politique régionale d'investissements		Pilier 2 : Marché commun et diversification économique.	Initiative 4.2 : Faire émerger une banque de développement de la CEEAC
Axe stratégique n°7 : Rationalisation des CER dans l'espace CEEAC		Pilier 4 : Soutien à la mise en œuvre des mandats.	Initiative 4.3 : Répartir les activités entre la CEEAC et la CEMAC
Axe stratégique n°8 : Transformation du SG de la CEEAC en Commission		Pilier 4 : Soutien à la mise en œuvre des mandats.	Initiative 2.1 : Passer de Secrétariat Général à Commission
Axe stratégique n°9 : Création des pôles de développement transfrontaliers		Pilier 2 : Marché commun et diversification économique.	Initiative 4.2 : Faire émerger une banque de développement de la CEEAC
Axe stratégique n°10 : Développement des Ressources Humaines		Pilier 3 : Capital humain, gestion durable des ressources naturelles et environnement.	
Axe stratégique n°11 : Diversification de l'économie		Pilier 2 : Marché commun et diversification économique.	Initiative 4.2 : Faire émerger une banque de développement de la CEEAC
Axe stratégique n°12 : Consolidation de la gouvernance économique et politique		Pilier 4 : Soutien à la mise en œuvre des mandats de la CEEAC.	Initiative 2.2 : Encadrer la multi-appartenance

285. Pour des raisons de cohérence, l'échéance temporelle de Vision 2025 reprend les axes stratégiques de court et de moyen terme, mais pas les axes de long terme.

286. La question du séquencement des opérations relève d'un plan de mise en œuvre dont une esquisse est présentée ci-après.

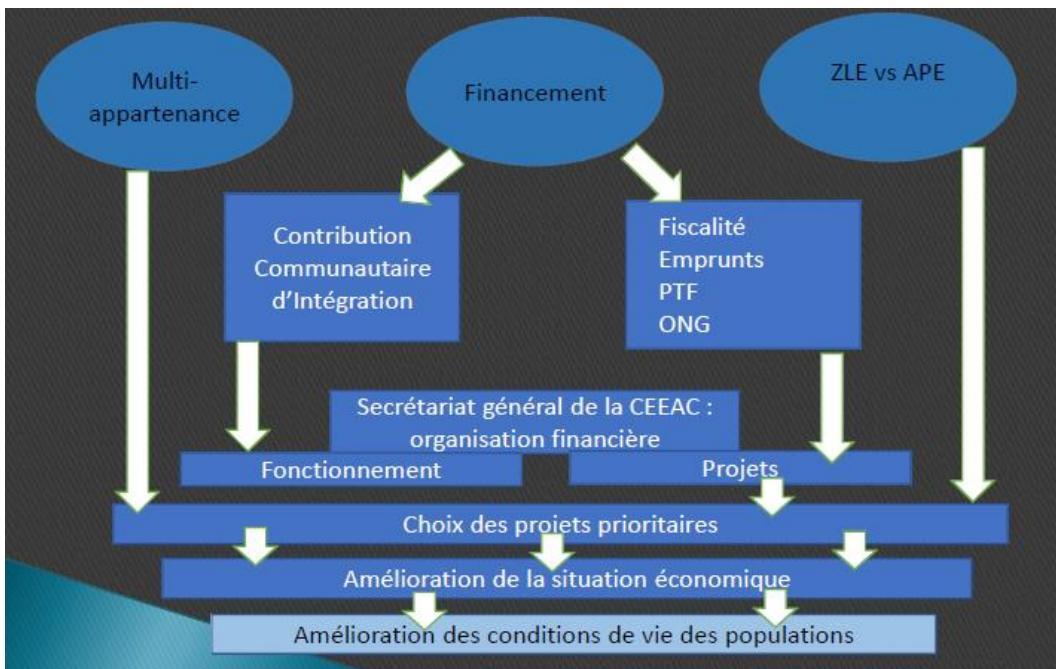
TABLEAU 37 : PLAN OPERATIONNEL POUR LA PERIODE 2016-2018

Domaines	Actions	Responsable
<b>Multi-appartenance</b>		
CER pilier	2.2 - Etude sur l'opportunité et la faisabilité d'une modification de l'article 86 du Traité de 1983 autorisant la multi-appartenance. (Audit du cadre légal et règlementaire et révision des textes fondamentaux de la CEEAC en vue de la modification de certaines dispositions du Traité de 1983 autorisant la multi-appartenance.....)	CEEAC
	Conférence des Chefs d'Etats si option de modification du Traité	CEEAC
CEMAC	4.3 - Propositions concernant le partage des attributions entre la CEMAC et la CEEAC	CEEAC/CEMAC/COPIL
	Conseil des Ministres de la CEEAC en charge du Plan, de l'Intégration, de l'Economie et des Finances	CEEAC
<b>Financement et fonctionnement du secrétariat général</b>		
Fonctionnement du Secrétariat général	1.1 - Analyse approfondie du dysfonctionnement de la CCI notamment dans une perspective d'évolution à moyen terme de la CEEAC	CEEAC
	1.2 - Etablissement d'un plan d'amélioration du financement de la CEEAC par évolution du mécanisme de la CCI (changement de mécanisme, d'assiette, ...) ou changement de système (par exemple taxe sur les TIC)	CEEAC
	2.1 – Analyse de la question du passage de Secrétariat général à Commission	CEEAC
	Conseil des Ministres de la CEEAC en charge du Plan, de l'Intégration, de l'Economie et des Finances et des Affaires Etrangères sur le financement de la CEEAC, ou Conférence des Chefs d'Etats si option de modification du Traité (Article 80 et changement de statut)	CEEAC
	Actions de sensibilisation et de lobbying auprès des Etats membres	CEEAC
Projets	4.2 - Mise en place d'un comité technique d'experts sur le financement de l'économie régionale	CEEAC/CEMAC/COPIL
	4.1 - Orientation concernant l'articulation entre la BDEAC et le mécanisme de financement des projets d'intégration (banque de développement, activation du FCD prévu dans le Traité de 1983 aux articles 75 et s.)	CEEAC/CEMAC/COPIL
	Conseil des Ministres de la CEEAC en charge du Plan, de l'Intégration, de l'Economie et des Finances et des Affaires Etrangères sur le financement de la CEEAC	CEEAC
	Renforcement des capacités de la CEEAC sur le montage et la gestion des projets en liaison avec les Etats	CEEAC
<b>ZLE/APE</b>		
	3.1 - Analyse de la priorité entre l'émergence d'une ZLE au niveau de la CEEAC et la signature d'un APE avec l'UE	CEEAC
	3.1 - Analyse de la faisabilité et de l'opportunité d'une ZLE avec la CEDEAO	CEEAC
	3.2 - Principe de positionnement de la CEEAC comme négociateur unique de l'APE avec l'UE	CEEAC
	Conférence des Chefs d'Etats sur affirmation des priorités et des principes	CEEAC

SOURCE : CONSULTANT

287. De manière schématique, l'accomplissement du plan opérationnel pour la période 2016-2018 se présente comme suit :

TABLEAU 38 : SCHEMA GENERAL DE L'ENCHAINEMENT DES TACHES



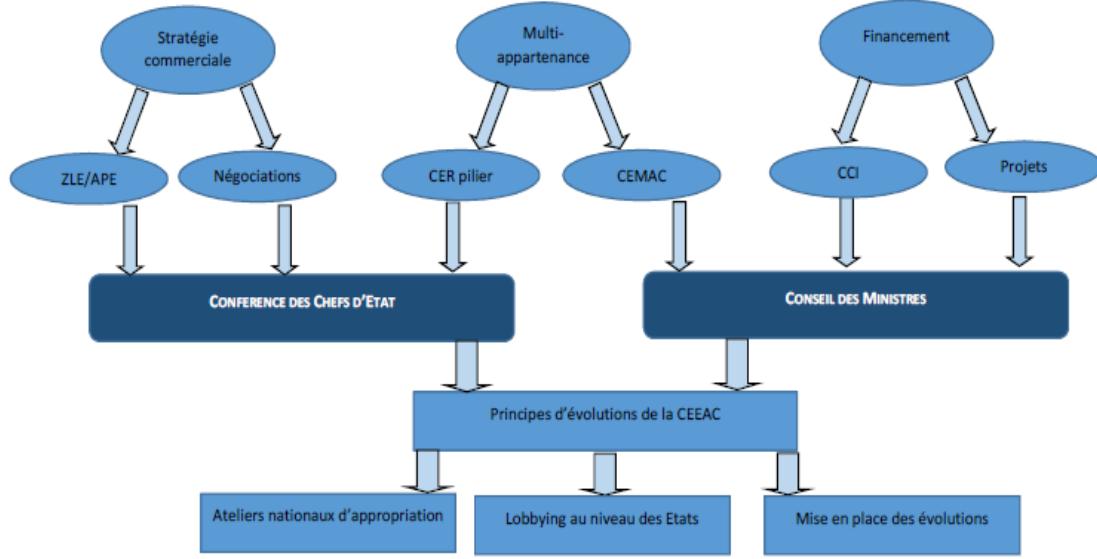
SOURCE : CONSULTANT

288. Ce schéma se centre sur les composantes techniques du plan opérationnel. Il en ressort que les trois questions principales – multi-appartenance, financement des structures et des projets, priorisation de la stratégie commerciale de la CEEAC – doivent être traitées de prime abord.

289. Quand des décisions auront été prises concernant ces trois éléments structurants, l'organisation de la CEEAC pourra être repensée au niveau financier et fonctionnel, ce qui aura un impact tant sur le fonctionnement du Secrétariat général que sur les procédures d'identification que de gestion des projets prioritaires. L'objectif principal de ces projets et programmes sera de soutenir la diversification économique notamment à travers le développement du secteur privé et l'amélioration des infrastructures économiques.

290. En intégrant la dimension de prise de décision – au niveau de la Conférence des Chefs d'Etat pour les orientations aboutissant à une modification du Traité de 1983 ou au niveau d'un Conseil des Ministres pour les éléments techniques -, et la dimension d'accompagnement à la mise en place du plan stratégique à moyen terme, les strates de mise en œuvre du plan opérationnel 2016-2018 se schématisent comme suit :

TABLEAU 39 : PRÉSENTATION DES STRATES DU PLAN OPERATIONNEL



SOURCE : CONSULTANT

- **Strate 1 : Les principes généraux.**

291. Il s'agit à ce niveau de traiter les trois grandes questions qui handicapent actuellement le fonctionnement de la CEEAC.

292. Concernant la question de la stratégie commerciale, il convient de définir une position dans l'articulation entre ZLE et APE60 et dans le positionnement de la CEEAC dans les négociations APE. Il ne s'agit donc bien entendu pas de conclure à un abandon de l'objectif de ZLE au bénéfice de celui d'un APE, ou l'inverse, mais de convenir d'une priorité. Les ressources étant par définition rares, il revient aux plus hautes instances d'orienter le Secrétariat général dans la définition des infrastructures prioritaires. En outre, le positionnement de la CEEAC devra faire l'objet d'une décision de principe afin de renforcer son positionnement comme CER intervenant pour défendre les intérêts de ses Etats membres dans leur ensemble.

293. Concernant la question de la multi-appartenance, elle recouvre celle de l'appartenance de certains membres de la CEEAC – parmi les Etats non-membres de la CEMAC - à d'autres CER pilier, permise par l'article 86 du Traité ; cette situation pose des problèmes d'ordre stratégique à la CEEAC, en lien avec la question des négociations commerciales notamment. Pour ce qui est de l'articulation avec la CEMAC, la question devrait pouvoir être circonscrite à la fusion des activités de la Commission de la CEMAC avec celles du Secrétariat général pour ce qui concerne les projets intégrateurs.

294. Concernant la question du financement, elle devrait débuter par celle du fonctionnement de la CCI avec un état des lieux suivi soit d'une réforme profonde soit d'un remplacement par un autre mécanisme. Pour ce qui est du financement des projets, c'est autour de l'émergence d'une banque développement au niveau de la CEEAC que la question doit être traitée ; Elle recouvre partiellement la question de l'articulation avec la CEMAC puisque la BDEAC est actuellement la banque de développement de cette CER. Après que la question de principe de l'opportunité de la mise en place

---

<sup>60</sup> On note à ce niveau que le Plan Vision 2025 indique en page 9 que « Le processus d'intégration régionale en Afrique centrale, extrêmement lent, souffre de nombreux handicaps notamment : ...L'impact de la mondialisation »

d'une banque de développement de la CEEAC soit tranchée au niveau d'un comité d'experts régionaux, la question de son articulation avec la BDEAC devra être traitée avec la mise en œuvre, le cas échéant, d'une cellule spécifique pour organiser l'articulation de la banque de développement avec le Secrétariat général.

- **Strate 2 : Le niveau décisionnel**

295. C'est au niveau des instances politiques nationales que les décisions devraient se prendre. S'il s'agit de modifier le Traité de 1983, ce qui induirait des procédures lourdes et des délais longs, ou si les décisions sont de nature technique, l'instance de décision sera la Conférence des Chefs d'Etat ou le Conseil des Ministres.

- **Strate 3 : Evolution graduelle du fonctionnement de la CEEAC et Ateliers nationaux**

296. Sur la base des décisions prises, différents principes seront définis et le fonctionnement de la CEEAC pourra évoluer progressivement. Sans attendre que ces évolutions soient toutes complètement fonctionnelles des Ateliers nationaux devraient être organisés. En se rendant sur place, il sera possible de sensibiliser aux orientations un nombre beaucoup plus important d'acteurs nationaux – ministères, banques commerciales, représentants des PTF, ... - qu'il ne serait possible de le faire dans un séminaire régional.

297. Chaque Atelier national serait animé par une délégation du Secrétariat général sur la base d'une documentation et de supports de présentation suffisamment complets et précis. Il s'agirait de présenter les évolutions dans leurs principes tout en restant ouvert à des suggestions relatives à leur mode de mise en place.

298. En l'état actuel des travaux, il semble possible de retenir une échéance de fin 2018 pour la mise en place des évolutions proposées dans le présent plan opérationnel. Toutefois, ce planning est exposé à des risques. Le plan opérationnel se présente donc comme suit :

#### **2.4.1.3 Calendrier de mise en œuvre du plan opérationnel**

299. Le plan de mise en œuvre s'attache à montrer ce qui doit être fait en premier et qui pourrait en être le responsable. Ceci ne sous-entend pas forcément que la tâche doit être complètement accomplie pour pouvoir passer à la tâche suivante ; des chevauchements temporels sont possibles dans certains cas. Un travail spécifique de détermination du chemin critique devrait d'ailleurs être mené sur la base des propositions validées.

300. En outre, tout ne peut pas être accompli en interne ; il est probable que certaines étapes demanderont des compétences ponctuelles externes car elles supposent une certaine distance avec l'existant et que les capacités en personnel du Secrétariat général doivent être concentrées au maximum sur les composantes techniques de projets et programmes.

**TABLEAU 40 : PLANNING DES TACHES DU PLAN OPERATIONNEL 2016-2018**

	2016				2017												2018											
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Composantes techniques																												
Initiative 1 - Proposer une nouvelle organisation financière aux Etats																												
• Initiative 1.1 - Etat des lieux en matière de financement																												
• Initiative 1.2 - Elaborer une nouvelle organisation financière																												
Initiative 2 - Proposer des modifications statutaires aux Etats CEEAC																												
• Initiative 2.1 - Passer de Secrétariat Général à Commission																												
• Initiative 2.2 - Encadrer la multi-appartenance																												
Initiative 3 - Prendre le leadership dans les négociations commerciales																												
• Initiative 3.1 - Proposer une ZLE ouest-africaine																												
• Initiative 3.2 - Devenir l'instance de négociation de l'APE avec l'UE																												
Initiative 4 - Faire évoluer l'organisation de la CEEAC																												
• Initiative 4.1 - Produire un manuel d'opérations unique et évolutif																												
• Initiative 4.2 - Faire émerger une banque développement de la CEEAC																												
• Initiative 4.3 - Répartir les activités entre la CEEAC et la CEMAC																												
Gestion du projet PSMT																												
Instance décisionnelle																												
Ateliers nationaux																												
Comité de coordination régionale																												
Comités d'experts																												

SOURCE : CONSULTANT

	Phase de conception		Phase de mise en application
---	---------------------	---	------------------------------

301. Le planning opérationnel de la période 2016-2018 tel que présenté schématiquement ci-dessus a été élaboré à partir de quelques éléments de base :

- L'objectif global, réaliste mais qui suppose une gestion rigoureuse et volontaire du PSMT, est de parvenir à des résultats tangibles concernant le fonctionnement de la CEEAC fin 2018 ;
- Chacune des initiatives stratégiques<sup>61</sup> fait l'objet d'une phase de conception devant être validée par une instance décisionnelle. Ensuite, en fonction des orientations arrêtées par l'instance décisionnelle, une phase de mise en application devra être accomplie. La prévision de la durée de la mise en application est délicate puisqu'elle dépend de l'orientation prise par l'instance de décision ;
- L'instance de décision est le Conseil des Ministres annuel statuant sur le budget et le programme d'action de la CEEAC. Ceci aurait pour avantage de ne pas engendrer de coût additionnel spécifique et aurait une cohérence certaine avec l'ordre du jour de cette réunion. Toutefois, les orientations engendrant une modification du Traité fondateur de la CEEAC seraient du ressort d'une Conférence des Chefs d'Etats ;
- La Cellule de planification et de coordination régionale des programmes du PSMT, serait chargée, en relation avec les Etats membres, les partenaires au développement et les autres administrations de la CEEAC, de la préparation, l'élaboration, la planification et le suivi évaluation des programmes et projets du plan stratégique à moyen terme. Son rôle sera de s'assurer que l'avancement du PSMT est conforme aux objectifs définis que ce soit en matière d'orientations techniques, de suivi budgétaire que de calendrier ;
- Un Comité technique d'experts des Etats membres serait constitué par Initiative stratégique, soit 10 Comités techniques. Pour renforcer l'implication de chacun des Etats, il serait opportun de confier le leadership de chaque comité technique à un Etat de la CEEAC. Les comités techniques seraient des réunions techniques organisées à périodicité variable en fonction des besoins. Pour éviter les lourdeurs, des consultations à domicile devraient pouvoir être organisées lors du traitement de certains thèmes ;
- Les ateliers nationaux seraient des moments forts de l'appropriation des orientations du PSMT au niveau des pays notamment à travers les travaux des coordinations nationales. Pour limiter les lourdeurs, un regroupement des pays en 4 ou 5 Ateliers devrait être possible. Toutefois, chaque présentation devra être rigoureusement identique et une adaptation aux langues officielles pourra être nécessaire.

302. Globalement, le PSMT devrait se gérer comme un projet global avec un coordonnateur devant en assurer la cohérence générale et la préparation des dossiers aux instances de décision.

## **2.4.2 Mécanisme de suivi et d'évaluation du plan stratégique**

### ***2.4.2.1 Cadre de suivi et d'évaluation***

303. Le cadre logique du plan stratégique à moyen terme étant structuré autour des programmes et sous-programmes, il est important qu'il y ait un mécanisme pour suivre les progrès accomplis et s'assurer que les résultats escomptés sont obtenus. En conséquence, au lieu de concentrer son attention sur les activités/initiatives comme moyen d'assurer un suivi approprié, le CEEAC la concentrera sur les résultats et l'impact des programmes des axes stratégiques.

---

<sup>61</sup> A l'exception de celles concernant le passage de Secrétariat général à Commission puisqu'il s'agit d'une décision déjà annoncée dans le Vision 2025 et les manuels de procédures puisqu'il s'agira alors d'écrire les procédures correspondant aux évolutions mises en application.

304. A cet égard, le cadre logique en annexe, axé sur les résultats des programmes, servira comme instrument de suivi-évaluation. Pour améliorer la qualité de la mise en œuvre, des cibles spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et assorties de délais (SMART) ont été déterminées.

305. Au cours de l'exécution, une action de suivi et une évaluation continue et participative seront assurées. La première année de mise en œuvre, 2016, sera en grande partie une année de transition. Elle marquera le passage d'une programmation basée sur les activités du Secrétariat général à la programmation proposée sur la base d'une gestion axée sur les résultats des programmes (BAR/GAR). Au cours de cette période de transition, tous les programmes en exécution ont été refondus conformément à la BAR/GAR, et l'établissement des priorités des programmes et des activités s'est fait selon un ordre prédéterminé de manière à éviter le double emploi.

306. En outre, les indicateurs utilisés permettront de déterminer si la CEEAC est en bonne voie dans la réalisation de ses Objectifs stratégiques. Ces indicateurs sont pertinents, acceptables, crédibles, faciles à interpréter et applicables (RACER). Cela permettra la détermination des ressources humaines et autres nécessaires à la mise en œuvre des programmes et sous-programmes. A cet égard, la structure des programmes et le nombre de sous-programmes ont été proposés en conséquence pour assurer une exécution et une performance optimales dans l'accomplissement des mandats de la CEEAC conformément aux priorités et objectifs du Plan stratégiques à moyen terme.

307. Le développement d'un logiciel de type ERP par la CEEAC contribuera efficacement au suivi des indicateurs du cadre des résultats. Les progrès en matière de mise en œuvre seront coordonnés étroitement afin d'assurer un niveau élevé d'accomplissement des activités programmées et l'obtention des résultats souhaités.

#### ***2.4.2.2 Dispositif de pilotage technique et politique***

308. Un dispositif de pilotage structuré autour de trois (3) composantes clés ci-après, se réunira régulièrement pour débattre des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique et des défis auxquels la CEEAC a été confrontée :

- Le Conseil des Ministres sectoriel ;
- La Cellule de planification et de coordination régionale des programmes;
- Le Comité Technique d'Experts des Etats membres.

309. Le Conseil des Ministres sectoriel décide des orientations et les modalités de mise en œuvre du PSMT. Il adopte : (i) les règles et procédures de gestion dédiées au PSMT ; (ii) les programmes du PSMT ; (iii) les projets financés dans le cadre du PSMT ; (iv) le rapport annuel d'exécution du PSMT ainsi que le rapport financier afférent.

310. Le Comité Technique d'Experts est chargé du suivi et de la supervision de la mise en œuvre du PSMT, notamment l'exécution des programmes et des projets du PSMT. Il s'assure de la cohérence entre le PSMT et les plan de développement économique des pays membres de la CEEAC.

311. Le Comité Technique d'Experts: (i) propose le budget du PSMT ainsi que les règles et procédures de gestion dédiées aux activités du PSMT ; (ii) valide techniquement les programmes et les projets proposés par la Coordination régionale du PSMT ; (iii) adopte le projet de rapport annuel sur l'exécution du PSMT ainsi que le rapport financier afférent et formule des recommandations au Conseil des Ministres ; (iv) formule des observations sur les rapports présentés par la Coordination régionale du PSMT.

312. Le Comité Technique d'Experts se réunit semestriellement et en tant que de besoin, sur convocation de la Coordination régionale du PSMT. Le Comité d'experts peut, dans le cadre de son mandat tel que mentionné aux alinéas précédents du présent, faire appel à toute autre personne

ressource dont l'expertise ou l'expérience en matière de mise en œuvre de programmes d'intérêt communautaire est avérée.

313. La Cellule de planification et de coordination régionale des programmes est chargée de : (i) assurer la promotion du PSMT dans la région et auprès des bailleurs de fonds, ainsi que la coordination et le suivi des programmes avec toutes les parties prenantes ; (ii) contribuer à la mobilisation des ressources financières extérieures et internes nécessaires à la mise en œuvre des programmes du PSMT; (iii) mettre en œuvre l'ensemble des programmes du PSMT dont elle assure la planification ; (iv) suivre et évaluer le PSMT dans son ensemble et des différents programmes qui le composent.

314. La Cellule de planification et de coordination régionale des programmes propose au Comité Technique d'Experts, les règles et les procédures dédiées à la gestion des programmes du PSMT, pour adoption du Conseil des Ministres. Elle élabore annuellement le rapport opérationnel et financier sur l'exécution des programmes du PSMT.

## **2.5 Risques potentiels et mesures d'atténuation**

315. La mise en œuvre du PSMT est une opération d'envergure. Elle apparaît comme le moyen d'atteindre les objectifs définis par les Etats tant dans le Traité de 1983 que dans le document Vision 2025 et aussi de rapprocher la CEEAC des objectifs continentaux.

316. Cette mise en œuvre s'expose à une multitude de risques, comme le prouve le faible taux de réalisation des objectifs du Plan Vision 2025 par exemple. Si certains de ces risques ne remettent pas en cause l'accomplissement du PSMT mais induisent seulement un décalage réduit de son rythme d'accomplissement, il convient de prendre en compte les risques majeurs auxquels ce Plan s'expose :

### **2.5.1 Risque de gestion.**

317. Un Plan comprenant des dimensions diverses – financières, organisationnelles, diplomatiques, ... - comme le PSMT doit être géré dans sa globalité avec un souci de cohérence tant dans ses orientations techniques que dans son rythme de progression. Sinon, il y a un risque élevé d'enlisement et donc qu'il n'aboutisse pas à des résultats tangibles. La CEEAC s'est dotée de trop de plan de développement à moyen terme qui n'ont pas débouché sur des résultats concrets pour que le PSMT ne soit pas suivi d'effets.

318. Pour gérer ce risque, il est proposé de désigner au sein du Secrétariat général un responsable qui centralise et surtout initie les actions y relatives. Il lui reviendra de tenir un tableau de bord de l'avancement du PSMT indicateur par indicateur et de proposer les pistes de solution face à des problèmes susceptibles de remettre en question sa réalisation. La gestion du PSMT devrait être assurée au plus haut niveau du Secrétariat général afin que chacun soit bien conscient de son implication.

### **2.5.2 Risque de financement.**

319. La pierre angulaire de la mise en œuvre du PSMT est la question du financement du Secrétariat général et des programmes, à travers la contribution des Etats et l'émergence d'une banque de développement à l'échelle de la CEEAC. Ces deux éléments, conjointement, pourraient permettre d'améliorer la visibilité du Secrétariat général et de renforcer ses capacités en matière de gestion de projets. Le traitement de cette question du financement suppose des moyens organisationnels, financiers et humains et doit être démarrée dès que possible au risque de voir encore un plan d'action non suivi d'effets concret.

320. Pour gérer ce risque, il est proposé d'enclencher les travaux concernant la réflexion sur la banque de développement, puisque ceux concernant la CCI sont en cours de démarrage.

### **2.5.3 Risque politique.**

321. Le premier risque politique est lié au regain éventuel de conflits dans la région, ce qui pourrait retarder la réalisation des objectifs d'intégration régionale. L'importance géopolitique de l'Afrique centrale du fait de sa richesse en pétrole et autres ressources minières constitue un risque majeur de conflit au sein et entre les pays. Ce risque est cependant limité au regard de la volonté politique réaffirmée des Chefs d'Etat et de gouvernement de mettre en oeuvre le COPAX, consolider la paix et renforcer l'intégration économique dans la région

322. Le second risque politique tient à l'appartenance des pays de la région à d'autres CER. Cette situation pourrait mettre à rude épreuve leurs capacités financières. Ce risque – bien que partiellement atténué par la réforme institutionnelle de la CEEAC et le processus de rationalisation des CER en cours dans le cadre de l'Union africaine, est réel et devra faire l'objet d'un suivi particulier avec les instances politiques et d'une considération particulière dans la mise en oeuvre de la stratégie à moyen terme de la CEEAC. Les résultats des travaux de la réforme et de la rationalisation des CER devront se concrétiser par des décisions politiques majeures destinées à harmoniser les programmes à moyen terme, et à fusionner les deux institutions à long terme.

323. Par ailleurs, une partie conséquente du PSMT ouvre l'option d'une évolution du Traité de 1983 – question de la multi-appartenance, option en cas de changement de modalité de contribution des Etats au financement du Secrétariat général et des projets, passage de Secrétariat général à Commission -. Si une telle évolution s'avérait indispensable, elle nécessiterait de délais longs pour faire émerger des formulations consensuelles et pourrait se heurter à des blocages tenant par exemple à la situation intérieure d'un pays membre.

324. Pour gérer ce troisième risque, il est proposé de commencer les travaux en essayant de faire émerger des solutions sans modification du Traité, ce qui permettrait de circonscrire les instances de décision au niveau du Conseil des Ministres. En outre, l'indication forte d'une priorité donnée à l'intégration régionale et à une ZLE avec la CEDEAO pourrait prendre la forme d'une lettre d'intention ouvrant sur des négociations.

## **2.6 Budget estimatif et matrice de mise en œuvre**

### **2.6.1 Estimation financière des piliers stratégiques**

325. Le plan stratégique 2016-2020 sera mis en oeuvre en deux étapes : la première étape couvre la période 2016-2018 tandis que la deuxième étape, s'étale sur la période de 2018 à 2020. La programmation des actions est à titre indicatif et sera revue en tenant compte de la disponibilité des ressources et de l'évaluation de la mise œuvre de la stratégie au terme de la première étape.

326. La mise en œuvre réussie de ce Plan 2016-2020 repose fortement sur la disponibilité de ressources appropriées. A cet effet, les ressources continueront à être sollicitées auprès des États membres et des partenaires techniques et financiers. Les contributions des Etats membres seront déterminées sur la base de chaque budget annuel approuvé par le Conseil et la Conférence.

327. La CEEAC cherchera à atteindre l'efficacité de l'aide et à jouer son rôle dans la mise en œuvre des accords avec ses partenaires technique et financier aux fins d'une mise en œuvre plus effective et plus harmonieuse de ses programmes intégrateurs. A ce titre La CEEAC s'attachera aussi à rechercher des sources alternatives de financement afin de réduire la charge des États membres et d'accroître le taux de sa propre participation.

328. Les divers programmes qui seront exécutés dans le cadre des piliers du Plan nécessiteront, pour la période 2016-2020, un montant total estimé à **1.378.587.823 €**, soit une moyenne de **275.717.565 €** par an. Le montant indicatif des dépenses pour chaque pilier, pour les cinq années du Plan, est le suivant :

<b>Pilier stratégique</b>	<b>Coût sur 5 ans</b>		<b>Moyenne annuelle</b>		<b>%</b>
	<b>FCFA</b>	<b>EUROS</b>	<b>FCFA</b>	<b>EUROS</b>	
Pilier 1 "Paix et Sécurité"	50 000 000 000	76 224 509	10 000 000 000	15 244 902	5,53%
Pilier 2 "Marché commun et diversification économique"	358 490 311 210	546 514 956	71 698 062 242	109 302 991	39,64%
Pilier 3 "Capital humain & Environnement"	456 446 601 666	695 848 358	91 289 320 333	139 169 672	50,48%
Pilier 4 "Renforcement des capacités de soutien"	39 357 420 000	60 000 000	7 871 484 000	12 000 000	4,35%
<b>Total</b>	<b>904 294 332 876</b>	<b>1 378 587 823</b>	<b>180 858 866 575</b>	<b>275 717 565</b>	<b>100,00%</b>

329. Afin de souligner le rendement et les résultats escomptés du budget, un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2016-2020 (ressources-emploi) sera élaboré par la CEEAC. Basé sur les résultats des programmes du plan stratégique, il sera préparé et diffusé ainsi qu'un dispositif permettant l'actualisation des données du CBMT et de ses annexes, et assurant le glissement d'année en année.

330. L'accent sera mis sur les outils de programmation budgétaire pluriannuelle facilitant la priorisation des programmes de dépenses en fonction des contraintes budgétaires et financières de l'organisation . Cela facilitera la gestion du budget du point de vue stratégique et permettra de suivre les progrès vers l'exécution des lignes d'action et la réalisation des orientations stratégiques.

331. Une mise à niveau des systèmes de classification budgétaire et comptable sera aussi nécessaire. Cette mise à niveau comprendra, entre autres, la mise en place d'un nouveau plan comptable, l'introduction d'une nomenclature budgétaire programmatique et la modernisation de la nomenclature budgétaire par nature économique afin d'assurer sa cohérence avec les standards internationaux et le nouveau plan comptable.

## **2.6.2 Matrice de mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme**

332. La matrice de mise en œuvre du plan stratégique et le détail des activités et des coûts des programmes sont ci-joints en annexe.

### **3 Conclusion générale**

333. Le plan stratégique proposé comporte différentes actions complémentaires dont la mise en œuvre vise fondamentalement à permettre l'amélioration des conditions de vie des populations. Les indicateurs d'évaluation de la situation présentés dans la première partie pourraient servir d'indicateurs de suivi des actions menées dans le cadre de ce Plan stratégique.

334. Le plan stratégique s'appuie sur des initiatives qu'il revient au Secrétariat Général de la CEEAC de prendre. Il s'agit d'un projet global, devant être conçu comme tel. Il faudrait donc l'organiser avec un Comité de pilotage comprenant par exemple un représentant de chaque pays membre de la CEEAC, un responsable du Secrétariat général et un représentant de l'UA. Ils se réuniraient une fois par trimestre pour faire avancer concrètement les différents éléments du plan de mutation convenu. Pour ce faire, un budget doit être mis à disposition, idéalement sous la forme d'un don d'un PTF – UE ou BAD. Un compte-rendu à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC indiquerait les avancées et les points de blocage éventuels.

335. Compte tenu de sa situation organisationnelle et de la nature des travaux à accomplir, il semble que sa mise en place ne puisse être envisagée qu'avec :

- Une mise à disposition partielle des personnes ressources. Les personnes indiquées ne pourront pas accomplir ces travaux indiqués ci-dessus – proposition de réforme du Traité et de modification des procédures de financement autonome, réforme de l'articulation entre la CEMAC et la CEEAC, proposition d'une ZLE avec la CEDEAO, ... - en plus de leurs taches habituelles. Il faut donc organiser leur mise à disposition par exemple sur une base de tiers de temps pendant deux ans.
- Une assistance perlée à maîtrise d'ouvrage. La coordination des travaux et leur impulsion périodique, ne devrait être possible qu'avec une assistance externe à temps partiel sur la période convenue.

336. Cette organisation permettrait d'impulser périodiquement des avancées, avec les équipes du Secrétariat général, afin d'atteindre les objectifs convenus comme prioritaires.

## ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DES TRAVAUX

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES	(E.C.C.A.S.)
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL	(C.E.E.A.C.)
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE	(C.E.E.A.C.)
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL	(C.E.E.A.C.)



Secrétaire Général



### TERMES DE REFERENCE

#### ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE A MOYEN TERME (5ANS) DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Financement</li><li>• Secteur</li><li>• Référence de l'Accord de financement</li><li>• N° identification du Projet</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>: DON FAD</li><li>: Gouvernance</li><li>: 2100 155 024 118</li><li>: P-Z1-K00-034</li></ul> |
|--|---|

09/08/2013

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), regroupe dix pays (Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Sao Tomé, Tchad). Avec un marché de près de 140 millions d'habitants, elle est l'une des cinq zones de développement sur lesquels l'Union Africaine (UA) entend bâtir la coopération et l'intégration continentales.

Pour relever les défis de l'intégration et mettre à profit leurs immenses potentialités, les pays de la CEEAC ont adopté en 2007 une vision stratégique à long terme (vision 2025), qui a pour objectif principal de faire de la région un espace de paix, de solidarité, de développement équilibré et de libre circulation des personnes, des biens et des services.

Le Secrétariat général de la CEEAC est une institution jeune qui a besoin de tous les outils de travail pour mettre en œuvre la vision, analyser les données, planifier les activités, les coordonner et les suivre. Cette nécessité d'engager les réformes dans tous les domaines est devenue indispensable pour améliorer la visibilité de l'institution et accroître les capacités d'intégration en Afrique centrale.

Dans le souci d'améliorer les performances de son programme d'action et notamment d'atteindre les objectifs stratégiques de la Vision de la CEEAC (adoptée en 2007 par la 13ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement), le Secrétariat général de la CEEAC envisage le recrutement d'un Consultant international pour l'appuyer dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique à moyen terme.

Un tel appui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités des CERs en Afrique centrale soutenu par la Banque africaine de développement.

### OBJECTIFS

L'objectif général visé est d'accroître les capacités de planification stratégique et budgétaire de la CEEAC en proposant et en mettant en place une meilleure organisation du travail.

Plus spécifiquement, la présente mission a pour objet, en relation avec le nouvel organigramme de la CEEAC adopté en 2009 par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement :

De concevoir et proposer un Plan stratégique sur 5 ans structuré autour des axes de la Vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025 et, aider à sa mise en œuvre ;

D'évaluer les capacités actuelles des ressources disponibles à mettre en œuvre le plan de stratégique et proposer un plan de renforcement des capacités.

### TACHES ET RESULTATS ATTENDUS

Conformément à l'objectif susmentionné, un consultant international qualifié et expérimenté élaborera un cadre de travail sur 5 ans basé sur les priorités de la vision stratégique. Pour ce faire, le Consultant travaillera en étroite collaboration avec un Groupe de Travail (GT) du Secrétariat Général de la CEEAC composée de fonctionnaires de tous les départements pour formuler le Plan stratégique.

Sous la supervision du chef de Département Programme, Budget, Administration et Ressources Humaines, le Consultant assumera les tâches suivantes :

Formuler un Plan stratégique réaliste pour une période de 5 ans permettant au Secrétariat général de la CEEAC de conduire efficacement le processus d'intégration régionale, de poursuivre et susciter des réformes en tenant compte de son mandat.

Faire le diagnostic des capacités du Secrétariat général pour mettre en œuvre le plan stratégique et rédiger un plan de renforcement des capacités ;

Faire une revue des engagements avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pouvant soutenir la mise en œuvre du plan de travail ;

Animer l'atelier technique d'examen du document provisoire du Plan stratégique de la CEEAC ;

Finaliser le document de plan stratégique ;

Rédiger une Note de synthèse du document pour la présentation du dossier à l'approbation du Conseil des Ministres de la CEEAC.

## CALENDRIER ET RESULTATS ESCOMPTE

La consultation se déroulera sur une période de deux (2) mois. Le consultant accomplira son travail dans son pays de résidence et devra produire les résultats suivants dans les délais ci-après fixés :

Un premier rapport doit être soumis à la CEEAC dans les quinze (15) jours suivant la signature du contrat ;

Soumission d'un rapport intérimaire trente (30) jours après sur le travail qui a été accompli, les éventuels résultats et les difficultés rencontrées ;

Le premier projet de plan stratégique doit être soumis soixante (60) jours après. Le projet sera présenté à la CEEAC pour être examiné avec le consultant et les observations y seront immédiatement incorporées ;

Le document sera ensuite présenté à un atelier régional pour validation au plus tard trente (30) jours après la soumission du projet de plan de travail ;

Le consultant tiendra compte des conclusions de l'atelier de validation dans la finalisation du plan et soumettra un document final quinze jours après l'atelier de validation ;

Le consultant soumettra trois (3) copies originales et des versions électroniques du plan stratégique.

Le consultant devra effectuer trois (3) visites au Siège de la CEEAC à Libreville au Gabon. La première visite sera consacrée au débriefing et aux consultations avec les départements du Secrétariat général de la CEEAC ; la deuxième visite, à la présentation du premier projet de plan stratégique à la CEEAC pour examen ; la troisième visite, à la présentation du Plan stratégique à l'atelier de validation.

Par ailleurs, le consultant, accompagné d'une équipe de la CEEAC devra également effectuer une visite d'études à la Commission de l'UA, à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et dans un certain nombre de Communautés économiques régionales (CER) pour partager leurs expériences et échanger des points de vue sur la question.

## RESPONSABILITE ET CONFIDENTIALITE

Le Consultant travaillera sous la responsabilité du Secrétaire général Adjoint chargé du Département Programme, Budget, Administration et Ressources Humaines (DPBARTH), en collaboration avec les cadres en poste dans les autres départements. Il s'attachera à transmettre à ceux-ci le savoir-faire dans son domaine.

Le Consultant sera tenu aux règles de la déontologie professionnelle et de la confidentialité quant à l'usage des documents auxquels il aura accès ou qu'il aura produit dans le cadre de la mission.

## QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Un diplôme d'études universitaires supérieures de préférence un PHD/Doctorat en économie du développement, en planification, en intégration régionale ou tout autre discipline pertinente ;

Un minimum de dix ans d'expérience dans la rédaction des stratégies et des plans d'action dans les organisations internationales et régionales ;

Une expérience avérée dans le domaine de la planification stratégique et opérationnelle et d'élaboration de programmes et de stratégies, de préférence dans le contexte de l'Afrique centrale ;

Une expérience avérée dans l'utilisation des procédures et méthodes conformément aux pratiques de consultations généralement acceptées ;

Une bonne compréhension de la vision stratégique et la mission de la CEEAC est essentielle ;

Connaissances de base des procédures de programmation et budgétisation axées sur les résultats ;

Capacité à travailler en équipe avec une excellente aptitude pour les relations interprofessionnelles et aptitudes pour les négociations ;

Bonnes aptitudes en administration et compétence dans l'utilisation des applications Microsoft (Word, Excel, Power Point) ;

Excellent es aptitudes en communication écrite et verbale en français et connaissance pratique d'une autre langue de la CEEAC.

## CANDIDATURES

Le Plan stratégique sera réalisé par un Consultant individuel recruté selon les Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants de la Banque Africaine de Développement, édition de mai 2008 révisé en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afbd.org>.

Les candidats intéressés doivent fournir un curriculum vitae et les copies certifiées conformes de leurs diplômes et certificats. Par ailleurs les demandes de candidature doivent être accompagnées d'un document d'orientation (10 pages au maximum) résumant leur compréhension des termes de référence, les méthodes qu'ils utiliseront pour la réalisation de l'étude, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques, les défis, les opportunités et les domaines d'intérêt pour l'élaboration d'un plan stratégique ainsi qu'un projet de calendrier pour sa mise en œuvre.

## ANNEXE 2 : TABLEAU DES APPARTENANCES AUX CER PILIER

	<i>CEEAC</i>	<i>COMESA</i>	<i>UMA</i>	<i>SADC</i>	<i>CEDEAO</i>	<i>CEN-SAD</i>	<i>EAC</i>	<i>IGAD</i>
<i>Algeria</i>			X					
<i>Angola</i>	X			X				
<i>Benin</i>					X		X	
<i>Botswana</i>				X				
<i>Burkina Faso</i>					X		X	
<i>Burundi</i>	X	X						X
<i>Cabo Verde</i>					X			
<i>Cameroon</i>	X							
<i>Central African Republic</i>	X					X		
<i>Chad</i>	X						X	
<i>Comoros</i>		X					X	
<i>Congo</i>	X							
<i>Congo (Democratic Republic of the)</i>	X	X		X				
<i>Côte d'Ivoire</i>					X		X	
<i>Djibouti</i>			X				X	X
<i>Egypt</i>						X		

<i>Equatorial Guinea</i>	X						
<i>Eritrea</i>		X			X		X
<i>Ethiopia</i>		X					X
<i>Gabon</i>	X						
<i>Gambia</i>				X	X		
<i>Ghana</i>				X	X		
<i>Guinea</i>				X	X		
<i>Guinea-Bissau</i>				X	X		
<i>Kenya</i>	X					X	X
<i>Lesotho</i>			X				
<i>Liberia</i>				X	X		
<i>Libya</i>	X	X				X	
<i>Madagascar</i>	X		X				

	CEEAC	COMESA	UMA	SADC	CEDEAO	CEN-SAD	EAC	IGAD
--	-------	--------	-----	------	--------	---------	-----	------

<i>Malawi</i>		X		X
<i>Mali</i>			X	X
<i>Mauritania</i>		X		X
<i>Mauritius</i>	X		X	
<i>Morocco</i>		X		X
<i>Mozambique</i>			X	
<i>Namibia</i>			X	
<i>Niger</i>			X	X
<i>Nigeria</i>			X	X
<i>Rwanda</i>	X	X		X
<i>Sao Tome and Principe</i>	X			X
<i>Senegal</i>			X	X
<i>Seychelles</i>		X	X	
<i>Sierra Leone</i>			X	X
<i>Somalia</i>				X
<i>South Africa</i>			X	
<i>South Sudan</i>		X		

<i>Sudan</i>	X		X		X
<i>Swaziland</i>	X	X			
<i>Tanzania (United Republic of)</i>		X		X	
<i>Togo</i>			X	X	X
<i>Tunisia</i>		X		X	
<i>Uganda</i>	X			X	X
<i>Yemen</i>	X				
<i>Zambia</i>	X		X		
<i>Zimbabwe</i>			X		
<i>Nombre de pays membres</i>	11	19	5	15	28
					5
					7

	CEEAC			CEDEAO			UMA			CEN-SAD			
	Population	PIB	Tx pauvreté	Population	PIB	Tx pauvreté	Population	PIB	Tx pauvreté	Population	PIB	Tx pauvreté	
Malawi													
Mali				17,09	12,04	43,60%				17,09	12,04	43,60%	
Mauritania							3,97	5,06	42,00%	3,97	5,06	42,00%	
Mauritius							33,92	110	8,90%	33,92	110	8,90%	
Morocco													
Mozambique													
Namibia													
Niger				19,11	8,17	48,90%				19,11	8,17	48,90%	
Nigeria				177,5	568,5	46,00%				177,5	568,5	46,00%	
Rwanda	11,34	7,89	44,90%							0,19	0,34	61,70%	
STP	0,19	0,34	61,70%							14,67	15,66	46,70%	
Senegal				14,67	15,66	46,70%							
Seychelles										6,32	4,84	52,90%	
Sierra Leone				6,32	4,84	52,90%							
Somalia										10,52	5,71		
South Africa													
South Sudan													
Sudan										39,35	73,81	46,50%	
Swaziland													
Tanzania													
Togo				7,11	4,52	55,10%				7,11	4,52	55,10%	
Tunisia							11	48,61	15,50%		11	48,61	15,50%
Uganda													
Yemen													
Zambia													
Zimbabwe													
<b>Total</b>	<b>169,64</b>	<b>278,42</b>		<b>339,86</b>	<b>721,09</b>		<b>94,08</b>	<b>418,31</b>		<b>604,15</b>	<b>1386,79</b>		

	COMESA			EAC			SADC			ICAD		
	Population	PIB	Tx pauvreté	Population	PIB	Tx pauvreté	Population	PIB	Tx pauvreté	Population	PIB	Tx pauvreté
Algeria							24,23	138,40	36,60%			
Angola							2,20	15,81	19,30%			
Benin												
Botswana												
Burkina Faso												
Burundi	10,82	3,09	67,10%	10,82	3,09	67,10%						
Cabo Verde												
Cameroon												
Central African Rep.												
Chad												
Comoros	0,77	0,62	44,80%									
Congo												
Congo (DRC)	74,88	33,12	63,60%				74,88	33,12	63,60%			
Côte d'Ivoire												
Djibouti	0,88	1,59								0,88	1,59	
Egypt	89,58	301,5	25,20%									
Equatorial Guinea												
Eritrea	5,11	2,61	69,00%							5,11	2,61	69,00%
Ethiopia	96,96	55,61	29,60%							96,96	55,61	29,60%
Gabon												
Gambia												
Ghana												
Guinea												
Guinea-Bissau												
Kenya	44,86	60,94	45,90%	44,86	60,94	45,90%				44,86	60,94	45,90%
Lesotho							2,11	2,18	57,10%			
Liberia												
Libya	6,26	41,14										
Madagascar	23,57	10,59	75,30%				23,57	10,59	75,30%			

	COMESA			EAC			SADC			IGAD		
	Population	PIB	Tx pauvreté									
Malawi	16,7	4,26	50,70%				16,70	4,26	50,70%			
Mali												
Mauritania												
Mauritius	1,26	12,63					1,26	12,63				
Morocco												
Mozambique							27,22	15,94	54,70%			
Namibia							2,40	13,00	28,70%			
Niger												
Nigeria												
Rwanda	11,34	7,89	44,90%	11,34	7,89	44,90%						
STP												
Senegal												
Seychelles	0,09	1,42	39,30%				0,09	1,42	39,30%			
Sierra Leone												
Somalia										10,52	5,71	
South Africa							54	350,1	53,80%			
South Sudan	11,91	13,28								11,91	13,28	
Sudan	39,35	73,81	46,50%							39,35	73,81	46,50%
Swaziland							1,27	4,41	63,00%			
Tanzania				51,82	48,06	28,20%	51,82	48,06	28,20%			
Togo												
Tunisia												
Uganda	37,78	27	19,50%	37,78	27	19,50%				37,78	27	19,50%
Yemen												
Zambia	15,72	27,07	60,50%				15,72	27,07	60,50%			
Zimbabwe	15,25	14,2	72,30%				15,25	14,2	72,30%			
<b>Total</b>	<b>492,27</b>	<b>689,28</b>		<b>145,80</b>	<b>143,89</b>		<b>286,29</b>	<b>536,98</b>		<b>247,37</b>	<b>240,55</b>	

### **ANNEXE 3 : TABLEAU DES APPARTENANCES A L'OHADA PAR CER**

Pays membres CEEAC et CEDEAO et appartenance à l'OHADA

CEEAC	CEDEAO	COMESA
Membres de l'OHADA		
Cameroun	Bénin	Comores
Centrafrique	Burkina-Faso	
Congo	Côte d'Ivoire	
Gabon	Guinée	
Guinée Equatoriale	Guinée Bissau	
RDC	Mali	
Tchad	Niger	
	Sénégal	
	Togo	
Non membres de l'OHADA		
Angola	Cap Vert	
Burundi	Gambie	
Rwanda	Ghana	
STP	Liberia	
	Nigeria	
	Sierra Leone	

### **ANNEXE 4 : DOCUMENTATION PRINCIPALE UTILISEE**

Classement par date de parution

Traité instituant la CEEAC

18 octobre 1983

Rapport sur la gouvernance en Afrique

CEA - 2005

Vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025

Secrétariat Général de la CEEAC – Octobre 2007

Programme Minimum d'Intégration

Union Africaine – Mai 2009

Rapport sur la gouvernance en Afrique II

CEA - 2009

Les communautés économiques régionales au sein du Nepad. Quelles perspectives pour un développement économique et social durable ?

S. MARTIN – Economiste Spécialiste en chef de la BAD – Octobre 2009

Vision 2020 de la CEDEAO

CEDEAO – Juin 2010

Le rôle des Communautés Economiques Régionales dans la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité

Délégation aux Affaires Stratégiques – Octobre 2010

Document de Stratégie d'Intégration Régionale – 2011/2015 – Afrique centrale

AfDB – Février 2011

Document de Stratégie d'Intégration Régionale – 2011/2015 – Afrique de l'Ouest

AfDB – Mars 2011

Document de Stratégie d'Intégration Régionale – 2011/2015 – Afrique australe

AfDB – Mars 2011

Les effets systémiques de l'APE sur l'intégration régionale en Afrique centrale

Passerelles – Juillet 2011

Document de Stratégie d’Intégration Régionale – 2011/2015 – Afrique de l’Est  
AfDB – Septembre 2011

Plan Economique Régional de la CEMAC  
Plan opérationnel 2011-2015 – Novembre 2011

Etat de l’intégration régionale en Afrique – Vers une zone de libre-échange continentale africaine  
CEA – UA – BAD – Juin 2012

Eclairages sur l’arrangement tripartite COMESA–SADC–CAE  
International Centre for Trade and Sustainable Development- 18 October 2012

Bilan de l’intégration dans les communautés économiques régionales en Afrique  
S. DIARRA – Avril 2013

Rapport sur la gouvernance en Afrique III – Elections et gestion de la diversité en Afrique  
CEA/PNUD - 2013

Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique  
Synthèse – Octobre 2013

Une nouvelle stratégie pour le financement de l’intégration en Afrique du Nord  
Commission des UN pour l’intégration en Afrique - 28 Mars 2014

Routes et voies ferrées semées d’embuches  
Afrique Renouveau – Département de l’information des Nations Unies – Avril 2014

Réunion d’experts sur la faisabilité d’un mécanisme de financement autonome de l’UMA  
Coopération UMA-CEA – Séminaire de Rabat – 12 juin 2014

Regional Investment Trends  
World Investment Report – 2014

Rapport sur le développement en Afrique 2014  
BAD – 2014

Cadre stratégique et plan d'action pour la gouvernance (GAP II) 2014-2018  
BAD – Département OSGE – Avril 2014

Agenda 2063 – L’Afrique que nous voulons  
Union Africaine – Aout 2014

Finance et méga projet en Afrique  
Afrique Renouveau – Département de l’information des Nations Unies – Décembre 2014

Autonomiser les femmes africaines : Plan d’action  
AfDB – Mai 2015

Myths about doing business in Africa  
Frontier Strategy Group – Juin 2015

Global Peace Index Report  
Institute for Economics and Peace - 2015

Statistiques de la BAD – Livre de poche  
AfDB – 2015

Global Competitiveness Report 2015-2016  
World Economic Forum - 2015

Financement de la CEDEAO - Ces menaces que fait planer le Nigeria  
Enquête + - 20 octobre 2015

Ibrahim index of African Governance – Country rankings and scores  
Mo Ibrahim Foundation – 2015

Afrique : La CEDEAO est-elle devenue insolvable ?  
Financial Afrik - 3 novembre, 2015

Vers un marché africain unique. Un nouvel accord tripartite de libre-échange EAC-COMESA-SADC  
Afrique Renouveau – Département de l’information des Nations Unies – Décembre 2015

Etat d'exécution du Programme Economique Régional de la CEMAC  
Support de présentation du séminaire de février 2016

Doing Business 2016  
Banque Mondiale – 2016

Greening Africa's Industrialization  
UN Economic Commission for Africa – 2016

L'Afrique centrale, une région laissée pour compte ?  
PNUD – Janvier 2016

Resilience: SubSaharian Africa's most and least  
Emerging market – A. Rosenberg – Février 2016

Pétrole : Moody's place sous revue les notes de l'Angola, du Gabon et du Nigeria  
Jeune Afrique - 07 mars 2016

Fitch et Moody's dégradent la note du Congo-Brazzaville  
Jeune Afrique - 07 mars 2016

Intégration régionale – Francis Nana Djomou : « Il est plus facile d'exporter depuis l'Europe qu'entre nous »  
Jeune Afrique - 22 mars 2016

Intégration régionale : pourquoi ça ne marche pas  
Jeune Afrique - 22 mars 2016

Intégration régionale – Jean Perrial Nyodog : « Le marché de la Cemac est trop fragmenté »  
Jeune Afrique - 22 mars 2016

Décision instituant le cadre de concertation et de coordination entre la CEEAC et la CEMAC  
Décision 001 du 8 avril 2016

Indice de l'intégration régionale en Afrique – Rapport 2016  
UA – BAD CEAA Page 1

Infrastructures : ces corridors africains qui valent de l'or

Jeune Afrique – 25 avril 2016

Le Gabon lance un emprunt obligataire de 98 milliards de FCFA

Jeune Afrique – 24 mai 2016

Les implications de la non-conclusion de l'APE régional avant aout 2016 et du scénario de non APE

Comité ministériel des négociations APE – Juin 2016

Rapport sur la gouvernance en Afrique – Mesurer la corruption en Afrique

CEA - 2016



## ANNEXE 5 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Secrétariat général de la CEEAC	Fonctions
C. NIZIGAMA	Secrétaire Général Adjoint
S. RONDO	Secrétaire Général Adjoint – DISC
A. EDU MBA	Secrétaire Général Adjoint – DISC
S. SIDJIME	Directeur de Cabinet
C. MBIGUIDI MANGUINGA	Directeur de l'Administration et des RH
R. NGARHINDI	Chef du service Agriculture
D. NDEMAZATAGOA BACKOTTA	Chef du Service Energie et Eau
J-C AZONFACK	Chef du Service Transports
P. IBOUANGA-NDINGA	Chef du service Communication
P. MOUSSAVOU M'BINA	Chef du Service Programmes et Projets
L. MUDUBU	Chef de la Cellule statistiques – Coordonnateur technique du DIPEM
M. BOUKINDA	Chef de la cellule Genre
C. SAMBIA	Expert Fiscalo-Douanier
G. TSANGOU	Expert Télécommunications et TIC
H. TABUNA	Expert Economie de l'Environnement et Biodiversité
M. MASONAMA MUANAMOSI	Expert juriste en transport aérien
A. MOFOUMA	Expert en suivi évaluation
J. TOUKA	Expert macro-économiste
D. KUITSOUC	Expert en gestion risques de catastrophes et adaptation aux changements climatiques
JC LOUKAKA	Expert en santé publique
D. OSSENE	Expert en culture et éducation
C. TANANIA KABOBO	EXPERT EN GESTION DE L'EAU
J. KOUTELE	Expert en énergie
R. MUKONGO	Expert en économie forestière

MD BASCHIROU	Coordonnateur Programme de Gouvernance Vétérinaire
C. MAPASSY	Expert en développement des capacités civiles
JC MBASSI	Responsable du centre d'information et de documentation
N. ODOUA	Webmaster
O. KOMBILE	Chargée de la culture au DISC
JB GONDA	Contrôleur financier et auditeur interne
A. BATE	Assistant ressources humaines
J. KOTCHO	Assistant technique régional projet PAMEC-CEEAC
A. AHMED SENE	Assistante spéciale COPAX
Union Africaine	
H. NGUEMA OROME	Chef du Bureau de liaison auprès de la CEEAC
COPIL	
A. BEKOLO TATAW	Directeur de l'Intégration Régionale
J. BIBAN	Sous-Directeur de l'Intégration Régionale
CEA	
E. AHOHE	Directeur du bureau
T. CHETIMA	Chef du cluster Initiatives Sous-Régionales
Commission de la CEMAC	
F. EYAA MVE	Directeur de la Planification Stratégique et de la Coopération Internationale
R. ZOGO EKASSI	Coordonnateur de la Planification stratégique

## ANNEXE 6 : TABLEAU GENERAL DES PROGRAMMES

### PILIER 1 - EDIFICATION D'UN ESPACE DE PAIX, DE SECURITE ET DE STABILITE

NIV.	ACTIVITÉS	DESCRIPTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS	CIBLES A TERME
1	Pilier 1– Édification d'un espace de paix, sécurité et stabilité	Mettre en place les politiques et les institutions nécessaires pour assurer la bonne Gouvernance politique et sécuritaire ; l'instauration d'une diplomatie préventive ; la gestion de toutes les phases des conflits.	Faire de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale, à l'horizon 2025, un espace de paix et de stabilité, condition essentielle au bien-être de ses populations.	Indice de Paix Mondial ( <a href="http://www.economicandpeace.org">http://www.economicandpeace.org</a> ) géré par l'Institute for Economics and Peace	2020 : 7 pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux ; 2025 : Tous les pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux
2	11 - Programme – Paix et Sécurité	Encourager la création des mécanismes de concertation entre les acteurs nationaux sur les questions de politique et sécurité nationale ; développer la coopération entre les Etats membres aux frontières communes de la sous-région	Contribuer à l'amélioration de la stabilité politique régionale et la gouvernance démocratique à travers un appui spécifique aux institutions et aux mécanismes régionaux et nationaux intervenant pour la promotion et le maintien de la paix, la stabilité, la médiation, et la prévention des conflits en Afrique centrale	Indice de Paix Mondial ( <a href="http://www.economicandpeace.org">http://www.economicandpeace.org</a> ) géré par l'Institute for Economics and Peace	2020 : 7 pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux ; 2025 : Tous les pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux
3	111 - Sous-Programme – Prévention des conflits	Contribuer à trouver des solutions pacifiques aux crises et aux conflits en mettant en place les mécanismes d'observation, de surveillance et de prévention.	Développer des mécanismes de prévention à travers les outils traditionnels de prévention des conflits (Alerte rapide, diplomatie préventive, suivi du processus électoral, lutte contre les ALPC, démarcation et délimitation des frontières, criminalité émergente etc.)	(1) Existence d'un document cadre des mécanismes et outils de prévention des conflits approuvé par les Etats et leurs partenaires ; (2) Niveau d'opérationnalité du dispositif de prévention	(1) 2017 ; (2) Au moins 75% en 2020 et 100% en 2025

	1111- Diplomatie préventive	Réviser les mécanismes du COPAX d'alerte précoce et de diplomatie préventive afin de contribuer plus efficacement à la prévention des conflits en Afrique centrale	Accroître d'ici 2020, les capacités et l'engagement effectifs de la CEEAC dans la prévention des conflits et l'arrimer à l'approche continentale (UA/APSA)	(1) Protocole du COPAX révisé et signé par les États membres ; (2) Nombre de missions de médiation organisées, par an, par la CEEAC (Panel des sages ou autres missions de diplomatie préventive), décomposées suivant la participation ou non de la société civile	(1) Protocole révisé et approuvé au plus tard fin 2017 ; (2)
4	11111 Réformer le dispositif institutionnel et opérationnel du COPAX	Développer la capacité et l'efficacité de la CEEAC en matière de prévention des conflits en Afrique Centrale	Réformer le protocole du COPAX pour l'adapter aux enjeux et menaces nouvelles ainsi qu'à l'architecture continentale (UA/APSA)	(1) Protocole du COPAX révisé et adossé par les États membres (EM) et les instances communautaires ; (2) Les nouvelles structures de l'organigramme issues de la Révision du Protocole COPAX sont pleinement fonctionnelles.	(1) Protocole révisé et adossé avant 2018 ; (2) Au plus tard en 2019
5	11112 Mettre en place l'Unité de Diplomatie Préventive et ses structures d'appui au Siège et dans les Etats membres	Renforcer les mécanismes et moyens de prévention de crise en Afrique centrale	Disposer d'une structure et d'outils d'aide à la décision en matière de prévention des conflits basés sur une diplomatie préventive	(1) Unité diplomatie préventive opérationnelle ; (2) Personnels de l'Unité en poste	(1) Unité diplomatie préventive opérationnelle avant 2018 ; (2) Le Chef de l'Unité et son personnel d'appui en poste au plus tard en 2018
5	11113 Renforcer les capacités en diplomatie préventive	Former les cadres civils, policiers et militaires de la CEEAC et des États membres devant contribuer aux missions du COPAX en prévention des crises	Disposer des ressources humaines, des processus d'interaction internes et des moyens de gestion nécessaires pour donner une impulsion aux efforts de prévention des conflits en Afrique centrale	(1) Nombre des personnes formées ; (2) Nombre d'ateliers organisés	Deux (2) ateliers de formation par an

	1112- Alerte précoce	Renforcer les capacités du système intérimaire d'alerte précoce en l'attente de l'institutionnalisation du dispositif statutaire d'alerte précoce	Disposer à travers le MARAC, d'un outil d'aide à la décision de prévention, de gestion et de résolution des conflits basé sur un savoir-faire en matière d'observation et d'analyse des causes et des risques de conflit immédiat et à long terme	(1) Nombre de bureaux nationaux de MARAC ouverts ; (2) Le MARAC est équipé des systèmes d'information et de communication qui lui permettent de recevoir, transmettre et exploiter des informations en continu ; (3) Les produits du MARAC sont la base principale du processus décisionnel de la CEEAC tant en prévention qu'en gestion des crises.	(1) Deux bureaux en 2018 ; (2) Quatre bureaux en 2019
4	11121- Améliorer la méthodologie d'analyse du MARAC	Améliorer la méthodologie d'analyse, recruter et former d'analystes supplémentaires spécialisés géographiquement et maîtrisant l'ensemble des langues de la Communauté	Accroître les capacités opérationnelles et humaines du MARAC en matière d'analyse et de production des documents d'appui à la décision	(1) Méthodologie d'analyse développée et validée ; (2) Nombre d'Analystes du MARAC en poste capable de produire capables de produire des documents de qualité	(1) 2017 ; (2) Quatre (4) Analystes en poste d'ici 2018
5	11122- Développer la capacité de collecte d'information du MARAC	Développer la capacité de collecte d'information du MARAC à travers l'amélioration de la méthodologie de collecte, le recrutement et la formation de correspondants décentralisés, le renforcement et la maintenance de la salle de veille, et la négociation d'échanges d'informations avec des institutions partenaires	Disposer d'un réseau d'au moins 30 CD formés et engagés, transmettant des informations de qualité avec régularité	Nombre de correspondants décentralisés en poste capables de produire des informations d'appui à la décision de qualité	30 CD en poste en 2018
5	11123-Renforcer le système de gestion de l'information	Acquérir de logiciels supplémentaires ; concevoir et gérer la base des données ; former les utilisateurs.	Renforcer le système de gestion de l'information du MARAC	(1) Nombre de logiciels acquis ; (2) Base des données fonctionnelle ; (3) Nombre de personnes formées à l'utilisation du système	Le système de gestion de l'information du MARAC est opérationnelle en 2018

	11124- Mettre en place des bureaux nationaux du MARAC dans les onze (11) pays de la CEEAC	Bonifier le système actuel d'alerte rapide avec le financement dans 11 pays d'une alerte précoce opérée par un réseau sous-régional reconnu et relié au service MARAC qui compléterait l'actuel système de correspondants décentralisés	Accroître les capacités d'intervention et la visibilité du MARAC dans les États membres de la CEEAC	Nombre de bureaux nationaux du MARAC ouverts dans les EM de la CEEAC	Onze (11) Bureaux du MARAC ouverts dans les pays de la CEEAC d'ici 2020
5	1113- Médiation	Institutionnaliser un nouveau dispositif de prévention des crises structuré dans le cadre d'un dialogue politique entre la CEEAC et les États membres	Renforcer les capacités de médiation de la CEEAC à travers l'institutionnalisation de mécanismes de médiation de haut niveau ou autres mécanismes de médiation à la base	Nombre d'initiatives de paix dans lesquelles la CEEAC est impliquée en qualité de Médiateur	La CEEAC est impliquée dans au moins 3 processus de paix internationaux dans la région d'ici 2020
5	11131- Mise en place d'une Unité de Médiation	Créer et rendre opérationnelle, une Unité en charge des questions de médiation au sein du DIHPSS.	Disposer d'une structure et des ressources humaines nécessaires à la gestion des mécanismes de médiation	(1) Unité de médiation mise en place ; (2) Le personnel de l'Unité de médiation en poste	Unité opérationnelle en 2018
5	11132 - Renforcement des capacités dans les domaines de la médiation	Disposer d'une équipe des professionnels pour soutenir/accompagner les initiatives de Médiation de la CEEAC	Rendre fonctionnels les mécanismes de mitigation des conflits à la base et de haut niveau	(1) Équipe de professionnels en médiation mise en place ; (2) Comité de sages opérationnel	Equipe opérationnelle à partir de 2018 ainsi que le Comité de Sages
3	112 - Sous-Programme Gestion de conflits	- Intervenir rapidement en cas de tension ou de conflit en vue contenir des situations tendues, de réduire l'intensité et la durée des conflits ainsi que le temps d'intervention nécessaire aux opérations de pacification ; multiplier les cycles d'exercice pour assurer la disponibilité opérationnelle et technique de la FOMAC.	Assurer les opérations de maintien, d'imposition ou de restauration de la paix à travers la mobilisation et l'opérationnalisation des Etats-majors de planification et de conduite de système d'information permettant de prendre de décision appropriée en temps réel.	(1) Existence d'un cadre de mobilisation et de déploiement de forces d'intervention opérationnel approuvé par les Etats et leurs partenaires, (2) Délai de mobilisation et de déploiement du dispositif d'intervention de la FOMAC	(1) 2017 ; (2) 45 jours en 2020 et 30 jours en 2025

4	1121- Gestion de conflit (Forces Africaines en Attente)	Développer les capacités de planification, de formation et de déploiement des missions de soutien de la paix en Afrique centrale en lien avec l'UA	Accroître les capacités de planification et de déploiement des missions de soutien de la paix multidimensionnelles aux normes de l'Union africaine et de type « scénario 5 » au niveau d'une brigade.	Nombre et type de formations diplômantes réalisées par les centres d'excellence de la CEEAC	Les Centres d'Excellence de la CEEAC ont formé les experts de la CEEAC et des EM dans tous les domaines de maintien de la paix entre 2018 et 2020
5	11211- Développer les capacités de planification en lien avec l'UA	Mettre en place les instruments de la capacité de planification des missions de soutien de la paix	Accroître l'efficience des instruments de planification des missions de soutien à la paix en Afrique centrale	Nombre et type de formations diplômantes réalisées par les centres d'excellence de la CEEAC	Dans tous les domaines de maintien de la paix de 2018 à 2020
5	11212- Actualiser et harmoniser le corpus doctrinal de la FOMAC avec la doctrine de la FAA.	Procéder à la réactualisation des concepts d'emplois multidimensionnels et arrangements techniques ;	Actualiser les stratégies, processus décisionnels, doctrines et concepts de la FOMAC en vue de leur adaptation aux nouveaux défis de gestion des conflits, notamment pour mieux faire face à l'extrême violence	Les concepts d'emplois multidimensionnels et arrangements techniques sont actualisés et validés	A partir de 2017
5	11213- Opérationnaliser la Brigade régionale en Attente	Définir clairement le catalogue des forces et renforcer les capacités multidimensionnelles de cette brigade	Rendre opérationnelle la Brigade régionale en attente au sein de laquelle se distinguerait une capacité de déploiement rapide (CDR) multidimensionnelle dotée de moyens additionnels de lutte contre les nouvelles formes de menaces	(1) Le Catalogue des forces de la FOMAC est actualisé ; (2) Le CPX est organisé pour renforcer les capacités de déploiement rapide (CDR) de la FOMAC face à l'extrémisme violent.	(1) Catalogue des forces actualisé en 2017 ; (2) le CPX est organisé pour la période 2017-2018
5	11214- Opérationnaliser le Centre des Opérations (CO) de l'EMR	Acquérir les équipements de communication ainsi que la maîtrise des systèmes et procédures dans ce domaine	Optimiser le fonctionnement du Centre d'opérations de l'État-major Régional (EMR)	Vingt (20) cadres de l'EMR + les éléments des forces armées gabonaises et congolaises participent à un drill de mise en œuvre du CO	Drill de mise en œuvre du CO organisé en 2018

	11215- Opérationnaliser le vivier d'experts civils	Organiser l'exercice civil (CPX-FTX-RETEX) en collaboration avec les composantes civiles des autres CERs et ACCORD ; procéder à la mise en place des experts du vivier de la composante civile	Renforcer les capacités opérationnelles et constituer le vivier d'experts (recrutement d'experts, formation ...) conformément aux normes de l'UA	Vivier d'Experts civils de la FOMAC constitué et pleinement opérationnel	2018	
3	113 - Sous-Programme Interventions post-conflits et consolidation de la paix	Instaurer et coordonner des processus inclusifs visant à favoriser le dialogue et la réconciliation ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants ; le soutien aux populations vulnérables et la mise en place d'une justice transitionnelle.	Assurer le leadership de la mise en œuvre effective de toutes les opérations d'appui à la paix, de réconciliation, de reconstruction et de développement post-conflit dans la zone de la CEEAC.	(1) Existence de politique et de feuille de route sur la gestion post-conflits, (2) Niveau d'exécution (%) des programmes post-conflits et de consolidation de la paix	(1) 2017 ; (2) 50% en 2020 et 66% en 2025	
4	1131- Reconstruction et réhabilitation post conflit (PCRD)	Approfondir la compréhension des situations post-conflits et formuler une stratégie de gestion et de sortie de crise	Définir un cadre stratégique multidimensionnel à mettre en œuvre s'agissant du processus de réhabilitation des pays de la sous-région Afrique centrale actuellement en phase de post-conflit	Cadre stratégique élaboré et validé	2017	
5	11311- Élaborer le cadre politique et la stratégie PCRD.	Étudier et analyser les perspectives et les opportunités en vue de la formulation d'une stratégie régionale post-conflit incluant un programme économique pouvant inspirer les Etats dans la formulation de leurs politiques nationales	Élaborer la politique et la stratégique PCRD de la CEEAC qui s'inspire du programme post-conflit et de la politique « Pays fragiles » de la BM et de la BAD	Politique et stratégie PCRD disponibles	2017	

5	11312-Valider et vulgariser la politique et la stratégie PRCD de la CEEAC	Préparer et organiser deux réunions de validation technique et politique de la politique et stratégie PCRD de la CEEAC	Faire approuver et faciliter l'appropriation de la politique et la stratégie PCRD par les acteurs de la région	Politique et stratégie PCRD validées	2017	
2	12 - Programme – Stabilité politique et Gouvernance sécuritaire	Encourager les réformes politiques et institutionnelles qui conditionnent le renforcement de la gouvernance politique et sécuritaire, la participation élargie des différents acteurs à la vie politique, économique et sociale.	Contribuer à l'élaboration et à l'adoption d'un document stratégique sous-régionale sur la bonne gouvernance	Nombre de pays atteignant un score minimum de 50 sur 100 sur l'échelle de l'indice de gouvernance Mo Ibrahim des Fonds publics	6 (contre 3 en 2015)	
	121 - Sous-Programme Stabilité politique	Promouvoir des règles de bonne Gouvernance renforçant la transparence dans l'exercice du pouvoir ; la légitimité politique et la confiance des populations dans les instances dirigeantes.	Mettre en œuvre, d'ici 2025, une stratégie régionale de bonne gouvernance englobant la gouvernance politique y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains ; la gouvernance administrative et la gouvernance économique.	Nombre de pays atteignant un score minimum de 50 sur 100 sur l'échelle de l'indice de gouvernance Mo Ibrahim	6 (contre 3 en 2015)	
3				Ratio de scrutins électoraux dont l'organisation et les résultats sont globalement approuvés par la communauté internationale	80%	
				Ratio de pays connaissant une stabilité politique (absence de conflits ouverts)	80%	
4	1211- Gouvernance électorale	Réformer le cadre institutionnel de l'action électorale de la CEEAC ; élaborer une stratégie régionale en matière de gouvernance électorale et développer des actions d'appui aux processus électoraux des EM	Apporter aux États membres un soutien significatif en matière de gouvernance électorale	Ratio de scrutins électoraux dont l'organisation et les résultats sont globalement approuvés par la communauté internationale	80% en 2020	

5	12111- Développer les capacités institutionnelles de l'action électorale de la CEEAC	Revoir l'organisation et les missions de l'Unité électorale de la CEEAC pour les arrimer au contexte de la région et au mandat de la CEEAC	Redéfinir la mission et le cadre institutionnel de l'Unité électorale de la CEEAC afin de parvenir à un fonctionnement optimal	Les missions et l'organigramme de la nouvelle structure sont validés par les Instances de la CEEAC	2017	
5	12112 -Elaborer et mettre en œuvre la stratégie et le plan d'actions prioritaires (PAP) de l'action électorale de la CEEAC	Disposer d'une Feuille de route et une méthodologie claire pour apporter le soutien nécessaire aux EM dans la conduite des processus électoraux	Définir et mettre en œuvre une stratégie régionale en matière d'appui électoral afin de pallier l'insuffisance de capacités régionales et nationales en planification, gestion et financement du processus électoral	Document de stratégie et de PAP	2018	
5	12113- Mobiliser et gérer les ressources financières nécessaires à l'action électorale de la CEEAC	Développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources financières en adéquation avec le mandat de la CEEAC en matière d'appui aux processus électoraux des EM	Mobiliser les ressources nécessaires à l'action électorale et les gérer de manière à permettre la pleine implication de la CEEAC dans toutes les phases du processus électoral	(1) Fonds d'affectation spéciale élection (FASE) mis en place ; (2) Comité de mobilisation des ressources mis en place ; (3) Expert en poste à partir de 2017 ; (4) Mécanisme de coordination opérationnel à partir de 2018	(1) A partir de 2018 ; (2) Comité mis en place en 2017 ; (3) Expert en poste à partir de 2017 ; (4) Mécanisme de coordination opérationnel à partir de 2018	
3	122 - Sous-Programme Gouvernance sécuritaire	Accompagner la mise en œuvre effective de la convention des Kinshasa sur les APLC ; élaborer une stratégie régionale la CEEAC en matière de Réforme du Secteur de sécurité;(frontière à définir)	Promouvoir la redevabilité et l'efficacité des forces de défense et de sécurité que ce soit en matière de gestion des frontières, la prolifération des armes légères, la lutte contre le terrorisme, la piraterie maritime ou la criminalité émergente.	Disponibilité d'une stratégie régionale de réforme du secteur de sécurité	2017	
				Ratio de pays ayant mis en œuvre une réforme de son secteur de sécurité	80%	

4	1221 – Gestion des frontières	Renforcer les capacités des Etats de la région à gérer leurs frontières, à assurer les libertés de circulation dans la région et à coopérer en matière de douane, de police et de gestion des migrations, pour une lutte plus efficace contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière telle que, le blanchiment d'argent, les trafics (armes, drogues, migrants, minéraux), la traite des êtres humains, l'exploitation illégale des minerais et du bois, la migration illégale et le grand braconnage	Soutenir les initiatives des Etats d'Afrique centrale dans la lutte contre le terrorisme, le grand banditisme transfrontalier et les trafics qui continuent de déstabiliser la région	(1) Nombre de projets visant un appui spécifique aux Etats soumis à des situations de crise sécuritaire sur leurs frontières ; (2) Nombre de projets soutenus abordant la thématique spécifique de l'insécurité transfrontalière.	(1) 2016 : 2 Etats et 2020 : 6 Etats/CEEAC ; (2) 2016 : 0 projets et 2020 : au moins 4 projets
5	12211- Appuyer les opérations de démarcation et de densification des frontières	Renforcer les capacités de l'Unité Frontières de la CEEAC à accompagner les États dans le processus de délimitation ; renforcer les capacités d'expertise et d'outillage des Commissions nationales des frontières ; Réaliser une cartographie des frontières délimitées formaliser juridiquement les accords de délimitation pour prévenir les tensions ultérieures.	Démarquer et densifier les frontières afin qu'elles cessent d'être des zones potentielles de conflits et d'insécurité	(1) L'Unité Frontières fonctionnelle ; (2) Cartographie des frontières établie ; (3) Nombre des pays bénéficiant de l'appui de l'UF de la CEEAC	(1) avant 2018 ; (2) 2018 ; (3) 9

	12212- Définir une stratégie régionale de sécurisation des frontières	Apporter un appui aux réseaux de recherche et d'analyse pour une meilleure compréhension des enjeux ; promouvoir un dialogue politique avec les EM autour de la stratégie de sécurisation des frontières et appuyer les EM dans l'appropriation et la mise en œuvre de cette stratégie.	Définir et mettre en œuvre une stratégie de coopération en matière de sécurisation des zones frontalières	Stratégie régionale et plan d'actions prioritaires validés	2018	
5	12213- Renforcer la sécurité et la protection des zones frontalières les plus exposées au terrorisme et à la criminalité transfrontalières	Densifier et équiper le réseau de postes-frontière dans les zones considérées comme critiques par les États ; mettre en réseau et former les administrations frontalières aux techniques de lutte contre la criminalité transfrontalière ; mettre en réseau les services de l'État et les OSC dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.	Développer et mettre en œuvre des actions de lutte contre la criminalité transfrontalière dans les zones les plus exposées au terrorisme	(1) Nombre de postes frontière équipées ; (2) Réseau des administrations frontalières établi et formé aux techniques de lutte contre la criminalité transfrontalière ; (3) Réseau des services OSC mis en place et formé.	(1) en moyen un poste par zone critique ; (2) à partir de 2018 ; (3) à partir de 2017	
5	12214- Lutter contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles	Contribuer à renforcer les capacités des pouvoirs publics, des procureurs et du système judiciaire ainsi que la coopération régionale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre la corruption	Renforcer les cadres législatifs nationaux et les capacités opérationnelles des administrations nationales compétentes dans la lutte contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles en Afrique centrale - y compris la criminalité faunique, le trafic du bois et le trafic des minerais	(1) Nombre des Etats/CEEAC ayant réviser leur législation ; (2) Nombre d'Etats/CEEAC soutenus à renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption ; (3) Taux d'accroissement du nombre d'Accords de coopération internationale, des demandes d'entraide judiciaire, des opérations conjointes	(1) 2016 : 2 Etats et 2020 : 5 Etats ; (2) 2016 : 0 Etats et 2020 : 4 Etats ; (3) 2016 : nd et 2020 : 2%	

	1222- Sécurité et sûreté maritime	Mettre en œuvre des actions effectives de sécurisation des frontières terrestres et maritimes de l'Afrique Centrale	Rendre fonctionnel le système de sécurisation du Golfe de Guinée et appuyer la mise en place du cadre stratégique unique sur les questions liées à la sûreté et sécurité maritime	(1) Le CRESMAC, le CIC et les Commissions des activités de l'État en mer (Co-AEM) sont fonctionnels ; (2) Le cadre stratégique unique intégrant les questions liées à la sûreté et à la sécurité maritime est validé.	(1) 2017 ; (2) 2018
4	12221- Réformer le cadre juridique de sécurité et sûreté maritime du Golfe de Guinée	Organiser un dialogue politique entre les CER, les États membres, l'UA et l'ONU sur les orientations de la réforme ; adopter et transposer les textes formalisant la réforme dans les corpus législatifs nationaux.	Renforcer les capacités des organes nationaux (COM et acteurs de la chaîne pénale) et appuyer la transposition dans les législations nationales des principes de droit international public maritime sous-régional	Les Organes nationaux (COM) sont équipés ; (2) les législations nationales sont révisées et mises en cohérence ; (3) Les officiers de police judiciaire et les magistrats des tribunaux sont formés.	(1) 2017 ; (2) à partir de 2017 ; (3) A partir de 2018
5	12222- Opérationnalisation du CIC	Mettre en place l'architecture de Yaoundé et le CIC et interconnecter avec le CRESMAC et CMCS; équiper le CMC Zone A et les COM et promouvoir la multi dimensionnalité des Co-AEM	Parachever le cadre institutionnel de sécurité maritime et rendre fonctionnels les organes de coordination du dispositif de Yaoundé	Les organes opérationnels du dispositif de Yaoundé sont effectivement fonctionnels (CRESMAC, CIC, COM)	Au plus tard en 2019

## Pilier 1 - Edification d'un espace de paix, de sécurité et de stabilité

## Détail des coûts et objectifs

ACTIONS	Nature dépense (PFIT)	Source de financement (PT, EM, CEEAC)	2016		2017		2018			
			Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant		
Pilier 1 – Édification d'un espace de paix, sécurité et stabilité										
11 - Programme – Paix et Sécurité										
111 - Sous-Programme – Prévention des conflits										
1111- Diplomatie préventive	DP									
11111 Réformer le dispositif institutionnel et opérationnel du COPAX	DP	UE, 10 & 11è FED	Atelier méthodologique	40 000 000	Protocole du COPAX révisé et approuvé avant fin 2017	60 000 000	Dialogues politiques sectoriels avec les EM sur la mise en œuvre de la réforme du COPAX	120 000 000		
11112 Mettre en place l'Unité de Diplomatie Préventive et ses structures d'appui au Siège et dans les Etats membres	F	UE, 11è FED			(1) Décision créant l'Unité signée ; (2) Chef de l'Unité recruté ; (3) Equipement Unité disponible	60 000 000	(1) Personnel d'appui en poste : (2) Points focaux nationaux désignés et opérationnels dans les 11 EM	120 000 000		
11113 Renforcer les capacités en diplomatie préventive	DP	UE, 11è FED			Un atelier de formatage du concept de diplomatie préventive organisé	35 000 000	Au moins 1 atelier dappropriation du concept de diplomatie préventive organisée en 2018	60 000 000		

1112- Alerte précoce	F							
11121- Améliorer la méthodologie d'analyse du MARAC	DP	UE, 11è FED			(1) Méthodologie développée et validée en 2017 ; (2) 4 Analystes MARAC en poste fin 2017	199 000 000	Quatre (4) analystes en poste de 2018 à 2020	144 000 000
11122- Développer la capacité de collecte d'information du MARAC	F	UE, 11è FED	6 Correspondants en poste en 2016	36 000 000	20 Correspondants en poste	120 000 000	30 CD en poste	180 000 000
11123-Renforcer le système de gestion de l'information	I	UE, 11è FED			Cahier des charges du système élaboré et approuvé en 2017	20 000 000	(1) Logiciels et équipements du système acquis en 2018 ; (2) La formation des utilisateurs est aussi assurée	70 000 000
11124- Mettre en place des bureaux nationaux du MARAC dans les onze (11) pays de la CEEAC	F	U, 11ème FED & EM			Etude sur la mise en place des bureaux nationaux réalisée et validée en 2017	20 000 000	Six (6) Bureaux nationaux du MARAC ouverts en 2018 au Burundi, Cameroun, RCA, RDC, Tchad Angola	144 000 000
1113- Médiation	DP	U, 11ème FED & EM						
11131- Mise en place d'une Unité de Médiation	F & P	UE, 11è FED			Décision portant création de l'Unité signée en 2017	-	Unité Médiation opérationnelle à partir de 2018 (Recrutement + équipement+ fonctionnement)	53 000 000

11132 - Renforcement des capacités dans les domaines de la médiation	F & P	UE, 11è FED			Etude sur la mise en place des mécanismes de médiation réalisée et validée en 2017	20 000 000	Equipe et Comité de Sages opérationnels	50 000 000
<b>112 - Sous-Programme - Gestion de conflits</b>								
1121- Gestion de conflit (Forces Africaines en Attente)	DP	UE, Facilité Paix III						
11211- Développer les capacités de planification en lien avec l'UA	DP	UE, 11è FED			Formations 2017	30 000 000	Formations 2018	30 000 000
11212- Actualiser et harmoniser le corpus doctrinal de la FOMAC avec la doctrine de la FAA.	DP	UE, Facilité Paix III			Concepts actualisés en 2017	4 000 000	Concepts validés en 2018	77 000 000
11213- Opérationnaliser la Brigade régionale en Attente	DP	UE, Facilité Paix III			Atelier d'actualisation du catalogue de forces est organisé en 2017	77 000 000	Le cycle FOMAC (CPX) est organisé en 2018 (Conférence pré-initiale, Conférence initiale, Conférence principale, Conférence finale, Conférence de calage).	380 000 000
11214- Opérationnaliser le Centre des Opérations (CO) de l'EMR	I	UE, Facilité Paix III					Drill de mise en œuvre du CO organisé en 2018	8 000 000
11215- Opérationnaliser le vivier d'experts civils	DP	UE, Facilité Paix III			Experts du vivier recrutés	4 000 000	Exercice civil (CPX-FTX-RETEX) organisé en 2018 + Activités de sensibilisation	25 000 000

<b>113 - Sous-Programme - Interventions post-conflits et consolidation de la paix</b>								
1131- Reconstruction et réhabilitation post conflit (PCRD)	DP	UE, 11è FED				60 000 000		
11311- Élaborer le cadre politique et la stratégie PCRD.	DP	UE, 11è FED			Politique et stratégies élaborées en 2017	20 000 000		
11312-Valider et vulgariser la politique et la stratégie PRCD de la CEEAC	DP	UE, 11è FED			Politique et stratégie validées fin 2017	40 000 000		
<b>12 - Programme – Stabilité politique et Gouvernance sécuritaire</b>								
<b>121 - Sous-Programme - Stabilité politique</b>								
1211- Gouvernance électorale	DP	UE, 11è FED						
12111- Développer les capacités institutionnelles de l'action électorale de la CEEAC	DP	UE, 11è FED			L'organigramme et le mandat de la nouvelle structure sont approuvés en 2017	20 000 000		
12112 -Elaborer et mettre en œuvre la stratégie et le plan d'actions prioritaires (PAP) de l'action électorale de la CEEAC	DP	UE, 11è FED			DAO + recrutement Consultant	30 000 000	Stratégie et plan d'action validés en 2018 par les Instances du COPAX	70 000 000
12113- Mobiliser et gérer les ressources financières nécessaires à l'action électorale de la CEEAC	DP	UE, 11è FED	Stratégie de mobilisation des ressources validée	10 000 000	(1) Comité de mobilisation des ressources (CMR) mis en place ; (2) Expert Mobilisation des Ressources (MR) en poste	38 000 000	(1) Etude du FASE validée en 2018 ; (2) Mécanisme de coordination opérationnel à partir de 2018	70 000 000

122 - Sous-Programme - Gouvernance sécuritaire								
1221 – Gestion des frontières	DP	UE, 11è FED						
12211- Appuyer les opérations de démarcation et de densification des frontières	DP	UE, 11è FED			(1) Chef Unité et staff d'appui en poste à partir de 2007 ; (2) 11 pays	100 000 000		
12212- Définir une stratégie régionale de sécurisation des frontières	DP	UE, 11è FED					Stratégie définie et validée	60 000 000
12213- Renforcer la sécurité et la protection des zones frontalieres les plus exposées au terrorisme et à la criminalité transfrontalières	DP	UE, 11è FED			Mise en place du réseau des OSC et formations	50 000 000	(1) Densification des postes frontaliers critiques à partir de 2018 ; (2) Etablissement réseau des administrations en charge des frontières et formations	200 000 000
12214- Lutter contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles	DP	UE, 11è FED			Mise en place AT et démarrage des activités	750 000 000	Activités de formation et réformes législatives	800 000 000
1222- Sécurité et sûreté maritime	DP							
12221- Réformer le cadre juridique de sécurité et sûreté maritime du Golfe de Guinée	DP	UE, 11è FED	La zone D est opérationnelle depuis 2015	70 000 000	(1) Equipement des Organes nationaux (COM) ; (2) Révision des législations nationales	1 000 000 000	Formations de policiers et des magistrats	150 000 000

12222- Opérationnalisation du CIC	DP	UE, 11è FED			CMC de Luanda établi et fonctionnel avant 2018	2 000 000 000	Mécanismes d'échanges d'information interrégionaux CRESMAC / CIC opérationnels avant 2018	1 000 000 000
				156 000 000		4 757 000 000		3 811 000 000

## **PILIER 2 - MARCHE COMMUN ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE**

NIV.	ACTIVITÉS	DESCRIPTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS	CIBLES A TERME
	Pilier 2 – Marché commun et diversification économique	Mettre en place les politiques et les institutions nécessaires pour la réalisation d'un marché commun aux états de l'Afrique Centrale afin que les populations puissent sortir de la pauvreté et que les sociétés puissent affronter les récessions mondiales et autres crises externes.	Accélérer la mise en place de la zone de libre-échange et mettre en place d'ici 2018, l'Union douanière en Afrique centrale dans une première étape vers la réalisation de la Communauté économique africaine conformément aux idéaux contenus dans le Traité d'Abuja.	(1) Taux d'élimination des BT ; (2) Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services	(1) 100% en 2020 : (2) 0 en 2017
2	2.1 - Programme – Commerce et développement des échanges	Mettre en place les assises indispensables à la croissance des échanges commerciaux communautaires et internationaux, notamment, un cadre institutionnel et juridique favorable ainsi que des infrastructures et des systèmes de transport et de communications performants.	Accroître le commerce des pays de la région en vue de l'approfondissement de l'intégration régionale et une participation accrue dans l'économie mondiale	(1) Taux d'accroissement des échanges entre pays de la CEEAC ; (2) Part des échanges des pays de la région dans l'économie mondiale	(1) 10% ; (2) 4-5%
3	211 - Sous-Programme – Zone de Libre échanges et Union douanière	Dans le cadre de politiques économiques et de coopération cohérentes, contribuer à la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, à la levée des barrières tarifaires et non tarifaires ainsi qu'à l'harmonisation des normes communautaires.	Rendre effective la zone de libre-échange de la CEEAC au plus tard en 2017 et jeter les bases d'une Union douanière à partir de 2018 en accélérant la levée des barrières tarifaires et non tarifaires.	(1) Nombre d'agréments au tarif préférentiel généralisé octroyés (TPG)	50 par an soit 150 en 2018
				(2) Le mécanisme de compensation lié au régime TPG est opérationnel	100%
				(3) Le tarif extérieur commun (TEC) CEEAC/CEMAC est mis en place	Au plus tard en 2018
4	2111- Mise en place de la Zone de Libre-Échange	Accélérer la mise en œuvre des programmes d'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires dans l'espace CEEAC	Rendre effective la zone de libre-échange de la CEEAC en 2017 en vue de son arrimage à la zone de libre-échange continentale à l'horizon 2019	Nombre d'agréments au tarif préférentiel généralisé octroyés (TPG)	50 par an soit 150 d'ici 2018

5	21111- Organiser les missions de plaidoyer, vulgarisation des instruments de la ZLE et d'appui aux administrations nationales concernées	Réaliser des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités au sein des Etats membres de la CEEAC	Renforcer l'appropriation et la vulgarisation des instruments relatifs à l'opérationnalisation de la ZLE	Nombre de missions déployées	2016/2017 : 2 missions de plaidoyer par groupe de 4 personnes
6	21111-1. Mettre en œuvre les activités préparatoires aux missions de plaidoyer	Elaborer la documentation technique, le guide sur l'agrément des produits au tarif préférentiel de la CEEAC, la brochure de présentation de la ZLE/CEEAC et le projet de texte type portant création et fonctionnement d'un Comité national d'agrément des produits au TP/CEEAC	Préparer et valider le dossier technique soutenant les missions de sensibilisation et de plaidoyer dans les Etats membres de la CEEAC	Dossier technique finalisé et validé	2016
6	21111.2- Organiser des réunions de sensibilisation avec toutes les parties prenantes au sein des 11 Etats Membres (pouvoirs publics, secteur privé, société civile, médias, etc.)	Organiser et mettre en place toute la logistique nécessaire à la tenue des réunions de sensibilisation dans les EM/CEEAC	Faciliter et coordonner le processus d'appropriation et de transposition des dispositions communautaires relatives à la ZLE dans les EM/CEEAC	Nombre de pays sensibilisés	2016 : 5 pays membres et 2017 : 6 autres
6	21111.3- Accélérer la mise en œuvre des programmes d'élimination des Barrières tarifaires dans l'espace CEEAC	Eliminer les droits tarifaires par le biais d'accords et de mesures portant sur la réduction progressive et totale de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce dans l'espace CEEAC	Démanteler les barrières tarifaires entre les Etats membres de la CEEAC en faisant pression sur ces derniers pour respecter les délais fixés par le PMI de l'Union Africaine.	Nombre de pays de la CEEAC ayant démantelé leurs barrières tarifaires	2016 : 4 pays et 2019 : 11 pays
6	21111.4- Mettre en place un système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des barrières nationales tarifaires	Mettre en place un système informatisé permettant de détecter et de suivre les problèmes des barrières tarifaires en vue de les éliminer	Mettre en place un système en réseau permettant aux différents acteurs (Hommes d'affaires, transporteurs, etc...) de dénoncer les pratiques qui existent au niveau des frontières et qui représentent des obstacles à la libre circulation dans la région.	Niveau d'opérationnalisation du système (Nombre de rapports de suivi produits et nombre de problèmes résolus par rapport à ceux déclarés)	À partir de 2017

5	21112- Simplifier et harmoniser les règles d'origine dans l'espace CEEAC	Simplifier les réglementations nationales et harmoniser les règles d'origine entre les pays membres dans la perspective de l'élaboration d'un protocole continental sur les règles d'origine	Promouvoir la simplification des réglementations nationales et soutenir l'élaboration d'un protocole continental sur les règles d'origine	Règles d'origine CEMAC/CEEAC simplifiées et harmonisées	2016
6	21112.1- Organiser une réunion des Ministres du COPIL/CER-AC avec un segment des Experts	Organiser et préparer toute la logistique nécessaire à la tenue de la réunion des Ministres du COPIL-CER	Faire valider sur les plans techniques et politiques les instruments harmonisés relatifs à la ZLE en Afrique centrale.	Textes approuvés par les instances du COPIL/CER-AC	2016
6	21112.2- Sensibiliser les opérateurs en vue de l'appropriation des instruments de la ZLE	Préparer et organiser de campagnes de vulgarisation et de sensibilisation des opérateurs sur les instruments de la ZLE	Permettre aux opérateurs économiques et à leurs organisations intermédiaires de s'approprier les instruments harmonisés relatifs à la ZLE dans l'espace CEEAC	Nombre de réunions tenues par pays de la CEEAC	2016 : 5 réunions tenues ; 2017 : 6 réunions tenues
6	21113.1- Organiser le Comité conjoint « Commerce, Douane et Immigration » avec un segment ministériel	Préparer et tenir une réunion des experts et un Conseil des ministres	Obtenir un engagement politique ferme sur les conditions et les modalités de mise en œuvre des instruments relatifs à l'opérationnalisation de la ZLE	Les textes harmonisés sont validés par le Conseil des Ministres de la CEEAC	2016
6	21113.2- Mettre en place un mécanisme de collecte des information/Missions de suivi évaluation de la mise en œuvre de la ZLE	Collecter toutes les informations en relation avec la ZLE/AC et gérer la base de données y afférente afin de disposer d'un ensemble d'informations pertinentes et vérifiées sur l'opérationnalisation de la ZLE	Coordonner, superviser et assurer le suivi de la mise en œuvre des instruments de la ZLE, de recueillir et de diffuser les informations dans ce domaine	Rapport sur l'état de mise en œuvre de la ZLE/AC	1 Rapport produit par trimestre
5	21113- Contribuer à la préparation et à la signature d'un accord de partenariat entre la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD et l'UMA dans la perspective de la ZLE continentale	Préparer et procéder à la signature d'accords de partenariats bilatéraux la CEEAC et les autres CER pour la coordination et l'harmonisation des activités et des programmes régionaux	Faire face au problème de la multi appartenance des Etats membres à plus d'une CER en encourageant la mise en place d'un cadre de coopération entre Communautés en vue de créer à terme d'Unions douanières entre groupement de CER	Nombre d'accords de partenariat signés entre la CEEAC et les autres CER	Accords signés entre : CEDEAO et CEEAC ; CEEAC et COMESA et enfin, CENSAD et CEEAC

5	21114- Contribuer à la mise en place d'un Comité de pilotage CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD et UMA dans le cadre de la ZLE continentale	Mettre en place les mécanismes de rapprochement des CER au processus d'harmonisation des instruments relatifs à la ZLE	Permettre de faire approuver au plus haut niveau les décisions majeures, les passages d'étapes sur l'établissement de la ZLE continentale.	Existence du comité de pilotage	2018
	21115 - Coopération et Accès aux marchés d'exportation	Promouvoir la coopération technique et financière dans le cadre du commerce international.	Préparer la région à l'ouverture au commerce international, à travers le renforcement des capacités des acteurs concernés et la négociation des accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC, en vue d'une insertion progressive et harmonieuse des Etats de la CEEAC dans le commerce mondial	Nombre de pays de la CEEAC ayant conclus des Accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC	11 pays
	21115.1- Négociations des accords commerciaux régionaux	Définir une stratégie de négociation des Accords de libre-échange avec des pays et régions tiers en les fondant sur la recherche de la complémentarité des ressources et de la technologie susceptibles de renforcer les exportations de la région	Accroître les échanges commerciaux par la promotion de l'immense potentiel d'exportation de la zone et permettre ainsi aux pays de la CEEAC de s'insérer dans le système commercial mondial	Stratégie régionale de négociation des Accords validée par les pays membres	2017
	21115.2- Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne	Conclure un Accord de Partenariat Économique (A.P.E.) avec l'UE et mettre à niveau des économies de la CEEAC	Permettre un bon ciblage des besoins de mise à niveau et de compétitivité des filières d'exportation et domestiques, en ayant une approche de renforcement de l'ensemble des filières	Existence d'un accord sur l'APE régional	2018
	21115.3- Stratégie Régionale d'Aide pour le Commerce (SRAC).	Disposer d'une vision cohérente de l'aide pour le commerce dans la région d'Afrique Centrale, d'assurer une meilleure mobilisation et une utilisation plus efficace des ressources allouées dans le cadre de l'aide pour le commerce, se doter d'instruments de coopération et d'assistance technique communs à l'ensemble des pays pour faciliter la transparence et la synergie	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie d'aide au Commerce	Stratégie régionale d'Aide au Commerce validée	2017

		entre bailleurs			
4	2112- Renforcement de l'Union douanière	Harmoniser les systèmes tarifaires entre la CEEAC et la CEMAC ; Mettre en place d'un Tarif douanier extérieur commun ; Harmoniser les différents systèmes informatisés de douanes des pays membres ; Mettre en place, de mécanisme de compensation et Instaurer un document douanier unique valable pour toutes les déclarations aux frontières dans l'espace CEEAC	Faciliter les procédures douanières et créer une Union douanière avec un Tarif extérieur commun(TEC) dans l'espace CEEAC	(1) Existence d'un document douanier unique ; (2) TEC opérationnel ; (3) Existence d'un mécanisme unique de compensation de pertes de recettes ; (4) Existence d'un seul système informatisé des douanes aux frontières.	2019
5	21121- Mettre en place le Tarif extérieur commun unique CEEAC/CEMAC sur les produits importés de pays non membres	Elaborer une politique ou une stratégie pouvant aider les Etats membres de la CEEAC/CEMAC à adopter une taxe extérieure commune composée d'une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) et d'un tableau des droits et taxes ainsi que des mesures de sauvegarde	Mettre en place un Tarif extérieur commun pour les pays membres de la CEEAC et la CEMAC destiné à être l'instrument de base de l'Union douanière en construction	TEC CEEAC/CEMAC opérationnel	2017
5	21122- Harmoniser les systèmes tarifaires entre la CEEAC et la CEMAC	Normaliser les niveaux tarifaires, la conformité, les sources alternatives de revenus, les modalités d'administration du TEC et la répartition des revenus, ainsi que la catégorisation des produits	Mettre en place un système tarifaire unique entre les pays de la CEEAC en application du TEC	Nombre de pays de la CEEAC ayant harmonisé leurs systèmes tarifaires	2016 : 6 pays CEMAC ; 2017 : 8 pays CEEAC ; 2018 : 11 pays CEEAC
5	21123- Mettre en place un mécanisme unique de compensation des pertes de recettes	Mettre en œuvre le mécanisme de compensation des pertes de recettes douanières afin notamment d'apporter une solution au problème de la double taxation	Adopter des mesures d'accompagnement permettant de compenser les pertes de revenu dues au démentiellement des barrières tarifaires dans l'espace CEEAC.	Existence du mécanisme de compensation des pertes de recettes	2018

5	21124- Mettre en place un document douanier unique valable pour toutes les déclarations aux frontières	Normaliser et harmoniser les documentations et procédures de douane, en instaurant un document douanier unique valable pour toutes les déclarations aux frontières de la CEEAC	Harmoniser, simplifier et normaliser les formalités et procédures de douane aux frontières de la CEEAC	Nombre de pays de la CEEAC qui utilisent le document douanier unique pour toutes les déclarations à ses frontières	2016 : Pays de la CEMAC ; 2019 : Pays de la CEEAC
5	21125- Mettre en place un système informatisé unique de douanes aux frontières de la CEEAC	Mettre en place/opérationnaliser un système informatisé des douanes dans tous les pays membres de la CEEAC pour détecter et éliminer toutes les obstacles non tarifaires au commerce	Harmoniser les différents systèmes informatisés de douanes utilisés par les pays membres de la CEEAC	Nombre de pays utilisant le système harmonisé des douanes aux frontières	2016 : Pays de la CEMAC ; 2019 : Pays de la CEEAC
3	212 - Sous-Programme - Commerce et facilitation des affaires	Promouvoir un environnement des affaires propice aux investissements et à l'amélioration de la compétitivité du secteur privé en vue de stimuler le commerce intra-régional.	Accroître le niveau des échanges intrarégionaux et réduire les entraves au développement des entreprises, à l'horizon 2020.	(1) Taux d'accroissement de la part des échanges intrarégionaux dans le commerce des pays de la CEEAC ; (2) Progression moyenne du rang des pays de la région au classement sur la facilité de faire des affaires	(1) 30% par an ; (2) de 140 à 125
4	2121- Programme régional d'appui au Secteur privé pour l'Afrique centrale (PRADSP)	Améliorer l'environnement des affaires ; mettre en place un Observatoire régional du secteur privé ; fournir un appui spécifique à un échantillon d'organisations professionnelles leaders ; introduire la démarche cluster au niveau régional et local dans chacun des pays de la CEEAC ; mettre en œuvre une facilité d'assistance technique pour encourager le recours des PME cibles à des services d'appui stratégiques, par la prise en charge de 60% à 80% du coût des services.	Développer la compétitivité et les résultats économiques des PME des pays membres de la CEEAC à l'horizon 2020	Taux de croissance du PIB réel régional de la région	2015 : 3,0% ; 2020 : 12%
5	21211- Mettre en place un Observatoire régional du secteur privé	Produire les études stratégiques pour le secteur privé régional ; fournir des services régionaux d'information stratégique au service des PME et organiser des foras d'échanges entre institutions d'appui et organisations professionnelles de la CEEAC	Capitaliser, développer et diffuser l'information existante sur les secteurs PME des pays de la CEEAC de façon permanente sur un portail régional	Observatoire régional du secteur privé créé et fonctionnel	2017

5	21212- Fournir un appui aux Organisations professionnelles de la CEEAC	Sélectionner et renforcer les capacités institutionnelles des Associations Professionnelles ; développer des services aux membres au sein des Associations Professionnelles.	Renforcer le fonctionnement interne et les capacités de services aux membres des organisations professionnelles les plus dynamiques et représentatives, particulièrement en matière d'animation de cluster, d'information stratégique des entreprises, d'accompagnement du commerce, d'organisation de la formation professionnelle adaptée et de facilitation de l'accès au crédit	Nombre d'Organisations Professionnelles (OP) par pays	En moyenne 4 OP par pays
5	21213- Fournir un appui aux clusters	Identifier et formuler des initiatives pilotes de promotion de cluster au plan national ; former et suivre des compétences en animation de clusters ; mettre en place une Facilité de cofinancement de l'assistance technique aux actions collectives des clusters cibles ; capitaliser et pérenniser l'approche cluster dans la Région.	Stimuler la compétitivité des filières productives locales à travers des projets collaboratifs réussis	Nombre de clusters par pays	4 à 5 clusters par pays
5	21214- Fournir un appui direct aux PME leaders des clusters	Mettre en place une Facilité d'assistance technique aux PME ; mettre en place une Facilitation de l'accès des PME au financement ; mettre en place des facilités de formation des prestataires de services d'appui, en réponse aux besoins spécifiques des PME cibles, en amont et en aval du crédit.	Développer les services d'appui non financiers aux PME dans les différents pays de la CEEAC, à la fois par une amélioration de la qualité et pertinence de l'offre et par un accroissement de la demande résultant de l'articulation établie entre ces services et l'octroi de crédit ou de marchés.	(1) Nombre des PME par cluster ; Nombre de prestataires d'appui par pays	13 PME par cluster et 20 prestataires d'appui par pays

4	2122- Programme régional d'amélioration du climat des affaires en Afrique centrale (PRACAC)	Renforcer la qualité et la sécurité de la conduite des affaires au sein de l'espace CEEAC ; Favoriser l'émergence d'une communauté d'affaires régionale capable d'appuyer et de stimuler les réformes ; simplifier l'environnement administratif et améliorer la qualité des services publics en faveur du secteur privé et renforcer la construction communautaire et l'intégration régionale en matière d'amélioration du climat des affaires.	Contribuer à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement de la compétitivité pour une croissance économique diversifiée dans les pays membres de la CEEAC	(1) Classement Doing Business (BM) ; Indice de Gouvernance - Mo Ibrahim foundation	2020 : Un gain d'au moins 5 places pour chaque pays membre de la CEEAC
5	21221- Renforcer l'intégration régionale	Mettre sur pied une plateforme de dialogue visant à faire des propositions sur l'amélioration de l'environnement des affaires au plan régional et sur une intégration plus favorable aux entreprises	Faciliter la mise en relation des opérateurs économiques à l'échelle régionale	Nombre et représentativité des participants par pays membre	
6	212211- Mettre sur pied un business Forum de la CEEAC	Organiser chaque année une assemblée générale du forum dans l'un des Etats membres	Faciliter un plaidoyer commun sur les obstacles rencontrés par le secteur privé	% pays représentés et participation du secteur privé	100%
6	212212- Former et développer le réseau d'entrepreneurs en Afrique centrale	Identifier un noyau dur de 3 entrepreneurs fiables dans chaque pays ; faciliter l'organisation d'une réunion annuelles du réseau autour d'un thème sur l'environnement des affaires et appuyer la formation des réseaux nationaux portant sur les outils indispensables pour mener à bien des campagnes de plaidoyer au plan national comme au plan régional	Appuyer le processus de formation et de développement du réseau d'entrepreneurs en Afrique centrale à travers les plaidoyers, les réformes, les bonnes pratiques et les opportunités d'affaires	Existence d'un réseau d'entrepreneurs par pays	Un réseau national par pays et un secrétariat régional de dimension restreinte mis sur pied.
5	21222- Faciliter le dialogue public-privé	Elaborer et adopter les feuilles de route dans chaque pays de la CEEAC et dont la mise en œuvre contribuera à améliorer durablement le climat des affaires et des investissements dans la région	Faciliter le dialogue public-privé dans la région, le rendre plus fluide et plus productif, plus systématique et moins sporadique	Rapports annuels "Doing Business"	Les cadres nationaux du DPP devront disposer d'un positionnement institutionnel adéquat avec leur propre mécanisme de suivi des recommandations issues du DPP

5	21223- Promouvoir une administration moderne et connectée (eGov)	Installer dans chaque pays un système d'information en ligne (eRegulations) pour clarifier et simplifier les procédures au niveau national	Mieux communiquer sur les réformes initiées en matière d'amélioration du climat des affaires	Un système eRegulation est opérationnel dans chaque pays	Tous les pays de la CEEAC
5	21224- Améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires	Elaborer un plan d'action de renforcement des capacités des tribunaux de commerce ou des structures équivalentes dans les pays ne disposant pas de ce type d'institution	Renforcer la sécurité juridique et judiciaire relative aux entreprises	Existence d'un plan d'action dans chaque pays	11 plans d'action
5	21224- Développer les compétences à travers une meilleure adéquation emploi/formation	Réaliser une étude diagnostique sur les besoins des entreprises en matière de formation professionnelles, à court, à moyen et à long terme	Adopter la formation professionnelle aux besoins des entreprises	L'étude permet de mesurer l'écart entre l'offre et la demande de compétences, de mettre en lumière des manques, les complémentarités et les synergies possibles au niveau régional	2017
3	213- Sous-Programme - Libre circulation des personnes et levée des obstacles au droit d'établissement et migrations	Promouvoir la création d'un dispositif institutionnel, légal et réglementaire encadrant la libre circulation et le droit de séjour et d'établissement des citoyens de l'espace communautaire et définir une politique commune en matière d'asile et d'immigration.	Rendre effective la libre circulation des personnes en 2016 et lever progressivement les entraves au droit d'établissement des ressortissants des pays membres de la CEEAC, d'ici 2016	(1) Les visas d'entrée aux frontières sont supprimés dans l'ensemble des pays de la CEEAC pour les ressortissants de la communauté ; (2) Nombre d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM) négociés et adoptés	(1) 11 pays et (2) 15 ARM
4	2131- Libre circulation de personnes dans l'espace CEEAC	Accélérer la mise en place effective des protocoles sur la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement ; faciliter la libre circulation pour les personnes détentrices de passeports diplomatiques et de service ; mettre en place des mécanismes de garantie.	Prendre les mesures nécessaires à la réalisation progressive de la libre circulation des personnes et à assurer la jouissance des droits de résidence et d'établissement aux ressortissants de la CEEAC	(1) Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services ; (2) Nombre de pays ayant ratifié le protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement	(1) 2018 : Aucun pays ; (2) 11 pays
5	21311- Promouvoir les mesures visant à exempter de visas, les ressortissants de la CEEAC détenteurs de passeports diplomatiques et de service	Exempter de visa pour les ressortissants de la CEEAC détenteurs de passeports diplomatiques et de service	Faciliter la libre circulation des ressortissants de la CEEAC détenteurs de passeports diplomatiques et de service	Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services	Aucun en 2018

5	21312- Promouvoir l'élaboration des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein de l'espace CEEAC	Elaborer l'a où il n'existe pas, de protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des pays membres de la CEEAC	Faciliter la coopération entre les pays membres de la CEEAC en matière de libre circulation des personnes	Nombre de pays ayant ratifié le protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement	2018 : Tous les pays de la CEEAC
5	21313- Promouvoir la ratification des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des EM qui ne l'ont pas encore fait	Faciliter et coordonner le processus de ratification des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des pays membres de la CEEAC qui ne l'ont pas encore fait.	Permettre aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait d'intégrer les protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au dans leurs corpus législatifs.	Nombre de pays ayant ratifié les protocoles	2018 : Tous les pays de la CEEAC
5	21314- Appuyer la mise en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme entre les pays de la CEEAC	Faciliter et coordonner la mise en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme entre les pays de la CEEAC	Renforcer l'arsenal juridique et législatif des EM de la CEEAC en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme	Nombre de pays dotés des instruments de sécurité et de lutte contre le terrorisme	2019 : Tous les pays de la CEEAC
5	21315- Mettre en place du passeport CEEAC et des bornes biométriques	Identifier les ressortissants de la zone CEEAC et doter chaque pays des équipements spécifiques, notamment de bornes biométriques, au niveau des points d'entrée et sortie afin de pouvoir lire les empreintes digitales numérisées contenues sur chaque passeport CEEAC	Assurer la libre circulation dans les États membres de certaines catégories de personnes possédant un passeport sécurisé	Nombre de pays mis en place le passeport CEEAC	2018 : Tous les pays de la CEEAC
5	21316- Politique commune en matière d'émigration et d'immigration	Mettre en place une réglementation régionale des flux migratoires et de renforcement des mécanismes de coopération entre les administrations nationales compétentes.	Harmoniser les politiques et réglementations qui concernent les flux migratoires inter – États des populations locales	Document de politique commune d'émigration et d'immigration	2017
4	2132- Libre circulation des biens	Mettre en place des mécanismes facilitateurs de la libre circulation des biens ; harmoniser entre les pays quelques instruments facilitateurs de la libre circulation des biens dans l'espace CEEAC	Prendre les mesures nécessaires à la réalisation progressive de la libre circulation des biens dans l'espace CEEAC	(1) Existence d'un régime d'assurance auto communautaire ; (2) Frais de transit routier harmonisés	

4	2133- Libre circulation des services et capitaux	Mise en place d'un cadre légal (Protocole) pour la libre circulation des services et capitaux.	Prendre les mesures nécessaires à la réalisation progressive de la libre circulation des services et capitaux dans l'espace CEEAC	Existence d'un protocole sur la libre circulation des services et capitaux dans l'espace CEEAC	Protocole établit et ratifié par tous les EM de la CEEAC
3	214 - Sous-programme : Infrastructures des transports, TIC et facilitation du commerce	Accélérer la mise en œuvre du PDCT-AC et participer effectivement dans le processus de développement du PIDAA	D'ici 2025, doter la région d'un système de transport intégré (tous modes confondus) fiable et à moindre coût, favorisant la libre circulation des personnes et des biens, contribuant ainsi pleinement au processus de l'intégration économique et physique de la CEEAC	Évolution du rang moyen des pays de la région suivant l'indice de développement humain	2020 : 7 pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux ; 2025 : Tous les pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux
4	2141- Amélioration du transport terrestre et ferroviaire	Doter l'Afrique Centrale, à l'horizon 2025, d'un réseau structurant constitué de liaisons intercapitales des pays membres de la CEEAC ; de routes transafricaines traversant l'Afrique Centrale ; de plates-formes portuaires et des liaisons routières et ferroviaires reliant les grands centres d'approvisionnement, de production agricole et industrielle aux grands centres de consommation ; de liaisons routières, ferroviaires et fluviales reliant les pays enclavés aux ports maritimes.	Accroître les échanges commerciaux entre les pays membres de la CEEAC et avec les autres régions du continent	% de capitales des pays de la CEEAC régulièrement accessibles par voies bitumées ou desservies par des moyens alternatifs sécurisés y compris les corridors de transit	2020 : 7 pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux ; 2025 : Tous les pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux
5	21411- Projet d'étude de la route Ouesso-Bangui-N'Djamena et de la navigation sur le fleuve Congo et ses affluents Oubangui et Sangha	Réaliser les études routières et la navigation fluviale sur le fleuve Congo et ses affluents Oubangui et Sangha	Déterminer la faisabilité technique, environnementale et économique de l'aménagement des maillons manquants des corridors Ndjamen-Bangui-pointe noire ou Matadi par voies routières et/ou fluviales, à travers la navigation fluviale sur le Congo, l'Oubangui et la Sangha	Étude finalisée et approuvée	2016

5	21412- Projet de construction du pont sur le fleuve Ntem, sur la route transnationale Kribi-Campo-Bata	Réaliser des études techniques, économiques et d'impacts socio-environnementaux puis préparer les dossiers d'appel d'offres pour les travaux de construction du pont sur le fleuve Ntem et les dossiers de consultation pour la surveillance et le contrôle desdits travaux	Accroître les échanges économiques entre le Cameroun et la Guinée équatoriale	Pont construit et mis en service	Au plus tard en 2018
5	21413- Projet d'aménagement de la route Ndende-Doussala-Dolisie	Aménager/bitumer le tronçon Ndende-Doussala-rivière Ngongo (49 km) ; construire le pont frontalier sur la rivière Ngongo (40 m) ; aménager le tronçon Ngongo-Kibangou (130 km) afin d'assurer la continuité du trafic et aménager/bitumage le tronçon Kibangou-Dolisie (93 km)	Aménager en vue du bitumage, la route Ndendé-Doussala-Dolisie frontière du Gabon-Nyanga-Kimbangou-Dolisie et faciliter le transport sur le corridor Libreville-Doussala-Dolisie-Brazzaville	(1) Nombre de kilomètres bitumés et/ou aménagés ; (2) Poste unique frontalier construit ; (3) Pont construit sur la rivière Ngongo	Relier Libreville/Brazzaville par voie bitumée
5	21414- Projet de construction du pont sur la rivière Oubangui entre les villes de Bangui (RCA) et de Zongo (RDC), de construction et bitumage des routes Bangui-Kisangani-Bujumbura et Kisangani-Kampala	Réaliser l'étude de faisabilité pour la construction du pont sur la rivière Oubangui et le bitumage des routes Bangui/Kisangani/Bujumbura et Kinsangani/Kampala	Construire le pont sur le maillon manquant Bangui-Zongo-Kinshasa et faciliter le transport sur le corridor Zongo-Kisangani-Bujumbura	Nombre de kilomètres bitumés et/ou aménagés ; Pont construit sur le fleuve Oubangui	Etude de faisabilité validée dans les délais requis
5	21415- Projet de construction du pont rail-route entre Brazzaville et Kinshasa (longueur 2.0/2.5 km) et son prolongement sur Ilebo	Renforcer l'accessibilité des zones riveraines et l'intégration économique entre la RDC et le Congo, le long du corridor Tripoli-Windhoek	Projeter un ouvrage susceptible de satisfaire dans les meilleures conditions, les échanges entre les villes de Kinshasa et Brazzaville et soutenir la viabilité socio-économique de la voie ferrée reliant Ilebo et Kinshasa en vue d'interconnecter les deux chemins de fer de la RDC (Kinshasa-Matadi et Ilebo-Lubumbashi)	(1) Pont construit et mis en service ; (2) Les deux chemins de fer de la RDC sont interconnectés à Ilebo	(1) Avant 2019 ; (2) Au plus tard 2020

5	21416- Projet d'aménagement de la route Ouesso-sangmélima et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville-Yaoundé	Finaliser les travaux de la première phase du projet dans les deux pays à l'exception de ceux du tronçon Djoum-Bikoula-Sangmélia au Cameroun et réunir les conditions nécessaires au démarrage de la deuxième phase du projet.	Aménager le chañon manquant - Ouesso-Sangmélima, long de 607 Km - de la liaison routière intercapitales Brazzaville-Yaoundé	(1) Nombre de kilomètres bitumés et/ou aménagés ; (2) Poste Contrôle Unique Frontalier construit et livré (PCUF)	(1) 607 Km ; (2) 2015
5	21417- Programme de facilitation du transport sur le corridor routier multinational Bamenda-Enugu entre le Cameroun et le Nigeria	Renforcer les tronçons de route Bamenda-Batibo et Bachuo Akagbé-mamfé; Construire les sections Batibo-Numba et Mamfé-Ekok et réaliser des infrastructures et équipements socio-éducatifs au profit des populations riveraines (partie Cameroun)	Ramener un climat de paix et de bon voisinage entre les deux pays dans le cadre de la résolution du conflit de Bakassi	(1) Nombre de kilomètres bitumés et/ou aménagés ; (2) Poste Contrôle Unique Frontalier construit et livré (PCUF) ; (3) Pont frontalier construit sur la Cross river	(1) 443 km de routes construites et réhabilitées dans les deux pays ; (2) 2016 ; (3) 2016
5	21417- Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en AC (volet transports terrestre et fluvial)	Appuyer les organismes de l'Afrique centrale en charge des questions liées à la gouvernance des infrastructures, en particulier dans les secteurs des transports, de communication et de l'énergie, notamment le pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), la Communauté économique des Grands Lacs (CEPGL) et l'énergie des Grands Lacs (EGL).	D'ici 2020, améliorer les capacités de gestion, de planification, de recherche et de plaidoyer des opérateurs soutenus, ainsi que la mise en œuvre d'activités structurantes, spécifiques à chaque secteur	% de projets prioritaires de la CEEAC, du PEAC, de la CEPGL et de l'EGL, mis en œuvre par ces organismes avant 2020.	2016 : 10% ; 2020 : Au moins 60%
	214171- Règlementer et inspecter le transport routier régional et national	Actualiser et harmoniser le code communautaire et les codes nationaux de la route des pays CEEAC, leur mise en cohérence avec les réglementations internationales (CEDEAO, COMESA, SADC, UEMOA) et autres bonnes pratiques dans le domaine : charges à l'essieu, poids et dimension, mesures de protection des routes, équipement de contrôle de charge; Veiller à l'application du code communautaire et des bonnes pratiques de gestion du patrimoine routier par des formations et inspections des directions de transport terrestre, des fonds d'entretien routier, des stations de pesage, en appliquant systématiquement la politique du délestage	Développer, d'ici 2020, les transports transfrontaliers et réguler la concurrence afin de pouvoir libéraliser le système de quotas et préserver le patrimoine routier en bon état notamment par une maintenance régulière et le respect des charges à l'essieu	(1) Existence d'un code unique s'appliquant aux transporteurs de la CEEAC ; (2) % d'accroissement des échanges entre pays de la zone CEEAC ; (3) Existence des pesages systématiques le long des corridors, avec délestage systématique du poids incriminé	(1) 2018 ; (2) 10% en 2020 ; (3) 2020

		du poids incriminé.			
	214172-Faciliter le transit frontalier dans la zone CEEAC	Appuyer la réglementation en application du nouveau régime de transit communautaire et généraliser le titre de transit unique dématérialisé, par des formations et sensibilisations des personnels des douanes, des chargeurs et transporteurs des corridors concernés ; Améliorer le contrôle à distance des camions en transit par GPS généralisé et scellement des chargements.	D'ici 2020, simplifier le transit communautaire et limiter les fraudes sur les marchandises en transit	(1) Taux de baisse des pratiques anormales ; (2) Taux de réduction du temps et du coût de transit	(1) 80% : (2) 70%
	214173- Mettre en place un Système d'information et de gestion des corridors routiers	Poursuivre l'OPA en associant l'ISSEA aux syndicats de transporteurs, chargeurs, ports ... et en instaurant un numéro vert permettant à ceux-ci de réagir sur le champ ; Sensibiliser les autorités de la route (douane, police, gendarmerie, communes.) aux résultats annuels de l'OPA et s'assurer que des mesures correctrices soient prises ; Mettre en place une (ou plusieurs) autorité de gestion de ces corridors, regroupant les acteurs des pays traversés.	D'ici 2020, étendre l'expérience initiale du Cameroun inspirée d'autres CER afin de réduire le temps et le coût de transport et, regrouper toutes les autorités des divers pays le long d'un corridor autour d'un objectif commun de fluidifier le transit	Existence d'un SIG des corridors fonctionnel	2020

	214173-Faciliter et sécuriser le transport fluvial	Poursuivre la mise en place de l'Observatoire des barrières non physiques, et y inclure la collecte de données statistiques sur les infrastructures et sur la navigation; Appuyer la mise en application des règlements communs de la CICOS et le renforcement des capacités des administrations en charge de la navigation intérieure dans les états membres; Appuyer la mise en place de la réglementation en matière de gestion des déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires dans les Etats membres de la CICOS et Appuyer la mise en place de guichets uniques pilotes au niveau des ports de Brazzaville et Bangui	D'ici 2020, réduire les coûts et les délais de transport fluvial, le nombre d'accidents et d'incidents de navigation fluviale et mettre en place les règlements de gestions des déchets issus des unités fluviales	(1) % de réduction du nombre de barrières non physique ; (2) Taux de réduction du nombre d'accidents et d'incidents de navigation fluviale ; (3) Taux d'accroissement des échanges transfrontaliers le long des fleuves	(1) 50% ; (2) 60% ; (3) 10%
4	2142- Amélioration du transport aérien	Améliorer la sécurité et la sûreté aérienne et offrir des services de navigation aérienne sûrs, efficaces dans un espace aérien unifié afin d'appuyer le commerce, et l'intégration socioéconomique régionale au sein de la CEEAC.	Augmenter de 23 % d'ici 2020, le trafic aérien intracommunautaire et améliorer le niveau de sécurité et de sûreté aérienne des compagnies aériennes, des aéronefs, des aéroports et services de navigation aérienne.	(1) Volume des échanges commerciaux aériens ; (2) Taux moyen de conformité aux normes de sûreté OACI ; (3) Taux d'augmentation du trafic aérien dans la région CEEAC;(4) Taux de mise aux normes des infrastructures aéroportuaires	(1) 23% en 2025 ; (2) 55% en 2020 ; (3) 13% en 2020 ; (4) 70% en 2020
5	21421- Mettre à jour le Plan d'action de la CEEAC pour l'amélioration du transport aérien en Afrique centrale	Le plan d'action d'amélioration du transport aérien est mis à jour et contribue à améliorer la sécurité et la sûreté de l'aviation civile en Afrique centrale	Doter la CEEAC d'un Plan d'action en tant qu'instrument de base à la législation, à la planification stratégique et à la gestion opérationnelle du secteur du transport aérien en Afrique centrale	Plan d'action actualisé et adopté	2018
5	21422- Appuyer l'opérationnalisation de l'Agence régionale de l'aviation civile	Démarrer l'opérationnalisation du processus : publication au JO de la décision n° 12/CEEAC/CCEG/XVI/15 instituant l'Agence	Renforcer les capacités de l'agence régionale de l'aviation civile afin de contribuer à son opérationnalité dans l'espace CEEAC	Agence régionale opérationnelle	A partir de 2017

5	21423- Appuyer et accompagner l'Agence régionale de supervision de la sécurité aérienne en Afrique centrale (RSOO) : ASSA- AC	1. Renforcement du support institutionnel ; 2. Mise en place d'outils techniques de gestion ; 3. Équipements et formation	Renforcer les capacités de l'agence régionale responsable de la supervision de la sécurité et de la sûreté afin de contribuer à son opérationnalité dans la région	(1) Support institutionnel mis en place ; (2) Outils techniques de gestion mis en place ; (3) Locaux et équipements disponibles ; (4) Inspecteurs régionaux et nationaux (domaines PEL, OPS, AIR et AGA) formés ; (5) Manuels d'inspecteur disponibles ; (6) Nombre de certification d'opérateurs effectuée	En 2020 : - Support institutionnel en place (Organigramme, siège) - Outils techniques en place et opérationnels - Inspecteurs recrutés et en fonction - Nombre de manuels d'inspecteurs élaborés et appliqués - Au moins 10 certification d'opérateurs effectuées
5	21424- Études et appui institutionnel pour le suivi et la coordination des programmes de transport aérien	1. Appui à la mise en place d'un Pool Régional sécurité d'Experts AVSEC ; 2. Formation des administrations d'aviation civile et des unités de transport aérien à la sûreté et la sécurité aérienne ; 4. Appui à la création d'un bureau régional des enquêtes et d'incidents en AOC ; 5. Amélioration des dispositifs de recherche sauvetage en AOC ; 6. Étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre régional de médecine aéronautique ; 7. Étude de faisabilité pour la création d'une société de leasing d'avion en AOC ; 8. Étude diagnostique sur le genre dans le transport aérien en AOC ; 9. Élaboration du plan d'action de la politique genre de l'AOC dans le secteur des transports aériens 10. Formation sur les questions de genre dans les projets régionaux de transport 11. Appui à la mise en place d'une base de données sécurité sur le transport aérien en AOC	Renforcer les mécanismes de coordination en vue d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du transport aérien dans la région	1. Pool régional d'experts AVSEC mis en place ; 2. Formation des inspecteurs des États dans les domaines de la sécurité et des unités Transport aérien. 3. Appui à la création d'un bureau régional des Enquêtes Accidents et incidents ; 4. Amélioration de l'organisation des dispositifs de recherche sauvetage en AOC (SAR) ; 5. Étude de faisabilité pour la création d'une Société de Leasing d'avion en Afrique de l'Ouest et du Centre ; 6. Conduire une étude diagnostique de la situation du genre dans le transport aérien en AOC	En 2020 : 1. Un Pool de 40 experts mis en place 2. Au moins 10 Formations effectuées 3. 1 bureau régional des Enquêtes mis en place. 4. 1 programme de SAR mis en place. 5. Un rapport d'étude validé 6. Une étude diagnostique des données sur le genre validé ;

5	21425- Renforcer la sécurité, la sûreté et à la certification des aéroports par OACI	<p>1. Revue APEX (OACI-ACI) pour la certification, la prise en compte de la dimension genre dans la mise en place des normes des principaux aéroports des deux régions ;</p> <p>2. Élaboration d'un plan d'investissement aéroportuaire de mise aux normes des infrastructures aéroportuaires ;</p> <p>3. Mise en place d'équipe locale de sécurité ;</p> <p>4. Appui au programme des audits et des inspections des États membres.</p>	Mettre les principaux aéroports de la CEEAC aux normes internationales, contribuant ainsi à leur attractivité tout en améliorant le niveau de sécurité globale en vue de la certification	<p>1. Revue APEX sûreté et sécurité</p> <p>2. Plan d'investissement de mise aux normes</p> <p>3. Audits de sécurité et dans la région AOC</p> <p>4. Mise en place d'équipes locales de sécurité de piste efficaces à chaque aéroport international de l'Afrique de l'Ouest et du Centre</p>	En 2020 : 1. Rapport de revue validé 2. Plan élaboré et validé 3. Au moins 1 audits de sécurité et 1 audit de sûreté par an et par aéroport effectués 4. 30 équipes locales de sécurité de piste efficaces mises en place dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre
5	21426- Projet d'étude de faisabilité pour la création et la mise en place d'une académie régionale de l'aviation civile en Afrique centrale	Examiner les conditions de la mise en place d'une institution académique dans la zone CEEAC pour la formation permanente des professionnels d'aviation civile. Elle passera en revue les opportunités qu'offrent les établissements existants dans la sous-région pour retenir celui qui devra être érigé en Académie de formation régionale avec un nouveau statut renforcé et un schéma de mise en place	Permettre aux différents acteurs de l'aviation civile de la sous-région d'offrir à leurs personnels respectifs une formation adéquate, clé incontournable pour une bonne performance dans les domaines de la sécurité et de la sûreté	Taux de non-conformité à la formation et à la qualification du personnel technique	2016 : 88,6% ; 2020 : 40%
5	21427- Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en AC (volet transport aérien)	Actualiser la règlementation communautaire aux nouvelles normes internationales, et veiller à leur adoption par tous les états membres de la CEEAC ; Libéraliser le secteur tout en le régulant ; Appuyer l'agence de sécurité régionale en gestation par des expertises temporaires, recruter et former le personnel de l'agence.	D'ici 2020, assurer le suivi de l'évolution des normes de l'OACI et permettre aux acteurs du secteur (compagnies aériennes, personnel navigant, aéroports, contrôleurs aériens) d'opérer dans toute la région en suivant les mêmes règles, tout en clarifiant la répartition des rôles entre niveaux régional et national ; promouvoir le développement de la concurrence ; opérationnaliser l'agence régionale comme élément structurant de la sécurité aérienne et de la régulation dans la région	Normes OACI de sécurité aérienne	2020 : la sécurité aérienne est de niveau international dans la région et les compagnies aériennes sont reconnues internationalement

4	2143- Technologies de l'Information et Communication (TIC)	Finaliser d'ici 2019, avec l'appui des partenaires, les actions de création/renforcement d'un environnement favorable non seulement à l'accès généralisé aux services de télécommunications/TIC haut débit en zone CEEAC, mais également à l'intégration régionale et continentale.	Doter la CEEAC d'ici 2019, des principaux instruments d'orientation de toutes ses actions et de celles de ses partenaires en matière d'édition de véritables société et économie de l'information en zone CEEAC	1. Toutes les lois types sont approuvées et intégrées dans le corpus législatif des États membres ; 2. Toutes les réglementations nationales sont harmonisées ; 3. Le Service des TIC du SG de la CEEAC est renforcé et peut assurer efficacement le suivi du sous-secteur	
5	21431- Finaliser l'élaboration des lois types et incorporation de ces lois types dans les cadres juridiques nationaux	Valider les lois types et procéder à leur transposition dans les corpus législatifs nationaux des pays membres	Doter la communauté de trois lois types relatives à la cyber sécurité (protection des données à caractère personnel, transactions électroniques et lutte contre la cybercriminalité)	1. Toutes les lois types sont approuvées et intégrées dans le corpus législatif des États membres ; 2. Toutes les réglementations nationales sont harmonisées ;	2016
5	21432- Mettre en œuvre le plan directeur consensuel de déploiement des infrastructures d'interconnexion des États membres de la CEEAC (PACDICE-AC).	Élaborer et faire approuver par les Instances communautaires, le PACDICE-AC	Doter la CEEAC et ses EM, d'un outil de planification consensuelle de déploiement des infrastructures d'interconnexion dans l'espace CEEAC	Le PACDICE-AC est validé par les Instances communautaires	2017
4	2144- Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en AC (volet TIC)	Appuyer les organismes de l'Afrique centrale en charge des questions liées à la gouvernance des infrastructures, en particulier dans le secteur de la communication.	D'ici 2020, améliorer les capacités de gestion, de planification, de recherche et de plaidoyer des opérateurs soutenus, ainsi que la mise en œuvre d'activités structurantes, spécifiques au secteur des TIC	% de projets prioritaires de la CEEAC et de la CEMAC mis en œuvre par ces deux CERs avant 2020.	2016 : 10% ; 2020 : Au moins 50%
5	21441- Benchmarking des TIC en AC	Mettre en place un benchmarking bisannuel des TIC en AC sous l'égide de la CEEAC /CEMAC, autour d'un Pôle technique national à Kinshasa, siège de l'UAT, et en coopération avec l'UIT/UAT ainsi qu'un observatoire des TIC, alimentant une base d'information / site web sur deux micro-serveurs redondants.	D'ici 2020, stimuler la bonne gouvernance par la comparaison des pratiques nationales et améliorer la transparence de la gouvernance pour les populations et les autorités.	(1) Existence d'un Tableau de bord des politiques nationales en TIC et résultats au plan économique et social ; (2) Existence d'une Base d'information des principales données relative à la gouvernance des TIC, accessible à la population et aux autorités ; (3) Taux moyen de baisse des tarifs en FCFA constant	(1) 2017 : (2) 2018 ; (3) 30 à 50%

5	21442-Perspective planification des TIC et	Fournir un socle de connaissances évolutif en matière de TIC dans la région CEEAC notamment en renforce les compétences régionales et coordination ainsi que l'offre de formation en la matière.	D'ici 2020, fournir une perspective d'ensemble des TIC dans la région sur 5 à 10 ans et Identifier les solutions techniques et économiques adaptées aux caractéristiques de la région et de ses diverses zones géographiques et économiques	(1) Existence d'un Plan d'action évolutif des besoins et solutions en TIC pour la région et ses différentes composantes ; (2) Existence d'un Plan stratégique régional en télécommunications comportant un chiffrage des besoins d'investissement et des fonds de soutien au service universel ; (3) Le réseau interuniversitaire régional en TIC est opérationnel	(1) 2018 ; (2) 2018 ; (3) 2019
5	21443-Renforcer la concurrence et la régulation des télécommunications fixes et mobiles et de la société numérique	Renforcer les capacités de coordination des textes règlementaires, des organes de contrôle et de promotion des TIC dans la CEEAC/CEMAC sous l'égide de la CEEAC	Mettre à niveau, d'ici 2020, le cadre réglementaire et organisationnel qui encadre les TIC en AC et mettre en place des règlementations nationales et renforcer et harmoniser les mécanismes de contrôle et de sanction ainsi que les règles de gouvernance des affaires favorisant le développement d'entreprises dans la région et utilisant les NTIC	(1) Taux d'adoption des nouvelles réglementations régionales et nationales ; (2) Taux d'augmentation du nombre d'utilisateurs d'internet ; (3) % de sites Internet de la région supplémentaires en quatre ans (domaines TLD)	(1) 100% des textes de référence nécessaires et plus de 60% d'entre eux au plan national en 2020 ; (2) Plus de 30% entre 2017 et 2020 ; (3) Au moins 50% de sites Internet de la région supplémentaires en quatre ans (domaines TLD)
2	214 - Sous-Programme - Infrastructures des transports, TIC et de facilitation du commerce	Faciliter l'intégration régionale et les échanges économiques entre les états membres à travers l'amélioration des infrastructures, la sûreté des transports	Améliorer l'efficacité et la fiabilité des infrastructures, des services de transport et de communications.	Proportion de capitales régulièrement accessibles par voies bitumées ou desservies par des moyens alternatifs sécurisées	1
3	22 - Programme – Renforcement des capacités productives des pays de la CEEAC	Promouvoir, dans les pays de la CEEAC, les énergies renouvelables dans le cadre de la politique de diversification énergétique et accroître la capacité de production, de transport et de distribution des ressources énergétiques.	Définir et mettre en œuvre une politique communautaire de l'énergie de façon à ce que, d'ici 2030, au moins 50% de la population ait un accès de qualité à l'électricité essentiellement grâce à l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction des pertes.	(1) Taux d'électrification ; (2) Part de l'ER dans l'augmentation des capacités de production d'électricité ;	(1) 54% ; (2) 95%

4	2211- Développer mettre en œuvre la politique énergétique commune (PEC) de la CEEAC	Garantir aux populations de la CEEAC un accès universel au service de l'électricité, grâce à une production mutualisée dans le cadre d'un marché régional de l'électricité, ii) d'autre part à faire de la CEEAC une puissance exportant vers les marchés régionaux (Nigéria, Afrique de l'Ouest notamment) une énergie renouvelable et propre	Doter la CEEAC d'une Politique énergétique commune, outil de fondement à la législation, à la planification stratégique et à la gestion opérationnelle du secteur de l'Énergie en Afrique Centrale	Politique Energétique Régionale élaborée et validée	2016
5	22111- Élaborer et mettre en œuvre la Politique énergétique régionale de la CEEAC	Réaliser toutes les différentes étapes du processus de recrutement du Consultant (TDR, Avis à manifestation, contrat) et de supervision de la Consultation	Élaborer le projet de Politique Energétique Régionale de la CEEAC	Existence d'un document de politique énergétique régionale approuvé par les États	2016
6	22111.1- Organiser l'atelier régional de validation du PEC	Réunir les Spécialistes énergéticiens pour examiner et valider le projet de la PEC / CEEAC	Examiner et valider le rapport du projet de la PER/CEEAC	Existence du projet de la PEC/CEEAC validé	2016
6	22111.2- Elaborer plan de communication du PEC	Élaborer et mettre en œuvre le plan de communication pour la promotion de la PER dans les États membres	Élaborer et mettre en œuvre le plan de communication pour la Promotion de la PER	Existence et niveau de mise en œuvre du plan de communication	2017
6	22111.3-Mobiliser les ressources du PEC	Réaliser un plaidoyer auprès des PTF pour mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets prioritaires dans le domaine énergétique	Faire un plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets prioritaires d'énergie de la Communauté et d'obtenir leur engagement	Taux de projets prioritaires qui obtiennent des engagements ou des intentions de financement de la part des Partenaires Techniques et Financiers ;	75%
7	221113.1-Réunir le Groupe de travail préparatoire à la table ronde sur financement du PEC	Préparer la tenue de la Table ronde en organisant une réunion de lancement du processus d'une part, et d'autre part préparant, traduisant dans les langues de la CEEAC et produisant en nombre requis de produire les documents de plaidoyers,	Informier et sensibiliser les corps diplomatiques du Gabon sur les préoccupations et les projets d'énergie de l'Afrique centrale	Proportion des PTF sensibilisés sur les préoccupations et les projets d'énergie de la CEEAC.	100%

7	221113.3- Assurer le suivi des engagements de la table ronde sur le financement du PEC	Organisez la Table ronde et de faire un suivi des intentions des PTF	Informez et sensibilisez les PTF sur les préoccupations et les projets d'énergie de l'Afrique centrale en vue d'obtenir leur engagement	Taux de participation des partenaires potentiels et taux de couverture des besoins par des intentions de financement	75%
6	221113.2-Organiser la table ronde sur financement du PEC	Suivre les intentions exprimées par les PTF présents de poursuivre les actions de plaidoyer auprès des PTF n'ayant pas exprimé d'intention	Mettre en place un plan de suivi des intentions/engagements	Proportion des intentions soumises après la table ronde des projets d'énergie de la CEEAC.	80%
4	2212- Promouvoir et mettre en œuvre de l'initiative Énergie Durable pour tous (SE4ALL) en Afrique Centrale	L'initiative « Énergie durable pour tous » (SE4ALL en anglais) a été lancée en 2011 dans le but d'atteindre les trois objectifs ci auprès d'ici 2030, Il s'agit de : Assurer un accès universel à des services énergétiques modernes (ii) doubler le taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique (iii) doubler la part des énergies renouvelables dans la part de mix énergétique.	Promouvoir la fourniture d'une Énergie abordable, fiable et durable dans la Communauté	SE4ALL est mise en œuvre en Afrique Centrale	A partir de 2017
		Réunir les acteurs nationaux et les autres parties prenantes pour s'approprier du processus de mise en œuvre de l'initiative SE4ALL	Démarrer un processus d'appropriation qui permettra la mise en place des conditions optimales de réussite de l'initiative SE4ALL dans les États membres	Part des acteurs nationaux et des autres parties prenantes sensibilisés sur leur rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'initiative	100%
4	2213- Appui aux États membres pour le développement de plans d'action nationaux de développement durable	Il s'agit de doter chaque pays d'un cadre pour la coordination des bailleurs de fonds et l'aide dans le domaine de l'énergie	Permettre à chaque État membre de disposer d'un programme d'action national de Développement Durable	Nombre d'États disposant de programme d'action national de Développement Durable	11
4	2214- Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en AC (volet Energie)	Appuyer les organismes de l'Afrique centrale en charge des questions liées à la gouvernance des infrastructures, en particulier dans le secteur de l'énergie.	D'ici 2020, améliorer les capacités de gestion, de planification, de recherche et de plaidoyer des opérateurs soutenus, ainsi que la mise en œuvre d'activités structurantes, spécifiques au secteur de l'énergie	% de projets prioritaires de la CEEAC et de la CEMAC mis en œuvre par ces deux CERs avant 2020.	2016 : 10% ; 2020 : Au moins 50%

5	22141- Créer un environnement favorable pour le développement de projets d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	Renforcer les capacités des organismes de la CEEAC, définir et adopter des directives d'harmonisation pour la formulation de cadres juridiques et réglementaires pour le solaire, la biomasse, la petite hydro, l'éolien et l'EE ; Créer de Centres d'excellence dans les Universités et centres de formation spécialisés dans la région	D'ici 2020, mettre en œuvre une politique cohérente d'intégration régionale en matière de promotion des énergies renouvelables (ER) et de l'efficacité énergétique (EE) à travers le développement de régulations régionales et de cadres réglementaires et juridiques nationaux ainsi que les instruments (tarif d'achat, contrat d'achat d'électricité type, mandats, etc.) aptes à créer un véritable marché des EE et de l'EF	(1) Existence d'une directive harmonisant les cadres légaux et juridiques pour les Energies Renouvelables applicable dans la région ; (2) Un projet pilote d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique est réalisé dans chacun des onze pays de la CEEAC ; (3) Existence d'une loi formalisant l'utilisation exclusive des lampes à basse consommation (LBC) ; (4) Une cartographie des sources d'Energies Renouvelables est mise en place	(1) 30 mois après le démarrage du projet ; (2) 22 projets au total d'ici 2020 ; (3) 2019 ; (4) 2019.
3	221 – Sous-programme – Renforcement des capacités énergétiques de la CEEAC	Promouvoir la mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau en vue d'assurer la satisfaction des besoins des populations en eau potable et en assainissement, en agriculture et alimentation ainsi que la satisfaction des besoins en eau à des fins économiques tout en satisfaisant aux exigences environnementales.	Mettre en œuvre la politique régionale de l'eau de façon à, d'ici 2025, accroître sensiblement l'accès de la population à eau potable et à l'assainissement, et augmenter la part des budgets nationaux consacrés à la mise en valeur durable des ressources en eau à des fins socioéconomiques.	(1) Taux de population supplémentaire ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement ; (2) Taux d'augmentation des prélevements des ressources en eau à des fins socio-économique ; (3) Taux d'accroissement des budgets nationaux alloués à l'eau potable et à l'assainissement	(1) 10% ; (2) 5% ; (3) 5%
4	2221- Gouvernance de l'eau et accès à l'AEPA en milieu rural	Appui pour améliorer le cadre de gouvernance des ressources en eau à travers l'élaboration des instruments tels que la Politique, le code de l'eau, le SIE etc., et à l'accès à l'eau potable et assainissement en milieu rural	Mettre à la disposition des États membres les instruments de gouvernance de l'eau et améliorer les taux d'accès à l'AEPA en milieu rural ainsi que la mise en place des bassins de l'Ogooué et du Ntem	1) Chaque État membre dispose de politique nationale de l'eau, de code de l'eau 2) Nombre de nouveaux organismes de bassin mis en place 3) taux de population du milieu rural supplémentaire ayant accès à l'eau potable	1) 11 Pays 2) 1 organisme de bassin 3) 10%

5	22211- Appui à l'élaboration de la Politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement dans 4 pays (Cameroun, Gabon, STP et Congo)	Pour contribuer à la bonne gouvernance de l'eau, l'appui consistera à assister techniquement et financièrement 4 pays de la CEEAC ne disposant pas de document officiel de Politique de l'eau dans la formulation de leur document de Politique et stratégies nationales en matière d'Eau et d'Assainissement (PSNEAU) en cohérence avec la politique régionale de l'eau de la CEEAC	Permettre à 4 pays de la CEEAC (Congo, Cameroun, STP et Gabon) de disposer de document officiel de politique nationale de l'eau basée sur les principes GIRE ainsi que des instruments juridiques y relatifs.	Nombre de nouveaux pays disposant de document de politique nationale GIRE	4
5	22212- Renforcements des systèmes d'information et des outils d'évaluation, planification et gestion des ressources en eau (évaluation, modélisation, plan d'affectation, SIG, SNIE,)	Le suivi quantitatif des ressources en eau de surface est assuré par les organismes de bassins et les États, cependant, les réseaux d'observation souffrent de beaucoup de déficiences du fait de l'absence de la maintenance des stations de mesures, L'action vise l'extension et le renforcement des systèmes d'information et des outils d'évaluation qui permettront une planification et gestion plus efficace des ressources en eau,	Améliorer la couverture du Réseau de suivi des Ressources en Eau, en tenant compte des ressources financières disponibles et du besoin d'information sur les Ressources en Eau. - Rechercher un meilleur financement des activités de suivi des Ressources en Eau	(i) nombre d'agents formés (ii) Restaut optimal mis en place	
5	22213- Appui à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural	Les zones rurales souffrent d'un manque d'infrastructures d'eau et d'assainissement de base, le taux d'accès à l'eau potable n'est que de 46% et celui aux installations sanitaires améliorés de 37% alors que les taux d'accès pour l'Afrique subsaharienne sont de 58% pour l'eau potable et de 37% pour l'assainissement. L'action consiste à faire une étude des connaissances, attitudes et pratiques, une étude et équipement en ouvrage d'assainissement de 1000 villages, une étude et construction de 20000 points d'eau et de mettre en place un dispositif de renforcement des capacités dans les administrations responsables de l'eau et de l'assainissement,	Améliorer l'accès et la disponibilité des services d'alimentation en eau et d'assainissement dans le milieu rural des pays de la CEEAC	(i) nombre de villages équipés en ouvrage d'assainissement (ii) nombre de points d'eau construits (iii) nombre d'administrations responsables de l'eau renforcées	(i) 1000 villages (ii) 20000 points d'eau construits (iii) 11 Administrations renforcées,

5	22214- Appui au développement des cadres formels de gestion des bassins internationaux non encore dotés d'organes de gestion	Le Cameroun, le Gabon, le Congo et la Guinée équatoriale partagent un territoire de 2 bassins à savoir le Ntem et l'Ogooué, en vue d'améliorer la gestion concertée de ces bassins, il envisagé d'appuyer dans l'élaboration des textes constitutifs et des stratégies de développement de ces bassins,	Encourager les États membres de la CEEAC riverains des bassins versants de Ntem et de l'Ogooué à se doter d'organes formels de gestion	Nombre d'organismes de bassin mis en place	1
4	2222- Opérationnalisation du Centre Régional de coordination de la Gestion des Ressources en Eau de l'Afrique Centrale	Orientée vers le cadre institutionnel régional de l'eau, cette action vise à asseoir le dispositif institutionnel de gestion de l'eau à l'échelle régionale ainsi que le système d'information qui l'accompagne.	Rendre opérationnelle la structure exécutive du cadre institutionnel régional de mise en œuvre de la Politique Régionale de l'Eau	CRGRE opérationnel	
5	22221- Élaboration d'une stratégie régionale d'implication du genre dans la gestion des ressources en eau en Afrique Centrale	Conscient des enjeux et des défis importants dans le domaine de l'intégration du genre dans les politiques publiques, l'action consiste à la formulation de document de stratégies régionales d'intégration du genre dans la gestion des ressources en eau de l'Afrique centrale, son plan d'action de mise en œuvre et les processus et les mécanismes organisationnels permettant la concrétisation de ce plan d'action.	Développer une stratégie de participation et d'intégration des questions de genre dans la gestion des ressources en eau	Nombre de documents portant stratégie de participation et d'intégration du genre développé	1
5	22222- Élaboration et ratification d'une convention-cadre régionale sur la gestion des eaux internationales	Au regard de l'existence dans la région de la CEEAC d'importants bassins hydrographiques et hydrogéologiques partagés, l'élaboration d'un texte cadre régional de prévention des conflits et de l'utilisation des ressources en eau partagées apparaît comme une pièce maîtresse pour l'établissement d'un cadre d'intégration devant permettre aux pays et aux bassins de la région d'avancer plus vite et de manière concertée dans la mise en œuvre de la GIRE en Afrique Centrale.	Constituer un cadre à la coopération régionale engagée pour prévenir les conflits autour de l'eau et de l'utilisation des ressources en eau partagées de l'Afrique Centrale	Nombre de documents de projet de convention pour la prévention des conflits et l'utilisation des ressources en eau partagées de l'Afrique Centrale adoptée	1

5	22223- Mise en place du Fonds régional de Solidarité pour l'eau (FORSEAU)	Le Fonds Régional de l'eau a pour objet de recueillir les ressources mobilisées auprès des donateurs en vue du financement d'activités propres à faciliter l'investissement et le développement de l'infrastructure dans le secteur de l'eau en Afrique Centrale. C'est la réponse de la CEEAC à la problématique d financement du secteur de l'eau dans ses États membres, L'activité consiste à valider le document de création du FORSEAU élaboré avec l'appui de GWP-Caf	Doter la CEEAC d'un Fonds Régional de Solidarité pour l'Eau (FORSEAU)	Nombre de Documents-cadres de création du FORSEAU validé,	1
5	22224- Mise en place d'un Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau (CRGRE) fonctionnel	L'action est l'exécution de la décision de la XVIe Conference des Chefs d'État et de gouvernements de la CEEAC du 25 mai 2015 à Ndjjamena portant création du CRGRE, Il s'agit de renforcer les capacités humaines et matérielles du CRGRE en vue de le rendre opérationnel,	Assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique régionale de l'Eau et la promotion de la Gestion intégrée des Ressources en Eau en Afrique Centrale	Niveau d'opérationnalité de la CRGRE	75%
5	22225- Conception détaillée, développement et mise en place d'un Système d'Information sur l'Eau à caractère régional incluant les renforcements des capacités de la CEEAC et des États Membres pour la maîtrise du système	L'opérationnalisation du SIE a été programmée en 6 phases principales qui vont articuler progressivement sa mise en place et son développement. Les conclusions de l'étude de faisabilité et de mise en place du SIE ont été adoptées en avril 2012 à Bangui par les ministres responsables de l'eau des États membres de la CEEAC et les outils d'opérationnalisation du SIE élaborés en décembre 2014, L'action consiste à poursuivre le développement du SIE en vue de le rendre opérationnel.	1) Compléter et développer l'architecture SIE. 2) Développer des modules thématiques ainsi que les applications thématiques du Système et mettre en réseau les bases de données nationales existantes. 3) Promouvoir et renforcer les échanges de données et informations sur l'eau entre les pays membres, les organismes de bassin, les institutions et organisations régionales de l'espace CEEAC. 4) Renforcer les capacités des acteurs SIE.	2) Existence et niveau de fonctionnalité de la base de données régionale sur l'Eau	75%

5	22226- Appui au renforcement des capacités des pays de la CEEAC par la formation de nouveaux cadres techniques et ingénieurs	L'appui consiste à supporter les coûts de formations des étudiants et de recyclages des cadres techniques et ingénieurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	Appuyer les États, les organismes de bassin existants de l'Afrique Centrale et le CRGRE à renforcer efficacement les capacités des cadres techniques et ingénieurs du secteur de l'eau et de l'Assainissement pour accélérer la mise en œuvre des investissements pressants dans le secteur de l'eau	1) Nombre d'étudiants formés et de cadres recyclés en matière d'eau sur financement de la CEEAC	11
3	222 – Sous-programme - Développement et maîtrise des ressources en eau	Assumer le leadership dans le processus de transformation structurelle et durable des économies de la région en vue de réduire leur dépendance vis-à-vis des industries extractives et contribuer à la création d'emplois décents et à la réduction de la pauvreté	A l'horizon 2025, doter la région d'un tissu industriel dense, compétitif et contribuant davantage pour une croissance inclusive, par une plus grande transformation des ressources extractives	(1) Part du secteur manufacturier dans le PIB	15% (contre 8)
				(2) Part des produits manufacturés dans les exportations	25% (contre 5)
4	2231- Politique industrielle commune et promotion des investissements publics régionaux	Doter la région d'organes et d'outils performants permettant un meilleur suivi des politiques économiques et favorables au développement des activités économiques	Accroître le volume d'investissements privés dans la région et contribuer à leur diversification de manière à soutenir le processus de transformation structurelle	Part des investissements privés dans le PIB/CEEAC	30%
5	22311- Mettre en place les mécanismes de coordination et de mise en œuvre de la politique industrielle commune de la CEEAC	Conformément aux dispositions du Traité instituant la CEEAC, créer un cadre d'orientation pour la mise en œuvre du processus d'industrialisation et de transformation structurelle des économies de la région	Améliorer la gouvernance économique et veiller à un développement industriel équilibré de la région	Existence d'un Conseil des ministres et d'un Comité d'Experts sur l'industrie	1 Conseil annuel
5	22312- Constituer une base de données sur les statistiques industrielles et les infrastructures économiques (énergie et transport)	Doté la région d'outils performants permettant un meilleur suivi de la productivité et de la compétitivité de l'économie	Faciliter et améliorer le suivi des indicateurs de performance économique et technologique de la région	Existence et niveau d'opérationnalité de la Base de données	75%

5	22313- Participer aux foras et conférences internationales sur l'industrie et la transformation structurelle des économies d'Afrique centrale	Contribuer à créer un cadre favorable au développement des relations d'affaires et des investissements au profit des pays de la région	Faciliter l'émergence des relations d'affaires au bénéfice du secteur privé de la région	% de participants et de partenaires à la conférence représentant le secteur privé	80%
5	22314- Appui à la mise en œuvre du projet Afripanet de renforcement des capacités des agences de promotion des investissements (API) et leur mise en réseau		Améliorer la visibilité sur les investissements réalisés dans la région ainsi que les opportunités existantes	Portail Afripanet de promotion des investissements	Opérationnel en 2018
5	22315- Participation aux rencontres internationales en relation avec les questions de développement économique (CIE/CEA, Conférence des ministres des Finances et de l'Économie, Conférence des ministres industrie, ONUDI, BAD)	Faire la veille économique et assurer la représentativité de la CEEAC dans les rencontres internationales en relation avec les questions de développement économique	Capitaliser sur les expériences des experts internationaux pour mener à bien le suivi des politiques de développement économique	Niveau de participation aux rencontres internationales	90%
4	2232- Mise en œuvre du plan d'action pour le Développement Industriel Accéléré de l'Afrique (AIDA)	Accélérer le développement du secteur industriel afin qu'il contribue davantage à la croissance et à la transformation structurelle des économies de la région	Améliorer la contribution du secteur manufacturier à la croissance, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté	Part du secteur industriel manufacturier dans la croissance économique régionale	15-20%
5	22321- Réaliser l'étude pour l'opérationnalisation du Centre régional de développement industriel	Doter la région d'une structure d'appui multidimensionnel aux industries et œuvrer pour le transfert des technologies en faveur de l'Afrique centrale	Améliorer la qualité des services rendus aux industries pour renforcer leur compétitivité	(i) Rapport validé	2018
5	22322- Réaliser l'étude pour l'identification et la faisabilité pour des Pôles régionaux de formation technologique et d'incubation d'entreprises	Créer le cadre et les conditions en vue d'améliorer la productivité des industries de la région ainsi que les capacités nécessaires pour absorber le transfert des technologies nécessaire à l'amélioration de la compétitivité	Améliorer quantitativement et qualitativement les ressources humaines mises à la disposition des industries de la région	(i) Nombre de pôles de formation et d'incubation identifiés	Un (1) par pays membre

5	22323- Appui à la mise en œuvre du programme de développement des chaînes de valeurs dans les filières à fort potentiel	Faciliter les regroupements et la spécialisation des PME suivant l'approche des clusters pour créer la mutualisation des coûts et l'émulation collective	Faciliter la création des activités de plus en plus spécialisées pour exploiter efficacement les opportunités que regorgent les principales filières prioritaires de l'économie	(i) Nombre de clusters par pays  (ii) Nombre d'entreprises mises à niveau	2 par pays
5	22324- Appui à la mise en œuvre du Programme de mise à niveau des industries (PRMN)	Faciliter la modernisation du tissu industriel afin qu'il puisse affronter le libre échange	Améliorer les capacités de gestion, techniques et financières d'une masse critique de PME des filières prioritaires pour permettre aux économies de la région de faire face au libre échange	(i) % de structures d'appuis aux entreprises renforcées ; (ii) % d'entreprises mises à niveau	(i) 80% (ii) 85%
5	22325- Appui à la mise en œuvre du programme Infrastructure Qualité en Afrique centrale (PIQ-AC)	Faciliter l'appropriation des enjeux et défis des questions relatives aux normes et la gestion de la qualité dans le commerce international	Améliorer la compétitivité des PME dans les filières prioritaires de l'économie notamment sur les questions relatives aux normes et la gestion de la qualité	Nombre de structures de gestion de la norme ou de la qualité mises en place ou renforcées	Au moins une par pays
4	2233- Politique commune minière de la CEEAC	Elaborer et promulguer un règlement communautaire sur les principes généraux applicables à l'industrie minière dans l'espace CEEAC et soutenir les grands projets miniers transfrontaliers qui pourraient permettre le développement d'un pôle métallurgique régional basé sur la transformation sur place de l'ensemble des minéraux exploités en Afrique centrale.	Disposer, d'ici 2018, d'un cadre législatif et réglementaire communautaire sans grandes disparités d'un pays à l'autre, de manière à attirer les investisseurs étrangers directs à participer au développement minier de la zone CEEAC.	Existence d'un document de politique commune minière	Au plus tard fin 2018

4	2234- Politique commune de raffinage et de distribution de produits pétroliers	Accélérer la réforme du secteur du raffinage en zone CEEAC en proposant la mise en place d'une raffinerie régionale ayant la taille critique et rassemblant les pays de la CEEAC en vue de produire de façon compétitive des produits raffinés distribués sur un large marché régional, grâce à la mise en place, en sus de la raffinerie, d'une plateforme de stockage de produits pétroliers assurant une sécurité d'approvisionnement pour toute la région.	Trouver une issue durable à la multiplication des raffineries nationales afin de pérenniser une offre autochtone de produits pétroliers raffinés en zone CEEAC	Existence d'un document de politique commune de raffinage et de distribution de produits pétroliers	2018
---	--	--	--	---	------

PILIER 2 - MARCHE COMMUN ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

DETAIL DES COUTS ET OBJECTIFS

ACTIONS	Nature dépense (PFIT)	Source de financement (PT, EM, CEEAC)	2016		2017		2018			
			Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant		
Pilier 2 - Marché commun et diversification économique										
2.1 - Programme – Commerce et développement des échanges										
211 - Sous-Programme – Zone de Libre échanges et Union douanière										
2111- Mise en place de la Zone de Libre-Échange	DP	CEEAC								
21111- Organiser les missions de plaidoyer, vulgarisation des instruments de la ZLE et d'appui aux administrations nationales concernées	DP	CEEAC								
21111-1. Mettre en œuvre les activités préparatoires aux missions de plaidoyer	DP	CEEAC	Préparation et validation du dossier technique	15 000 000						
21111-2- Organiser des réunions de sensibilisation avec toutes les parties prenantes au sein des 11 Etats Membres (pouvoirs publics, secteur privé, société civile, médias, etc.)	DP	CEEAC	2 groupe de pays sensibilisés	10 000 000	2 autres groupes de pays sensibilisés	10 000 000				

21111.3- Accélérer la mise en œuvre des programmes d'élimination des Barrières tarifaires dans l'espace CEEAC	DP	CEEAC	Missions d'évaluation	10 000 000	Missions d'évaluation	10 000 000	Missions d'évaluation	10 000 000
21111.4- Mettre en place un système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des barrières nationales tarifaires	DP	BAD (PARCI)			Etude de faisabilité validée	20 000 000	Système fonctionnel	45 000 000
21112- Simplifier et harmoniser les règles d'origine dans l'espace CEEAC	DP	BAD (PARCI)	Missions d'évaluation	10 000 000	Missions d'évaluation	10 000 000		
21112.1- Organiser une réunion des Ministres du COPIL/CER-AC avec un segment des Experts	DP	BAD (PARCI)	1 Conseil des Ministres COPIL	60 000 000	1 Conseil des Ministres COPIL	60 000 000		
21112.2- Sensibiliser les opérateurs en vue de l'appropriation des instruments de la ZLE	DP	BAD (PARCI)	4 pays	25 000 000	7 pays	45 000 000		
21113.1- Organiser le Comité conjoint « Commerce, Douane et Immigration » avec un segment ministériel	DP	CEEAC	2 réunions (Experts + Ministres)	60 000 000	1 réunion annuelle	45 000 000	1 réunion annuelle	45 000 000
21113.2- Mettre en place un mécanisme de collecte des information/Missions de suivi évaluation de la mise en œuvre de la ZLE	DP	CEEAC	1 rapport	10 000 000	4 rapports	40 000 000	4 rapports	40 000 000
21113- Contribuer à la préparation et à la signature d'un accord de partenariat entre la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD et l'UMA dans la perspective de la ZLE continentale	DP	CEEAC	1 Accord signé en 2016	5 000 000	2 Accords signés en 2017	10 000 000		

21114- Contribuer à la mise en place d'un Comité de pilotage CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD et UMA dans le cadre de la ZLE continentale	DP	CEEAC					1ère réunion du COPIL	20 000 000
21115 - Coopération et Accès aux marchés d'exportation	DP	CEEAC	Mission d'évaluation	10 000 000	Missions d'évaluation	10 000 000	Missions d'évaluation	10 000 000
21115.1- Négociations des accords commerciaux régionaux	DP	UE, 11è FED			Prestation consultant et réunion de validation de la stratégie	70 000 000	Mise en œuvre de la stratégie	100 000 000
21115.2- Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne	DP	UE, 11è FED	Réunions du Comité et des Ministres APE	80 000 000	Réunions du Comité et des Ministres APE	80 000 000	Réunions du Comité et des Ministres APE	80 000 000
21115.3- Stratégie Régionale d'Aide pour le Commerce (SRAC).	DP	UE, 11è FED			Prestation consultant	25 000 000	Validation et dissémination stratégie	60 000 000
2112- Renforcement de l'Union douanière								
21121- Mettre en place le Tarif extérieur commun unique CEEAC/CEMAC sur les produits importés de pays non membres	DP	BAD (PARCI)	TdR et lancement étude TEC CEEAC/CEMAC	20 000 000	Conseil des Ministres validation étude TEC CEEAC/CEMAC	60 000 000	Comité Technique sur le TEC CEEAC/CEMAC	35 000 000
21122- Harmoniser les systèmes tarifaires entre la CEEAC et la CEMAC	DP	BAD (PARCI)	Harmonisation système tarifaire 6 pays	20 000 000	Harmonisation 8 pays CEEAC	20 000 000	Harmonisation 11 pays CEEAC	20 000 000
21123- Mettre en place un mécanisme unique de compensation des pertes de recettes	DP	BAD (PARCI)			Etude mécanisme de compensation	25 000 000	Mise en place mécanisme	

21124- Mettre en place un document douanier unique valable pour toutes les déclarations aux frontières	DP	BAD (PARCI)			Missions d'évaluation	10 000 000	Missions d'évaluation	10 000 000
21125- Mettre en place un système informatisé unique de douanes aux frontières de la CEEAC	DP	BAD			Extension pays CEEAC	60 000 000	Extension pays CEEAC	60 000 000
<b>212 - Sous-Programme - Commerce et facilitation des affaires</b>								
2121- Programme régional d'appui au Secteur privé pour l'Afrique centrale (PRADSP)	DP	UE, 11è FED						
21211- Mettre en place un Observatoire régional du secteur privé	DP				Observatoire opérationnel à partir de 2018	1 482 000 000		
21212- Fournir un appui aux Organisations professionnelles de la CEEAC					Sélection et renforcement des capacités des Associations	1 550 000 000	Développement des services aux membres	3 824 000 000
21213- Fournir un appui aux clusters					Identification des initiatives nationales	366 000 000	Appui à l'animation des clusters, Facilité d'assistance et capitalisation	9 463 000 000
21214- Fournir un appui direct aux PME leaders des clusters							Facilité mise en place en 2018	12 040 000 000
2122- Programme régional d'amélioration du climat des affaires en Afrique centrale (PRACAC)	DP	UE, 11è FED						
21221- Renforcer l'intégration régionale	DP	UE, 11è FED + CEEAC						

212211- Mettre sur pied un business Forum de la CEEAC	DP	UE, 11è FED + CEEAC			Forum annuel	130 000 000	Forum annuel	130 000 000
212212- Former et développer le réseau d'entrepreneurs en Afrique centrale	DP	UE, 11è FED + CEEAC			8 pays	98 393 550	3 pays	32 797 850
21222- Faciliter le dialogue public-privé	DP	UE, 11è FED + CEEAC						
21223- Promouvoir une administration moderne et connectée (eGov)	DP	UE, 11è FED + CEEAC			5 pays	200 000 000	6 pays	200 000 000
21224- Améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires	DP	UE, 11è FED + CEEAC			1 plan d'action validé	26 238 280	6 plans d'action validés	180 000 000
21224- Développer les compétences à travers une meilleure adéquation emploi/formation	DP	UE, 11è FED + CEEAC			Etude disponible et validée	60 000 000	Mise sur pied d'un observatoire	196 787 100
<b>213- Sous-Programme - Libre circulation des personnes et levée des obstacles au droit d'établissement et migrations</b>								
2131- Libre circulation de personnes dans l'espace CEEAC	DP	CEEAC					11 pays ont ratifié le protocole sur la libre circulation des personnes et le droit d'établissement	35 000 000
21311- Promouvoir les mesures visant à exempter de visas, les ressortissants de la CEEAC détenteurs de passeports diplomatiques et de service	DP	CEEAC			Missions d'évaluation	10 000 000	Missions d'évaluation	10 000 000

21312- Promouvoir l'élaboration des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein de l'espace CEEAC	DP	CEEAC			Consultant pour établissement des protocoles	15 000 000		
21313- Promouvoir la ratification des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des EM qui ne l'ont pas encore fait	DP	CEEAC				Protocoles ratifiés par les EM concernés (Missions d'évaluation)	15 000 000	
21314- Appuyer la mise en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme dans chaque EM	DP	CEEAC			Recrutement consultant	20 000 000	Missions d'appui	20 000 000
21315- Mettre en place du passeport CEEAC et des bornes biométriques	DP	CEEAC	Acquisition des bornes biométriques aux frontières de chaque pays		Prestations consultant étude de faisabilité + réunion de validation de l'étude passeport CEEAC	80 000 000	Choix de l'opérateur et du spécimen passeport + production et distribution des passeports dans chaque pays	
21316- Politique commune en matière d'émigration et d'immigration	DP	CEEAC			Prestation consultant et réunion des Ministres en charge de l'émigration et de l'immigration	80 000 000		

2132- Libre circulation des biens	DP	CEEAC			Régime d'assurance auto communautaire établit et mis en application à partir de 2017		Frais de transit routier harmonisés à partir de 2018	
2133- Libre circulation des services et capitaux	DP	CEEAC			Protocole établit et ratifié par tous les EM de la CEEAC avant 2018	80 000 000		
<b>214 Sous-programme - Infrastructure des transports, TIC et de facilitation du commerce</b>								
2141- Amélioration du transport terrestre et ferroviaire	DP							
21411- Projet d'étude de la route Ouessos-Bangui-N'Djamena et de la navigation sur le fleuve Congo et ses affluents Oubangui et Sangha	DP	Don FAD; CEEAC & CEMAC			Etude finalisée et approuvée avant fin 2017	516 000 000		
21412- Projet de construction du pont sur le fleuve Ntem, sur la route transnationale Kribi-Campo-Bata	DP	FPPI- NEPAD/BAD, Cameroun, GE				Pont mis en service en 2018	1 800 000 000	

21413- Projet d'aménagement de la route Ndende-Doussala-Dolisie	DP	Don FPPI- NEPAD, Don PRI (BAD), CEEAC & Congo	Bitumage du tronçon Ndendé-Doussala (49 km) ; bitumage du tronçon Kibangou-Dolisie (94Km) ; aménagement minimal du tronçon Ngongo-Kibangu (130 km) ; construction du pont frontalier à Ngongo et ses voies d'accès ; Construction du PCUF à Doussala (Gabon)	1 371 031 830				
21414- Projet de construction du pont sur la rivière Oubangui entre les villes de Bangui (RCA) et de Zongo (RDC), de construction et bitumage des routes Bangui-Kisangani-Bujumbura et Kisangani-Kampala	DP	BAD/FAD			Etudes finalisées et validées avant 2018	1 000 000 000		
21415- Projet de construction du pont rail-route entre Brazzaville et Kinshasa (longueur 2.0/2.5 km) et son prolongement sur Ilebo	DP	Don1 : FAD ; Don2 : FPPI-NEPAD ; Congo et RDC	Etude APS du volet pont route-rail (PRR) et étude de faisabilité technico-économique du volet chemin de fer finalisées et approuvées	1 900 000 000	Etudes APD + DAO du pont route-rail et APS du chemin de fer (phase 2) finalisées et approuvées	1 700 000 000		

21416- Projet d'aménagement de la route Ouedo-sangmélima et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville-Yaoundé	DP	BAD (Don FAD) ; Congo ; Cameroun, CEEAC et Chine	Achèvement de la Phase 1 du projet	578 814 600 000	Démarrage de la phase 2 du projet		Poursuite phase 2	
21417- Programme de facilitation du transport sur le corridor routier multinational Bamenda-Enugu entre le Cameroun et le Nigeria	DP	FAD ; BM ; JICA	Achèvement des travaux routiers dans les deux pays	204 555 000 000	Livraison du pont frontalier sur le cross river et du PCUF			
21417- Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en AC (volet transports terrestre et fluvial)	DP	UE, 11è FED		0		1 311 914 000		1 311 913 999
214171- Règlementer et inspecter le transport routier régional et national	DP	UE, 11è FED			Mise en œuvre	218 652 333	Mise en œuvre	218 652 333
214172-Faciliter le transit frontalier dans la zone CEEAC	DP	UE, 11è FED			Mise en œuvre	218 652 333	Mise en œuvre	218 652 333
214173- Mettre en place un Système d'information et de gestion des corridors routiers	DP	UE, 11è FED			Mise en œuvre	437 304 667	Mise en œuvre	437 304 667
214173-Faciliter et sécuriser le transport fluvial	DP	UE, 11è FED			Mise en œuvre	437 304 667	Mise en œuvre	437 304 667
2142- Amélioration du transport aérien	DP							
21421- Mettre à jour le Plan d'action de la CEEAC pour l'amélioration du transport aérien en Afrique centrale	DP	BAD/PASTACO			Plan d'action actualisé et validé fin 2017	60 000 000		

21422- Appuyer l'opérationnalisation de l'Agence régionale de l'aviation civile	DP	BAD/PASTACO	Recrutement staff Agence + Acquisition logistique+ Manuel des procédures	35 000 000				
21423- Appuyer et accompagner l'Agence régionale de supervision de la sécurité aérienne en Afrique centrale (RSOO) : ASSA- AC	DP	BAD/PASTACO	Support institutionnel mis en place ;	. Inspecteurs recrutés et en fonction . Nombre de manuels d'inspecteurs élaborés et appliqués	74 000 000	. Au moins 10 certification d'opérateurs effectuées	50 000 000	
21424- Études et appui institutionnel pour le suivi et la coordination des programmes de transport aérien	DP	BAD/PASTACO		. Pool régional d'experts AVSEC mis en place ; . Formation des inspecteurs des Etats dans les domaines de la sécurité et des unités Transport Aérien	100 000 000	. Formation des inspecteurs des Etats dans les domaines de la sécurité et des unités Transport Aérien . Appui à la création d'un bureau régional des Enquêtes Accidents et incidents ;	80 000 000	

21425- Renforcer la sécurité, la sûreté et à la certification des aéroports par OACI	DP	BAD/PASTACO			1. Rapport de revue validé 2. Plan élaboré et validé 3. Au moins 1 audit de sécurité et 1 audit de sûreté par an et par aéroport effectués 4. 30 équipes locales de sécurité de piste efficaces mises en place dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre	150 000 000	. Plan élaboré et validé . Au moins 1 audit de sécurité et 1 audit de sûreté par an et par aéroport effectués . 15 équipes locales de sécurité de piste efficaces mises en place	50 000 000
21426- Projet d'étude de faisabilité pour la création et la mise en place d'une académie régionale de l'aviation civile en Afrique centrale	DP	BAD/PARCI	Etude faisabilité disponible et validée	60 000 000	Démarrage du projet d'Académie régional		Mise en œuvre du projet	
21427- Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en AC (volet transport aérien)	DP	UE, 11è FED			Mise en œuvre	655 957 000	Mise en œuvre	655 957 000
2143- Technologies de l'Information et de Communication (TIC)	DP							
21431- Finaliser l'élaboration des lois types et incorporation de ces lois types dans les cadres juridiques nationaux	DP	BAD/FAD-PARCI	Lois-types approuvées et intégrées dans les législations nationales avant 2018	100 000 000			Règlementations nationales harmonisées	32 000 000

21432- Mettre en œuvre le plan directeur consensuel de déploiement des infrastructures d'interconnexion des États membres de la CEEAC (PACDICE-AC).	DP	BAD/FAD-PARCI			Le PACDICE-AC est validé en 2017	62 500 000 000		
2144- Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en AC (volet TIC)	DP	UE, 11è FED		0		1 147 924 750		1 147 924 750
21441- Benchmarking des TIC en AC	DP	UE, 11è FED			Mise en œuvre	163 989 250	Mise en œuvre	163 989 250
21442-Prospective et planification des TIC	DP	UE, 11è FED			Mise en œuvre	491 967 750	Mise en œuvre	491 967 750
21443-Renforcer la concurrence et la régulation des télécommunications fixes et mobiles et de la société numérique	DP	UE, 11è FED			Mise en œuvre	491 967 750	Mise en œuvre	491 967 750
22 Programme : Renforcement des capacités productives des pays de la CEEAC								
221 Sous-programme - Renforcement des capacités énergétiques de la CEEAC								
2211- Développer mettre en œuvre la politique énergétique commune (PEC) de la CEEAC	DP	BAD ; UE ; CEEAC ; EM-CEEAC	Politique régionale validée en 2016 ;		Table ronde + mission de suivi des engagements des bailleurs	80 000 000	Mise en œuvre du PER + Mission de suivi des engagements	300 000 000
22111- Élaborer et mettre en œuvre la Politique énergétique régionale de la CEEAC	DP	BAD/FAD-PARCI	3	150 000 000				
22111.1- Organiser l'atelier régional de validation du PEC	DP		Projet politique disponible	de 45 000 000				

22111.2- Elaborer plan de communication du PEC	DP				Plan de communication validée en 2017	5 000 000		
22111.3-Mobiliser les ressources du PEC	DP		0	8 500 000		8 500 000		8 500 000
221113.1-Réunir le Groupe de travail préparatoire à la table ronde sur financement du PEC	DP		1	8 000 000				
221113.3- Assurer le suivi des engagements de la table ronde sur le financement du PEC	DP		1	45 000 000				
221113.2-Organiser la table ronde sur financement du PEC	DP		1	5 000 000		5 000 000		5 000 000
2212- Promouvoir et mettre en œuvre de l'initiative Énergie Durable pour tous (SE4ALL) en Afrique Centrale	DP			50 000 000	5	100 000 000		1 200 000
	DP		1	50 000 000				
2213- Appui aux États membres pour le développement de plans d'action nationaux de développement durable	DP			0	5	100 000 000		1 200 000
2214- Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en AC (volet Energie)	DP	UE, 11è FED						
22141- Crée un environnement favorable pour le développement de projets d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	DP	UE, 11è FED			Mise en œuvre	819 946 250	Mise en œuvre	819 946 250

222 - Sous-programme : Développement et maîtrise des ressources en eau								
2221- Gouvernance de l'eau et accès à l'AEPA en milieu rural	DP	BAD/FAD						0
22211- Appui à l'élaboration de la Politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement dans 4 pays (Cameroun, Gabon, STP et Congo)	DP	BAD/FAD		489 000 000			0	
22212- Renforcements des systèmes d'information et des outils d'évaluation, planification et gestion des ressources en eau (évaluation, modélisation, plan d'affectation, SIG, SNIE,)	DP	BAD/FAD			1 rapport de diagnostic	164 250 000		1 445 400 000
22213- Appui à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural	DP	BAD/FAD			Programme investissement	80 000 000		229 597 500 000
22214- Appui au développement des cadres formels de gestion des bassins internationaux non encore dotés d'organes de gestion	DP	BAD/FAD			1	150 000 000		
2222- Opérationnalisation du Centre Régional de coordination de la Gestion des Ressources en Eau de l'Afrique Centrale	DP	BAD/FAD		2 630 900 000		2 165 540 000		4 293 495 000
22221- Élaboration d'une stratégie régionale d'implication du genre dans la gestion des ressources en eau en Afrique Centrale	DP	BAD/FAD		100 000 000				
22222- Élaboration et ratification d'une convention-cadre régionale	DP	BAD/FAD		50 000 000				

sur la gestion des eaux internationales								
22223- Mise en place du Fonds régional de Solidarité pour l'eau (FORSEAU)	DP	BAD/FAD		50 000 000		50 000 000		
22224- Mise en place d'un Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau (CRGRE) fonctionnel	DP	BAD/FAD		361 350 000		262 800 000		144 540 000
22225- Conception détaillée, développement et mise en place d'un Système d'Information sur l'Eau à caractère régional incluant les renforcements des capacités de la CEEAC et des États Membres pour la maîtrise du système	DP	BAD/FAD		1 642 500 000		1 642 500 000		798 255 000
22226- Appui au renforcement des capacités des pays de la CEEAC par la formation de nouveaux cadres techniques et ingénieurs	DP	BAD/FAD		427 050 000		210 240 000	100 étudiants et 80 cadres recyclés	3 350 700 000
<b>223 Sous-programme : Industries et ressources extractives</b>								
2231- Politique industrielle commune et promotion des investissements publics régionaux	DP	A rechercher						
22311- Mettre en place les mécanismes de coordination et de mise en œuvre de la politique industrielle commune de la CEEAC	DP	A rechercher			1 Conseil annuel	50 000 000	1 Conseil annuel	50 000 000

22312- Constituer une base de données sur les statistiques industrielles et les infrastructures économiques (énergie et transport)	DP	A rechercher	1 base de données fonctionnelle et des cadres nationaux formés		Des données collectées dans les pays membres		Des données collectées dans les pays membres	
22313- Participer aux foras et conférences internationales sur l'industrie et la transformation structurelle des économies d'Afrique centrale	DP	A rechercher						
22314- Appui à la mise en œuvre du projet Afripanet de renforcement des capacités des agences de promotion des investissements (API) et leur mise en réseau	DP	A rechercher						
22315- Participation aux rencontres internationales en relation avec les questions de développement économique (CIE/CEA, Conférence des ministres des Finances et de l'Économie, Conférence des ministres industrie, ONUDI, BAD)	DP	ONUDI	4 rencontres (CEA, AU (2), ONUDI)	5 000 000	4 rencontres (CEA, AU (2), ONUDI)	5 000 000	4 rencontres (CEA, AU (2), ONUDI)	5 000 000
2232- Mise en œuvre du plan d'action pour le Développement Industriel Accéléré de l'Afrique (AIDA)	DP	A rechercher						
22321- Réaliser l'étude pour l'opérationnalisation du Centre régional de développement industriel	DP	CEEAC	1 Etude	25 000 000	1 réunion de validation	35 000 000		

22322- Réaliser l'étude pour l'identification et la faisabilité pour des Pôles régionaux de formation technologique et d'incubation d'entreprises	DP	BAD - PETU			1 Etude	50 000 000	2 réunions de validation et sensibilisation/ mobilisation	60 000 000
22323- Appui à la mise en œuvre du programme de développement des chaînes de valeurs dans les filières à fort potentiel	DP	CEEAC						
22324- Appui à la mise en œuvre du Programme de mise à niveau des industries (PRMN)	DP	CEEAC						
22325- Appui à la mise en œuvre du programme Infrastructure Qualité en Afrique centrale (PIQ-AC)	DP	CEEAC						
2233- Politique commune minière de la CEEAC	DP	UE, 11è FED			Préparation DAO et lancement procédure recrutement consultant	0	Prestations consultant et réunion des Ministres des Mines et de l'Industrie	80 000 000
2234- Politique commune de raffinage et de distribution de produits pétroliers	DP	CEEAC			Préparation DAO et lancement procédure recrutement consultant	0	Prestations consultant et réunion des Ministres sectoriels	80 000 000

793 312 931 830

82 467 042 580

275 229 955 699



PILIER 3 - CAPITAL HUMAIN, GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT

NIV.	ACTIVITÉS	DESCRIPTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS	CIBLES A TERME
2	Pilier 3– Développement humain et amélioration des conditions de vie des populations	Faire de la Communauté un espace de paix et de prospérité en créant les conditions de vie essentielles au développement humain soit, une vie longue et saine, l'acquisition de connaissances et un niveau de vie décent.	Améliorer sensiblement le niveau de développement humain de la population de la région à l'horizon 2020	Evolution du rang moyen des pays de région suivant l'indice de développement humain	2020 : 7 pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux ; 2025 : Tous les pays de la CEEAC dans la catégorie « Moyen » ou mieux
	31 - Programme Développement humain	Lutter contre les vulnérabilités et favoriser la cohésion sociale afin d'augmenter la résilience au niveau communautaire et réduire les possibilités d'éclatement de conflits.	Réduire sensiblement d'ici 2018, la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté	Réduction de la proportion de population en dessous du seuil de pauvreté	5,00%
3	311 - Sous-Programme Ressources humaines, affaires sociales et genre	Faciliter les transformations sociales en faisant prévaloir les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine en vue de lutter contre la pauvreté et les exclusions diverses. Prendre en compte les besoins et les préoccupations des femmes et assurer leur participation totale et effective dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie économique et sociale.	Promouvoir à la CEEAC d'ici 2025, un développement inclusif qui assure aux hommes et aux femmes un accès et un contrôle égal, équitable aux ressources et aux sphères de décision dans tous les secteurs en respectant leurs droits fondamentaux.	Disponibilité de politique et plan d'action genre	90,00%
				Proportion de femmes dans les instances nationales et régionales de décision	50% à l'horizon 2020
				Proportion de femmes professionnelles (experts et cadres) à la CEEAC	25% à l'horizon 2020

	3111- Promouvoir le Genre dans les politiques et programmes	Améliorer l'intégration institutionnelle et opérationnelle du genre à la CEEAC, dans son organisation et ses programmes sectoriels ainsi que dans l'appui aux Etats membres, en conformité avec ses engagements régionaux, continentaux et internationaux	Insérer davantage, voire réinsérer les ressources humaines féminines de manière pragmatique et efficace dans les activités économiques et sociales de la Communauté, à travers la mise en œuvre des piliers stratégiques	Politique et plan d'action Genre validés et mis en œuvre aux niveaux régional et national	2016
4	31111- Elaborer et mettre en œuvre la politique de promotion genre CEEAC	Procéder à la formulation de manière consensuelle, dès l'année 2016, d'une politique et d'un plan d'action de promotion genre, dont la mise en œuvre sera entamée dans le courant de l'année 2017.	Assurer la promotion genre dans toutes les actions et activités des piliers stratégiques, par une forte implication des ressources humaines féminines des pays de la CEEAC	Document de politique et son plan d'action disponibles	2016
4	3112- Renforcer les capacités des cadres de la CEEAC en matière de genre	Renforcer les capacités internes, les outils et les méthodes de la CEEAC, par la mise en place d'une part, d'une structure qui aura la charge d'intégrer l'approche genre au niveau de l'organisation, et d'autre part la formation du personnel de la CEEAC dans l'analyse et la programmation selon le genre	Améliorer d'ici 2017, les capacités et la visibilité de l'action Genre à la CEEAC	(1) Effectif disponible à la Cellule Genre ; (2) Cadre organique et institutionnel genre défini et approuvé ; (3) Programme de sensibilisation et de formation en genre disponible et mis en œuvre	2017-2018
4	3113- Mettre en place et consolider le réseau d'actrices économiques de l'Afrique centrale	Appuyer la coordination à l'échelle de la CEEAC des organisations de groupements féminins existant dans chacun des Etats membres afin de contribuer à l'accélération de la mise en place effective du marché commun.	Assurer la convergence des programmes nationaux afférents aux femmes, en particulier, à celles des membres de réseaux nationaux évoluant dans les divers secteurs économiques	Existence d'un réseau communautaire fonctionnel des femmes actrices économiques	2018
4	3114- Intégrer la perspective genre dans les piliers du plan stratégique de la CEEAC	Promouvoir les études et les recherches pour identifier les besoins, visions et attentes des femmes en matière d'intégration régionale et de genre au niveau des 4 piliers stratégiques	Disposer d'une démarche et d'outils stratégiques permettant à la CEEAC d'intégrer la perspective genre dans le cadre de la mise en œuvre des mandats	(1) Méthodologie établie et acquise ; (2) Études et recherches réalisées	A partir de 2018

	3115- Appuyer les États membres dans la formulation et adoption des politiques et plans d'action nationaux en Genre	Formulation et/ou révision des politiques et plans d'action nationaux en genre pour tous les États membres de la CEEAC	Renforcer les capacités des Etats membres de la CEEAC en matière de formulation et de mise en œuvre des plans d'action intégrant le Genre	Nombre des pays ayant bénéficié de l'appui de la CEEAC	11 pays d'ici 2020
4	3116- Mener la campagne Africaine de lutte contre le mariage des enfants	Assurer la dissémination d'outils de sensibilisation, mettre en œuvre des plans d'action avec des ressources allouées pour mettre fin au mariage des enfants et mener de campagne de l'UA pour mettre fin au mariage d'enfants dans l'espace CEEAC	Protéger et promouvoir les droits de la fille adolescente dans les pays membres et s'assurer qu'elle ne soit pas mariée avant l'âge de 18 ans	Nombre de pays disposant d'un programme national de réduction du mariage d'enfants	2019 : 11 pays de la CEEAC
5	31161- Disséminer les outils de communication	Réaliser la cartographie régionale du mariage des enfants avec statistiques et identification d'indicateurs à suivre sur le long terme et développer les outils de communication à partir de cette cartographie	Disséminer les outils de communication sur l'importance et les solutions pour mettre fin au mariage d'enfants au sein de la CEEAC	Cartographie régionale du mariage des enfants disponible	2017 : 4 pays prioritaires : Cameroun, Tchad, RDC et RCA
5	31162- Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation dans les pays membres de la CEEAC	Appuyer la révision des textes règlementaires des pays membres, mener des campagnes de sensibilisation et soutenir l'élaboration et le suivi des plans d'action nationaux	Organiser des actions de plaidoyer à l'endroit des Etats membres sur l'importance d'investir des ressources pour mettre fin au mariage d'enfants, et de développer un plan d'action national à cet égard	(1) Nombre de pays disposant d'un plan d'action national ; (2) Nombre de pays ayant révisé leurs textes règlementaires	2017/2018 : 4 pays : Cameroun, Tchad, RDC et RCA
5	31163- Appui aux EM pour mettre en œuvre la Campagne de l'UA	Participer au lancement politique et médiatique des campagnes de l'UA et assurer la coordination régionale du suivi de la campagne de l'UA	Engager les Etats Membres à mettre en œuvre la Campagne de l'UA en soutenant les lancements nationaux de la Campagne	Nombre de pays membres ayant organisé au moins une campagne nationale de lutte contre le mariage des enfants	2018 : 11 pays de la CEEAC

3	312 - Sous-Programme Éducation et Culture	Favoriser l'intégration sous régionale par l'éducation et la culture, en contribuant à : l'amélioration de l'efficacité des systèmes éducatifs nationaux et sous-régionaux existants; l'élaboration de programmes communs de formation adaptés; la promotion d'échanges systématiques d'expériences et d'information en matière d'éducation; la coordination de la mise en œuvre des programmes culturels; au renforcement des entreprises et industries culturelles et la valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels.	Promouvoir la coopération en matière d'éducation et de la culture de façon à ce que, d'ici 2025, au moins 91% de la population de la CEEAC ait un accès à la formation et à l'éducation de qualité ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, fondée sur la citoyenneté et l'égalité des chances pour tous.	(1) Taux net de scolarisation dans le primaire ; (2) Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes;(3) Proportion des actifs présentant une qualification professionnelle	(1) 90% ; (2) 60% ;(3) 95%
4	3121- Éducation	Promouvoir l'accès à l'éducation dans les pays membres de la CEEAC afin d'en améliorer la qualité et le bienfondé ainsi qu'à assurer l'égalité des chances pour tous	Améliorer de façon substantielle, la contribution du secteur à l'atteinte des objectifs standards des politiques d'éducation, à savoir la transmission des savoirs essentiels et la préparation à l'entrée dans la vie active	(1) Taux net de scolarisation dans le primaire ; (2) Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes;(3) Proportion des actifs présentant une qualification professionnelle	(1) 90%, (2) 60% ;(3) 95%
5	31211- Élaborer la politique communautaire de l'éducation	Élaborer une politique régionale de l'éducation en tenant compte, d'une part, des domaines prioritaires adoptés dans le plan d'action de la décennie de l'éducation en Afrique et, d'autre part, des documents de stratégie des pays membres, mais, essentiellement structurés par des projets intégrateurs cibles, permettant le développement socio-économique de l'Afrique centrale	D'ici 2018, définir et mettre en œuvre une politique commune de l'éducation incluant des modèles éducatifs basés sur des défis et enjeux de développement économique et socio culturel de la CEEAC	Document de politique disponible	2017

5	31212- Projet d'étude faisabilité des Pôles d'Excellence Technologique (PETU) en Afrique centrale	Accompagner le développement économique des pays de la CEEAC par le renforcement des capacités de formation technologique universitaire dans les domaines prioritaires identifiés par les pays de l'Afrique centrale	D'ici 2018, déterminer la faisabilité des Pôles d'Excellence Technologique universitaire (PETU) et définir les cadres académique, institutionnel, politique et financier au niveau national et régional pour la création effective des PETU	(1) Une décision adoptée par les hautes instances de la CEEAC approuvant le Projet PETU et les modalités de sa mise en œuvre ; (2) Cartographie nationale et régionale des institutions de formation technologique universitaire élaborée et validée ; (3) Étude de faisabilité des PETU validée
6	312121- État des lieux et évaluation des institutions retenues	Effectuer une cartographie détaillée par pays des institutions publiques et privées de formation technologique et universitaire au sein de la CEEAC réalisée; analyse des besoins en compétences de l'économie des pays et de la région dans les domaines identifiés; évaluer les institutions candidates (personnel, programme, organisation, prise en charge de la dimension genre, statut et règlement, infrastructures, équipements...); apprécier les aspects d'égalité de genre et d'inclusion des étudiantes et enseignantes.	Effectuer un diagnostic de l'enseignement supérieur technologique dans les pays de la CEEAC en vue d'élaborer un projet de création de Pôles d'Excellence Technologique universitaire (PETU).	(1) Cartographie détaillée par pays des institutions publiques et privées de formation technologique et universitaire avec les besoins en compétences de l'économie des pays dans les domaines identifiés ; (2) Étude de faisabilité des PETU validée
6	312122- Élaborer les documents du projet de création des PETU	Élaborer le Document de projet de création des pôles d'excellence technologiques universitaires ; élaborer le Document-cadre de diplomatie scientifique ; organiser la Table ronde des bailleurs.	Élaborer un Projet de création des pôles d'excellence technologiques universitaires comprenant la description des composantes du projet, les coûts détaillés ainsi que les dispositions institutionnelles	Une décision adoptée par les hautes instances de la CEEAC approuvant le document de Projet de création des PETU et les modalités de sa mise en œuvre
4	3122- Développer et promouvoir la culture en Afrique centrale	Faire de la culture un secteur incontournable de la cohésion sociale, de la paix et du développement économique des États de l'Afrique centrale	Doter l'Afrique centrale d'une stratégie culturelle régionale adossée sur l'industrie culturelle en Afrique centrale	Taux de réalisation des actions prioritaires de la stratégie régionale 60% d'ici 2020

	31221- Mettre en œuvre la stratégie régionale sur le développement et la promotion de la culture en Afrique Centrale (2014-2020)	Renforcer et développer les capacités et les compétences des acteurs culturels, notamment les femmes et les jeunes dans tous les domaines de l'activité culturelle	Accompagner les pays membres vers l'adoption et la mise en œuvre des politiques culturelles globales assorties de plans d'actions efficaces	Nombre de pays membres de la CEEAC ayant mis en place des politiques et/ou plans d'action sur la culture	11 pays en 2019
5	312211- Harmoniser les réglementations en matière de circulation des personnes et des produits culturels	Développer le partenariat sous régional et international et développer le marché des biens et services culturels	Faciliter la circulation des acteurs culturels et de leurs produits dans la sous-région	Nombre de pays octroyant le "visa spécial acteurs culturels"	2018 : Les 11 pays membres de la CEEAC
6	312212- Instituer une Biennale de la Culture en Afrique centrale	Développer le partenariat sous régional et international et développer le marché des biens et services culturels	Faciliter la circulation des acteurs culturels et de leurs produits dans la sous-région	Nombre de pays de la CEEAC impliqués dans l'organisation de la Biennale	11 pays en 2018
6	312213- Créer un centre régional de formation aux métiers de la culture	Faire l'état des lieux de l'offre de formation dans les pays et mettre en place un cadre de dialogue avec les acteurs culturels des pays membres de la CEEAC	Renforcer les capacités et les compétences des acteurs culturels dans tous les domaines de l'activité culturelle régionale	Centre d'excellence régional créé et fonctionnel	2019
3	313 - Sous-Programme Sciences et technologie	Favoriser les partenariats entre institutions communautaires à vocation scientifique afin de développer les savoirs endogènes et l'innovation avec des institutions scientifiques internationales dotées d'expérience dans la valorisation des résultats de recherche au service du développement du secteur privé.	Contribuer à une normalisation des institutions communautaires à vocation scientifique ou technologique à l'horizon 2020	Nombre d'institutions communautaires à vocation scientifique ou technologique accréditées par des institutions scientifiques internationales	Au moins 1 par pays membre

	3131- Élaborer et mettre en œuvre la politique communautaire sur le développement de la science et la technologie	Promouvoir jusqu'au niveau opérationnel, une coopération scientifique et technologique interétatique et communautaire de nature à optimiser ce potentiel et apporter conseil et assistance aux États de la communauté qui n'ont pu jusqu'ici assurer une maîtrise satisfaisante de leur politique scientifique et technologique nationale : notamment, par la connaissance exhaustive mise périodiquement à jour de leur potentiel	D'ici 2018, définir et mettre en œuvre une politique commune en matière de Politique scientifique et technologique entre les États membres de la CEEAC de manière à favoriser l'intégration à long terme des États membres de ladite Communauté, dans le secteur de la Science et de la Technologie	(1) Document de politique validé ; (2) Nombre de projets de coopération en Science et technologie approuvés et disposant des ressources nécessaires	(1) 2018 ; (2) Un projet par pays
4	3132- Elaborer et mettre en œuvre un programme de développement de la formation professionnelle et des filières d'apprentissage technologique	Développer la formation professionnelle et les filières d'apprentissage technologique et mettre en place dans chaque État de plateformes de services pour l'insertion par l'activité économique	D'ici 2018, définir et mettre en œuvre une politique régionale ciblée de formation professionnelle et de développement de l'apprentissage, en appui aux politiques des pays membres	(1) Document de politique régionale de formation professionnelle et des filières d'apprentissage validée ; (2) Nombre de pays ayant mis en place des plateformes de services pour l'insertion par l'activité économique	(1) 2018 ; (2) 11 pays membres
4	314 - Sous-Programme – Renforcement du système santé en zone CEEAC	Améliorer l'accès des pays membres aux programmes prioritaires dans le contexte de la couverture sanitaire universelle aux populations transfrontalières de la région de l'Afrique Centrale et disposer alors de capacités efficaces de gestion, de prévention et de riposte aux épidémies, les urgences sanitaires et humanitaires.	D'ici 2020, améliorer le niveau sanitaire des populations de l'Afrique centrale par la mise en œuvre d'actions communes pertinentes, en cohérence avec celles de toutes les organisations internationales et régionales intervenant dans le domaine de la santé	(1) Taux de mortalité %  (2) Taux de morbidité infantile %  (3) Taux de mortalité maternelle %  Taux d'exécution des programmes de santé dans les pays membres 90%	
3				Degré d'opérationnalité du mécanisme multi partenarial régional et International pour le développement du plan stratégique Santé	Au moins 75% en 2019

			Taux de couverture des besoins de financement du plan stratégique santé	80% en 2019
4	3141- Mettre en place une politique communautaire de santé	Promouvoir jusqu'au niveau opérationnel, une coopération sanitaire interétatique et communautaire de nature à optimiser la gouvernance du secteur et apporter conseil et assistance aux États de la communauté qui n'ont pu jusqu'ici assurer une maîtrise satisfaisante de leur politique de santé publique	D'ici 2018, définir et mettre en œuvre une politique commune en matière de santé entre les États membres de la CEEAC de manière à favoriser l'intégration humaine et sociale des populations des pays membres dans le secteur de la santé	Document de politique communautaire de santé disponible et validé par le Conseil des Ministres de la santé Au plus tard en 2018
4	3142-Promouvoir la lutte contre le VIH SIDA	Mettre en place un plan régional d'accélération d'eTME et de la prise en charge pédiatrique et arrimer les politiques nationales d'eTME des 11 Etats membres CEEAC aux recommandations de l'OMS 2015 (Option B+ et prise en charge pédiatrique)	Accroître d'ici 2018, les réponses nationales par le renforcement de la prévention et l'accélération de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH/Sida et de la prise en charge pédiatrique	1- Proportion de femmes enceintes vivant avec le VIH qui bénéficient du traitement par les ARV (option B+) 2- Proportion d'enfants (<15 and) vivant avec le VIH qui bénéficient du traitement par les ARV 3- Proportion d'adolescents attendus séropositifs qui bénéficient du traitement par les ARV 100%
5	31421- Elaborer un plan régional d'accélération d'eTME et prise en charge pédiatrique	Développer les TDRs pour le recrutement d'un consultant international ; Recruter le consultant pour définir une feuille de route consensuelle (vidéo-conférence) et l'élaboration du draft de plan régional d'eTME et prise en charge pédiatrique ; organiser un atelier d'experts pour la finalisation et l'appropriation du plan régional.	D'ici 2017, définir et mettre en œuvre le plan régional d'accélération d'eTME et prise en charge pédiatrique en vue d'accélérer l'élimination de la transmission mère-enfant du Vih/Sida	Plan régional validé 2017

	31422- Adopter et adapter les recommandations OMS 2015 dans les politiques et stratégies nationales d'eTME et prise en charge pédiatrique des 11 Etats membres (Option B+ et prise en charge ARV pédiatrique)	Faire la cartographie de la situation de l'adoption et adaptation des recommandations de l'OMS 2015 dans les 11 pays ; Conduire des missions dans les pays identifiés pour influencer l'adaptation des nouvelles directives de l'OMS et leur mise en œuvre ; Organiser les voyages d'étude (dans les pays bien ciblés) sur la mise en œuvre des recommandations de l'OMS 2015	D'ici 2017, faciliter et coordonner l'adoption des recommandations OMS 2015 dans les politiques et stratégies nationales d'eTME et prise en charge pédiatrique des 11 Etats membres	Nombre des pays de la CEEAC ayant mise en œuvre les recommandations de l'OMS 2015	11 pays
5	31423- Mettre en place le mécanisme de S&E des plans nationaux décentralisés et intégrés d'eTME et prise en charge pédiatrique.	Organiser les visites entre les pays pour échange d'expérience et le renforcement des capacités nationales (sud-sud) sur la planification intégrée et décentralisée d'eTME et PEC pédiatrique ; Développer une feuille de route avec les autres partenaires régionaux pour l'appui technique sur l'intégration et la planification décentralisée et Conduire les missions aux pays identifiés pour apporter un appui technique dans la planification et le monitorage décentralisé	D'ici 2017, concevoir et mettre en œuvre un mécanisme de suivi et évaluation des plans nationaux décentralisés et intégrés d'eTME et prise en charge pédiatrique.	Nombre de pays de la CEEAC ayant mis en place un mécanisme de suivi et évaluation des plans nationaux décentralisés et intégrés d'eTME et prise en charge pédiatrique.	11 pays membres
5	31424- Soutenir les pays membres à adopter la téléphonie mobile (e-santé) et les plateformes digitales	Apporter un appui technique et financier aux pays pilotes pour l'utilisation de la technologie e-santé et renforcer les capacités et dissémination des meilleures pratiques sur la technologie et la planification décentralisée sur l'eTME et la PEC pédiatrique	Renforcer, d'ici 2017, la rétention en PTME et soutenir la création de la demande des services de prévention et traitement du VIH chez les enfants, adolescents et jeunes des pays membres de la CEEAC	Nombre de pays membres ayant expérimenté la technologie e-santé	2016 : 2 pays membres ; 2017 : 4 pays membres
5	31425-Concevoir et traduire (anglais, portugais, espagnol) les outils de plaidoyer et de mobilisation sociale	Recruter un consultant pour la conception des outils de plaidoyer et la mobilisation sociale ; Recruter des consultants pour la traduction des outils de plaidoyer et la mobilisation sociale et apporter un appui technique au pays identifiés pour des outils de plaidoyer et mobilisation sociale	Concevoir et traduire (anglais, portugais, espagnol) des outils de plaidoyer et de mobilisation sociale (vidéo, dépliants, articles de media, etc.) pour accélérer la recherche active et le traitement des enfants et adolescents vivant avec le VIH.	Nombre des pays membres ayant bénéficié de l'appui de la CEEAC pour la conception et la traduction des outils de plaidoyer et de mobilisation sociale	2016 : 2 pays ; 2017 : 4 pays membres

	3143- Renforcer la coordination et la coopération entre les pays membres en matière de santé	Contribuer à l'amélioration des résultats obtenus grâce au renforcement des outils et instruments d'intervention de la communauté dans le domaine de la santé	Mettre en place et/ou renforcer les outils et instruments de mise en œuvre de la politique et programmes de santé en Afrique Centrale	(1) Organisation de la Santé pour l'Afrique centrale (OSAC) opérationnelle ; (2) Fonds communautaire pour la santé mis en place	(1) A partir de 2017 ; (2) A partir de 2018
5	3144- Coordonner la préparation, la riposte aux maladies à potentiel épidémique, aux urgences de santé publique et humaine graves	Mettre en place les mécanismes institutionnels de coordination et de coopération en matière de santé publique	Renforcer les systèmes de santé centrés sur les capacités de santé publique de la préparation, de la riposte aux épidémies de MVE, aux maladies émergentes et aux urgences de santé publique et humanitaire	(1) Proportion de plateformes collaboratives fonctionnelles ; (2) Taux de réussites positives en termes de riposte aux épidémies MVE	(1) 100% en 2018 ; (2) 90-100%
5	31445- Harmoniser et coordonner la mise en œuvre des politiques pharmaceutiques en Afrique Centrale	Promouvoir l'harmonisation et la coordination des systèmes de réglementation pharmaceutiques dans la région de l'Afrique Centrale	Renforcer la coordination régionale pour la mise en œuvre et surveillance des politiques pharmaceutiques dans les pays de l'Afrique Centrale	(1) Existence des mécanismes efficaces (garantir la qualité, efficacité et la sécurité des médicaments) ; (2) Cadres juridiques appropriés mis en place	(1) 2017 ; (2) A partir de 2018
2	32 - Programme - Environnement et gestion durable des ressources naturelles	Harmoniser les politiques et stratégies de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles au niveau de la région ; Favoriser la coopération avec les organisations régionales et internationales sur l'environnement ; Développer les capacités humaines et institutionnelles des pays concernés pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ; Adopter un approche concertée et convergente des thèmes environnementaux majeurs dans la région,	D'ici 2018, définir et mettre en œuvre un nouveau cadre de coopération en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles en Afrique centrale qui permettra de contribuer à une économie verte caractérisée par un développement économique durable et inclusif, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique	Un nouveau cadre de coopération régionale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles est adopté et mis en œuvre	2018
3	321 - Sous-Programme - Agriculture et sécurité alimentaire	Contribuer de manière significative à la compréhension des enjeux et au dialogue, à la coordination ainsi qu'à la création de partenariats afin de favoriser la mise en œuvre de programmes d'investissement agricole en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et assurer une	Accroître la part du secteur agricole dans la croissance économique des états d'Afrique Centrale afin de, à l'horizon de 2025, réduire de moitié l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; doubler la productivité agricole ; porter à 30% la part des	(1) Valeur des importations par habitant, par pays  (2) % des ressources publiques affectées au développement de l'agriculture par pays	2020 : Moins de 15%  10%

		croissance économique et sociale viable et durable.	ménages d'agriculteurs et d'éleveurs en mesure de résister aux chocs externes.	(3) % des financements sectoriels (agriculture et développement rural) affectés à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	30%
4	3211- Productivité et compétitivité de l'agriculture et de l'élevage	Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'agriculture et de l'élevage, pour réduire le déficit agroalimentaire régional et améliorer les revenus des producteurs	Augmenter la production agricole par habitant et par an, résultant d'une amélioration de la gestion des ressources naturelles	Taux de croissance de la production agricole par habitant	Accroître de plus de 6 % par an les volumes produits, de façon à réduire de 3 à 4 % par an les importations
5	32111- Mettre en œuvre les stratégies des filières Coton, café, palmier à huile et cacao	La productivité et la compétitivité des filières régionales d'exportation (café, coton, huile de palme et cacao) sont améliorées et leur intégration régionale renforce leur contribution à la lutte contre la pauvreté	Réduire le volume et de la valeur des importations de biens alimentaires à l'horizon 2018 ;	% de baisse du volume et de la valeur des importations pour chacune des filières (café, cacao, coton, huile de palme, etc.)	Au moins de 25% du volume des importations de la région
5	32112- Promouvoir les échanges régionaux et la commercialisation des produits de l'élevage	Les productions et les échanges régionaux de produits animaux sont accrus pour répondre aux besoins croissants de protéines animales, réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire	Augmentation du cheptel d'au moins 25%, notamment celle des ruminants dans les zones de savane et des animaux à cycles courts (volaille) dans les régions densément peuplées (zones périurbaines) ;	% augmentation du Cheptel	Au moins 25% à l'horizon 2020
4	3212- Promouvoir un environnement économique favorable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Intensifier le commerce intra et extra régional de produits agricoles ; Développer les instruments régionaux de régulation du commerce extérieur et renforcer les capacités des services de l'agriculture des pays membres et de la CEEAC	Opérationnaliser les orientations contenues dans le 3ème axe d'intervention de la politique agricole commune (PAC) portant sur la promotion des échanges des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers entre pays membres.	% des ressources publiques affectées au développement de l'agriculture par chaque EM	10% en moyenne

	32121- Intensifier le commerce intra et extra régional de produits agricoles	Renforcer le cadre réglementaire et institutionnel relatif au commerce de produits agricoles; développer des infrastructures de commerce adaptées aux produits agricoles; Promouvoir un TEC CEEAC cohérent avec les objectifs de la PAC et un APE Afrique Centrale-UE favorable au développement agricole et à la sécurité alimentaire; développer les dispositifs de suivi des filières et des échanges régionaux de produits agricoles et renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de la CEEAC	Accroître de manière significative d'ici 2020, la part des échanges intra-communautaires de produits agricoles	% commerce intra régional versus commerce total de produits agricoles	Au moins 10%
5	32122- Renforcer les capacités des institutions et des acteurs régionaux du secteur agricole	Les capacités des institutions régionales et des acteurs régionaux du secteur agricole sont renforcées	Développer les capacités des Institutions régionales et spécialisées de la CEEAC dans le cadre d'une approche globale d'appui concerté	Nombre des ISR renforcées	Au moins 1 par pays membre
4	3213- Promouvoir l'accès à l'alimentation par les personnes vulnérables et exposées aux crises alimentaires et nutritionnelles	Développer un cadre commun pour la mise en place d'un système régional d'alerte précoce pour les crises alimentaires et nutritionnelles et mettre en œuvre des instruments régionaux d'appui à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	D'ici 2020, réduire les risques de malnutrition des personnes vulnérables et exposées aux crises alimentaires et nutritionnelles	% Malnutrition infantile (chronique et aiguë)	Au moins de 50%
5	32131- Développer un cadre commun pour la mise en place d'un système régional d'alerte précoce pour les crises alimentaires et nutritionnelles	Un cadre commun pour la mise en place d'un système régional d'alerte précoce pour les crises alimentaires et nutritionnelles est développé	Réduction de l'incidence de la pauvreté extrême en milieu rural	Taux de réduction de l'incidence de la pauvreté extrême en milieu rural	Au moins 25% en 2018

	3214- Améliorer la productivité et la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture	Améliorer la contribution des ressources halieutiques au développement durable des États membres en favorisant : (i) une gestion rationnelle des ressources halieutiques, notamment les ressources partagées ; (ii) le contrôle de l'exploitation des eaux marines ; et (iii) la promotion de systèmes alternatifs de production (aquaculture principalement)	En 2025, accroître le potentiel régional, exploité constitué des poissons pélagiques (tant côtiers que hauturiers), des poissons démersaux, des crustacés et des céphalopodes.	Taux d'augmentation du potentiel régional exploité	Au moins 50% en 2020
4	32141- Conduire une étude diagnostic sur les ressources halieutiques et le potentiel de valorisation économique durable	Évaluer et caractériser le potentiel halieutique et des stocks ; évaluer et caractériser le potentiel économique associé aux ressources halieutiques ; identifier des obstacles au développement des pêches ; formuler des propositions en vue d'une gestion responsable des ressources.	Améliorer les connaissances des ressources et de leur potentiel de développement	Potentiel sous régional des stocks de produits halieutiques	2017
5	32142- Appuyer les États membres pour la définition de stratégies nationales de promotion de la pêche responsable harmonisées à l'échelle régionale <sup>2</sup>	Appuyer les États membres dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de promotion de la pêche responsable et à animer un processus d'harmonisation à l'échelle régionale en considérant les dimensions régionales spécifiques, liées en particulier à la gestion des ressources partagées et à la promotion du commerce régional des produits de la pêche.	Faciliter et coordonner la définition et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement des pêcheries	(1) Volume de produits halieutiques échanges au niveau sous régional (2) Niveau d'implication des EM dans coopération sous régionale (3) Niveau de satisfaction des utilisateurs du site web CEEAC/COREP sur la disponibilité des données sur la pêche	2020 : 11 stratégies nationales validées
6	321421- Définir une approche régionale dans le domaine des accords de pêche avec des partenaires extérieurs et appui aux pays dans les négociations	Coordonner et harmoniser les approches des États dans leurs négociations bilatérales des Accords de pêche, compte tenu des interactions avec les enjeux de gestion responsable des ressources partagées, et des enjeux de surveillance des zones de pêche.	Établir un état des lieux des accords conclus par chaque État membre et définir des lignes directrices communes.	Etat des lieux disponible	2018

	321422- Appuyer l'extension de la COREP à l'ensemble des pays de la CEEAC et la rationalisation avec les autres ORPs	Initier des concertations au niveau politique et opérationnel en vue d'une part de l'adhésion des États de l'espace CEEAC non encore membres et d'autre part de la rationalisation avec les autres organisations régionales de pêche (ORP) ; en s'appuyant sur un diagnostic institutionnel visant à identifier l'ensemble des démarches à effectuer pour rendre cette extension et la rationalisation effectives.	A l'horizon 2018, adhérer à la COREP pour 100% des États membres de la CEEAC	Ratio des pays de l'espace CEEAC ayant la qualité de membre de la COREP	100%	
6	32143- Appuyer la COREP dans sa planification stratégique, financière et en matière de ressources humaines	Appuyer la COREP dans l'élaboration ou l'adaptation de sa stratégie et de son plan d'action à moyen terme afin de lui permettre de piloter la mise en œuvre des actions dévolues du fait de son arrimage à la CEEAC	(i) Mettre en place une plateforme de concertation régionale en vue de la rationalisation des organisations régionales de pêche dans la perspective de s'entendre sur-le-champ d'action de chaque institution, pour éviter les recouvrements.	Ratio des ORP et organisations similaires impliquées dans gestion des ressources halieutiques impliquées dans la plateforme de concertation	100%	
6	32144- Appuyer la COREP dans le processus de mise en œuvre du MARP	Renforcer la gouvernance des pêcheries et de l'aquaculture pour une plus grande contribution à la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire	Mettre en œuvre les initiatives continentales de réforme du secteur pêche et aquaculture par le la formulation d'une feuille de route régionale et le renforcement de la coopération avec les institutions continentales (UA-DERA, UA-BIRA, UA-APCN) et les partenaires techniques et financiers internationaux	(1) Volume des fonds mobilisés auprès des EM/PTF pour le développement de la pêche et l'aquaculture (2) Nombre de PTF ayant signé une convention de financement	(1) 1Md par an (2) 5	

322- Sous-Programme - Gouvernance des ressources naturelles et gestion durable des aires protégées	Assurer la préservation des écosystèmes forestiers par une valorisation durable des ressources forestières et d'autres types des ressources naturelles abritées dans ces écosystèmes axés sur un processus concerté d'aménagement du territoire et sur la lutte contre l'exploitation illicite de ces ressources	Améliorer d'ici 2020, la gouvernance des ressources naturelles et la gestion durable des aires protégées aux niveaux régional et national	(1) Les textes réglementaires de la CEEAC, des institutions spécialisées de la CEEAC et des autres opérateurs du secteur "environnement/climat", précisant les rôles et fonctions des différents organismes régionaux, ainsi que les modalités de collaboration et échanges entre les organismes sont actualisées et adoptées avant 2018	2018
			(2) Une stratégie régionale en matière de développement de l'économie verte et des programmes sectoriels rattachés sont élaborés conjointement avec les administrations sectorielles concernées des EM, et validés par l'ensemble des EM avant 2018	2017
			(3) Nombre de cadres de collaboration multinationale mis en place par les États d'Afrique Centrale dans le cadre de la gestion des aires protégées transnationales en 2018.	11
			% de la baisse du taux d'exploitation et de commerce illicites des ressources naturelles	0,2

	3221- Renforcer la gestion durable du domaine forestier permanent dans le cadre des schémas nationaux ou régionaux d'aménagement du territoire.	Procéder à l'affectation des terres et/ou au respect des zones écologiques déjà cartographiées sur la base d'une approche participative.	A l'horizon 2025, tous les domaines forestiers ont fait l'objet d'un zonage effectué sur une approche concertée et l'intégrité des aires protégées maintenue	(1) % superficie forestière sous affectation des terres	90	
4	32211- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie régionale d'accompagnement des Etats dans le processus d'élaboration et/ou de mise en œuvre des plans nationaux d'affectation des terres et sécurisation des domaines forestiers	Développer une stratégie régionale d'accompagnement des Etats dans le processus d'élaboration et/ou de mise en œuvre des plans nationaux d'affectation des terres et de sécurisation des domaines forestiers qui tienne compte des contraintes et des besoins de terrain	Disposer d'une stratégie régionale bâtie sur l'approche participative à même de permettre, d'ici 2025, d'atteindre au moins 50% de la superficie des domaines forestiers sous affectation des terres et assurer le maintien ou l'augmentation des aires protégées	Nombre de pays participant au processus de l'élaboration de la stratégie régionale	11 pays de la S/R	
5	32212- Promouvoir la prise en compte des droits des populations locales et autochtones dans le processus d'élaboration des plans d'affectation des terres et dans les législations nationales.	Mettre en place un mécanisme susceptible de permettre une base documentée et juridique de la prise en compte des droits des populations locales et autochtones (PLA) dans le processus d'élaboration des plans d'affectation des terres (PAT)	Rendre effective et réglementaire la prise en compte des droits des PLA dans le processus d'élaboration des plans d'affectation des terres (PAT) et dans leur mise en œuvre dans tous les 11 États membres (EM) de la CEEAC	(2) Nombre de pays disposant des législations ayant pris en compte les droits des PLA en matière d'élaboration des PAT à compter du moment où la disposition est adoptée	11 (Tous les E.M.)	
4	3222- Améliorer les connaissances qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières ligneuses, non ligneuses et fauniques ainsi que sur les services environnementaux afférents aux forêts	Promouvoir ou renforcer le rythme et la performance des inventaires des espèces forestières ligneuses, non ligneuses et fauniques qui puissent fournir les informations fiables sur les volumes sur pied et ou nombre estimatif des populations fauniques vivant dans les écosystèmes forestiers, y compris les âges de ces espèces et soutenir la recherche pour la maîtrise des connaissances sur les propriétés physico-chimiques et mécaniques des bois	Mettre en place une stratégie régionale d'appui à l'accélération et l'amélioration de la qualité des inventaires des ressources forestières de manière à ce que, d'ici 2025, au moins 30% des domaines de forêts de production et tous les autres types des forêts ont fait l'objet d'inventaires multi ressources	% de superficie forestière inventoriée par rapport à la superficie forestière de la sous-région	30	

	32221- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale d'appui à l'accélération de la réalisation des inventaires multi-ressources (bois, produits forestiers non ligneux, faune, stock de carbone,) dans les domaines forestiers de la sous-région	Développer une stratégie régionale d'appui à l'accélération de la réalisation des inventaires multi ressources (bois, produits forestiers non ligneux, faune, stock de carbone.) dans les domaines forestiers de la sous-région	Disposer d'une stratégie régionale à même de permettre d'atteindre au moins 20% de superficie forestière inventoriée en 2017, au moins 25% en 2017 et 30% en 2018 dans les domaines forestiers de la sous-région et améliorer les connaissances sur les propriétés physico-chimiques et mécaniques des bois	% de superficie forestière inventoriée par rapport à la superficie forestière de la sous-région	Au moins 30% en 2018
5	32222- Promouvoir la mise en place et l'opérationnalisation des observatoires des forêts au niveau national et régional	Mettre en place observatoire des forêts de la performance allant au-delà des essences forestières dans tous les EM à même de permettre à l'OFAC de consolider les données sur les ressources forestières multi filières de la sous-région	Disposer des outils performants de collecte d'informations forestières multi filières qui puissent permettre que, d'ici 2025, l'observatoire régional (OFAC) fournit les données sur les ressources forestières des 11 EM.	Observatoire opérationnel	Niveau d'opérationnalité de l'OFAC
5	3223- Projet CFC/OIBT "Dispositif d'accompagnement opérationnel en faveur de la filière de la transformation poussée de bois dans 5 pays du bassin du Congo" CFC/OIBT/81 PD-457/07 Rev.5(I)	Mettre en œuvre un mécanisme d'appui destiné aux acteurs dans les filières bois en vue d'augmenter les potentialités des PME des pays à exporter des produits ligneux transformés, grâce à (1) la mise en place d'une structure légère et fonctionnelle à l'appui des TPPB ; (2) Une étude dressant l'état des lieux de la filière bois et une évaluation de son potentiel de croissance ;(3) la mise en place d'un plan d'action devant répondre aux besoins des PME et PMI et du secteur artisanal en vue de les rehausser dans la filière par la valorisation, la création d'emplois et l'augmentation des revenus	Accroître les recettes d'exportation du secteur forestier dans les 5 pays pilotes en volume et en valeur en raison d'un plus large éventail de produits ligneux transformés mis à la disposition des marchés régionaux et internationaux, ce qui aura pour effet de faire croître la position de artisans, PME et PMI dans la filière, qui seront en mesure de valoriser davantage le bois	Taux d'accroissement du volume des exportations des produits ligneux transformés en AC	Au moins 5%
5	32231- Mettre en place les systèmes de légalité et de traçabilité des produits forestiers, notamment du bois d'œuvre	Élaborer une grille régionale d'évaluation de la légalité des PB et d'un système régional de traçabilité des PB qui puissent servir de référence pour l'élaboration des systèmes nationaux de légalité et de traçabilité de bois crédibles	D'ici 2019, réduire d'au moins 90% des volumes des produits de bois illégal issus d'Afrique Centrale tant sur le marché d'exportation que sur les marchés domestiques et disposer des systèmes nationaux de légalité et de traçabilité de bois bâtis sur la base du	(1) % de volume de bois déclaré illégal par rapport au volume produit par an (2) taux de conformité des systèmes nationaux avec le référentiel régional	(1) au plus 10% (2) 100%

		référentiel régional.		
5	32232- Conduire une étude d'état des lieux de la mise en œuvre des systèmes de légalité du bois existants, identification des contraintes et de besoins pour le développement des systèmes plus fiables et pragmatiques	Collecter auprès des acteurs de la filière bois des informations réelles sur l'état de la légalité du bois, des contraintes y relatives et besoins ou moyens requis pour le développement des systèmes plus fiables et pragmatiques	Disposer des informations fiables pour l'élaboration des grilles de légalité et des systèmes de traçabilité des PB au niveau régional et national	Nombre d'acteurs de la filière bois consultés par pays Au moins 6
5	32233- Appuyer et suivre la mise en œuvre des systèmes de légalité et de traçabilité des produits forestiers adoptés.	Coordonner et/ou assurer le suivi général de la mise en œuvre des grilles de légalité et des systèmes de traçabilité des produits de bois adoptés.	Rendre opérationnels des grilles de légalité et des systèmes de traçabilité des PB au niveau régional et national adopté par les parties prenantes de la filière	Taux d'opérationnalisation des grilles et systèmes de traçabilité de bois adoptés dans les pays 100%
5	32234- Faire un diagnostic et développer les mécanismes d'incitation à la certification forestière	Développer une stratégie d'incitation des sociétés forestières à s'appliquer pour faire certifier davantage leurs concessions forestières	Promouvoir la relance de la certification forestière afin que d'ici 2025 au moins 50% des forêts du Bassin du Congo soient certifiées	% de superficie forestière régionale certifiée après l'adoption de la stratégie 50%
4	3221- Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles (ECOFAC 6)	Assurer la coordination des activités sectorielles au niveau des territoires et des paysages régionaux ciblés, renforcer et améliorer les systèmes de conservation et l'association des populations à la conservation.	Améliorer d'ici 2020, la gouvernance des ressources naturelles et la gestion durable de près de 12 aires protégées réparties sur sept Etats membres de la CEEAC et 8 paysages prioritaires afin de contribuer à une économie verte caractérisée par un développement économique durable et inclusif, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique	(1) Contribution des budgets nationaux à la conservation ; (2) Contribution des budgets nationaux au niveau des organisations régionales de conservation 2016 : 0% ; 2020 : 7% du budget d'ECOFAC 6

	32211-Assurer la gestion durable des aires protégées et les zones périphériques	Assurer la coordination d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écosystémiques pour les parties prenantes.	Apporter un appui aux pays membres pour l'aménagement et la gestion des 12 aires protégées clés notamment par la réhabilitation des infrastructures et la mise au point des outils de gestion et de protection.	Nombre de PDL incluant gestion des services écosystémique	2016 : Zéro, planification multisectorielle dans la plupart des sites non existante ; 2020 : 12 PDL
5	32212-Soutenir techniquement et financièrement les 12 aires protégées réparties sur sept Etats différents et 8 paysages prioritaires pour la conservation.	Renforcer les structures de gestion des AP et leur staff et procéder à l'échange d'expérience et connaissances ainsi que des bonnes pratiques au niveau territorial, national et régional.	Renforcer les capacités des structures nationales en charge de la gestion des aires protégées en vue de leur permettre de mieux remplir leurs mandats	Nombre de pays bénéficiant de l'appui du programme	7 Etats membres sur 11 (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, STP et Tchad)
3	323- Sous-programme - Changements climatiques et résilience aux catastrophes naturelles en Afrique Centrale	Contribuer à renforcer la résilience des communautés de l'Afrique centrale et réduire leur vulnérabilité aux différents chocs liés aux catastrophes naturelles	Parvenir d'ici 2020, à doter la CEEAC des capacités reconnues en matière de prévention et de gestion des risques et de catastrophes et plus précisément pour la prise en charge efficace des questions de : (i) prévention/préparation ; (ii) réponse d'urgence ; (iii) réhabilitation/relèvement ; (iv) coordination et gestion des programmes sur la RRC.	(1) Taux de résilience des populations de la région aux chocs hydriques, (2) Taux des populations de la région vivant en insécurité alimentaire, (3) Nombre de pays de la CEEAC ayant un dispositif opérationnel de RRC	(1) & 2 Valeurs de l'ODD-13 en 2020 ; (3) 11 pays
4	3231- Programme ACP/UE pour le renforcement de la résilience aux catastrophes en Afrique centrale (Résultat 2)	Contribuer à renforcer la résilience des communautés de l'Afrique centrale et réduire leur vulnérabilité aux différents chocs liés aux catastrophes naturelles	Parvenir au terme des quatre années (2016-2019) à doter la CEEAC des capacités reconnues en matière de prévention et de gestion des risques et de catastrophes et plus précisément pour la prise en charge efficace des questions de : (i) prévention/préparation ; (ii) réponse d'urgence ; (iii) réhabilitation/relèvement ; (iv) coordination et gestion des programmes sur la RRC.	% de résilience des populations de la région aux chocs hydriques ; % des populations de la région vivant en insécurité alimentaire.	Valeurs de l'ODD-13 en 2019

	32311- Améliorer la connaissance et la compréhension régionales sur les aléas, les vulnérabilités ainsi que les risques des catastrophes	Identification et évaluation des aléas et des vulnérabilités majeurs transfrontaliers et cartographie des risques/ National et régional	Renforcer la connaissance des aléas, des vulnérabilités et des risques à travers une base de données régionale et les menaces transfrontalières	Existence d'une base des données fonctionnelle sur les risques et catastrophes	La base des données sur les risques et catastrophes est fonctionnelle en 2017
5	32312- Renforcer les capacités d'appropriation et de gestion de la RRC/ACC aux niveaux régionaux et nationaux	Renforcer le dialogue inter sectoriel et des mécanismes de communication	Renforcer les capacités régionales et nationales à travers des formations à moyen terme	Nombre d'experts par pays, secteurs et par sexe ayant bénéficié de formations sur la RRC	2016 : 30 Experts de plus 2017 : 30 Experts pays 2018 : 30 Experts pays et 3 Experts régionaux
5	32313- Renforcer les engagements politiques sur la GRC/CC et gérer au mieux les catastrophes naturelles au travers des textes législatifs et réglementaires appropriés	Effectuer les revues des instruments nationaux et régionaux de GRC/ACC et développer un cadre d'harmonisation s/régional	Soutenir les engagements politiques au niveau régional et national pour la promotion de la culture du risque et soutien au REPARC	Nombre des déclarations et Mesures politiques sur la RRC/ACC prises par les Instances nationales et régionales	Une déclaration ou une décision est prise par les Instances nationales et régionales lors des réunions et fora internationales sur la RRC.
5	32314- Développer les capacités régionales de réponse, d'évaluation ex post, de relèvement et de reconstruction	Organiser et développer un programme de formation sur l'évaluation et le relèvement ex post suite aux catastrophes	Créer un Rooster des experts de la CEEAC	Existence des normes régionales pour la collecte et la dissémination des données sur les évaluations post-catastrophes	Le Guide des normes régionales est élaboré en 2017 et appliqué
5	32315- Renforcer les capacités de coordination et de gestion du programme ACP_UE sur la RRC/ACC	Rendre opérationnelle l'Unité GRC dans l'organigramme de la CEEAC	Développer des capacités d'appropriation, de coordination et de gestion des programmes RRC/ACC	(1) Existence d'une Unité de Gestion des Risques des Catastrophes (UGRC) dans l'organigramme de la CEEAC ; (2) Existence d'une Cellule d'Exécution du Programme (CEP) ACP_UE sur la RRC/ACC dotée des moyens humains et logistiques nécessaires	La CEP est opérationnelle au plus tard en octobre 2016 : Coordonnateur, Comptable, Expert GRC/ACC, Assistant Administratif et Financier.

PILIER 3 - CAPITAL HUMAIN, GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DETAIL DES COUTS ET OBJECTIFS

ACTIONS	Nature dépense (PFIT)	Source de financement (PT, EM, CEEAC)	2016		2017		2018			
			Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant		
Pilier 3– Développement humain et amélioration des conditions de vie des populations										
31 - Programme – Développement humain										
311 - Sous-Programme - Ressources humaines, affaires sociales et genre										
3111- Promouvoir le Genre dans les politiques et programmes	DP	BAD/PARCI								
31111- Elaborer et mettre en œuvre la politique de promotion genre CEEAC	DP	BAD (PARCI)	Prestation Consultant + Politique et plan d'action validés par les experts	60 000 000	Réunion des Ministres sectoriels pour l'approbation de la politique et du PAP Genre	45 000 000				
3112- Renforcer les capacités des cadres de la CEEAC en matière de genre	F	CEEAC, BAD, UE, 11è FED (formations)			1 Chef Cellule Genre ; Un expert régional Genre ; Une Assistante programme Genre	90 000 000	Formation des cadres de la CEEAC en Genre	30 000 000		

3113- Mettre en place et consolider le réseau d'actrices économiques de l'Afrique centrale	DP	BAD et UE, 11è FED			Prestation consultation et validation étude de création du réseau des femmes	45 000 000	Mise en place des fonctionnalités du réseau	30 000 000
3114- Intégrer la perspective genre dans les piliers du plan stratégique de la CEEAC	DP	BAD & CEEAC			Méthodologie établie et mise en œuvre à partir de 2017	20 000 000	Études diverses	50 000 000
3115- Appuyer les États membres dans la formulation et adoption des politiques et plans d'action nationaux en Genre	DP	UE, 11è FED	4 pays membres	20 000 000	4 pays membres	20 000 000	3 pays membres	15 000 000
3116- Mener la campagne Africaine de lutte contre le mariage des enfants	DP	UNICEF						
31161- Disséminer les outils de communication	DP	UNICEF	Démarrage cartographie du mariage des enfants avec statistiques et identification d'indicateurs	4 000 000	(1) Outils de communication développés à partir de cette cartographie (2) Cartographie du mariage des enfants avec statistiques et identification d'indicateurs	5 000 000	Dissémination outils de communication	1 000 000
31162- Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation dans les pays membres de la CEEAC	DP	CEEAC	Revue des textes qui sont contraignants pour les filles ou obsolètes	1 500 000	Plans d'action nationaux et suivi des plans d'action ; Atelier régional sur l'allocation des ressources	50 000 000	Campagnes de sensibilisation autour des textes qui ne sont pas appliqués	2 000 000

31163- Appui aux EM pour mettre en œuvre la Campagne de l'UA	DP	UNICEF	Participation au lancement des campagnes de l'UA	2 500 000	Missions de coordination et de suivi de la campagne de l'UA	5 000 000	Missions de coordination et de suivi de la campagne de l'UA	5 000 000
312 - Sous-Programme - Éducation et Culture								
3121- Éducation	DP							
31211- Élaborer la politique communautaire de l'éducation	DP	BAD/PARCI			Politique définie et validée par les Instances de la CEEAC	70 000 000		
31212- Projet d'étude faisabilité des Pôles d'Excellence Technologique (PETU) en Afrique centrale	DP	BAD (PETU)						
312121- État des lieux et évaluation des institutions retenues	DP	BAD (PETU)			Etat des lieux établit et validé	835 000 000		
312122- Élaborer les documents du projet de création des PETU	DP	BAD (PETU)					Document de projet de création des PETU validé et table ronde des BF tenue	540 000 000
3122- Développer et promouvoir la culture en Afrique centrale	DP	OIF/BAD/CEEA C						
31221- Mettre en œuvre la stratégie régionale sur le développement et la promotion de la culture en Afrique Centrale (2014-2020)	DP	CEEAC	Missions de revue dans les pays membres	5 000 000	Missions de revue dans les pays membres	5 000 000	Missions de revue dans les pays membres	5 000 000

312211- Harmoniser les réglementations en matière de circulation des personnes et des produits culturels	DP	CEEAC			Missions de sensibilisation des pays	20 000 000	Signature des protocoles d'accord entre les pays	20 000 000
312212- Instituer une Biennale de la Culture en Afrique centrale	DP	CEEAC, OIF, UNESCO, BAD			Prestation consultation et validation étude faisabilité biennale	45 000 000	Organisation première Biennale en 2018	300 000 000
312213- Créer un centre régional de formation aux métiers de la culture	DP	BAD			Etude de faisabilité création Centre régional	20 000 000	Conseil des Ministres sectoriels/ validation étude + réunion de mobilisation des ressources du centre	80 000 000
<b>313 - Sous-Programme - Sciences et technologie</b>								
3131- Élaborer et mettre en œuvre la politique communautaire sur le développement de la science et la technologie	DP	OIF			Requête de financement et DAO consultant		Politique et Fiches des projets validées	80 000 000
3132- Elaborer et mettre en œuvre un programme de développement de la formation professionnelle et des filières d'apprentissage technologique	DP	CEEAC et BAD			Elaboration et validation politique régionale	80 000 000	Projet pilote plateforme de service ; Test dans 4 pays membres (atelier régional de sensibilisation, institutionnalisation , puis lancement du programme)	80 000 000
<b>314 - Sous-Programme – Renforcement du système santé en zone CEEAC</b>								

3141- Mettre en place une politique communautaire de santé	DP	CEEAC, UE, BAD			Validation politique communautaire par le Conseil des Ministres santé	60 000 000		
3142-Promouvoir la lutte contre le VIH SIDA	DP							
31421- Elaborer un plan régional d'accélération d'eTME et prise en charge pédiatrique	DP	UNICEF	Développer les TDRs pour le recrutement du consultant international et recruter le consultant pour définir une feuille de route consensuelle (vidéo-conférence) et l'élaboration du draft de plan régional d'eTME et Prise en charge pédiatrique	5 000 000	Organiser un atelier d'experts pour la finalisation et l'appropriation du plan régional	35 000 000		
31422- Adopter et adapter les recommandations OMS 2015 dans les politiques et stratégies nationales d'eTME et prise en charge pédiatrique des 11 Etats membres (Option B+ et prise en charge ARV pédiatrique)	DP	UNICEF	Missions de cartographie et de facilitation pour l'adaptation des nouvelles directives de l'OMS	10 000 000	Voyages d'étude (dans les pays bien ciblés) sur la mise en œuvre des recommandations de l'OMS 2015	25 000 000		

31423- Mettre en place le mécanisme de S&E des plans nationaux décentralisés et intégrés d'eTME et prise en charge pédiatrique.	DP	UNICEF	Feuille de route avec les autres PTF pour l'appui technique sur l'intégration et la planification décentralisée	2 500 000	Visites entre les pays pour échange d'expérience et le renforcement des capacités nationales	12 500 000	Missions dans les pays identifiés pour un appui technique dans la planification et le monitorage décentralisé	15 000 000
31424- Soutenir les pays membres à adopter la téléphonie mobile (e-santé) et les plateformes digitales	DP	UNICEF, UNICEF Global Innovation Center, Gouvernements, Secteur Prive	2 pays membres	7 500 000	2 pays membres	7 500 000	Atelier régional de renforcement des capacités et dissémination des meilleures pratiques sur la technologie e-santé	35 000 000
31425-Concevoir et traduire (anglais, portugais, espagnol) les outils de plaidoyer et de mobilisation sociale	DP	UNICEF	Frais des consultants pour la conception et la traduction des outils de plaidoyer et de mobilisation sociale	5 000 000	Appui technique au pays pilotes pour la conception des outils de plaidoyer et de mobilisation sociale	15 000 000		
3143- Renforcer la coordination et la coopération entre les pays membres en matière de santé	T	CEEAC			OSAC opérationnel	200 000 000	Fonds pour la santé mis en place ##### #	
3144- Coordonner la préparation, la riposte aux maladies à potentiel épidémique, aux urgences de santé publique et humaine graves	DP	CEEAC					Plateformes collaboratives fonctionnelles	50 000 000

31445- Harmoniser et coordonner la mise en œuvre des politiques pharmaceutiques en Afrique Centrale	DP	CEEAC					Mécanismes mis en place ainsi que les cadres juridiques appropriés	60 000 000
32 - Programme – Environnement et gestion durable des ressources naturelles								
321 - Sous-Programme - Agriculture et sécurité alimentaire								
3211- Productivité et compétitivité de l'agriculture et de l'élevage								
32111- Mettre en œuvre les stratégies des filières Coton, café, palmier à huile et cacao	DP	CEEAC et EM			Stratégies filières mises en œuvre	80 000 000		
32112- Promouvoir les échanges régionaux et la commercialisation des produits de l'élevage	DP	CEEAC et EM					Stratégie plaidoyer et mobilisation des acteurs validée et mise en œuvre	20 000 000
3212- Promouvoir un environnement économique favorable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	DP	UE, 11è FED, BM, CEEAC, EM, Secteur privé						
32121- Intensifier le commerce intra et extra régional de produits agricoles	DP	UE, 11è FED			Frais Consultant et atelier de validation du cadre réglementaire commerce des produits agricoles	65 000 000	Frais consultant mise en place dispositif de suivi des filières et renforcement des capacités des acteurs institutionnels	70 000 000

32122- Renforcer les capacités des institutions et des acteurs régionaux du secteur agricole	DP	BM			Frais Consultant + Atelier de validation programme renforcement des capacités des ISR/CEEAC	65 000 000	Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des ISR	120 000 000
3213- Promouvoir l'accès à l'alimentation par les personnes vulnérables et exposées aux crises alimentaires et nutritionnelles	DP	BM, BAD						
32131- Développer un cadre commun pour la mise en place d'un système régional d'alerte précoce pour les crises alimentaires et nutritionnelles	DP	BAD, BM			Frais Consultant élaboration Cadre commun	25 000 000	Cadre SAP Régional validé en 2018	35 000 000
3214- Améliorer la productivité et la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture	DP	A rechercher						
32141- Conduire une étude diagnostic sur les ressources halieutiques et le potentiel de valorisation économique durable	DP				Etude validée en 2017	80 000 000		
32142- Appuyer les États membres pour la définition de stratégies nationales de promotion de la pêche responsable harmonisées à l'échelle régionale2	DP				2 stratégies nationales validées	20 000 000	3 stratégies nationales validées	30 000 000
321421- Définir une approche régionale dans le domaine des accords de pêche avec des partenaires extérieurs et appui aux pays dans les négociations							Frais consultant + atelier validation état des lieux	65000000
321422- Appuyer l'extension de la COREP a l'ensemble des pays de la CEEAC et la rationalisation avec les	T	CEEAC			Frais Consultant et atelier de validation étude	65 000 000		

autres ORPs								
32143- Appuyer la COREP dans sa planification stratégique, financière et en matière de ressources humaines	T	CEEAC	Transfert annuel COREP	50 000 000	Transfert annuel COREP	50 000 000		50 000 000
32144- Appuyer la COREP dans le processus de mise en œuvre du MARP	T	CEEAC	Transfert annuel COREP	1 000 000 000		1 000 000 000		1 000 000 000
322- Sous-Programme - Gouvernance des ressources naturelles et gestion durable des aires protégées								
3221- Renforcer la gestion durable du domaine forestier permanent dans le cadre des schémas nationaux ou régionaux d'aménagement du territoire.	DP		30		40		50	
32211- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie régionale d'appui à l'élaboration et/ou la mise en œuvre des plans nationaux d'affectation des terres et sécurisation des domaines forestiers	DP				11 pays	60 000 000		
32212- Promouvoir la prise en compte des droits des populations locales et autochtones dans le processus d'élaboration des plans d'affectation des terres et dans les législations nationales.	DP				Tous	80 000 000	Tous	80 000 000
3222- Améliorer les connaissances qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières ligneuses, non ligneuses et fauniques ainsi que sur les services environnementaux afférents aux forêts	DP							

32221- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale d'appui à l'accélération de la réalisation des inventaires multiressources (bois, produits forestiers non ligneux, faune, stock de carbone,) dans les domaines forestiers de la sous-région	DP				Frais consultant stratégie régionale	25 000 000	30	
32222- Promouvoir la mise en place et l'opérationnalisation des observatoires des forêts au niveau national et régional	T (OFAC)	UE, 11è FED			Frais consultant étude institutionnelle et organisationnelle de l'OFAC + Atelier de validation de l'étude	60 000 000	Appui à l'opérationnalisation de l'OFAC	100 000 000
3223- Projet CFC/OIBT "Dispositif d'accompagnement opérationnel en faveur de la filière de la transformation poussée de bois dans 5 pays du bassin du Congo" CFC/OIBT/81 PD-457/07 Rev.5(I)	DP	CFC (Fonds Commun pour les produits) - OIBT						
32231- Mettre en place les systèmes de légalité et de traçabilité des produits forestiers, notamment du bois d'œuvre	DP	CFC (Fonds Commun pour les produits) - OIBT	Au plus 30% (missions d'évaluation	10 000 000	Au plus 20% (missions d'évaluation)	10 000 000	Au plus 10% (missions d'évaluation)	10000000
32232- Conduire une étude d'état des lieux de la mise en œuvre des systèmes de légalité du bois existants, identification des contraintes et de besoins pour le développement des systèmes plus fiables et pragmatiques	DP	CFC (Fonds Commun pour les produits) - OIBT	Au moins 6	19 500 000				
32233- Appuyer et suivre la mise en œuvre des systèmes de légalité et de traçabilité des produits forestiers adoptés.	DP	CFC (Fonds Commun pour les produits) - OIBT	-		100%	50.000.000	100%	50.000.000

32234- Faire un diagnostic et développer les mécanismes d'incitation à la certification forestière	DP	CFC (Fonds Commun pour les produits) - OIBT	20%		30%		50%	
3221- Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles (ECOFAC 6)	DP	UE, 11è FED (ECOFAC 6)		30 000 000		11 588 573 667		11 588 573 667
32211-Assurer la gestion durable des aires protégées et les zones périphériques	T (Subvention APN et ONG : AFW, SCF, WCS, Birdlife	UE, 11è FED (ECOFAC 6)	Frais des consultants pour l'identification et la formulation du programme ECOFAC 6	30 000 000	Mise en œuvre Composante 1	8 090 136 333	Mise en œuvre Composante 1	8 090 136 333
32212-Soutenir techniquement et financièrement les 12 aires protégées réparties sur sept Etats différents et 8 paysages prioritaires pour la conservation.	T (Subvention APN et ONG : AFW, SCF, WCS, Birdlife	UE, 11è FED (ECOFAC 6)			Mise en œuvre Composante 2	3 498 437 333	Mise en œuvre Composante 2	3 498 437 333
323- Sous-programme - Changements climatiques et résilience aux catastrophes naturelles en Afrique Centrale								
3231- Programme ACP/UE pour le renforcement de la résilience aux catastrophes en Afrique centrale (Résultat 2)	P	BM				150 000 000		250 000 000
32311- Améliorer la connaissance et la compréhension régionales sur les aléas, les vulnérabilités ainsi que les risques des catastrophes						395 000 000 000		458 057 000
32312- Renforcer les capacités d'appropriation et de gestion de la RRC/ACC aux niveaux régionaux et nationaux				95 000 000		150 000 000		100 000 000

32313- Renforcer les engagements politiques sur la GRC/CC et gérer au mieux les catastrophes naturelles au travers des textes législatifs et réglementaires appropriés						458 057 000		
32314- Développer les capacités régionales de réponse, d'évaluation ex post, de relèvement et de reconstruction								250 000 000
32315- Renforcer les capacités de coordination et de gestion du programme ACP_UE sur la RRC/ACC						545 693 000		
		TOTAL		1 357 500 000		422 875 897 333		32 213 204 333



**PILIER 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES MANDATS**

NIV.	ACTIVITÉS	DESCRIPTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS	CIBLES A TERME
1	Pilier 4- Soutien à la mise en œuvre des mandats	Réaliser avec efficience et efficacité toutes les activités de soutien contribuant à la réalisation des mandats de la CEEAC ; prendre les mesures qu'imposent la qualité des prestations fournies à la Communauté et la maîtrise de son environnement.	Disposer en 2020, une Institution régionale solide et efficiente ainsi que des capacités internes renforcées, œuvrant vers la réalisation des mandats de la CEEAC	(1) Indice de l'engagement des employés envers les objectifs de l'organisation ; (2) Degré d'efficacité organisationnelle constatée par des évaluateurs externes	(1) 8/10 ; (2) 8/10
2	4.1 - Programme – Administration et gestion des ressources humaines, matérielles et financières	Assumer le management de la CEEAC ; veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions de la Conférence ; offrir le soutien administratif lié à la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la conduite des mandats de l'Institution.	Disposer d'une administration centrale, resserrée sur ses missions essentielles et dotée des ressources répondant à ses besoins réels, à l'écoute constante de son environnement et qui offre un service de qualité et au moindre coût.	(1) Ratio des coûts administratifs par rapport aux dépenses des mandats (2) Indice de l'efficacité de l'administration ; (3) taux de complétude des besoins en RH ; (4) Taux de complétude des besoins en équipements et matériels	(1) 40/60 ; (2) 8/10 ; (3) 80% ; (4) 80%
3	411 - Sous-Programme – Gestion des ressources humaines et matérielles de la CEEAC	Assumer l'administration générale de l'ensemble des mandats confiés à la CEEAC ; fournir les services de soutien nécessaires à l'exercice des mandats dans un contexte de rareté des ressources et d'accroissement des besoins.	Optimiser et rationaliser la gestion des ressources humaines, matérielles et logistiques pour faire face à la rareté des ressources tout en continuant à honorer les engagements pris vis-à-vis des partenaires.	(1) Taux de complétude des besoins en RH ; (2) Taux de complétude des besoins en équipements et matériels (3) Degré de satisfaction du personnel à l'égard des services de soutien	(1) 80% ; (2) 80% ; (3) 90%
4	4111- Assurer la gestion des ressources humaines de la CEEAC	Gérer les salaires et traitements directs et autres prestations aux agents et fonctionnaires de la CEEAC	Améliorer d'ici 2018 les capacités de gestion des ressources humaines de la CEEAC	% des cadres formés par rapport au personnel en poste au service des ressources humaines	100%

4	4112 - Aménager, équiper et entretenir le patrimoine de la Communauté	Assurer l'équipement et l'entretien nécessaires au bon fonctionnement de la CEEAC ; réaliser tout type de travaux d'aménagement et d'équipement.	Améliorer d'ici 2018, les capacités d'entretien et de gestion des structures (bâtiments et installations) de l'ensemble de l'administration de la CEEAC	% des cadres formés par rapport au personnel en poste au service en charge de la gestion et de l'entretien du patrimoine	100%
4	4113 - Administre les biens et services de la Communauté	Fournir les biens et services appropriés et gérer les ressources humaines nécessaires à la conduite des mandats	D'ici 2018, renforcer les capacités gestion des biens et service (logistiques, matérielles et institutionnelles) essentiels à la conduite des mandats de l'Institution.	% des cadres formés par rapport au personnel en poste au service en charge des acquisitions et de la gestion des stocks	100%
3	412 - Sous-Programme - Gestion des ressources et sécurisation du financement de la CEEAC	Assurer la gestion rationnelle des ressources disponibles ; mettre en place des stratégies de mobilisations des ressources CCI ; établir de mécanismes de financements durables de la CEEAC ; rechercher des financements et négocier les accords et contrats ; assurer une communication institutionnelle efficace afin de renforcer l'image et la visibilité de l'Institution.	Permettre à la CEEAC de disposer à court, moyen et long terme, de ressources financières pérennes et viables nécessaires à l'accomplissement de ses mandats	(1) Le nombre d'EM/CEEAC ayant mis en place le mécanisme de la CCI ; (2) % de contributions versées par rapport aux contributions annoncées (3) Régularité dans la certification des États financiers (4) % des apports des partenaires dans le budget de la CEEAC	(1) 11 ; (2) 100% ; (3) trois après la clôture de l'exercice ; (4) 60%
4	4121- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'accélération de la collecte de la CCI	Évaluer le mécanisme et mettre en place un mécanisme accéléré de collecte et de recouvrement de la CCI dans les États membres	Rendre effective en 2017, l'application de la CCI dans tous les EM de la CEEAC conformément à la décision des Instances	(1) Le nombre d'EM/CEEAC ayant mis en place le mécanisme de la CCI ; (2) Part de la CCI annuelle recouvrée	(1) 11 ; (2) 80%
5	41211- Évaluer les conditions d'application de la CCI dans les États membres	État des lieux actuel en termes de volonté politique, d'engagement et de mobilisation de la CCI ; Impact sur le fonctionnement et l'exécution des mandats, recommandations d'amélioration du mécanisme	Rendre compte aux Instances communautaires, des conditions d'application de la CCI dans les États membres, les résultats enregistrés et les problèmes rencontrés	(1) Nombre de rapports d'évaluation présentés aux Instances communautaires ; (2) Nombre de missions d'évaluation effectuée dans EM	(1) Un rapport par an ; (2) 1 mission par an

5	41212- Définir et mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources CCI	Définir une démarche et les moyens nécessaires à la mobilisation des ressources CCI pour la mise en œuvre de ses activités en mettant l'accent sur le recouvrement des arriérés	Accroître de manière progressive et régulière, les ressources budgétaires nécessaires au financement des programmes d'intégration régionale	(1) Part de la CCI annuelle recouvrée (2) Pourcentage de baisse du stock d'arriérés de contributions par an	(1) 80% ; (2)30%
5	41213- Rendre opérationnels les Points focaux nationaux CCI (Formation et équipement)	Identifier et installer les points focaux pays CCI ; organiser des séminaires de formations sur la gestion du mécanisme ; et appuyer leur fonctionnement.	Améliorer progressivement le taux de liquidation et de recouvrement de la CCI et réduire l'accumulation du stock d'arriérés de contributions des États membres de la CEEAC	(1) Nombre de points focaux CCI mis en place ; (2) Effectif des PF/CCI formés à la collecte et au recouvrement de la CCI ; (3) Nature et type d'équipements fournis aux PF/CCI	(1) Deux par pays ; (2) Deux par pays membre ; (3) Un PC portable, Une imprimante et un disque externe de stockage
5	41214- Mettre en place et assurer le fonctionnement de la Cellule CEEAC en charge de la gestion du mécanisme de la CCI	Actualiser la décision portant création et organisation de la Cellule CCI ; définir et mettre en œuvre le plan d'action de la Cellule CCI	Accroître progressivement les capacités internes de gestion et de reporting des ressources générées par la CCI	(1) Nombre et périodicité de réunions organisées par la Cellule CCI/CEEAC ; (2) Nombre de rapports d'évaluation soumis aux Instances	(1) Une réunion par trimestre ; (2) Un rapport par an
5	41215- Mettre en place une Base des données et un système informatique de gestion des recettes CCI	Contribuer à améliorer la fourniture de l'information sur la CCI, la rapidité et l'exhaustivité des rapports, la qualité de la gestion des ressources, la responsabilité globale vis-à-vis des Etats ainsi que de l'emploi des ressources CCI.	Permettre aux Instances communautaires de mieux appréhender les choix budgétaires de l'Institution en disposant d'une plateforme unique d'informations offrant une vision claire et globale de l'information financière et comptable générée par la CCI	(1) Nombre de rapports et états financiers sur la CCI, générés de manière récurrente	(1) Un rapport par trimestre
4	4122- Concevoir et mettre en place un nouveau mécanisme de financement autonome de la CEEAC	Contribuer à l'établissement de mécanismes de financements durables de la CEEAC	Doter la CEEAC d'ici 2020, un nouveau mécanisme de financement autonome assis sur des ressources durables générées par des contributions des pays, des bailleurs de fonds et de contributeurs non gouvernementaux	Le nouveau mécanisme de financement de la CEEAC est ratifié par l'ensemble des pays membres de la CEEAC	2020

4	4123- Former les services financiers de la CEEAC aux techniques et approches de recherche des fonds	Contribuer à améliorer l'expertise des services financiers dans la mobilisation des financements et la négociation des accords et contrats internationaux	Disposer, d'ici 2017, d'une expertise interne capable de mener le plaidoyer et la négociation des accords internationaux sur le financement de l'intégration régionale	Nombre de cadres financiers formés aux techniques de négociation et de mobilisation de financements internationaux	Deux (2) cadres par an, à partir de 2017
3	413 - Sous-programme - Renforcement du système statistique, d'information et de communication	Développer et renforcer au niveau régional une politique de développement des statistiques dans la perspective d'améliorer la qualité des données et l'harmonisation de la production des statistiques, y compris la mise en place d'observatoires	Elaborer et mettre en œuvre, d'ici 2017, des actions visant à renforcer la collecte des données statistiques, les capacités d'analyse et de diffusion des capacités des Etats membres et des CER de l'Afrique centrale.	(1) La Cellule statistique est opérationnelle ; (2) Le nombre de pays bénéficiant d'un appui en matière de production des statistiques ; (3) Périodicité de production de données statistiques régionales ; (4) la stratégie et le plan de communication sont validées par les Instances	(1) 2016 ; (2) Trois par an ; (3) Une fois par an ; (4) 2017
4	4131- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie régionale de développement de la statistique régionale	Assurer efficacement le suivi et la coordination des activités visant à promouvoir, rationaliser et harmoniser les statistiques en Afrique centrale	Disposer à partir de 2016, d'outils et méthodes pour mettre à la disposition des États membres des informations consolidées sur différents secteurs des activités économiques, sociales et culturelles	Stratégie régionale de développement de la statistique	Stratégie régionale de développement de la statistique régionale validée avant fin 2016
4	4132- Développer la base de données sur les infrastructures régionales	Centraliser et la diffuser les informations statistiques relatives aux infrastructures régionales (transports, énergie, TIC).	Développer un système de gestion et de diffusion de l'information sur les statistiques régionales du secteur des infrastructures	Existence de la Base de données sur les infrastructures régionales	Base des données sur les infrastructures régionales disponibles avant fin 2017
4	4133- Développer la base de données sur le commerce extérieur	Centraliser et la diffuser les informations statistiques relatives au commerce extérieur	Développer un système de gestion et de diffusion de l'information sur les statistiques régionales du secteur du commerce	Existence de la Base de données sur le commerce extérieur	Bases de données sur le commerce extérieur disponible avant fin 2016

	4134- Assurer la communication et la promotion de la CEEAC	Informer les États membres des activités de la CEEAC en matière de financement et de mise en œuvre de projets ; renforcer et faire mieux connaître le rôle de la CEEAC en tant qu'unique CER de l'AC reconnue par l'UA à l'échelle continentale et mondiale ; promouvoir et continuer de soutenir les initiatives de la CEEAC.	D'ici 2020, mobiliser les pays membres et la communauté internationale afin de renforcer et d'accroître la visibilité de la CEEAC et contribuer ainsi à maximaliser l'impact des résultats des piliers stratégiques.	(1) Niveau de soutien budgétaire accordé au service communication ; (2) Nombre de visites par jour sur le site Web de la CEEAC ; (3) Nombre de liens vers le site Web de la CEEAC sur des sites Web externes ;	(1) 5% ; (2)100 ; (3) plus de 20
4	41341- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion des activités de la CEEAC	Partager les nouvelles ambitions de la CEEAC avec un public plus large, qu'il s'agisse des citoyens de la région, du secteur privé qui doit se les approprier dans le cadre de ses propres stratégies de développement, des investisseurs internationaux qui doivent les intégrer dans le choix de leur portefeuille d'investissement ou encore des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux (institutions publiques ou privées, Fondations, ONG...)	D'ici 2020, faire connaitre la vision de la CEEAC par tous les citoyens, et la CEEAC devra être reconnue comme une économie dynamique en route vers l'émergence notamment à travers une stratégie de communication formalisant les objectifs visés, les cibles de la communication, les canaux les plus appropriés et les supports requis.	Existence d'une stratégie de communication de la CEEAC formalisant les objectifs, les cibles de la communication, les canaux les plus appropriés et les supports requis	2017
5	41342- Mobiliser les partenaires financiers pour le financement du Plan stratégique à moyen terme de la CEEAC	Développer une stratégie de communication spécifique à l'endroit des partenaires et investisseurs potentiels à travers un effort de visibilité de la CEEAC et un dialogue systématique avec les principaux partenaires et l'organisation de tables rondes des bailleurs de fonds	D'ici 2018, présenter et échanger sur les programmes du plan stratégique à moyen terme (PSMT) et mettre en place les mécanismes adéquats de mobilisation de leur financement.	% des ressources mobilisées par rapport aux besoins de financement du PSMT	Au moins 60% d'ici 2020

2	42 - Programme – Renforcement de la gouvernance des Institutions, organes et Institutions spécialisées de la CEEAC	Contribuer à renforcer les Institutions de la CEEAC afin d'améliorer l'efficacité et la performance de ses structures, processus, personnel ainsi que ses valeurs et compétences	Doter la Communauté d'ici 2020, d'une structure organisationnelle efficiente ainsi que des capacités humaines et institutionnelles requises pour la réalisation des mandats	(1) Degré d'efficacité organisationnelle constatée par des évaluateurs externes (2) % des objectifs de performance de la CEEAC qui atteignent 75 % ou plus de leurs objectifs spécifiques	(1) 8/10 ; (2) 85%
3	421 - Sous-Programme – Renforcement du cadre légal et réglementaire	Améliorer les capacités organisationnelles et institutionnelles nécessaires pour absorber et utiliser efficacement les ressources mises à la disposition de la CEEAC par les États et les différents partenaires.	Moderniser les institutions et l'organisation de la CEEAC de façon à disposer d'ici 2020, des capacités requises pour l'exercice de ses mandats	(1) Le nouveau Traité est ratifié par les EM (2). Le nouvel organigramme est adopté par le Conseil des ministres (3) Taux d'exécution des réformes engagées	(1) 2017 ; (2) 2017 ; (3) 100%
4	4211- Auditer le cadre légal et réglementaire de la CEEAC	Établir un audit institutionnel et organisationnel précis de la CEEAC et se prononcer quant à l'adéquation du cadre institutionnel existant au regard des mandats des Institutions et Organes de la Communauté	Vérifier la bonne application des instructions et règles en vigueur à la CEEAC, ainsi que la cohérence des directives des Instances et des actions menées avec les dispositions légales et réglementaires au regard des normes ISO 19011-2008 et ISA (International Standards on Audition)	Rapport d'audit du cadre légal et réglementaire	Rapport d'audit du cadre légal et réglementaire validé en 2016
4	4212- Réviser les textes fondamentaux de la CEEAC (Traité, Protocoles et statuts divers, Règlement financier...)	Procéder à la rédaction des projets de textes et instruments juridiques plus appropriés en tenant compte des textes existants, des réalités actuelles, des normes et standards en la matière en s'inspirant de ceux d'autres CER plus avancées	Réviser les textes fondamentaux et les adapter aux normes et standards internationaux dans le but de réaliser un saut qualitatif majeur dans la gouvernance de l'Institution	(1) Le nouveau Traité est ratifié par les EM (2) Le nouveau Règlement financier est adopté par le Conseil des Ministres ; (3) Le nouveau statut du personnel est adopté par le Conseil des ministres.	Nouveaux textes approuvés et ratifiés par les EM avant fin 2017
3	422 - Sous-Programme – Renforcement du dispositif de gestion	Renforcer les capacités de décision, les missions stratégiques et les structures de l'administration centrale en vue d'améliorer son efficacité et efficience	Renforcer et moderniser les fonctions stratégiques de l'administration centrale pour lui permettre de remplir d'ici 2017, ses fonctions essentielles dans des conditions satisfaisantes de qualité	(1) Degré d'efficacité organisationnelle constatée par des évaluateurs externes ; (2) Degré de satisfaction du personnel à l'égard de l'administration ; (3) Taux d'exécution des réformes engagées	(1) 8/10 ; 9/10 ; (3) 100%

			et d'efficacité.		
4	4221- Renforcer les capacités de gestion des services administratifs et financiers du DPBARH, AC et Contrôle interne	Réorganiser et moderniser le système de gestion budgétaire et comptable ; renforcer le contrôle financier et l'audit interne ; moderniser le système de passation des marchés ; améliorer l'efficacité du système de gestion des ressources humaines.	Améliorer de façon générale les capacités de gestion du département des programmes, de l'administration, du budget et des ressources humaines (DPBARH) du Secrétariat général de la CEEAC	Taux de satisfaction des EM et des PTF à l'égard des services administratifs et financiers	(1) Audit 6 piliers validé et mis en œuvre avant fin 2017 (2). Nouvel organigramme du DPBARH approuvé et mis en œuvre avant 2018
4	4222- Renforcer les capacités de gestion des missions de paix de la CEEAC	(i) Améliorer les capacités d'élaboration et d'évaluation des politiques et programmes : (ii) renforcer les fonctions de stratégie, de prospective et d'évaluation ; (ii) rénover le cadre de la planification stratégique pour améliorer la qualité de la décision des Instances communautaires.	Renforcer les capacités de gestion administrative et financière de la CEEAC en vue de lui permettre de mieux exercer son mandat Paix et Sécurité	(1) Taux de couverture en personnel de soutien qualifié déployé pour les OSP ; (2) Temps de réponse (satisfaction) de la CEEAC aux besoins de soutien de terrain exprimés (3) Nombre de pays membres satisfaits de la gestion des missions de paix de la CEEAC	(1) 90% ; (2) 30 jours ; (3) 11
4	4223-Mettre en œuvre le cadre stratégique axé sur les résultats (GAR/BAR)	Fournir les informations nécessaires pour assurer une gestion orientée vers l'impact et de faire participer l'ensemble des acteurs au mécanisme de réflexion critique destiné à améliorer la mise en œuvre des mandats ; fournir des rapports périodiques sur l'exécution des mandats aux Instances communautaires et aux États membres, sous une forme adaptée à leurs besoins.	Disposer d'ici 2017, d'outils et méthodes pour suivre les progrès accomplis et s'assurer que les résultats escomptés dans l'exercice des mandats de la CEEAC sont obtenus et appréciés favorablement par les États membres	Le plan stratégique et le cadre des dépenses à moyen terme sont approuvés et mis en œuvre par les Instances communautaires	2016 : Approbation ; 2017 : Début d'exécution du CBMT

4	4224.- Mettre en place un système intégré de gestion opérationnelle et financière de type ERP	Concevoir et mettre en place un système d'évaluation tant au niveau des procédures, des applications informatiques que des outils de collecte en vue du partage des informations	Améliorer l'efficacité du système de gestion administrative, budgétaire et comptable de la CEEAC de sorte que les services de soutien puissent être capables d'assurer une gestion efficace des mandats et progresser vers une gestion plus conforme aux standards internationaux	(1) Progiciel développé, testé, livré et mise en service ; (2) Personnel du DPBARTH, AC et CF formés à l'utilisation du progiciel	(1) 2017 ; (2) 2017 et 2018
3	43-Programme – Coopération et partenariats stratégiques	Établir des relations avec diverses communautés et institutions dynamiques, engagées dans des missions et activités stratégiques ; mettre en relief les valeurs et la mission de la CEEAC ; établir des relations durables à valeur ajoutée et obtenir une compréhension stratégique des opérations des institutions de la CEEAC pour s'assurer d'un engagement efficace et sans faille.	Accroître d'ici 2018, la collaboration de la CEEAC avec la communauté régionale et internationale et promouvoir les partenariats stratégiques qui ont un effet de levier sur le processus d'intégration régionale.	(1) % des partenaires qui participent activement aux activités de la CEEAC (2) Répartition du réseau de partenaires, par type de partenaire ; (3) Ratio ressources mobilisées par la CEEAC auprès de sources externes (internationales et régionales) pour financer ou cofinancer les projets appuyés par la CEEAC	(1) 90% ; (2) 90% ; (3) 1,8
3	4.3.1 - Sous-programme - Coopération régionale et relations avec les pays membres	Promouvoir une coopération et une collaboration effectives avec les États membres et les CER ; promouvoir des synergies, des liens et de bonnes relations de travail avec toutes les institutions de la Communauté	Accroître d'ici 2018, la capacité de la CEEAC à travailler en partenariat avec les États membres, l'UA et les Organisations régionales de l'Afrique Centrale	(1) Au moins 80% des textes d'harmonisation sectorielle proposés par le ST/COPIL-CER sont effectifs et opérationnels ; (2) Nombre des cadres de concertation conjointe avec l'UA et les EM auxquels participe la CEEAC	(1) 2018 ; (2) Au moins un par programme et sous-programme
4	4311- Promouvoir la coopération avec la Commission de l'Union africaine (CUA)	Renforcer les capacités de liaison de la CEEAC auprès de l'UA et développer des relations de travail avec les missions de l'UA déployées en Afrique centrale	Mettre en place d'ici 2017, un mécanisme de coordination régionale efficace permettant aux différents niveaux de gouvernance (régional et continental), de renforcer les synergies et la collaboration nécessaires à la dynamique d'intégration continentale	(1) Nombre des cadres de concertation conjointe avec l'UA auxquels participe la CEEAC ; (2) Taux de participation de la CEEAC aux réunions de l'Union africaine auxquelles elle est invitée ; (3) Degré d'opérationnalité des 2 Bureaux de liaisons	(1) Au moins un par programme et sous-programme ; (2) 100% ; (3) Au moins 7 sur 10

4	4312- Consolider la coopération avec la Commission de la CEMAC	Renforcer les capacités de coordination et d'harmonisation des programmes entre la CEEAC et la CEMAC et mettre en œuvre le programme de rationalisation des CER en Afrique centrale	Finaliser au plus tard en 2018, le processus d'harmonisation sectorielle et de rationalisation des Communautés Economiques régionales en Afrique centrale	(1) Au moins 80% des textes d'harmonisation sectorielle proposés par le ST/COPIL-CER sont effectifs et mis en œuvre ; (2) Degré d'opérationnalité du cadre de concertation et de coordination CEEAC/CEMAC	(1) 2018 ; (2) Au moins 8 sur 10
4	4313- Renforcer la coordination entre la CEEAC, les États membres et les Institutions spécialisées	Établir des partenariats et développer des relations de travail avec les EM de la CEEAC	Définir et mettre en œuvre à partir de 2016, un cadre de dialogue et d'interaction régulières avec les États membres en vue d'améliorer le niveau de représentativité des EM aux réunions de la CEEAC	(1) Taux de représentativité des Chefs d'État aux Conférences de la CEEAC ; (2) Taux de représentativité des ministres aux réunions des Conseils des ministres de la CEEAC	(1) 100% ; (2) 100%
3	4.3.2 - Sous-programme : Partenariats et coordination des PTF	Créer et promouvoir des partenariats stratégiques en vue d'optimiser les ressources et le processus d'intégration régionale en Afrique centrale	Élaborer et mettre en œuvre un cadre de partenariat et de collaboration efficaces avec les agences multilatérales, les partenaires stratégiques et de développement	(1) Ratio d'accords de partenariats négociés avec succès au niveau régional, continental et international ; (2) Ratio ressources externes mobilisées par PTF pour financer ou cofinancer les projets CEEAC	(1) 80% ; (2) 70%
4	4321--Coopération avec la communauté internationale et les bailleurs de fonds	Élaborer et mettre en œuvre un cadre pour une collaboration efficace avec les agences multilatérales, les partenaires stratégiques et de développement déployés dans la région AC.	Disposer d'ici 2017, un mécanisme d'harmonisation et de coordination de l'aide à la CEEAC	(1) Ratio ressources mobilisées par la CEEAC auprès de sources externes (internationales et régionales) pour financer ou cofinancer les projets appuyés par la CEEAC ; (2) Degré d'opérationnalité du mécanisme de coordination de l'aide à la CEEAC	(1) 70 ; (2) 80%
4	4322--Coopération avec la Société Civile et la Communauté universitaire	Approfondir la collaboration avec la société civile et la communauté universitaire impliquées dans l'Agenda de l'intégration régionale en Afrique Centrale	Définir et mettre en œuvre d'ici 2016, une stratégie de coopération avec les organisations de la société civile et la communauté universitaire de manière à amplifier l'impact et la visibilité des actions entreprises par la CEEAC	(1) Taux d'exécution de la stratégie de coopération CEEAC/OSC ; (2) Ratio de MOU conclu avec succès avec les OSC ; (3) Nombre des Pôles d'Excellence retenus par domaine et par pays membre	(1) 2016 ; (2) 80% ; (3) Au moins 11

**PILIER 4 – RENFORCEMENT DES CAPACITES DE SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES MANDATS**

**DETAILS DES COUTS ET OBJECTIFS**

ACTIONS	Nature dépense (PFIT)	Source de financement (CEEAC, EM, PTF)	2016		2017		2018			
			Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant		
<b>Pilier 4- Soutien à la mise en œuvre des mandats</b>										
<b>4.1 - Programme – Administration et gestion des ressources humaines, matérielles et financières</b>										
<b>411 - Sous-Programme – Gestion des ressources humaines et matérielles de la CEEAC</b>										
4111- Assurer la gestion des ressources humaines de la CEEAC	DP	BAD (PARCI)	1 Cadre formé	5 000 000	2 cadres formés	10 000 000	4 cadres formés	20 000 000		
4112 - Aménager, équiper et entretenir le patrimoine de la Communauté	DP	BAD (PARCI)			2 cadres formés	10 000 000				
4113 - Administrer les biens et services de la Communauté	DP	BAD (PARCI)			2 cadres formés	10 000 000				
<b>412 - Sous-Programme - Gestion des ressources et sécurisation du financement de la CEEAC</b>										
4121- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'accélération de la collecte de la CCI	DP	PTF (PARCI/BAD)		258 000 000		178 000 000		193 000 000		

41211- Évaluer les conditions d'application de la CCI dans les États membres	DP	PTF (PARCI/BAD)	(1) Rapport d'évaluation CCI ; (2) Conseil des Ministres validation rapport sur la CCI	53 000 000	(1) Rapport d'évaluation CCI ; (2) Conseil des ministres validation rapport sur la CCI	53 000 000	(1) Rapport d'évaluation CCI ; (2) Conseil des ministres validation rapport sur la CCI	53 000 000
41212- Définir et mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources CCI	DP	PTF (PARCI/BAD) ; CEEAC	(1) Stratégie de mobilisation de la CCI ; (2) Atelier de partage de la stratégie ;	70 000 000	Mise en œuvre stratégie mobilisation CCI	20 000 000	Mise en œuvre stratégie mobilisation CCI	20 000 000
41213- Rendre opérationnels les Points focaux nationaux CCI (Formation et équipement)	DP	PTF (PARCI/BAD)	(1) Installation PF/CCI ; (2) Equipement PF/CCI ; (3) Atelier formation PF/CCI	55 000 000	(1) Fonctionnement PF/CCI ; (2) Atelier formation PF/CCI	55 000 000	(1) Fonctionnement PF/CCI ; (2) Atelier formation PF/CCI	55 000 000
41214- Mettre en place et assurer le fonctionnement de la Cellule CEEAC en charge de la gestion du mécanisme de la CCI	DP	CEEAC	(1) Mise en place Cellule CCI (2) Plan d'action Cellule CCI ; (3) Réunion partage plan d'action	20 000 000	(1) Mise en œuvre plan d'action ; (2) Formations sur le mécanisme de la CCI	20 000 000	(1) Mise en œuvre plan d'action ; (2) Formations sur le mécanisme de la CCI	20 000 000
41215- Mettre en place une Base des données et un système informatique de gestion des recettes CCI	DP	PTF (PARCI/BAD) ; CEEAC	(1) Etude définition des références CCI ; (2) Mise en place application informatique CCI ; (3) Elaboration outils de collecte des données CCI	60 000 000	(1) Mise en ligne outils de collecte des données CCI ; (2) Atelier partage outils de collecte ; (3) Plan de communication sur la CCI	30 000 000	(1) Mise en œuvre Plan de communication CCI ; (2) Formations points focaux CCI	45 000 000
4122- Concevoir et mettre en place un nouveau mécanisme de financement autonome de la CEEAC	DP	PTF	0%		0%		(1) Étude nouveau mécanisme ; (2) Réunions de validation	80 000 000

4123- Former les services financiers de la CEEAC aux techniques et approches de recherche des fonds	DP	PTF (UE, 11è FED)	0%		(1) Plan de formation ; (2) réunion de partage du plan de formation ; (3) Formation 2 cadres	20 000 000	(1) Formation 2 cadres financiers ;	12 000 000
<b>413 - Sous-programme - Renforcement du système statistique, d'information et de communication</b>								
4131- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie régionale de développement de la statistique régionale	DP	BAD, FAD	Stratégie régionale validée par les experts des EM	35 000 000	Les outils de la stratégie approuvés par le Conseil des ministres de la CEEAC	35 000 000		
4132- Développer la base de données sur les infrastructures régionales	DP	BAD, FAD			Base des données fonctionnelle fin 2017	35 000 000		
4133- Développer la base de données sur le commerce extérieur	DP	BAD, FAD	Base des données fonctionnelles fin 2016	35 000 000				
4134- Assurer la communication et la promotion de la CEEAC	DP	BAD, FAD (PARCI)		-		90 000 000		100 000 000
41341- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion des activités de la CEEAC	DP	BAD, FAD (PARCI)			Stratégie et Plan de communication validés en 2017	65 000 000	Réseau des communicateurs de la CEEAC opérationnel en 2018	40 000 000
41342- Mobiliser les partenaires financiers pour le financement du Plan stratégique à moyen terme de la CEEAC	DP	BAD, FAD (PARCI)			Stratégie et Plan de communication spécifique pour le financement du PSMT	25 000 000	Table ronde des BF sur le financement du PSMT	60 000 000
<b>42 - Programme – Renforcement de la gouvernance des Institutions, organes et Institutions spécialisées de la CEEAC</b>								

<b>421 - Sous-Programme – Renforcement du cadre légal et règlementaire</b>								
4211- Auditer le cadre légal et réglementaire de la CEEAC	DP	BAD, FAD	Audit du cadre légal et réglementaire validé par les experts des EM	16 000 000	Rapport d'Audit approuvé par le Conseil des ministres de la CEEAC	60 000 000		-
4212- Réviser les textes fondamentaux de la CEEAC (Traité, Protocoles et statuts divers, Règlement financier...)	DP	BAD, FAD	Nouveaux textes juridiques validés par les experts des EM	30 000 000	Nouveaux textes juridiques approuvés et ratifiés par la CCEG et les EM	60 000 000		
<b>422 - Sous-Programme – Renforcement du dispositif de gestion</b>								
4221- Renforcer les capacités de gestion des services administratifs et financiers du DPBARD, AC et Contrôle interne	DP	UE, 11è FED			(1) Audit 6 piliers validé et mis en œuvre ; (2) Manuel des procédures validée et mises en œuvre ; (3) Organigramme du DPBARD validé et mis en œuvre	160 000 000	Formations individuelles & Groupe	60 000 000
4222- Renforcer les capacités de gestion des missions de paix de la CEEAC	DP	UE, 11è FED	Atelier de formatage du concept de soutien administratif, financier et logistique aux OSP	35 000 000	(1) Etude du Fonds d'affectation spéciale du COPAX validé ; (2) Manuel des procédures de gestion des OSP validé en 2017 ;	360 000 000	(1) Direction des OSP créée avant fin 2018 ; (2) Vivier d'Experts OSP créé et fonctionnel avant fin 2018 ; (3) Le Fonds d'affectation spéciale COPAX est en place	160 000 000
4223-Mettre en œuvre le cadre stratégique axé sur les résultats (GAR/BAR)	DP	BAD, FAD	(1) Projets de documents PSMT et CBMT	58 000 000	Documents PSMT et CBMT approuvés par la Conférence	60 000 000		

4224.- Mettre en place un système intégré de gestion opérationnelle et financière de type ERP	DP	UE, 10è et 11è FED	Rapport Etat des lieux et évaluation des capacités	80 000 000	(1) Mise en place SYGRI; (2) Acquisition équipement informatique	120 000 000	Formations individuelles & Groupe	60 000 000
<b>43-Programme – Coopération et partenariats stratégiques</b>								
<b>4.3.1 - Sous-programme - Coopération régionale et relations avec les pays membres</b>								
4311- Promouvoir la coopération avec la Commission de l'Union africaine (CUA)	DP	PTF (APSA-6, 11è FED) & CEEAC	(1) Recrutements Personnels Bureau de liaison CEEAC à l'UA; (2) Equipements Bureau de liaison ; (3) Participation CEEAC aux réunions de l'UA	90 000 000	(1) Fonctionnement Bureau de liaison ; (2) Participation CEEAC aux réunions de l'UA	70 000 000	(1) Fonctionnement Bureau de liaison ; (2) Participation CEEAC aux réunions de l'UA	70 000 000
4312- Consolider la coopération avec la Commission de la CEMAC	DP	PTF (UE, 10è et 11è FED), & CEEAC	(1) Opérationnalisation du Mécanisme d'échange et de concertation CEEAC/CEMAC ; (2) Plan de communication COPIL	65 000 000	(1) Opérationnalisation du Mécanisme d'échange et de concertation CEEAC/CEMAC ; (2) Mise en œuvre plan de communication COPIL	65 000 000	(1) Opérationnalisation du Mécanisme d'échange et de concertation CEEAC/CEMAC ; (2) Mise en œuvre plan de communication COPIL	65 000 000
4313- Renforcer la coordination entre la CEEAC, les États membres et les Institutions spécialisées	DP	PTF (PARCI-BAD ; UE, 11è FED)	(1) Plan de communication vis-à-vis des Etats membres ; (2) Atelier partage Plan de communication ; (3) Missions sensibilisation	78 000 000	(1) Mise en œuvre Plan de communication ; (2) Missions de sensibilisation	80 000 000	(1) Mise en œuvre Plan de communication ; (2) Missions de sensibilisation	80 000 000

4.3.2 - Sous-programme : Partenariats et coordination des PTF								
4321--Coopération avec la communauté internationale et les bailleurs de fonds	DP	PTF (UE, 10è et 11è FED), & CEEAC	(1) Mécanisme de coordination CEEAC-PTF ; (2) Stratégie de mobilisation des ressources extérieures ; (3) Atelier partage stratégie de mobilisation des ressources	78 000 000	(1) Fonctionnement Mécanisme de coordination ; (2) Mise en œuvre stratégie mobilisation ressources	78 000 000	(1) Fonctionnement Mécanisme de coordination ; (2) Mise en œuvre stratégie mobilisation ressources	78 000 000
4322--Coopération avec la Société Civile et la Communauté universitaire	DP	PTF (UE, 10è et 11è FED), & CEEAC	(1) Stratégie CEEAC/OSC ; (2) Etude faisabilité PETU;	875 000 000	(1) Mise en œuvre stratégie CEEAC/OSC ; (2) Document projet création PETU	570 000 000	(1) Mise en œuvre stratégie CEEAC/OSC ; (2) Table ronde des PTF sur les PETU	200 000 000